ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877

Volume 1er de la 8e Série.

1900

NANTES,

IMPRIMERIE C. MELLINET. — BIROCHÉ ET DAUTAIS, SUCCrs,

Place du Pilori 5.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE

DE NANTES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877

Volume 1er de la 8e Série.

1900



NANTES,

IMPRIMERIE C. MELLINET. — BIROCHÉ ET DAUTAIS, SUCCrs,

Place du Pilori, 5.

Conformément aux prescriptions de l'article 68 des Statuts et Règlement intérieur de la Société Académique

. . . .

les Annales de la Société sont publiées par séries de dix années.

Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du premier volume de chaque série, ainsi que la liste :

1° Des Membres résidants faisant actuellement partie de la Société, classés par ordre de réception ;

2° Des Membres correspondants admis pendant cette série ;

3° Des Sociétés savantes avec lesquelles la Société Académique est en relations.

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877.

NOTA. — Les caractères italiques indiquent les articles des Statuts; les caractères ordinaires, ceux du Règlement intérieur.

ART. 1er. — *La Société Académique, fondée en 1798, a pour but de cultiver les lettres, les sciences et les arts et d'en développer le goût et les applications, à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure, par ses propres travaux et par des récompenses annuelles. (Art. 1er des Statuts.)*

Ses séances se tiennent à Nantes.

ART. 2. — *La Société est administrée par :*

1° Un Bureau ;

2° Un Comité central ;

3° Un Comité de rédaction des Annales. (Art. 7 des Statuts.)

Du Bureau.

ART. 3. — *Le Bureau se compose de sept Membres : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire général, un Secrétaire adjoint, un Trésorier, un Bibliothécaire-Archiviste et un Bibliothécaire adjoint. (Art. 8 des Statuts.)*

ART. 4. — *La durée du mandat de chaque Membre du Bureau est annuelle avec réélection facultative. (Art. 9 des Statuts.)*

De la Présidence.

Art. 5. — Les fonctions du Président consistent à régler et maintenir l'ordre dans les séances mensuelles et publiques de la Société, à correspondre avec les diverses Sociétés savantes de la France.

Il communique à la Société, en séance, le résultat de ses relations avec les diverses Académies ; il lui fait part des ouvrages qu'il a reçus pour elle et lui propose les nominations des Commissions et les Membres qui doivent les composer.

Art. 6. — *Le Président représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile (Art. 18 des Statuts.)*

Art. 7. — Le Président sortant fait, de droit, partie du Comité central, aux mêmes titres que les Membres du Bureau, pendant l'année qui suit celle de sa présidence.

Art. 8. — Le Vice-Président supplée le Président en cas d'empêchement ; et, en cas d'absence de l'un et de l'autre, le doyen d'âge occupe le fauteuil.

Du Secrétariat.

Art. 9. — Le Secrétaire général rédige les procès-verbaux des séances mensuelles. Il fait, en séance publique, le rapport des travaux des Membres résidants et des Membres correspondants qui ont été adressés à la Société durant l'année qui vient de s'écouler. Il partage, avec le Président, le soin de correspondre avec les autres Sociétés savantes. Il est chargé des convocations générales et particulières, ainsi que de l'expédition des diplômes aux Membres qui ont été reçus.

Art. 10. — Le Secrétaire adjoint remplace le Secrétaire général, en cas d'empêchement ; et, en cas d'absence de l'un et de l'autre, le plus jeune des Membres présents prend place au Bureau.

Des Finances.

Art. 11. — *Les dépenses sont mandatées par le Président dans les limites des crédits ouverts à chaque article du budget établi annuellement par le Comité central. (Art. 14 des Statuts.)*

Tous les mémoires doivent être visés par le Président ; ceux

des fournitures de bureau, des Annales, des achats et reliures de livres, des abonnements aux journaux et aux revues doivent l'être, en outre, par le Bibliothécaire-Archiviste.

Art. 12. — *Le Trésorier administre les finances de la Société et rend compte, chaque année, de sa gestion au Comité central. (Art. 15 des Statuts.)*

Art. 13. — *Les comptes du Trésorier sont joints à la présentation du budget, et le Comité central statue sur cette comptabilité, d'après le rapport d'une Commission nommée à cet effet. (Art. 16 des Statuts.)*

Cette Commission, dite de Finances, se compose de trois Membres nommés par le Comité central même.

La présentation du budget et la reddition des comptes ont lieu au commencement de chaque année.

Art. 14. — *Les comptes annuels rendus et les quittances à l'appui sont déposés dans les archives, après que le Trésorier a été valablement déchargé de sa comptabilité, sur son grand livre, par la Commission des Finances. (Art. 17 des Statuts.)*

De la Bibliothèque et des Archives.

Art. 15. — Le Bibliothécaire est spécialement chargé du soin de recueillir et de classer tous les livres, mémoires, brochures, journaux, revues, adressés à la Société, ainsi que les rapports des Commissions, les titres d'admission des candidats et les mémoires qui ont concouru pour les prix.

Art. 16. — Tout Membre résidant qui veut prendre en communication un des ouvrages, mémoires ou rapports composant la Bibliothèque, est tenu de le demander au Bibliothécaire, ou, en son absence, au concierge, qui le lui remet. Celui qui reçoit un ouvrage s'inscrit sur un registre propre à cet effet. L'ouvrage communiqué ne peut être retenu au delà d'un mois.

Du Comité central.

Art. 17. — *Le Comité central se compose :*

1° Des sept membres du Bureau :

2° Du Président sortant;

3° De représentants des sections, pris au nombre de trois dans chacune d'elles. (Art. 10 des Statuts.)

Les Membres affiliés à une Section ne seront nommés pour la représenter que lorsqu'après une première élection restée sans résultat, il sera notoire qu'aucun des Membres titulaires de ladite Section, susceptibles d'être élus, n'est disposé à accepter la fonction.

Art. 18. — Le Comité central se réunit le lundi qui précède de dix jours chaque séance générale.

Ses attributions consistent à délibérer sur toutes les propositions et communications faites à la Société ; sur les prix à distribuer ; sur l'admission à présentation des candidats proposés, soit comme Membres résidants, soit comme Membres correspondants ; sur la fixation de l'ordre du jour de chaque séance générale ; enfin, sur tout ce qui a rapport à l'intérêt général de la Société.

Art. 19. — *Au Comité central, la présence de la moitié des Membres plus un est nécessaire pour la validité des votes. (Art. 13 des Statuts.)*

Art. 20. — Les procès-verbaux des séances du Comité central sont rédigés par l'un des Secrétaires, sur un registre spécial.

Art. 21. — Le Comité central a la faculté de proposer et de recevoir des questions sur les divers objets dont la Société s'occupe ; de les renvoyer à l'examen de Commissions qu'il désigne sur la proposition du Président ; et, après leur rapport, en cas d'acceptation, de les soumettre à la sanction de la Société en séance générale.

Conditions et mode d'élection du Bureau et du Comité central.

Art. 22. — *Les Membres du Bureau et du Comité central sont tous nommés en Assemblée générale, au scrutin secret, à la majorité*

absolue des suffrages, le lendemain de la séance publique annuelle. (Art. 11 des Statuts.)

Si un troisième tour de scrutin est nécessaire, le ballottage a lieu entre les Membres qui ont obtenu le plus de voix au deuxième scrutin.

Art. 23. — Le Président peut être choisi parmi tous les Membres résidants.

Le Vice-Président ne peut être pris dans la même Section que le Président.

Le Secrétaire général peut être choisi, comme le Président, parmi tous les Membres résidants.

Le Secrétaire adjoint ne peut être élu dans la Section qui a fourni le Secrétaire général.

Le Trésorier et le Bibliothécaire-Archiviste peuvent être choisis entre tous les Membres résidants, pourvu qu'ils n'appartiennent pas à la même Section.

Cette disposition n'est pas applicable au Bibliothécaire adjoint.

Art. 24. — *Les représentants des Sections au Comité central sont nommés pour trois années, de manière à être renouvelés par tiers. (Art. 10 des Statuts.)*

Ils ne sont rééligibles qu'après un an écoulé.

En cas de décès ou démission d'un Membre, le Membre appelé à le remplacer ne conservera les fonctions que pour le reste du mandat de son prédécesseur.

Des présentations et des réceptions.

Art. 25. — *La Société se compose de Membres résidants et de Membres correspondants. (Art. 2 des Statuts.)*

Art. 26. — *Le nombre de ces différents Membres n'est pas limité. (Art. 3 des Statuts.)*

Art. 27. — *Pour être admis dans la Société, comme résidant ou correspondant, il faut être présenté par trois Membres résidants, admis depuis deux ans au moins, et justifier par des titres ou des productions qu'on s'occupe des connaissances mentionnées en l'article 1er. (Art. 4 des Statuts.)*

Les ouvrages imprimés produits à l'appui des demandes d'admission deviendront la propriété de la Société ; mais les ouvrages manuscrits seront rendus aux candidats sur leurs réclamations motivées.

Art. 28. — Le jour même de la présentation d'un candidat, il est nommé une Commission de trois Membres, chargée d'examiner ses titres. Le bulletin de présentation, signé des trois présentateurs, est affiché immédiatement dans la salle de lecture, où il restera exposé jusqu'au jour du scrutin ; et les titres seront adressés sans retard à la Commission par le Secrétaire général.

Art. 29. — Le rapporteur, ayant terminé son travail, lira au Comité central son rapport signé de lui et des deux autres Commissaires ; et si le candidat est admis à présentation, au scrutin secret et à la majorité absolue, le rapport sera mis à l'ordre du jour de la séance générale, qui devra se tenir dix jours après.

Art. 30. — Conformément à l'ordre du jour, le rapporteur donnera lecture de son travail ; et si le candidat obtient, au scrutin secret, la majorité des suffrages, il sera proclamé Membre de la Société. Sont dispensés de l'obligation du scrutin : le Général commandant le XI[e] Corps, le Préfet du département, l'Evêque du diocèse, le Maire de Nantes.

Art. 31. — Les Membres résidants qui auront quitté la ville deviendront Membres correspondants, sur la demande qu'ils en adresseront au Président.

Tout Membre correspondant qui vient habiter Nantes doit prendre le titre et supporter les charges de Membre résidant, droit de diplôme compris ; autrement, il est considéré comme démissionnaire.

Art. 32. — Les Membres correspondants sont invités à donner à la Société des mémoires ou observations sur les différents sujets dont elle s'occupe et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

Admission temporaire et gratuite des étrangers.

Art. 33. — Tout Membre de la Société qui désirerait pré-

senter un étranger, devra en faire la demande au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, qui, sur l'avis du Bureau, lui délivrera une carte d'entrée.

La carte d'admission temporaire sera valable pour trois mois.

Art. 34. — Les avantages dont jouissent les Membres de la Société seront acquis à l'étranger admis comme visiteur, sauf le cas de délibération.

Il disposera, mais sans déplacement, des livres de la bibliothèque.

Art. 35. — Chaque Membre résidant aura la faculté, sous sa responsabilité personnelle, d'introduire un étranger dans l'Académie, mais avec l'obligation de l'accompagner pendant la visite du local que celui-ci aura désiré de faire.

Art. 36. — Aucun étranger ne pourra être admis à une séance de la Société, ou de l'une de ses Sections, s'il n'est présenté par un Membre résidant et s'il n'a obtenu l'autorisation du Président de la séance.

Art. 37. — Tous les cas d'admission d'étrangers, non prévus par les dispositions ci-dessus, sont laissés à l'appréciation du Bureau.

Des séances mensuelles.

Art. 38. — Il y a une séance générale le premier mercredi de chaque mois. Elle commence à sept heures et demie du soir pour toute l'année.

Les Membres résidants sont convoqués à cet effet. Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente et de la correspondance et, apres l'annonce des ouvrages envoyés à la Société, il est procédé à la lecture des rapports des Commissions.

Art. 39. — Tout Membre résidant ou correspondant qui se propose de communiquer un travail quelconque à la Société, dans l'une de ses séances générales, est tenu d'en prévenir le Secrétaire général douze jours à l'avance, afin que cette communication reçoive son rang d'inscription dans l'ordre du jour de la séance.

Art. 40. — Les rapporteurs seront inscrits, comme suit, à l'ordre du jour des séances générales :

1° Rapporteurs sur la présentation d'un Membre résidant ou correspondant ;

2° Rapporteurs des Commissions nommées par la Société en séance générale ;

3° Rapporteurs nommés par le Comité central, pour tout autre objet que pour l'examen des titres d'un candidat ;

4° Rapporteur des Sections.

Art. 41. — Chaque lecture ne pourra durer plus d'une heure, et si le même ouvrage exige plusieurs lectures, l'auteur, après l'avoir lu dans une première séance, prendra, pour la séance suivante, le dernier numéro de l'ordre du jour.

Art. 42. — Lorsqu'un auteur aura fait mettre à l'ordre du jour un travail quelconque, et que, après avoir été appelé pour la lecture, il n'aura pas répondu à cet appel deux fois consécutives, sa proposition de lecture sera considérée comme non avenue, et il ne pourra plus être porté à l'ordre du jour sans une nouvelle demande spéciale écrite par lui au Secrétaire général.

Art. 43. — Lorsqu'un Sociétaire aura lu, en séance générale, un ouvrage de sa composition, il sera libre de le faire imprimer, mais il ne pourra mentionner que cet ouvrage a été lu et approuvé en séance, sans un consentement formel de la Société.

Art. 44. — La publication des votes, des rapports et de tous les actes administratifs ou délibératifs de la Société, du Comité central et des Commissions, ne peut jamais avoir lieu sans l'autorisation ou l'ordre exprès du Comité central ou de la Société.

Les ordres du jour des séances générales sont adressés en temps utile par le Secrétaire général, aux journaux de Nantes, auxquels la Société est abonnée.

Art. 45. — Aucune communication ne peut être faite, dans une séance, par des personnes étrangères à la Société, si, au préalable, elle n'a été autorisée par le Président,

Nulle décision de la Société, sur un sujet quelconque, n'est valable que si le nombre des votants est au moins de quinze

Membres à la première délibération. Si le vote ne peut aboutir, la majorité absolue suffira à la séance suivante, quel que soit le nombre des votants.

Des séances publiques.

Art. 46. — *Une séance solennelle, à laquelle sont invitées les Autorités publiques, se tient chaque année, indépendamment des réunions mensuelles ou extraordinaires de la Société et des Sections. (Art. 21 des Statuts.)*

Art. 47. — La séance publique annuelle se tient l'un des dimanches des mois de novembre ou décembre.

Art. 48. — La séance publique se compose du discours du Président, du rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'année et du rapport du Secrétaire adjoint sur les prix à décerner.

Art. 49. — Une Commission dite du cérémonial et composée du Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire est chargée de l'organisation des séances publiques.

Cette Commission, dont le mandat est de trois années, est nommée par le Comité central qui en approuve le règlement.

Art. 50. — Il pourra y avoir, dans le cours de l'année académique, une ou plusieurs séances publiques extraordinaires consacrées à la lecture d'œuvres de Membres de la Société Académique seulement.

Les travaux ne pourront être admis à la lecture publique qu'après approbation d'une Commission spéciale de quinze Membres nommes par le Comité central, et qui pourront être pris dans son sein.

Le Comité central reste d'ailleurs chargé d'assurer les voies et moyens d'exécution.

Des Prix.

Art. 51. — La Société pourra décerner des prix d'encouragement à tous les travaux importants exécutés dans le département, de quelque nature qu'ils soient.

Art. 52. — Les Sections devront, chaque année, si les finances de la Société le permettent, fournir au Comité central

un certain nombre de questions sur toutes les études dont la Société s'occupe, questions parmi lesquelles le Comité choisira celles qui seront proposées à titre de sujets de prix à décerner, en séance publique, aux auteurs des mémoires jugés dignes de cette distinction.

Art. 53. — Les sujets de concours sont annoncés dans la séance publique de chaque année ; et les prix décernés, soit un an, soit deux ans après, selon que le peut exiger la nature du concours.

Art. 54. — Dans l'un et l'autre cas, les mémoires des concurrents devront être adressés au Secrétaire général de la Société avant l'époque fixée chaque année par le Comité central.

Art. 55. — Dans la séance qui suivra immédiatement le terme fixé pour la remise des mémoires, le Comité central désignera les Membres qui composeront la Commission chargée d'examiner les travaux des concurrents.

Le Secrétaire adjoint fait de droit partie de la Commission, la préside et soumet à son approbation le rapport qu'il est chargé de présenter au Comité central.

Art. 56. — A l'époque fixée par le Comité central, la Commission aura discuté le mérite des travaux soumis à son appréciation, décidé quelle récompense peut être décernée à chacun de ceux qui lui paraîtront dignes de recevoir, soit un prix, soit une mention.

Art. 57. — Le Comité central sera ensuite convoqué pour entendre la lecture du rapport approuvé par la Commission, et en discuter les formes et les conclusions.

Les Membres de la Commission seront appelés à cette séance ; ils pourront y prendre la parole, mais ils n'auront voix délibérative qu'autant qu'ils feront partie du Comité central.

Les décisions prises dans cette séance seront définitives.

De la cotisation annuelle.

Art. 58. — *Chaque Membre résidant paie une cotisation annuelle et un droit de diplôme. (Art. 6 des Statuts.)*

Cette cotisation, qui doit être versée aux mains du Trésorier dans le 1er trimestre de chaque année, est de 25 fr., pour les membres résidants et 5 fr. pour les membres correspondants.

Tout membre qui aura refusé d'acquitter la cotisation de l'année au 31 décembre sera considéré comme démissionnaire, sauf justification auprès du Bureau.

Art. 59. — On ne paie l'annuel de la première année qu'autant qu'on est admis avant le dernier trimestre de cette année.

Des Commissions.

Art. 60. — Le premier Membre nommé dans chaque Commission est chargé de convoquer ses collègues, pour la première réunion seulement. Dans cette réunion, le Rapporteur est nommé et considéré comme Secrétaire ; il convoque ensuite ses Collègues autant de fois qu'il le juge nécessaire.

Des Sections.

Art. 61. — *Les Membres résidants sont, suivant leurs aptitudes, répartis en quatre Sections :*

1° Agriculture, Commerce, Industrie et Sciences économiques ;

2° Médecine et Pharmacie ;

3° Lettres, Sciences et Arts ;

4° Sciences naturelles. (Art. 5 des Statuts.)

Chaque Membre, immédiatement après son admission, est placé par le Comité central dans la Section de sa spécialité. Néanmoins, il peut assister aux séances d'une autre Section avec l'autorisation du Président, sans y avoir voix délibérative. Il peut, en outre, être affilié, sur sa demande, à une ou plusieurs Sections dont il supporte les charges et partage les travaux. Toutefois, par des motifs de convenance qui ont toujours été appréciés par la Société, la Section de Médecine et de Pharmacie ne peut admettre dans son sein et à ses

séances que des docteurs en médecine et en chirurgie, des pharmaciens et des vétérinaires.

ART. 62. — Tout Membre de la Société Académique qui désirera passer d'une Section dans une autre devra, en adressant sa demande de déclassement au Comité central, fournir à l'appui la preuve justificative qu'il s'occupe de travaux relatifs à la spécialité de cette Section. Le Comité, sur l'examen de cette preuve, pourra statuer immédiatement, ou nommer, dans son sein, une Commission chargée de l'éclairer sur l'opportunité de la demande.

ART. 63. — Chaque Section a son règlement spécial, qu'elle soumet à l'approbation de la Société Académique.

Les rapports annuels de ses travaux seront lus en séance générale.

ART. 64. — Les Présidents des Sections sont admis aux séances du Comité central, toutes les fois qu'ils s'y présentent, mais seulement avec voix consultative.

ART. 65. — Lorsqu'un ouvrage quelconque est offert à la Société, il est envoyé au Président de la Section, qui s'occupe des matières qu'il traite, pour qu'un rapport en soit fait, s'il y a lieu.

Annales de la Société Académique.

ART. 66. — La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société en séance générale mensuelle, ou à l'une de ses Sections. La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur.

ART. 67. — Tout travail lu dans une séance de la Société Académique sera remis dans la huitaine au Secrétaire général.

Celui-ci, après la correction des épreuves par l'auteur, vérifiera si le texte est conforme au texte lu en séance. En cas de changements notables, il en référera au Comité de rédaction.

Art. 68. — Les Annales de la Société paraissent une ou deux fois par an, de manière à former, chaque année, un volume de 400 pages in-8° environ.

Néanmoins, l'impression et la publication de certains travaux particuliers pourront devancer l'époque habituelle, en vertu d'une décision spéciale du Comité central, après avis du Comité de rédaction.

Les Annales de la Société sont publiées par séries de dix années.

Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du premier volume de chaque série, ainsi que la liste :

1° Des membres résidants faisant actuellement partie de la Société, classés par ordre de réception ;

2° Des Membres correspondants admis pendant cette série ;

3° Des Sociétés savantes avec lesquelles la Société Académique est en relations.

Du Comité de rédaction.

Art. 69. — *Le Comité de rédaction des Annales se compose du Président, du Secrétaire général, du Trésorier, du Bibliothécaire-Archiviste, Membres de droit, et de deux Membres par chaque Section, élus pour deux ans par le Comité central au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages. (Art. 12 des Statuts.)*

On procédera, chaque année, à l'élection d'un Membre seulement par Section.

Le Comité de rédaction est présidé par le Président de la Société ; en son absence, par le Secrétaire général ; en l'absence de l'un et de l'autre, par le plus âgé des Membres présents.

Dans ce dernier cas, le plus jeune Membre remplira les fonctions de Secrétaire de la séance.

Les décisions du Comité seront consignées sur un registre particulier.

Art. 70. — *Au Comité de rédaction, la présence de la moitié des Membres plus un, est nécessaire pour la validité des votes. (Art. 13 des Statuts.)*

Art. 71. — Le Secrétaire général réunira les Membres du Comité de rédaction des Annales, de façon à pouvoir publier le Bulletin le plus régulièrement possible.

Du règlement intérieur.

Art. 72. — *Un règlement intérieur, dont l'exécution est confiée au Président, prescrit la date des réunions mensuelles et extraordinaires de la Société, des Sections, du Comité central et du Comité de rédaction des Annales, l'ordre des lectures, la limite du temps qui leur est attribué. (Art. 22 des Statuts.)*

Art. 73. — *En dehors des réunions, les salons de la Société sont ouverts tous les jours à tous les Membres qui veulent lire les revues littéraires et scientifiques auxquelles elle est abonnée, ou qui se proposent de consulter les ouvrages de sa bibliothèque.*

Toutes les distractions des cercles ordinaires sont formellement interdites. (Art. 23 des Statuts.)

Art. 74. — *Le règlement intérieur préparé par le Comité central est adopté en séance générale. (Art. 24 des Statuts.)*

Art. 75. — La liste générale des Membres résidants de la Société sera affichée dans la salle de ses séances ; le Règlement sera imprimé et distribué aux Membres entrants, indépendamment de son insertion dans les Annales.

Des ressources de la Societé.

Art. 76. — *Les ressources de la Société se composent actuellement :*

1° Du mobilier nécessaire à la tenue des séances, des installations diverses, d'une bibliothèque importante, de collections botaniques, etc.:

2° Des cotisations mentionnées en l'art. 6 ;

3° Des subventions du Gouvernement, du Département et de la Ville. (Art. 19 des Statuts.)

Art. 77. — *Les délibérations relatives à l'acceptation de dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échange d'immeuble, seront soumises à l'approbation du Gouvernement. (Art. 20 des Statuts.)*

Art. 78. — *En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération du Comité central qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement. (Art. 25 des Statuts.)*

Toutefois, en raison de leurs apports primitifs et des cotisations particulières que peuvent s'imposer les Sections, il paraît équitable que, dans le cas où le tiers au moins des Membres de l'une d'elles constituerait une Société succédant à la Société Académique, cette Société reçoive en partage les livres et les collections se rapportant à sa spécialité.

Les livres qui, dans le délai de trois années révolues, n'auraient pas reçu ainsi leur attribution, seraient dévolus définitivement à la Bibliothèque publique de la Ville, dans laquelle ils auront dû être déposés tout d'abord provisoirement, après inventaire dressé en double expédition.

Art. 79. — *Les présents Statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération du Comité central et de l'approbation du Gouvernement. (Art. 26 des Statuts.)*

Du concierge.

Art. 80. — Les attributions du Concierge sont déterminées par le Comité central.

Délibéré par le Comité central et approuvé par la Société, en ce qui concerne le Règlement intérieur, dans la séance du 5 juin 1878.

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

FAISANT ACTUELLEMENT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ

CLASSÉS PAR ORDRE DE RÉCEPTION

1847

MM. Blanchet, docteur-médecin...................... 2 juin.

1853

Livet ✠, O. I., chef d'institution................ 5 juin.

1854

Lefeuvre, docteur-médecin...................... 5 avril.

1858

Viaud-Grand-Marais, O. A., docteur-médecin.... 1 déc.

1859

Orieux ✠, agent-voyer en chef en retraite......... 6 avril.

1861

Heurtaux ✠, O. A., docteur-médecin............. 9 janv.

Jouon (François), O. A., id. .... 1 mai.

1862

Chartier, O. I., docteur-médecin................ 5 févr.

1865

Andouard, O. I., professeur à l'Ecole de Médecine. 3 mai.

1868

Linyer, bâtonnier de l'ordre des avocats......... 5 févr.

Goullin ✠ (Gustave), négociant................. 4 mars.

1869

Raingeard, docteur-médecin..................... 3 mars.

1870

MM.	Montfort, O. A., docteur-médecin..............	2 mars.
	Teillais ✠, id.	6 avril.
	Bonamy, id.	id.
	Merland (Julien), juge suppléant................	7 sept.

1872

	Ménier, O. A., professeur à l'École de Médecine...	5 déc.
	Grimaud ✠, docteur-médecin....................	id.

1873

	Malherbe (Albert), O. A., docteur-médecin.......	3 janv.

1874

	Gadeceau, négociant............................	4 févr.

1875

	Le Grand de la Liraye, docteur-médecin........	3 mars.
	Génuit, id.	8 déc.

1876

	Guillemet, O. I., docteur-médecin...............	4 oct.

1877

	Leroux, avocat................................	6 juin.
	Poisson, docteur-médecin......................	1 août.
	Simoneau, id.	id.
	Ménager, id.	5 déc.

1878

	Mahot, docteur-médecin...............	2 janv.
	Bureau (Louis), O. A., id.	id.

1879

	Hervouet, docteur-médecin....................	8 janv.
	Guénel, id.	1 oct.

1881

	Jollan de Clerville, docteur-médecin...........	6 janv.
	Gourraud, id.	4 févr.

1882

	Rouxeau, docteur-médecin......................	1 févr.

1883

	Viard, O. M. A., chimiste......................	3 janv.
	Gauducheau, docteur-médecin...................	6 janv.
	Delteil ✠, pharmacien de la marine en retraite...	1 août.

1884

MM. Ollive, O. I., docteur-médecin.................. 6 févr.
Gergaud, id. .... 2 avril.

1885

Chachereau, docteur-médecin.................. 4 févr.
Attimont ✠, id. .... id.

1887

Polo, docteur-médecin.......................... 5 janv.
Gahier, avocat................................ 2 mars.

1888

Pérochaud, O. A., docteur-médecin.............. 4 janv.
Legrand, avocat............................... 4 avril.

1889

Caillé (Dominique), avocat...................... 6 févr.
Merlant O. A., (Francis), industriel............. 6 mars.
Le Gloahec, médecin-vétérinaire................ 4 avril.
Cossé ✠ (Victor), industriel.................... 5 juin.
Bossis, docteur-méeecin......................... 18 décr

1890

Valentin-Désormeaux, docteur-médecin.......... 8 févr.
Landois, id. .... 2 ovril.

1891

Vincent (Léon), industriel...................... 7 janv.

1892

Guillou, docteur-médecin....................... 3 févr.

1893

Sacquet, docteur-médecin........... .... 13 avril.
Schwob O. I. (Maurice), directr du *Phare de la Loire*. 3 mai.
Fraye.................... .... id.

1894

Berthet, avocat.............................. 31 janv.
Perdereau, arbitre de commerce................. id.
Dortel, avocat................................ id.
Tyrion.. id.
Baranger, avocat.............................. id.
Jouon (François), avocat...................... id.
Vincent (A.), avocat.......................... id.
Feydt, avocat................................. id.

MM. Péquin, industriel .... 7 mars.
Eon-Duval, avoué .... id.
Mailcailloz .... 4 avril.
Begnaud, avocat .... 14 nov.

1895

Chevallier, docteur-médecin .... 11 janv.
Libaudière, ingénieur civil .... id.

1896

Texier, docteur-médecin .... 4 mars.
Deniaud, pharmacien .... 6 mai.
Lacambre, docteur-médecin .... id.
Gourdet, id. .... 17 juin.

1897

Renault-Thubé .... 3 janv.
Miraillé, docteur-médecin .... 3 févr.
Vince, id. .... id.
Citerne, id. .... 7 avril.

1898

Allaire, docteur-médecin .... 5 janv.
Gaucher, id. .... 25 avril.

1899

Courties, docteur-médecin .... 15 nov.
Mis de Granges de Surgères .... 11 déc.

LISTE

DES MEMBRES CORRESPONDANTS

REÇUS PENDANT LA 7e SÉRIE (DE 1890 A 1900 INCLUSIVEMENT)

GAHIER (Emmanuel), cons. gén. à Rougé...	admis	le 31 janv.	1894
PRIOUR DE BOCERET, à Guérande..........	—	le 31 janv.	1894
ILARI, avocat à Rennes..................	—	le 4 avril	1894
LAGRANGE, professeur à Libourne..........	—	le 11 janv.	1895
Mlle JOUAN (Eva), à Belle-Isle.............	—	le 4 avril	1895
HULEVICZ, officier de la marine russe.......	—	le 15 nov.	1895
COLSON, professeur à Nogent-le-Rotrou....	—	le 6 mai	1896
CHAPRON, à Châteaubriant.................	—	le 6 mai	1896
LANDEAU (abbé), à Rome.................	—	le 5 janv.	1898
BALLET, architecte à Châteaubriant.........	—	le 5 janv.	1858
Mlle THOMAZEAU, à Bouin................	—	le 5 janv.	1898
ODON DU HAUTAIS, à la Roche-Bernard.....	—	le 5 janv.	1898
DAXOR (René), à Brest..................	—	le 5 janv.	1898
Mlle GENDRON, au Pellerin................	—	le 25 avril	1898
GUÉPIN (Dr), à Paris.....................	—	le 1er mars	1899

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE EST EN RELATIONS

---

1. Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
2. — — Muséum d'Histoire naturelle.
3. — — Institut.
4. — — Association française pour l'avancement des Sciences.
5. — — Société nationale d'agriculture de France.
6. — — Société zoologique de France.
7. — — Société d'anthropologie.
8. — — Société philotechnique.
9. — — Société de l'Histoire de France.
10. Abbeville. — Société d'émulation.
11. Aix. — Académie des Sciences.
12. Amiens. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
13. — — Société des Antiquaires de Picardie.
14. — — Société linnéenne du Nord de la France.
15. Angers. — Société industrielle et agricole.
16. — — Société d'Etudes scientifiques.
17. — — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
18. Autun. — Société Eduenne.
19. Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles.
20. Bar-le-Duc. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
21. Besançon. — Académie des Lettres, Sciences et Arts.
22. Béziers. — Société archéologique.
23. — — Société d'études des Sciences naturelles.
24. Boulogne. — Société académique.

25. Bourg. — Société d'émulation de l'Ain.
26. Brest. — Société académique.
27. Caen. — Académie nationale des Lettres.
28. — Société des Beaux-Arts.
29. — Société d'Agriculture et de Commerce.
30. Cambrai. — Société d'Emulation.
31. Chalons-sur-Marne. — Société d'Agriculture.
32. Chalon-sur-Saone. — Société des Sciences naturelles.
33. Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
34. — — Académie des Sciences et des Belles Lettres.
35. Cherbourg. — Société des Sciences naturelles et Mathématiques.
36. Cholet. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
37. Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences.
38. Colmar. — Société d'Histoire naturelle.
39. Dijon. — Académie des Sciences.
40. Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
41. Dunkerque. — Société dunkerquoise des Sciences et des Lettres.
42. Elbeuf. — Société industrielle.
43. Epinal. — Société d'émulation des Vosges.
44. Evreux. — Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts.
45. Fontenay-le-Comte. — Société d'Horticulture.
46. Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
47. Grenoble. — Académie delphinale.
48. La Rochelle. — Société des Sciences naturelles.
49. Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
50. Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
51. — — Académie du Maine.
52. Le Puy. — Société d'Agriculture.
53. Lille. — Société Industrielle du Nord de la France.
54. Lyon. — Académie des Lettres, Sciences et Arts.
55. — — Société d'Agriculture, Sciences et Industrie.
56. — — Société littéraire, historique et archéologique.
57. Macon. — Académie des Lettres.
58. — — Société d'Histoire naturelle.
59. Marseille. — Société de Statistique.
60. — — Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts.
61. Metz. — Académie des Lettres.
62. — — Société d'Histoire naturelle.
63. Montauban. — Académie des Sciences.

64. Montbéliard. — Société d'émulation.
65. Montpellier. — Société d'Horticulture et d'Histoire naturelle.
66. Moulins. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
67. Nancy. — Académie Stanislas.
68. Nantes. — Société archéologique.
69. — — Société des Sciences naturelles de l'Ouest.
70. — — Société nantaise d'horticulture.
71. — — Société nantaise des Amis de l'horticulture.
72. — — Société de Géographie commerciale.
73. — — Société des Bibliophiles bretons.
74. Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
75. Nimes. — Académie du Gard.
76. Orléans. — Société d'Agriculture et Sciences.
77. — — Société archéologique et historique.
78. Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
79. Perpignan. — Société agricole des Pyrénés-Orientales.
80. Reims. — Académie nationale des Lettres.
81. — — Société des Sciences naturelles.
82. Rennes. — Société archéologique.
83. — — Société des Annales de Bretagne.
84. Rochefort. — Société de Géographie.
85. Romans (Drôme). — Société d'Histoire religieuse du diocèse de Valence.
86. Roubaix. — Société d'émulation.
87. Rouen. — Académie des Sciences et Belles Lettres.
88. — — Société centrale d'agriculture.
89. — — Société des Amis des Sciences naturelles.
90. Saint-Brieuc. — Société d'émulation.
91. Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres.
92 Saint-Lo. — Société d'Agriculture et d'Archéologie.
93. Saint-Quentin. — Société académique.
94. Semur. — Société des Sciences.
95. Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.
96. Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres.
97. — — Société centrale d'Agriculture.
98. — — Société d'Histoire naturelle.

99. Toulouse. — Université de Toulouse.
100. Toulon. — Académie du Var.
101. Tours. — Société d'Apiculture.
102. — — Société archéologique.
103. Troyes. — Société académique.
104. Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
105. Vannes. — Société polymatique.
106. Versailles. — Société des Sciences morales.
107. Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
108. Vienne. — Société de Botanique des Deux-Sèvres.
109. Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts.

ÉTRANGER

110. Brésil. — Rio-de-Janeiro. — Archivos do Musea nacional.
111. Egypte. — Le Caire. — Institut égyptien.
112. Etats-Unis. — Washington. — Department of Agriculture.
113. — — — — Smithsonian Institution.
114. — — — — U. S. Geological Survey.
115. — (California). — Berkeley. — University of California.
116. — — Boston. — American Association.
117. — — Buffalo. — Buffalo Society of natural Sciences.
118. — (Wisconsin). — Madison. — Wisconsin Geological Survey.
119. — — — — — Wisconsin academy.
120. — (Massachusets). — Salem. — American association.
121. Russie. — Moscou. — Société impériale des Naturalistes.
122. — (Finlande). — Helsingfors. — Société pro Fauna et Fennica.
123. Suède. — Upsala. — Universitets Upsala.
124. Suisse. — Neufchatel. — Société neufchateloise de Géographie.
125. Uruguay. — Montevideo. — Museo nacional de Montevideo.

Offerts gracieusement par le Ministre

Bulletin des Sciences économiques et sociales.

Bulletin archéologique.
— historique et philologique.
Répertoire des Travaux historiques et scientifiques du Comité.
Revue des Travaux scientifiques.
Bibliographie des Travaux publiés par les Sociétés savantes.
Annuaire des Bibliothèques et des Archives.
Congrès des Sociétés savantes.

ALLOCUTION DE M. LE Dr HERVOUET

PRÉSIDENT SORTANT

Messieurs,

Ce n'est pas sans regret que je quitte en ce moment le fauteuil de la présidence. J'ai passé, en effet, avec vous une année dont je garderai toujours l'aimable souvenir. Certes, depuis plus de vingt ans, j'ai fréquenté la Société Académique et j'ai pu en apprécier les avantages et les agréments. J'ai, dans cette dernière année surtout, goûté le charme de vos relations. L'obligation plus impérieuse d'assister à toutes les séances m'a fait comprendre, mieux encore que par le passé, tout ce que l'on gagne à vous écouter, à participer à vos travaux et à vos discussions. En me remémorant les questions littéraires ou scientifiques soulevées et développées par vous en 1899, en mesurant leur importance et leur portée, je m'étonne vraiment de ne pas compter un plus grand nombre de nos concitoyens parmi les adhérents à la Société Académique.

Beaucoup de Nantais s'excusent de ne pas se joindre à nous en arguant du grand nombre des Sociétés spécia-

lisées et différenciées créées successivement dans cette ville. La Société Académique n'a plus de raison d'être, nous dit-on souvent, puisque nous avons maintenant une Société de Géographie, une Société d'Agriculture, une Société des Sciences naturelles, une Société médico-chirurgicale des hôpitaux, une Société anatomique et une ligue de propriétaires.

Je suis assurément partisan de la division du travail et j'ai pour mon compte applaudi sincèrement à l'éclosion de toutes ces associations. Mais je ne vois pas pourquoi leur naissance, leur multiplication et leur succès pourraient nuire à notre Société ou rendre inutile notre propre existence.

Loin de là ! Nous représentons une idée générale, nous sommes un organisme synthétique ; nous sommes, en raccourci, si vous voulez, l'Institut départemental : nous sommes, pour ainsi dire, les cinq Académies pour cette région. Il nous manque seulement de distribuer des prix de vertu.

Il importe donc de réagir contre les idées dissolvantes auxquelles je viens de faire allusion.

Il faut vivre et il faut nous fortifier. Nous devons par tous les moyens nous efforcer d'augmenter chaque année le nombre de nos adhérents. Heureusement, je vois, ce soir même, à l'ordre du jour, plusieurs candidatures inscrites.

C'est d'un favorable augure, et je suis heureux d'en féliciter mon distingué successeur et ses collègues du nouveau bureau.

En mettant à notre tête pour l'année 1900 notre éminent collègue, M. Tyrion, vous avez fait preuve, Messieurs, de vitalité : vous avez montré votre ferme intention de donner une impulsion nouvelle à la culture des belles-

lettres dans cette chère Société. Vous avez affirmé cette même volonté en lui adjoignant MM. Chevalier et Joüon. Sous de telles auspices, l'année s'annonce bien.

Par votre assiduité et votre travail, vous donnerez raison, j'en suis sûr, aux prédictions de votre Président sortant qui restera toujours votre collègue dévoué.

ALLOCUTION DE M. TYRION

PRÉSIDENT ENTRANT

Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je prends place, aujourd'hui, à ce fauteuil de Président de la Société Académique où, depuis plus d'un siècle, se sont succédé tant de savants et tant d'hommes distingués. Je ne me croyais pas appelé à un tel honneur et je ne me connaissais aucun titre qui pût particulièrement me désigner pour présider une assemblée composée de l'élite intellectuelle de la Loire-Inférieure. Votre amitié pour moi, Messieurs, vous a sans doute fait penser qu'il suffirait du dévouement de l'un de vos membres les moins en vue pour mener à bien la mission dont vous l'auriez chargé.

Permettez-moi de vous remercier. Cette preuve d'estime m'est douce, bien qu'elle me rende un peu confus de me trouver placé à la tête de votre savante compagnie.

En choisissant, pour me seconder dans mes nouvelles fonctions, MM. Chevallier et Jouon, vous avez facilité ma tâche. Guidé par l'expérience de notre président d'hier, l'aimable docteur Hervouet, aidé des conseils que ne me refuseront certainement pas MM. Gahier et Delteil,

j'essaierai de justifier votre confiance en consacrant à la prospérité de notre chère Société tout mon zèle, toute mon intelligence, tout mon cœur.

Alors qu'en cette fin de siècle les associations scientifiques ou littéraires s'effondrent sous l'action d'un positivisme envahissant, la Société Académique, bien que centenaire, s'est parée d'une nouvelle jeunesse, sous la présidence de M. Hervouet.

Vous avez su, Messieurs, conserver le culte du beau et de l'idéal, et les productions des travailleurs de la pensée ont toujours trouvé, auprès de vous, un accueil sympathique et chaleureux. Grâce à l'heureuse initiative d'un de nos plus distingués collègues, une noble émulation s'est emparée de tous et, chaque mois, nous avons été conviés à venir écouter et applaudir des œuvres qui prouvaient notre force et notre vitalité.

Je suis persuadé que cette année sera aussi fructueuse. Nous travaillerons ensemble et nous nous efforcerons de maintenir et de continuer le beau renom et les saines traditions de la Société Académique. Nous ferons appel à toutes les bonnes volontés et cet appel sera entendu. Déjà, le nombre de nos membres s'accroît de jour en jour et, tout-à-l'heure, vous allez être invités à vous prononcer sur l'admission de nouveaux sociétaires.

J'ai le ferme espoir que leur exemple sera suivi, et j'ai la conviction que notre Société, rajeunie par l'infusion d'un sang nouveau, poursuivra, vaillante et forte, la voie tracée par nos aînés.

L'ASSOCIATION NANTAISE

POUR LA

DÉFENSE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX DE LA RÉGION

CONFÉRENCE

faite au théâtre Graslin par M. Maurice Schwob, sous les auspices de la Municipalité et de la Chambre de Commerce.

Mesdames, Messieurs,

Voulez-vous que nous fassions ensemble un petit voyage à l'Exposition ? C'est de circonstance.

Il est entendu qu'elle est admirable. C'est la déclaration obligatoire et je n'y manquerai pas. Mais je voudrais simplement vous indiquer l'enseignement général qui s'en dégage.

C'est, tout d'abord, une impression de force et de vitalité formidable. Devant cet effort gigantesque, on éprouve tout de suite un sentiment de fierté. Non, ce pays n'est pas mort, jamais il n'a été plus vivant, plus riche, plus actif, et toutes ses qualités merveilleuses se retrouvent dans cette floraison extraordinaire qui les résume, en quelque sorte, comme un symbole.

Mais cette vie, que nous admirons, apparaît comme fiévreuse, cette richesse se dépense à tort et à travers, cette activité procède par à coups, sans l'ordre et la méthode qui décupleraient sa puissance.

L'esprit reste saisi par l'immensité de l'œuvre, charmé souvent par la grâce du détail, mais nullement reposé par l'harmonie de l'ensemble.

Cette poussée immense donne l'aspect d'une végétation luxuriante, pleine de sève et de vigueur, mais bigarrée et incohérente. Chaque plante s'est développée à sa guise, le sol est d'une richesse inouïe, mais le jardinier n'a pas su dessiner son parc.

En somme, c'est le triomphe de la fantaisie individuelle, mais la grande pensée directrice manque. Il n'y a pas de grandes lignes, d'unité de vues, chacun a bâti son petit palais ou planté sa petite vitrine, à son gré, sans souci de l'ensemble, du groupement général.

Il en est résulté une agglomération immense, mais un peu informe, où chaque exposant a sacrifié surtout au désir de paraître, où tout est en façade, en trompe-l'œil et manque absolument de simplicité, c'est-à-dire de force et de beauté réelles.

Et à cet individualisme excessif, à cette absence complète de souci du voisin, personne n'a rien gagné, parce que les efforts se détruisent et qu'il en est là comme d'un orchestre où chaque exécutant jouerait un solo sans s'occuper des autres. L'ensemble serait manqué, en même temps que chaque artiste, isolément, ferait assez piteuse mine, malgré tout son talent.

Cette appréciation n'est pas trop sévère et il est vraiment triste de voir les forces vives éparses, agissant dans toutes les directions, se contrariant les unes les

autres, alors qu'il suffirait de les grouper pour obtenir un effet irrésistible.

*
* *

Ce tableau n'est pas seulement celui de l'Exposition, mais celui de tout le pays.

L'Exposition n'est, en somme, qu'un abrégé, un résumé de notre époque actuelle, il est donc assez naturel d'y trouver, exagérées et systématisées, les caractéristiques de notre état général.

Cet état, nous le constatons en tout, dans l'industrie, dans le commerce, en art, en littérature, et surtout dans ce milieu qui prétend être l'essence même de la vie nationale et n'en est, trop souvent, que la caricature exaspérée et grimaçante, le milieu politique.

Partout, nous trouvons l'émiettement, et, si vous me permettez ce barbarisme, la *dissociation*.

C'est l'application féroce et absurde du « Chacun pour soi et Dieu pour tous », et cette maladie de l'égoïsme ne nous est pas spéciale, le monde entier en souffre, elle ne sévit pas seulement sur les individus, les nations elles-mêmes en semblent atteintes. Nous venons de les voir assister, impassibles, à l'égorgement d'un petit peuple ; elles ont fermé prudemment leurs fenêtres, comme ces bons bourgeois qui entendent, la nuit, crier : « *à l'assassin* », et, après avoir jeté un coup d'œil sur la rue noire et froide, s'en vont se rasseoir tranquillement au coin de leur feu, en poussant un petit soupir de pitié... très platonique.

Mais cette situation ne peut pas durer. Les progrès mêmes de la civilisation moderne rendent impossible cet isolement des peuples et des individus.

Les grandes puissances viennent de l'apprendre à leurs

dépens en Chine. Elles avaient cru pouvoir s'y tailler chacune leur petit domaine indépendant, que leurs diplomates avaient baptisé d'un nom nouveau et charmant : *la sphère d'influence.* La diplomatie consiste surtout à dissimuler, sous des noms très jolis, des appétits... très laids.

Nos petites combinaisons savantes ont été dérangées par un soubresaut de l'homme malade qui a envoyé un coup de poing dans les « sphères » et les a fortement endommagées. L'Europe et l'Amérique se trouvent brusquement en face de ce péril jaune, dont tout le monde parlait — parce que c'était un bon prétexte — mais auquel personne ne songeait sérieusement. Finies, les petites combinaisons égoïstes, et, bon gré mal gré, tout le monde se trouve solidaire devant le danger commun.

*
* *

C'est la loi nouvelle qui apparaît, la loi de *solidarité* qui s'impose aux individus d'une même nation, comme aux peuples d'un même continent.

La première nation qui le comprendra sera la plus forte et la plus grande. Et ce sera justice, parce qu'elle se montrera aussi la meilleure.

Le temps des initiatives isolées est passé. Vous ne pouvez pas plus combattre seuls, dans la bataille commerciale, industrielle, agricole ou intellectuelle de la vie moderne, que les chevaliers bardés de fer n'ont pu continuer leurs combats singuliers après l'invention de la poudre à canon et des mousquets.

Si puissant et si bien doué que soit l'individu, il succombera désormais fatalement sous l'effort d'une collectivité.

Que d'autres déplorent cette transformation, je ne serai pas de ceux-là. Elle est la *Loi,* la loi vraiment humaine, la loi d'Association des efforts, la loi du travail, — volontaire et bien réglé, — de *chacun pour tous.*

Certains pays le sentent. Si l'on cherchait bien le secret de cette prospérité subite, inouïe de l'Allemagne, on verrait que si elle a éclaté tout d'un coup, aveuglante, indéniable, elle a été préparée lentement, pendant de longues années, par l'esprit d'Association.

Dans ce pays pauvre, chez ces esprits lents, la nécessité de mettre les efforts en commun, de ne rien laisser à la fantaisie égoïste, devait apparaître plus vite qu'ailleurs. C'est par leur union qu'ils nous ont battus militairement, c'est par elle qu'ils sont en train de conquérir, pacifiquement cette fois, le premier rang dans le monde, si nous n'y prenons garde.

Les Anglo-Saxons eux-mêmes, cette race individualiste à outrance, — j'allais dire égoïste, — sentent le danger et commencent à créer d'immenses associations. Dernièrement, un consul des Etats-Unis a jeté le cri d'alarme. Après avoir énuméré la liste d'associations, de fédérations, d'unions de toutes sortes, qui fait la force de l'Allemagne, il s'est écrié : Prenez garde, nous ne sommes, nous, qu'une *Union d'Etats,* ce pays-ci est autre chose, une organisation nouvelle et effrayante, c'est un *Etat d'Unions!*

*
* *

Pardonnez-moi ces généralités, auxquelles, malgré moi, je me suis laissé entraîner. J'en arrive bien vite à nos propres affaires et nous verrons de suite que ces idées ne sont pas trop vastes et s'appliquent aux moindres détails. A entrer dans ces grandes Unions, l'individu ne

perd rien : en travaillant volontairement pour tous, il n'en travaille que plus puissamment pour lui-même, parce que son initiative, le levier de toutes choses, y trouve un point d'appui, ce point d'appui avec lequel Archimède se faisait fort de soulever le monde.

Prenons un exemple, et, pour cela, retournons à l'Exposition.

J'y déjeunais l'autre jour à une taverne alsacienne et distraitement, je feuilletais le prospectus.

J'y lus, avec une certaine surprise amusée, que ces restaurateurs n'étaient pas des restaurateurs, que c'étaient deux grandes maisons de vins d'Alsace qui avaient simplement imaginé ce moyen ingénieux de faire goûter leurs vins par le grand public français. Une rapide enquête près du gérant, auquel j'avais fait signe, m'apprit que le succès dépassait toutes les ambitions et que les vins d'Alsace avaient désormais droit de cité à Paris.

Et, tout rêveur, je parcourais du regard le menu, hésitant entre la classique choucroute et la saucisse aux pistaches, lorsque, tout à coup, ces deux lignes me sautèrent aux yeux : *Homards du Pouliguen, Canetons nantais.* Et, en même temps, l'idée, qui prenait vaguement forme dans mon esprit, se dessina précise et..... navrante.

Les Strasbourgeois avaient fait, incomplètement, ce que les Nantais auraient pu faire cent fois mieux qu'eux.

Et j'eus comme la vision du restaurant nantais à l'Exposition, se suffisant à lui-même, faisant courir tout Paris par l'excellence et l'originalité de ses produits, organisé en commun par nos puissantes maisons d'alimentation.

Vous le voyez d'ici, n'est-ce pas ? Voulez-vous que nous fassions un peu le menu ?

Œufs nantais
Beurre nantais
Charcuterie de Vertou
Sardines nantaises
Conserves de thon nantaises
Crevettes des Sables, de Pornic, du Croisic
Huitres des Sables et du Croisic
Poissons de Loire et d'Erdre au beurre blanc nantais
Coquilles Saint-Jacques
Soles, turbots et lubines du Croisic et de la Turballe
Saumon de Loire
Alose de Loire
Langoustes et homards du Pouliguen
Viande d'élevage nantais
Mouton présalé de la Basse-Loire
Poulets nantais
Canetons nantais (1)
Légumes de saison et primeurs de Nantes
Conserves nantaises
Fruits nantais
Crêmés nantais
Chocolaterie et confiserie nantaises

et, pour finir, toute l'admirable *pâtisserie* nantaise.

Il n'est pas jusqu'au café qui ne soit d'importation nantaise, sucré avec notre incomparable sucre nantais, aromatisé avec notre eau-de-vie nantaise.

Et, si vous vouliez pousser jusqu'au bout, vous pourriez servir du pain merveilleusement blanc fait avec votre farine nantaise.

(1) Aussi renommés que les canetons rouennais.

Pour en finir avec la volaille, savez-vous qu'un seul éleveur de la région expédie chaque année, à Noël, 2.000 oies grasses en Angleterre ?

Du côté des boissons, vous aurez votre série de vins du pays nantais et de mousseux des coteaux de la Loire.

A ceux qui n'aiment pas le vin, vous offririez vos bières nantaises ou votre cidre de Châteaubriant.

Et vous terminerez le repas par un petit verre de guignolet ou de triple-sec, de liqueur nantaise.

Sur vos tables, des surtouts ornés de fleurs et de plantes nantaises.

Et, comme rien ne devra venir que de Nantes, vous confierez la décoration de votre salle à un Préaubert, l'ameublement à un Leglas-Maurice, aidés de toute la pléiade des artistes nantais.

Pardon, si je viens de citer des noms propres, mais j'ai pris ceux qui me venaient à l'esprit comme symbolisant deux industries locales prospères.

Il me reste à vous prier de chercher avec moi si une seule ville de France, peut-être du monde, pouvait présenter un ensemble aussi complet, donner au public une semblable impression de luxe, de bon goût et de bien-être.

*
* *

Qu'a-t-il manqué pour qu'une pareille tentative fût réalisée, pour que Nantes apparût à tous les visiteurs étrangers comme la ville de l'alimentation et de l'industrie de luxe ? Simplement un peu de cette cohésion et de cette entente que je réclamais en commençant.

Si l'*Association Nantaise,* dont je veux vous entretenir, avait existé, il aurait suffi d'y lancer une pareille idée pour qu'elle fût aussitôt examinée, avec la certitude de voir tous les intéressés l'adopter. Les conséquences, pour le commerce nantais, eussent été énormes.

Me voici arrivé à mon sujet par un très petit côté.

Je l'ai fait volontairement, pour vous montrer que tout nous y mène, aussi bien les idées générales dont je vous parlais tout à l'heure que les intérêts particuliers de nos industries locales.

Ce menu a eu un autre avantage encore. Il m'a permis de vous énumérer rapidement les cadeaux innombrables que nous a prodigués la nature et dont nous tirons encore un parti bien incomplet.

Pour que nous développions ces dons naturels, pour que nous profitions aussi de notre position géographique merveilleuse, à la bouche d'un grand fleuve qui doit un jour nous donner la route de l'Est, nous faire le grand entrepôt réglant les relations de l'Europe centrale et de l'Amérique, de l'Ancien Monde et du Nouveau, que nous manque-t-il ?

Un centre de pensée et d'action communes.

Un milieu largement ouvert où toutes les idées, tous les projets intéressant notre avenir puissent être présentés, discutés, classés.

Une association assez puissante pour pouvoir être parfaitement renseignée sur ce qui se fait ailleurs et en conclure ce qui peut se faire ici.

Un groupement assez compact pour rompre avec l'esprit de coterie, de dénigrement du voisin, avec les sentiments mesquins de petites jalousies, de rancunes personnelles.

Comme je l'ai déjà dit ailleurs, la première condition, pour devenir une *grande ville,* sera de se débarrasser de l'*esprit* d'une *petite ville.*

*
* *

Seule, une grande Association Nantaise pourra nous donner cela.

Seule aussi, se tenant en dehors de la politique, elle pourra poursuivre un plan d'ensemble, à l'abri des aventures électorales, exerçant sur tous les élus, quelles que puissent être leurs nuances, une influence continue et bienfaisante, les renseignant sur nos besoins et leur fournissant l'appui inestimable de l'unanimité de leurs concitoyens, le jour où il s'agit d'une question d'intérêt général pour notre ville ou notre région.

Mais un pareil rêve est-il réalisable ? Des hommes, séparés par leur position sociale, leurs opinions politiques ou religieuses, pourront-ils se grouper, se rencontrer fréquemment, sans arriver à des discussions violentes, à des conflits ?

On peut désormais répondre hardiment : *oui*. Il n'est même pas nécessaire de chercher l'exemple de telle Société hambourgeoise, qui compte plus de 20,000 membres, ou même d'Associations pospères à Marseille, au Havre ou à Bordeaux. L'expérience a été faite à Nantes même, et bien faite. Elle est concluante :

Vous n'espériez pas que j'allais passer une heure avec vous sans vous parler de la Loire Navigable, n'est-ce pas ?

Mais ce n'est pas de l'œuvre qu'il s'agit maintenant, c'est de la Société. Depuis six ans, elle a traversé toutes les crises, toutes les querelles du dedans et du dehors, sans en être ébranlée un instant. Toutes les opinions y sont représentées, toutes sont également respectées. En vue du grand but à atteindre, l'union est restée complète, la discipline entière. Les décisions prises sont la loi de tous, et cette unité admirable nous a permis jusqu'ici de triompher de tous les obstacles et

de nous imposer à tous les Ministères successifs, par *une suite dans les idées* qui était notre œuvre, à nous, et qui faisait notre force irrésistible dans ce pays des changements perpétuels.

Le but de l'Association Nantaise n'est pas moins beau, n'est pas moins noble ; elle réussira donc dans sa tâche aussi bien que la Société de la Loire navigable, si elle sait, avec les mêmes scrupules, se défendre de toute ambition politique.

* * *

L'heure est venue, d'ailleurs, de nous unir tous ; le moment est urgent, car il s'agit, pour Nantes, de faire l'effort décisif et d'arrêter le plan d'une action incessante pour une longue série d'années.

Le Canal maritime, — obtenu grâce à l'énergie de quelques hommes qui ont eu foi dans nos destinées, — a sauvé notre commerce maritime, régénéré nos industries. Mais s'il a suffi des efforts individuels pour obtenir un premier sourire de la fortune, n'oublions pas qu'elle est femme, c'est-à-dire capricieuse, et qu'il faudra notre union étroite, la mise en commun de toutes nos activités, de toutes nos intelligences, pour conquérir définitivement et garder ses faveurs.

Un coup d'œil rapide sur le chemin parcouru depuis quinze ans vous montrera l'immensité des espoirs qui s'ouvrent devant nous, si nous savons travailler ensemble et grouper toutes nos forces pour conquérir l'avenir en profitant des leçons du passé.

En quinze ans notre tonnage a quadruplé, partant de 250,000 tonnes pour dépasser le million.

Nos usines se sont développées de tous côtés, nos chantiers regorgent de travail ; du quai Saint-Louis à

Roche-Maurice il ne reste plus, le long du fleuve, un pouce de terrain disponible.

Notre chiffre d'affaires à la Banque de France a doublé et atteint maintenant un quart de milliard.

Nous sommes un nœud de chemins de fer et trois compagnies se disputent notre clientèle. Sur la rive gauche, les chemins de fer de l'Etat et de l'Ouest créent une gare immense, à coups de millions, et enlèvent l'île Mabon qui bouchait leur accès libre au fleuve. Sur la rive droite, la Compagnie d'Orléans étudie les moyens de rendre nos quais à la circulation et de doubler ainsi leur trafic possible.

Mais tout cela n'est qu'un commencement, un ensemble de *possibilités*. Pour *réaliser* nos ambitions, il faut arrêter un programme et nous mettre tous d'accord. Puis il faut donner à ceux qui seront chargés de l'exécuter l'appui de l'opinion publique tout entière. Ils marcheront d'un pas autrement hardi, ils tiendront un langage autrement ferme, lorsqu'ils auront derrière eux la grande Association Nantaise, c'est-à-dire tout Nantes.

*
* *

Il ne m'appartient pas de tracer ce programme, mais les grandes lignes viennent d'être indiquées par la Chambre de Commerce, dans sa réponse au questionnaire du Gouvernement.

Il nous faut, avant tout, l'amélioration de notre Loire maritime, pour nous permettre la création des lignes à vapeur régulières qui sont la vie des ports modernes. Nous devons avoir, immédiatement, à toute marée, un tirant d'eau minimum de 6 mètres, bien facile à réaliser. Nous devons poursuivre ensuite, et sans relâche, la

régularisation complète de la Basse-Loire, qui nous donnera enfin l'accès constant et facile des grands navires à nos quais. L'exemple de Rotterdam, Hambourg et de Brême est là pour le prouver.

En même temps, nous poursuivrons, avec la même ténacité, l'amélioration de la Loire en amont et notre jonction avec le réseau navigable français. Alors, mais alors seulement, nous serons un grand port, une métropole commerciale.

A la jonction de la Loire Maritime et de la Loire fluviale, pour faire face aux besoins immédiats, la nature nous offre un vaste bassin intérieur, au cœur de notre ville, le bras de la Madeleine, qu'il suffit de creuser et d'aménager par sections, suivant les nécessités de notre trafic croissant.

Enfin, si les événements se précipitaient, nous avons le bras de Pirmil, dont la mise en état est étudiée, et qui nous donnerait la possibilité de doubler, d'un seul coup, notre puissance commerciale et industrielle.

Avec un pareil instrument, nous pourrons nous développer largement et devenir la grande cité de l'Ouest.

Mais cette population nouvelle, il faudra la loger, lui faire une ville saine et moderne. Et nous voyons aussitôt surgir la nécessité d'un plan d'ensemble, dont l'exécution se ferait méthodiquement et serait l'œuvre patiente de beaucoup de municipalités successives, mais faute duquel nous éparpillerons nos ressources en fantaisies incohérentes et ruineuses.

Seule, une grande Association aura la force de réclamer ce plan d'ensemble, puis l'autorité de l'imposer à toutes les Administrations, quelles que soient les fluctuations de la politique.

*
* *

Mais il ne suffit pas d'installations matérielles. Il faut savoir et surtout vouloir s'en servir. C'est ici que le rôle d'une Association Nantaise serait prépondérant.

Nous avons vu tout à l'heure quelles sont les richesses alimentaires de la région. Elles sont presque illimitées. Il appartiendrait à une Association Nantaise de les développer, de grouper les jardiniers pour l'exportation, les viticulteurs, les éleveurs, de stimuler et même de provoquer les initiatives, en un mot d'introduire la vie dans un corps encore inerte.

Et ce ne sont pas seulement les questions agricoles que nous aurions à suivre, mais toutes les autres.

Nos industries métallurgiques doivent être encouragées, nous sommes à mi-chemin entre les minerais et les charbons. Peut-être nous apercevrons-nous même avant longtemps que nous avons les uns et les autres à notre porte. Nos industries chimiques sont en plein développement, et il reste encore, croyez-le bien, une large place pour tous les nouveaux venus.

En commerce, nous devons tendre à devenir le grand marché régulateur de l'Ouest. Il suffirait d'un effort commun et raisonné pour y parvenir.

Enfin, nous avons toutes nos lignes régulières de navigation à créer, au lieu de rester tributaires des autres.

Mais, pour tout cela, il faut un milieu favorable, des causeries fréquentes, où chacun puisse venir exposer ses idées, ses projets, les soumettre à la discussion, demander un appui, un renseignement ou un conseil.

L'Association, telle que je la rêve, ce serait le *cerveau de Nantes*.

Car je ne la veux pas exclusivement occupée des intérêts *matériels*, je la veux tout aussi pleine de solli-

citude pour les intérêts *moraux*. Si nous voulons être une capitale, il faut le mériter non seulement par notre activité économique, mais par notre action intellectuelle.

*
* *

Le devoir d'une métropole est de rayonner autour d'elle, de dominer par la pensée aussi bien que par la richesse. Elle doit être le centre des idées aussi bien que le centre des affaires.

Ce rôle peut être le nôtre, si une grande Association Nantaise a le courage de prendre la tête du mouvement et la persévérance de le diriger sans faiblir. Nous avons ici tous les éléments nécessaires pour constituer un ensemble unique. C'est leur groupement qui fait défaut.

Voulez-vous que nous examinions très rapidement la situation ?

I. — Notre enseignement industriel et commercial est désormais presque complet.

L'ancienne école Livet, devenue école nationale, nous forme des chefs d'atelier, tandis que les cours de la Société Industrielle nous font des ouvriers.

L'ancienne Ecole professionnelle, devenue Ecole pratique du Commerce, fournira à nos négociants les chefs de service, tandis que les cours du soir, à la Bourse, continueront à nous former une pépinière d'employés modèles.

Au-dessus de ces deux écoles pratiques, l'enseignement théorique complet de l'*Ecole supérieure de Commerce et d'Industrie* commencera, dès le mois d'octobre, à nous préparer des chefs de maison.

Mais il faudra soutenir ces écoles, placer et guider leurs meilleurs élèves, les aider à essaimer au dehors, à

nouer des relations lointaines dont nous profiterons tous. L'Association seule peut accomplir cette tâche.

II. — Nous avons déjà un institut bactériologique et un laboratoire d'analyses agricoles dirigés par des hommes éminents.

Il faudrait les soutenir, les développer encore. Dans notre région agricole et avec nos industries alimentaires, ces deux laboratoires rendraient des services précieux.

Mais ce groupe ne sera complet que si on y joint un laboratoire de chimie et d'électricité industrielles. Ce jour-là nous n'aurons plus rien à envier à Nancy et nous pourrons enfin nous lancer dans l'industrie moderne sans recourir aux spécialistes étrangers.

L'association des initiatives privées a pu créer l'institut nancéen, elle seule pourrait faire naître un institut nantais.

III. — A côté de ces deux organisations puissantes, un homme de bien a songé à fonder une Ecole coloniale modèle, profitant de notre enseignement commercial et industriel, puis se spécialisant et étudiant dans un établissement agricole, aménagé sur le type des écoles anglaises, les ressources coloniales et leurs modes d'exploitation.

C'est là un projet admirable et il ne faudrait que l'encouragement d'une grande Association nantaise pour inspirer au généreux donateur la confiance que son œuvre 'est comprise et sera continuée dans le même esprit après lui.

IV. — Elle serait, d'ailleurs, complétée par le groupe d'enseignement des sciences naturelles, formé de notre Jardin des Plantes et de notre Museum, qui comptent parmi les plus beaux de France.

Il faut y joindre notre Ecole de Médecine qui parviendra bien un jour à vaincre les mauvaises volontés et

à se transformer en Faculté. Mais nous ne serons pas trop de *tous* pour arracher ce résultat.

V. — J'abrège et je vous signale la nécessité, si nous voulons vraiment être une grande ville, de développer notre Ecole des sciences et des lettres, d'en faire un centre de conférences, un milieu intellectuel où nous viendrions nous délasser de nos labeurs quotidiens. Et je voudrais qu'une partie de ces conférences fût consacrée à nous faire connaître notre Bibliothèque publique, nos Archives, qui renferment des trésors précieux mais ignorés. En apprenant notre histoire locale, en revoyant notre grandeur passée, nous prendrions confiance dans les destinées que nous réserve l'avenir.

C'est encore l'Association qui peut donner ce coup de fouet et prendre l'initiative de ces réformes.

VI. — Grâce à elle, nous échapperions à cette réputation... d'épiciers, que nous font assez volontiers certains jaloux. Elle pousserait à la création si urgente d'une Ecole d'art décoratif, permettant enfin à notre population d'utiliser et de perfectionner ses dons naturels si remarquables pour le dessin et la sculpture.

Les trésors de notre Musée des Beaux-Arts et du Musée Dobrée serviraient enfin à former le goût de tout un peuple d'artistes nés dans le pays nantais.

*
* *

Cette fois, Mesdames, vous me pardonnerez de vous avoir si longuement ennuyées, car c'est à vous que je vais m'adresser maintenant. Demandez à vos maris, à vos frères, de se grouper pour créer à Nantes une pépinière d'ouvriers d'art, qui vous donneront de beaux meubles, de belles tentures, de charmants bibelots, tous

ces mille riens délicieux, que vous savez si bien assembler pour former l'intérieur aimable et gracieux qui vous sert de cadre, et nous retient, charmés, auprès de vous.

Et ne vous arrêtez pas en route. Dites-leur que si la grande Association Nantaise avait existé, les Concerts Populaires ne seraient pas morts. Rappelez-leur les belles représentations du Cercle des Beaux-Arts, qui nous amenaient des visiteurs de vingt lieues à la ronde. Dites-leur que vous voulez ressusciter tout cela, que vous voulez aussi des conférenciers à la parole élégante et facile, des expositions de peinture, des fêtes, des fleurs ; que la vie matérielle n'est pas tout, qu'il y faut un peu d'art, un peu de poésie et que leur association pourrait nous donner tout cela, réveiller une foule de bonnes volontés et d'activités qui ne demandent qu'à reprendre les vieilles traditions nantaises.

Alors, vraiment, nous n'aurions plus rien à envier à personne, nous serions la grande ville incontestée, rayonnant tout autour d'elle par son autorité morale, au grand profit de sa puissance matérielle.

Alors aussi, l'Association Nantaise pourrait poursuivre la grande tâche qui devra être une de ses préoccupations constantes : l'absorption de tous nos faubourgs, l'incorporation de Chantenay, de Rezé, de Pont-Rousseau, de Doulon dans le plus grand Nantes.

Ceci n'est pas de la mégalomanie, croyez-le bien, c'est de la sagesse, de la prudence. Nous savons ce que coûtent les Villes Sœurs, nous savons ce qu'il faut de luttes, de souffrances, pour leur faire comprendre que la prospérité de l'une fait la fortune de l'autre et nous n'avons pas envie de recommencer l'aventure.

Si nous devons un jour amener la Loire Navigable à la prairie de Mauves, aménager le bras de Pirmil et

créer un port franc sur sa rive gauche, pousser nos usines jusqu'à Basse-Indre, encore faut-il que tous ces sacrifices nous profitent, que tous ces quais, faits avec nos ressources, soient nantais, que leurs intérêts soient indissolublement liés à ceux de la grande agglomération nantaise.

Enfin, cet agrandissement nécessaire, urgent, ferait de nous une ville de plus de 160,000 âmes. Nous ne serions plus confondus avec Toulouse ou Saint-Etienne, nous serions la quatrième ville de France, en attendant mieux, peut-être.

Nous pourrions alors parler haut et ferme, réclamer le traitement et la part d'avantages qui nous sont dus et qu'on nous marchande trop souvent.

*
* *

Mais l'union seule de tous les Nantais pourrait vaincre les résistances et briser les limites trop étroites de notre ville actuelle. Des individus isolés, quelles que soient leur valeur, leur énergie, leur persévérance, n'y parviendront jamais.

Cette union est-elle possible, est-elle pratique ? Oui, cent fois oui ! Nous aimons trop notre ville, nous sommes trop fiers des progrès accomplis depuis dix ans, pour ne pas sacrifier quelques préjugés, quelques rancunes.

L'association que nous devons fonder n'est pas une Société fermée, étroite, accessible seulement aux favorisés de la fortune, mais un groupement ouvert à tous, avec une cotisation raisonnable, 10 fr. par an, moins d'un franc par mois. C'est le nombre qui fera notre puissance irrésistible.

Si nos grands commerçants, nos riches industriels veulent nous aider et trouvent notre budget insuffisant, ils seront libres d'aider leurs collaborateurs à s'inscrire, de faciliter l'entrée à tous ceux qui voudraient venir contribuer à la grande œuvre.

La loi nous permet de réclamer la reconnaissance d'utilité publique qui nous donnerait le droit de posséder, de constituer un capital, de recevoir des dons, des legs de personnes généreuses. Nous en trouverons, j'en suis certain.

Et quànd nous serons quelques milliers, quand nous serons riches, notre action sera comparable à celle des grandes Sociétés allemandes, à celles de Hambourg ou de Saxe, dont les membres se comptent par 20,000 et qui ont plus fait pour l'expansion allemande au dehors que toutes les mesures officielles.

Il n'est même pas nécessaire d'aller si loin pour chercher des exemples. Nous en trouvons un, à côté de nous, à Bordeaux. Une simple société privée a eu le courage, il y a quatre ans, de grouper autour d'elle toute la population girondine pour organiser, à ses frais, la grande Exposition bordelaise de 1896. Le succès a pleinement répondu à son initiative et, après avoir eu l'immense satisfaction de faire venir plus de 100,000 visiteurs à Bordeaux, la Société a recueilli un bénéfice de *six cent mille francs* qui lui fait désormais un fonds de réserve, où elle puise largement pour continuer et développer son œuvre patriotique.

*
* *

Nous pourrons, si vous le voulez, faire, nous aussi, de grandes choses, appuyer les initiatives, offrir, dans

un local central, l'hospitalité aux sociétés diverses, les grouper, à leur tour, en un effort commun. Nous donnerons à nos Sénateurs, à nos Députés, une autorité immense, en dehors et au-dessus de la politique, quand ils auront à défendre nos intérêts. Nos corps élus, Conseil général, Conseil municipal, Chambre de Commerce, trouveront dans l'association un contact intime et constant avec la population tout entière et se sentiront fortifiés, encouragés, soutenus dans leur tâche souvent ingrate. Ils pourront nous renseigner, venir à nous, exposer la situation, et, lorsqu'un grand effort sera nécessaire, nous grouper autour d'eux sans une division, sans une défection.

Je vous le répète, ceci n'est pas un rêve. L'admirable entente de la Société de la Loire Navigable, qui puisera chez nous une force nouvelle, est là pour le prouver.

Encore une fois, s'il nous faut, les uns et les autres, abandonner quelques préventions, nous trouverons dans ce sacrifice même notre récompense.

En nous rencontrant, en travaillant ensemble au bien commun, nous apprendrons à nous mieux connaître, à nous juger avec plus d'indulgence. Sans que personne fasse abandon d'aucune de ses idées, chacun de nous apprendra à estimer ses adversaires. Nous ne supprimerons pas pour cela la politique ; peut-être les philosophes vous diront-ils même que ce ne serait pas désirable. Mais, à coup sûr, nos luttes électorales en deviendront, à la longue, plus courtoises et les relations sociales plus faciles.

En faisant cela, Messieurs les Nantais, vous n'auriez pas seulement travaillé pour vous, bien mérité de votre ville, mais du pays tout entier ; vous auriez, d'un seul coup, gagné l'autorité morale, l'influence prépondérante

en donnant cet exemple de bon sens, de patriotisme, d'union pacifique pour le bien commun.

Ce sont là des idées généreuses. Plus que partout ailleurs elles sont ici réalisables, parce que nous sommes en pays français, le pays par excellence de la générosité et de la bonté — en pays breton, le pays du dévouement et de la persévérance.

L'ŒUVRE DRAMATIQUE

DE

M. HENRI LAVEDAN

ÉTUDE PAR A. MAILCAILLOZ

L'amateur curieux de littérature qui voudrait étudier les œuvres dramatiques contemporaines serait, par ce seul examen, amené à s'occuper de presque tous nos auteurs modernes : car il en est peu qui n'aient pas abordé le théâtre, si bien que tout écrivain pourrait, semble-t-il, s'improviser auteur dramatique et que la question d'apprentissage et de métier proprement dit serait très secondaire en cette matière. Ainsi l'on pourrait croire que tout poète ayant réussi à bâtir un sonnet sans défaut grave ou tout chroniqueur capable de raconter un fait divers d'une façon suffisamment intéressante, devrait, par cela seul, être assez expert pour mettre sur pied un drame ou une comédie. Il n'en est rien cependant. Mais il est facile de trouver l'explication de ce fait, anormal au premier abord : car le genre dramatique, qui n'est pas d'une qualité littéraire très supérieure, n'en présente pas moins pour celui qui s'y adonne des avantages matériels si palpables qu'il doit, on le comprend, tenter toutes les bonnes volontés.

Mais, à côté de ces dramaturges d'occasion, à côté aussi des auteurs qui, comme Gyp par exemple, écrivent constamment sous la forme dialoguée sans pouvoir

jamais se hausser jusqu'à la véritable pièce de théâtre, il y en a qui sont des maîtres de la scène et pour qui la forme dramatique est si naturelle, si nécessaire et si caractéristique de leur talent, qu'ils la conservent même lorsqu'ils n'écrivent pas pour le théâtre. Tel est le cas de M. Henri Lavedan. Quand donc nous proposons de parcourir l'œuvre dramatique de cet auteur, ce sont tous ses écrits, pour ainsi dire, que nous devons embrasser.

En effet, si nous laissons de côté quelques nouvelles de début : *Lydie*, *Inconsolables*, *Sire*, parues en 1888, et les *Petites Fêtes*, publiées en 1890, nous trouvons que presque tous ses ouvrages se présentent sous la forme impersonnelle du dialogue, qu'ils soient de véritables pièces de théâtre comme *Une Famille* (1890), *Le Prince d'Aurec* (1892), *Les deux Noblesses* (1894), *Viveurs* (1895), *Catherine* (1897), *Le Nouveau Jeu* (1898), *Le Vieux Marcheur* (1899), ou que, plus fréquemment, ils soient des séries de petites scènes détachées, dans le genre qui a fait le grand succès de Gyp et qu'a mis à la mode le journal *La Vie Parisienne*, où M. Lavedan lui-même fit ses premières armes sous le pseudonyme de Manchecourt.

Ce sont de véritables petites comédies de mœurs aux cent actes divers que constituent ces suites de scènes, tantôt sans lien entre elles, réunies d'une façon tout artificielle, sous un titre plus ou moins vague : *Nocturnes*, *Marionnettes*, qui n'en indique le sujet que d'une façon assez imprécise, tantôt, au contraire, se reliant les unes aux autres par une action suivie et la mise en scène des mêmes personnages, ce qui les rapproche encore davantage de la forme dramatique proprement dite ; c'est le cas de *Leur Cœur*, par exemple.

Que ce genre ait, de nos jours, rencontré beaucoup

de fervents, cela se comprend aisément et les avantages en sont faciles à saisir. Il n'est point, d'ailleurs, bien nouveau, et me rappelant avoir, naguère, sur les bancs du lycée, traduit les dialogues de Lucien, je dirai volontiers qu'il est renouvelé des Grecs. Mais son antiquité est sa moindre qualité. La principale est qu'il oblige l'auteur à serrer sa pensée, à en dégager une idée simple et précise, ce qui est essentiel dans toute composition littéraire. L'idée trouvée, il le force encore à soigner la composition de son morceau, de façon à en faire un tout viable et bien proportionné, ayant un commencement, un milieu et une fin. En matière littéraire comme en matière artistique, plus l'œuvre est petite, plus elle exige de perfection et de fini de la part de son auteur. Enfin, la forme dialoguée met en garde l'écrivain contre de nombreux défauts de style et notamment contre le genre conventionnel et pompeux, pour ne pas dire pompier. Il demande du naturel et de la simplicité ; il coupe court aux tirades de rhétorique, aux déclamations vaines et creuses et fait pour ainsi dire jaillir sous la plume les mots et les réparties spirituelles. Une preuve intéressante à en donner serait notamment de comparer quelques fragments de *Catherine* avec le petit dialogue dont M. Lavedan a tiré ensuite cette comédie. Autant celui-là était charmant, vif, ému et spirituel, autant certaines scènes de la pièce paraissent fausses et manquent de naturel, parce qu'elles sont évidemment trop écrites et que l'auteur, on le sent, s'est appliqué à produire quelque chose de distingué, quelque chose, a-t-on prétendu, qui fût digne de l'Académie française.

Cependant le genre du dialogue n'est pas non plus sans écueils. Si l'idée doit être simple et reposer sur

une seule situation brièvement traitée, il faut éviter l'insignifiance et la banalité, et quelquefois M. Lavedan lui-même n'a pas su s'en garder suffisamment. Ajoutons vite que c'est une exception rare et que le plus souvent il sait relever la simplicité de la donnée première par la finesse des détails dont elle lui est le prétexte et l'occasion.

M. René Doumic, avec qui il faisait sa rhétorique en 1876 dans la classe de M. Maxime Gaucher, l'a dépeint ainsi : « C'était un petit homme très remuant. Et ce qui » attirait d'abord dans sa physionomie, c'étaient les » yeux, extraordinairement vifs et malicieux, deux petits » yeux fureteurs d'un éclat aigu et pointu et dont le » regard en vrille semblait vouloir percer jusqu'à ce » fond de sottise qui est en chacun de nous et chez les » plus intelligents. » Ces petits yeux fureteurs ne trompaient pas ; car M. Henri Lavedan est évidemment doué d'un véritable talent d'observateur et je pourrais en citer maint exemple. Au hasard, voici, extrait des *Petites Fêtes,* le portrait si vrai et si amusant d'un sportman content de lui, se promenant sur un champ de courses :

« Il avait à la fois la sensation et le sentiment qu'il » était unique..... Il n'y avait qu'un baron de Volée et » c'était lui, lui qui se promenait si bien, si chic, mieux » que chic, avec un pantalon personnel et chaussé à » miracle. L'un après l'autre, il enfonçait dans l'herbe » ses pieds vernis qui lui semblaient honorés de le » porter ; les petites brindilles de verdure de sa boutonnière lui chatouillaient le bas de la joue gauche ; il » savait que son col de chemise ne pouvait pas faire de » faute. Enfin la seule pensée de toute sa personne si » sympathiquement élégante l'attendrissait et il constatait à part soi, quand il se devinait regardé : « Voilà

» le bonheur, c'est ça. . . , le seul qu'on puisse avoir. »
« Et cette intime jouissance devint si vive et si aiguë
» qu'elle se transformait, chez cet égoïste, en une sorte
» d'affection vague et universelle pour tous les êtres qui
» l'entouraient. Il aimait à cette minute toutes les
» femmes étagées dans les tribunes et qui semblaient de
» loin des massifs de fleurs animés ; il aimait les
» clubmen au visage réputé. . . »

Mais cette citation, précisément tirée d'un recueil de nouvelles non dialoguées, ne donne encore qu'une insuffisante idée de la faculté d'observation vraie de l'auteur. Où cette observation est surtout amusante, c'est quand elle s'attache au langage, je n'ose dire au style si particulier et si curieux du viveur parisien, fatigué et qui veut paraître blasé. C'est ce que M. René Doumic appelle ironiquement « le patois de Paris qui a ceci de
» commun avec les autres patois qu'il est à peu près
» inintelligible à tous ceux qui ne sont pas de la localité. »

M. Henri Lavedan n'est pas le premier qui l'ait noté et l'ait fait imprimer. Le maître Alphonse Daudet l'avait mis déjà dans la bouche de Monpavon du *Nabab*. Mais notre auteur est peut-être celui qui l'a reproduit avec le plus d'outrance et le plus d'originalité. La caractéristique principale de ce langage est que la phrase n'est pas faite ; les mots essentiels seuls indiquent le sens et les liaisons manquent. Cela rappelle, si vous voulez, le style nègre, mais avec beaucoup plus de distinction, naturellement. Cela rappelle aussi le langage des incroyables du Directoire, qui ne prononçaient pas certaines lettres, notamment les *r*, par crainte de fatigue ; nos modernes viveurs ne suppriment pas seulement des lettres, mais des mots entiers, par dégoût d'un effort qui serait inutile et n'aurait pas, à leur avis, de suffisant motif.

Puis les idées s'enchevètrent dans le dialogue comme dans l'esprit ou se poursuivent parallèlement, ainsi qu'il arrive fréquemment dans la vie. Jugez-en par cet exemple typique, conversation de deux cavaliers, un jeune homme et une jeune fille, causant ensemble pendant une promenade au bois :

« Je n'ai pas de famille, je n'ai pas de parents.

— » Quoi, orpheline ?

— » Vous y êtes.

— » Qu'est-ce que vous m'apprenez-là, Mademoi-
» selle ? Je vous demande pardon, mais il me semble que
» vous avez vos rênes de filet bien longues. Comment ?
» vous êtes toute seule au monde ?

— » C'est que ma jument a la bouche — oui, Mon-
» sieur, toute seule ! — un peu dure.

— » Voyons, il vous reste au moins des amis.

— » J'ai bien une marraine.

— » C'est quelque chose. A la bonne heure, vos
» rênes sont à l'ordonnance.

— » Oui, mais je ne la conserverai pas toujours. »

La vérité du style n'exclut pas nécessairement l'esprit, bien que M. Lavedan le fasse plus souvent résider dans les idées suscitées à ses lecteurs que dans les mots mis dans la bouche de ses personnages, ainsi qu'il sied, étant donné que ceux-ci sont presque toujours plutôt niais. Quand ils veulent être spirituels, c'est, en général, à coup de sous-entendus et ils ont leur petite intelligence sans cesse préoccupée du double sens grivois des mots. M. Lavedan les suit peut-être un peu facilement sur cette pente et il faut avouer que ses livres ne sont pas, à cause de cela, bons à mettre entre toutes les mains. Cependant, si certaines de ses situations sont

aussi risquées que possible, comme, par exemple, dans *Nocturnes*, le dialogue intitulé : *Premiers craquements*, qui nous introduit jusque dans l'alcôve d'un ménage commençant à se désunir, il faut reconnaître que le mot n'est chez lui presque jamais trop brutal ou grossier, et ce n'est pas un si facile mérite par ce temps de réalisme et d'obscénités.

D'ailleurs, à côté même du passage cynique ou licencieux qui ferait plus d'honneur à l'esprit de M. Lavedan qu'à son cœur, arrive presque toujours et inévitablement la note émue et sentimentale qui forme le contraste précisément caractéristique de la manière de cet écrivain.

Mais, pour bien comprendre cette dualité de nature, peut-être est-il nécessaire d'abandonner un instant l'œuvre pour s'occuper de l'homme et de l'évolution de son esprit. Personne ne pourra mieux nous renseigner sur son compte que lui-même et c'est un peu de son propre cœur, j'en suis convaincu, que, sauf l'exagération des premiers mots, il a tiré ce portrait d'un de ses personnages :

« On a beau être un viveur féroce. . ., on a toujours » au fond de soi le petit enfant qui sommeille. La » moindre émotion franche et salutaire vient raviver, au » moment où l'on s'y attend le moins, les bienheureuses » plaies du souvenir que le temps ne cicatrise jamais et » il suffit d'entrer un matin, par un clair soleil de » juillet, dans la chambre rangée d'une morte, d'une » vieille tante de province qui n'est plus, mais que tout » rappelle, pour retrouver en foule ses fraîches impres- » sions de douze ans, les seules, les vraies et rattraper » un peu de la gentille âme qu'on avait avant d'avoir » vécu, souffert et cru aimer. Tout le reste est peu de » chose et ne pèse pas une once. »

Ecoutez encore cet autre personnage chercher à analyser devant des amis le plaisir qu'il éprouve à un bal :

« Le bal m'amuse ; il me fait plaisir, un plaisir à part ; » il me donne même de l'émotion, une certaine... je » ne trouve pas le mot, ce n'est pas mélancolie, non » c'est . . .

— » Nous sentons, nous sentons. Après ?

— » Ce n'est pas non plus de l'attendrissement et » pourtant c'est bien près d'y ressembler. Enfin, je suis » peut-être très bête ; j'ai de la tendresse et de la » compassion . . .

— » Elle est bien bonne !

— » Pour toutes les jeunes filles, dès que j'entre » dans un bal. »

Ce sentiment, que nos petits féroces attribueraient sans doute au gâtisme et qui prouve seulement une certaine sensibilité teintée de mélancolie, M. Lavedan doit l'éprouver très fréquemment devant les divers spectacles de la vie et très souvent aussi il l'a fort heureusement reproduit dans ses œuvres. C'est ce qui le distingue de l'ironiste voluptueux qu'est M. Maurice Donnay, aussi bien que du froid logicien qu'est M. Paul Hervieu. « De tous les écrivains, dit M. Jules Lemaître, » qui nous peignent la pourriture du monde qui s'amuse, » je crois que c'est M. Lavedan le moins sceptique ; » c'est lui qui a, parmi beaucoup de faiblesses sans » doute, l'âme la plus pure et le plus solide fond tradi- » tionnel d'éducation religieuse et morale. »

Ce fond traditionnel se manifeste, sauf un ou deux retours à l'ancienne manière, de plus en plus franchement dans les dernières œuvres de l'écrivain, qui suit en

cela le développement logique et normal de l'esprit humain. J'employais tout à l'heure l'expression de petits féroces. C'est, en effet, à l'âge où les premiers symptômes de barbe commencent à peine à se manifester sous forme de duvet fol que l'on pose le plus volontiers pour le sceptique et l'esprit fort. Ayant peur alors de n'être pas pris suffisamment au sérieux, on outre jusqu'à l'extrême tous ses sentiments ; on cherche à étonner par son cynisme ; on tient des propos à faire rougir un singe, en affectant l'impassibilité et l'indifférence la plus complète. Si l'on éprouve quelque sentiment d'aspect honorable, qui soit l'indice d'un cœur tant soit peu noble, on le cache soigneusement comme une honte, par crainte du ridicule et des railleries des petits amis. Bref, on fait de l'hypocrisie au rebours de Tartufe et, l'anarchisme moral étant bien porté ces derniers hivers, on tâche de l'exprimer avec de beaux gestes.

En amour même, ces jeunes blasés qui ont peut-être beaucoup vu, mais qui n'ont rien compris, évitent la tendresse par fausse honte et s'efforcent encore de paraître sceptiques ; car — c'est M. Lavedan lui-même qui parle — « c'est une intransgressable loi du code de » l'élégance que l'amour, si violent fût-il et vous coûtât-» il des nuits d'oreiller mordu, doit néanmoins, pour ne » pas avoir l'air, s'exprimer avec enjouement et malice. »

Mais quand ce premier désir de se signaler à l'attention est satisfait, quand en même temps l'on a naturellement le cœur bien placé, celui-ci fait malgré tout entendre assez impérieusement sa voix et l'on finit par se laisser aller à l'écouter plus souvent qu'on ne l'aurait voulu dans son rêve de snob adolescent.

Cette dualité d'impressions, cette lutte entre l'homme sentimental et croyant, tant par le fait de sa nature que

par le résultat d'une éducation première toute traditionnaliste, et d'autre part, l'écrivain et le boulevardier cuirassé, en apparence seulement, par une couche assez superficielle de scepticisme et d'indifférence railleuse, voilà toute la raison des diverses parties de l'œuvre de M. Lavedan. Voilà, pour en arriver de suite aux points extrêmes, ce qui explique que le même auteur ait pu, à quelques mois d'intervalle, faire représenter *Catherine* et *Le Nouveau Jeu,* deux pièces si dissemblables qu'on les croirait non seulement issues de deux esprits peu sympathiques l'un à l'autre, mais nées à deux époques de mœurs et d'usages bien différents.

Cependant, malgré ces exemples, aucune des œuvres de M. Lavedan ne représente exclusivement l'un de ces deux genres. On peut seulement distinguer dans sa production deux époques, la première pendant laquelle se manifeste surtout le peintre complaisant des mauvaises mœurs mondaines, la seconde au contraire où la note émue, patriotique et traditionnaliste se montre plus franchement et prend la place prédominante. Nous parcourrons rapidement les œuvres dramatiques de ces deux périodes ; mais auparavant il faut dire un mot de sa première pièce : *Une Famille*, représentée à la Comédie Française, le 17 mai 1890.

Dans cette comédie qui n'eut auprès du public qu'un succès d'estime et qui n'est cependant point sans mérite, puisqu'elle fut jugée digne d'être couronnée par l'Académie française, fortune rare pour les pièces de théâtre, beaucoup de qualités précieuses se trouvent voilées par un grave défaut. M. Lavedan y a trop flotté, depuis l'exposition jusqu'au dénouement, entre les deux tendances de son esprit, si bien que le spectateur dérouté et ne sachant, en fin de compte, s'il assiste à un drame

de passion ou à une comédie de petit théâtre mondain, n'emporte de la représentation qu'une impression indécise et sans caractère, et n'en garde qu'un souvenir fugitif et passager.

En réalité la pièce contient deux sujets. Le commandant Chalus, veuf et père d'une fille mariée au boulevardier Le Brissard, a pris une seconde femme qui n'est plus toute jeune, puisqu'elle a elle-même une fille de vingt ans, mais qui est cependant encore assez belle pour plaire à son mari et même à d'autres. Aussi Le Brissard, habitué à faire la cour à toutes les femmes, ne tarde-t-il pas à dresser autour de sa belle-mère ses ordinaires batteries, regards, serrements de mains, lettres, rendez-vous. C'est là le premier sujet qui reste dans le ton de la comédie ; car Mme Chalus, qui est une honnête femme et une femme perspicace, a vite démêlé le caractère veule et au fond pas méchant du gendre de son mari : elle a vu promptement que ce n'était pas un poursuivant dangereux et, après avoir accepté de lui un rendez-vous, elle en profite pour lui faire de la morale, une morale simple et railleuse, à la bonne franquette, comme elle dit, qui est bien la chose la plus ravissante de la pièce. « Vous êtes unique à Paris, » s'écrie-t-elle. « Un gendre qui aime sa belle-mère et » qui le lui dit ! Pourquoi ne me proposez-vous pas de » m'enlever pendant que vous y êtes ? Vous savez que » je sors seule ? J'ai quarante ans ! Je ne les parais peut-» être pas de loin, quand on cligne de l'œil ; mais je les » ai tout de même et bien sonnés. Eh bien ! qu'est-ce que » vous dites de votre équipée, grand noceur d'enfant ? » Voyons. Vous n'êtes pas mauvais, je vous connais bien ; » mais vous avez été si mal élevé ! » Et Le Brissard confus n'a plus qu'à demander son pardon.

Ce serait là une pièce délicieuse si le caractère de Mme Chalus, tenu un peu dans l'ombre jusqu'au dénouement, nous faisait mieux prévoir celui-ci, si surtout il n'y avait pas un second sujet de ton tout différent juxtaposé au premier, c'est l'hostilité de la fille du commandant et de la fille de sa femme, de Mme Le Brissard et de Marie Féral, qui devraient s'aimer comme deux sœurs et se haïssent comme deux ennemies mortelles. Cette rivalité donne lieu à des scènes violentes qui font attendre un dénouement tragique, tandis qu'en réalité il n'y a pas même de dénouement sur ce point. Mlle Féral se marie avec d'Egrigent, un explorateur ami de Le Brissard et c'est tout. Cet incident qui, au début, paraissàit le sujet principal, est vite abandonné par l'auteur et n'a servi qu'à dérouter le spectateur et compromettre le succès.

Malgré ces imperfections, « *Une Famille* » contient déjà en germe toutes les qualités qui constituent le talent de M. Lavedan. Déjà celui-ci possède la formule de ce style parlé, si vivant, à phrases courtes et hachées, qui est sa marque, et les conversations de Le Brissard et d'Egrigent nous font pressentir toute la série des dialogues parisiens qui vont suivre. Déjà il a cet esprit étincelant, esprit de mots dépensé en prodigue. Ecoutez Le Brissard répondre à son ami qui lui demande comment on fait pour être diplomate : « Je » t'apprendrai un jour qu'il pleuvra. On joue au whist, » on boit des vins fins en cravate blanche et on bâtit » des secrets en Espagne. Voilà tout. »

Déjà M. Lavedan a trouvé deux des types principaux du *Nouveau Jeu* : Le Brissard qui, un peu poussé, deviendra Paul Costard ou le dernier bateau, et Mme Jauzelle qu'il définit lui-même : « Célimène chez Charcot.

» C'est dans le plafond qu'elle a l'éventail. Section des » agitées. Dès qu'elle est quelque part, elle fait la » Salpêtrière autour d'elle. Un peu bas bleu, mystique » et un peu wagnérienne. Elle entre comme une fusée, » s'agite, touche à tout et sort en tourbillon. Un moulin » à geste et à paroles ! Elle croit qu'elle réfléchit dès » qu'elle remue. Une penseuse de Saint-Guy, quoi ! »

Déjà encore nous rencontrons chez notre auteur le couplet chauvin et cocardier : « A la fois prêtre, » soldat, savant, l'explorateur a quelque chose en lui » de la symbolique trinité des couleurs de la France. » Partout où il passe, un drapeau de plus jaillit et » flotte. » Enfin la note attendrissante y est aussi : c'est au premier acte la scène du vieux domestique dont M. de Féraudy a dû faire une création si vivante, cette scène qui n'est qu'un monologue à deux personnages dans lequel ce vieux serviteur de la famille essaie de consoler Mlle Féral, tandis que celle-ci ne répond que par des signes à ses exhortations, cette scène enfin qui tient par moitié de la pantomime et en a toute l'émotion communicative.

Mais j'aurais déjà trop insisté sur cette œuvre de début si elle n'était des plus intéressantes et ne valait pas mieux que l'accueil qu'elle a reçu. Arrivons aux deux grandes divisions que nous avons établies dans l'œuvre de M. Lavedan et voyons-le de suite sous son premier aspect d'historiographe des viveurs et des fêtards.

Ses viveurs, on lui a reproché d'abord de les avoir pris surtout dans la noblesse, de façon à s'assurer un succès facile en ce temps de démocratie. Le reproche n'est pas absolument exact. S'il est vrai que le prince d'Aurec soit le portrait plus ou moins fidèle de certains

représentants dégénérés de la vieille France, il faut ajouter que l'auteur y a apporté un pendant et un correctif dans sa comédie des *Deux Noblesses ;* que les bourgeois n'ont pas été épargnés à leur tour et ont fait tous les frais des trois pièces suivantes : *Viveurs, Le Nouveau Jeu* et *Le Vieux Marcheur,* et qu'enfin les dialogues mettent aussi fréquemment en scène les premiers que les seconds et font précisément consister l'un de leurs pricipaux traits satiriques dans la promiscuité et la fréquentation des uns et des autres en vue d'un même but de plaisir et de fête.

D'ailleurs, M. Lavedan, imitant en cela Molière, a pris lui-même sa défense dans *La Critique du prince d'Aurec :* « Dussé-je vous déplaire, j'avoue », dit-il, « que je ne vois pas pourquoi l'aristocratie serait une » contrée interdite aux auteurs dramatiques. Voilà des » années et des années que le théâtre railleur vit le » plus méchamment des ridicules et des misères de la » bourgeoisie, de ses grotesques adultères, de ses maris » crétins et trompés, de ses femmes communes et » niaises. Bourgeois, va ! Sale bourgeois ! cela est passé » dans la langue, devenue synonyme de sottise, avarice, » lâcheté, mesquinerie du cœur, étroitesse d'idées, » mépris de l'art et de tout ce qui est grand et beau. » Bien entendu, vous avez tous applaudi et la pauvre » bourgeoisie ne s'est jamais rebiffée ; elle donne ses » 9 fr. le dimanche au bureau du théâtre et elle rit » dans son fauteuil d'orchestre — quelquefois un peu » jaune — mais elle rit. Pourquoi donc en somme la » noblesse ne serait-elle pas à son tour sur la sellette, » quand elle y prête ? »

J'avoue que, pour mon compte, je n'en verrais pas la raison et, si j'avais un reproche quelconque à faire

à l'auteur du *Prince d'Aurec,* ce serait plutôt d'avoir, dans cette pièce, trop atténué sa satire et d'avoir été amené, un peu par le souvenir de ses principes et de ses traditions de famille, beaucoup par ses illusions d'optimiste confiant, à créer un dénouement factice et qui ne conclut pas. Je lui reprocherais aussi, dans son désir d'impartialité, de n'y avoir mis en scène aucun personnage absolument sympathique ni absolument antipathique, ce qui peut être plus conforme à la vérité et à la vie, mais est une faiblesse fâcheuse au point de vue purement dramatique.

Du côté de la noblesse, nous avons d'abord le prince d'Aurec, un vibrion dans le genre du duc de Septmonts, mais différent de celui-ci en ce qu'il ne pose pas pour la galerie. Il blague ses ancêtres et l'histoire : « Rien » n'est arrivé. Les croisades. . . . Ce vieux Cœur de » Lion. . . . La fièvre brûlante. . . . Ouvrez, c'est la » fortune de la France. . . . Pends-toi brave Crillon. . . . » Il n'y a plus de Pyrénées. . . . Messieurs les Anglais !. . . » C'est de la féerie, ça n'est jamais arrivé, ce sont les » gasconnades du passé ! » Mais il se blague aussi lui-même : il surnomme son épée *le rasoir historique,* rappelle ironiquement que le panache de son casque a été perdu non à une bataille, mais *dans un déménagement* et constate tout simplement pour son excuse qu'il « ne peut pas refaire les croisades et que les temps » héroïques sont passés. » Ainsi il nous paraît plus léger que méchant ; on ne peut guère lui reprocher que de se cribler de dettes, ce qui provient sans doute de sa déplorable éducation et ce n'est pas sans raison qu'il répond à sa mère lui disant : « On prend un métier, Monsieur, » quand on est au point où vous en êtes, » — « Il fallait » m'en apprendre un, Madame, quand j'étais petit. »

Sa mère, la duchesse douairière, née Piédoux, n'est pas non plus antipathique ; elle est seulement un peu ridicule avec sa passion de noblesse et sa manie de sermonner au moment le moins opportun. Encore cesse-t-elle de l'être quand elle avoue ses désillusions : « Oh ! » cette caste fermée, si jamais il m'arrivait d'en être » à moi, Virginie Piédoux, d'en faire partie, quel rêve ! » Quel honneur ! Quel. . . . Je ne sais pas moi. J'en ai » été, j'en suis, j'ai vu ce que c'était. C'est moins que » nous autres. Oh ! je suis punie, oui ! »

La princesse d'Aurec est honnête femme et seulement bien imprudente de laisser croire au banquier juif de Horn qu'elle pourra un jour lui céder. Le vicomte de Montrejeau, descendant des petits marquis de Molière, ainsi que l'a fait remarquer M. Jules Lemaître, n'est qu'amusant avec tout le mal qu'il se donne pour régler la pavanne en costume Louis XV qui constitue sa grande affaire pendant tout un mois. Nous aurions droit d'être plus sévères pour le marquis de Chambersac qui utilise son nom et ses relations pour faire des affaires « vendre » des bijoux de famille ou en procurer, retrouver des » titres de noblesse. . . . égarés, liquider les vieilles » épées historiques aussi aisément qu'il applanit les » difficultés de jeu, tout cela de la main à la main, » galamment, sans élever la voix, comme il convient » entre gens qui s'apprécient » ; mais il n'est qu'au second plan dans la pièce et, d'ailleurs, je me suis laissé dire qu'il était tout entier peint d'après nature et que c'était un personnage à clef.

En face de cette noblesse, victime du changement des mœurs plus encore que coupable, se dessine la grande silhouette du baron de Horn, le banquier juif qui représente la puissance de l'argent, sait qu'il est

méprisé dans ce monde aristocratique où on le considère « comme d'une chair à part et d'un sang mêlé » ; mais ne veut pas moins s'y introduire, parce qu'il espère y faire ses affaires, affaires d'argent et affaires de cœur. Il prête 700,000 francs à la princesse en cachette du prince et compte, s'il ne s'attire pas par là les faveurs de la femme, recueillir au moins les dernières épaves de la fortune du mari. Cela est assez bas sans doute, mais après tout bien dans la logique du personnage. La façon dont il est joué par la princesse diminue, d'ailleurs, beaucoup notre indignation contre lui et nous sommes obligés d'avouer qu'il a raison quand, dédaigné par elle et chassé par son mari, il s'écrie un peu vivement : « Vous êtes étonnante ! Vous » avez pensé que vous pourriez impunément nous » caresser, nous attirer dans vos pièges, spéculer sur » nos vanités même ridicules, puiser à pleines mains » dans nos porte-monnaie et nous rejeter après comme » une chose usée, dès que nous avons cessé de plaire. . » sans que nous réclamions. . . . » Il est vrai qu'il ne tarde pas à être remboursé par la duchesse et chassé définitivement cette fois ; mais sa défaite n'est pas complète : il se venge par l'ironie et c'est lui qui a le dernier mot : « A propos, l'épée du connétable ? « C'est moi qui l'ai. »

En somme, M. Lavedan a trop voulu ménager les uns et les autres et sa pièce, qui devait être franchement satirique, y a perdu au point de vue purement littéraire. D'ailleurs, toutes ces précautions ont été inutiles ; car la représentation de cette comédie a soulevé une tempête de protestations et celles-ci ont amené l'auteur à se justifier dans un petit acte dont nous avons déjà parlé *La Critique du Prince d'Aurec.* Il y a dit n'avoir

» voulu peindre que les petits marquis, ducs et princes
» fêtards qui sont l'opérette de l'histoire ». S'il s'est
» montré plus sévère pour eux que pour les viveurs
» de la petite bourgeoisie, c'est qu'il exigeait plus d'eux,
» c'est qu'il n'est pas choqué quand il voit le fils du
» marchand de drap qui fait l'aristocrate à sa façon et
» qui veut ou qui croit monter, tandis qu'il l'est quand
» il voit le petit-fils des croisés qui se conduit comme
» le rejeton du marchand de drap et qui descend.
» Cela lui est bien égal que le jeune Tartempion mène
» une vie de polichinelle. A quel propos lui demander
» d'être un exemple ? Il vient de rien, d'un fond de
» boutique. Mais le prince d'Aurec part de très loin
» et de très haut : nous avons vu son nom au collège
» dans nos précis d'histoire ; ses aïeux ont été maré-
» chaux. Halte-là ! Nous avons le droit d'être exigeant.
» Passé oblige. » Enfin il s'excuse en montrant le
dénouement qu'il aurait pu faire s'il était allé jusqu'au
bout de sa satire et s'il avait poussé ses caractères
jusqu'à leurs dernières conséquences. « Le prince
» d'Aurec, dans la réalité, eût péri dans quelque hon-
» teuse histoire de jeu ou fait le plongeon après un
» vilain scandale, et la princesse eût donné au baron
» de Horn le droit de dire qu'on ne l'avait pas volé,
» qu'il en avait bien eu pour son argent. »

Mais l'explication ne satisfit pas ceux qu'il avait blessés et c'est pour eux qu'il voulut faire un pendant à sa satire et fit jouer *Les Deux Noblesses* à l'Odéon, le 14 avril 1894. Comme toutes les pièces de circonstance, cette comédie se ressent de la cause occasionnelle qui l'a fait naître. Elle n'a pas la valeur d'une œuvre longuement méditée et mûrie. D'ailleurs, elle sort trop de la manière habituelle de M. Lavedan pour ne pas laisser deviner l'effort et le défaut d'inspiration.

Elle fait partie de ce *théâtre d'idées* qui vise à donner la solution des grands problèmes sociaux et qui, depuis, nous a fourni *Le Repas du Lion*, *Les Mauvais Bergers* et plusieurs autres pièces de valeur inégale. Après avoir indiqué le mal dont souffre la noblesse à notre époque, l'écrivain a voulu nous proposer le remède. Le malheur est que son héros se trouve dans des conditions si particulières que la solution qu'il représente perd son caractère général : la pièce n'est plus qu'un fait divers quelconque ayant complètement manqué son but, en tant qu'enseignement de morale sociale.

Le héros est le fils du prince d'Aurec. Celui-ci, ayant triché au jeu et ayant été découvert, s'est fait sauter la cervelle. Sa veuve a voyagé à l'étranger, puis est revenue en France, où elle s'est cachée sous le nom de Mme Durieu. Quant à l'enfant, qui ne savait rien, il a été élevé par sa grand'mère, vous vous rappelez, la duchesse née Piédoux ; puis il s'est expatrié en Amérique, il s'y est placé comme ingénieur dans une grande usine de pétrole, il y a épousé la fille de son patron et il y a changé son nom de d'Aurec en celui de Roche, estimant que les temps sont changés, que, désormais, chaque homme ne vaut plus que ce que valent ses œuvres, qu'à des devoirs nouveaux, il faut un nom nouveau et qu'il lui appartenait de conquérir par son travail personnel un nom et une fortune à lui.

Voilà évidemment la théorie de M. Lavedan. La noblesse oisive a perdu son prestige à notre époque : elle ne peut le reconquérir que par son travail et son mérite personnels. L'idée est discutable ; mais ce qui est incontestable, c'est que la pièce des *Deux Noblesses* en est une faible démonstration, car le fils du prince d'Aurec n'a rien d'un aristocrate : son père est mort

dans les conditions que l'on sait ; il ne connaît pas sa mère, dont il a été éloigné tout jeune ; enfin, il est ruiné. A supposer qu'il ne veuille pas travailler et ne songe pas à cette régénération de sa race, je me demande quel autre parti il pourrait bien prendre. Toute son originalité consiste à avoir changé son nom : il n'y a pas de quoi se montrer si fier, d'autant plus que ceux qui ont connu son père et ne savent pas que le fils ignore les causes de sa mort, pourraient supposer que ce changement n'a d'autre but que d'éviter de porter un nom taré.

Au lever du rideau, Roche, revenu en France, où il est devenu le roi du pétrole, a un fils, Henri, qui aime la fille du châtelain voisin, le marquis de Touringe. Roche est encore voisin de sa mère, qui vit, retirée à la campagne, sous le nom de Mme Durieu, et ni l'un ni l'autre ne savent leur véritable nom. Leur reconnaissance réciproque, une grève et une révolte d'ouvriers soulevés contre Roche et les amours d'Henri Roche et de Suzanne de Touringe sont les incidents de la pièce. Mais sa partie romanesque, outre qu'elle n'est que du mélodrame peu en situation dans une comédie sociale, nous laisse bien froids et nuit plus à la portée de l'œuvre qu'elle n'éveille l'intérêt du spectateur. La grève nous semble un peu ridicule, telle qu'elle nous est présentée, surtout si on la compare à celle des *Tisserands*, d'Hauptmann, ou des *Mauvais Bergers*, de Mirbeau. Les ouvriers sont presque aussi veules et faciles à conduire que les héros mondains habituels à M. Lavedan, et leur meneur lui-même, qu'il nous représente cependant comme une très forte tête, se laisse bien facilement éconduire par M. Roche. Enfin, les amours des deux jeunes gens ne rencontrent qu'un obstacle tout apparent, la roture

supposée du jeune homme. Quant au scandale qui a précédé la mort du prince d'Aurec, et qui pourrait être le seul obstacle sérieux, il n'empêche pas le mariage et c'est ainsi que nous avons le dénouement bien imprévu d'une œuvre mal conçue dans ces paroles de Mme Durieu, redevenue princesse d'Aurec : « L'avenir de l'aristo-
» cratie est là, mes amis, dans la fusion des deux
» noblesses : la vôtre, Touringe, celle des temps passés,
» celle d'hier : la tienne, cher enfant, celle des temps
» nouveaux, celle de demain ».

M. Lavedan n'avait sans doute pas l'envergure nécessaire pour traiter un sujet de ce genre ; on l'y sent gêné, dépaysé et c'est à peine si, dans un ou deux passages, on reconnaît le peintre spirituel et ému du monde parisien. Il ne se retrouve tout entier que dans une scène du second acte qui forme une amusante digression au milieu de la pièce : c'est la réunion du Comité de l'Œuvre de la Frontière, société de charité dans laquelle on cause beaucoup, mais on donne très peu, si bien que le procès-verbal de la dernière séance tient tout entier dans ces deux lignes : « Le Comité de l'Œuvre de la
» Frontière s'est réuni pour s'entretenir longuement des
» besoins de l'Œuvre. Aucun incident. » « Si j'avais,
» dit la marquise de Touringe, donné de l'argent à tous
» les pauvres qui m'en ont demandé, il ne m'en reste-
» rait plus aujourd'hui pour leur venir en aide. Certes,
» je ne prétends pas trancher la question sociale. La vie
» est très dure. Nous en savons tous quelque chose !
» mais c'est surtout la vie morale faite de chagrins et de
» soucis. Quant à la vie matérielle, elle n'est pas chère,
» pas chère du tout, quand on sait s'y prendre. Un
» exemple : tout récemment, à Paris, il m'est arrivé
» dans la journée d'entrer plusieurs fois chez le premier

» boulanger venu pour manger un petit croissant tout
» chaud. Dix centimes! Çà n'est pas le Pérou! Eh bien!
» c'était excellent et j'avais dîné. Aussi le soir, à table,
» je ne mangeais presque rien et mon mari me disait :
« Je parie que vous avez encore goûté? » Est-ce vrai,
» Suzanne? Et c'est à Paris, notez bien! où la moindre
» des choses atteint aussitôt un prix pharamineux! Alors
» jugez à la campagne où l'on a tout pour rien. Les
» légumes, tout çà pousse à même, on n'a qu'à se bais-
» ser! Non, il faut vraiment y mettre de la mauvaise
» volonté pour ne pas s'en tirer à peu près. Ainsi, je ne
» veux pas dire par là que les pauvres ne sont pas inté-
» ressants, mais avouez qu'ils sont bien légers, bien
» coupables! » Et l'on clôt la séance. Cela est du bon Lavedan; mais cela n'est pas pour le réconcilier avec la noblesse.

Cependant, après avoir montré à l'aristocratie de naissance ses défauts et ses ridicules, il a fait acte de bonne justice distributive en se retournant contre l'aristocratie d'argent, contre la haute bourgeoisie, dans sa comédie suivante: *Viveurs*, jouée au Vaudeville en novembre 1895.

Mme Blandain, femme du grand carrossier parisien, a pour amant le coulissier Paul Salomon. Cependant celui-ci voudrait épouser Alice Guénosa, fille du docteur à la mode, célèbre par ses injections de sérum. Le drame s'engage au moment où Mme Blandain découvre cette tentative de Salomon pour lui échapper. Elle se hâte de négocier et d'assurer le mariage d'Alice avec un provincial naïf, Octave Lacroix, et, pendant que son amant se venge en faisant insérer dans le *Petit Rossard* un écho qui déshonore Alice Guénosa, dont il avait voulu faire sa femme, toute la folle bande des viveurs, y compris

Blandain lui-même, s'en va passer l'été à Stockholm. « Nous sommes collés à vie », dit Mme Blandain à Paul en manière de conclusion.

Il est inutile d'insister ; du reste, cette pièce était surtout prétexte à tableaux bien parisiens : un salon d'essayage chez le grand couturier Honoré Cassel, avec exhibition de femmes plus ou moins dévêtues ; un souper chez Durand ; un salon réservé chez le docteur Guénosa ; le cabinet de toilette de Mme Blandain. Tout cela n'est pas de la littérature et l'auteur lui-même l'a reconnu implicitement en ne faisant pas éditer cette comédie.

J'ai hâte, d'ailleurs, d'arriver à la seconde face de son talent. Mais il me faut auparavant dire un mot du *Nouveau Jeu* et du *Vieux Marcheur,* ses dernières pièces, qui poussent à l'extrême tous les procédés de ses dialogues de la vie parisienne. Elles tiennent toutes dans les personnages principaux de Paul Costard et du sénateur Labosse, qui sont, à des âges différents, la quintessence du parisianisme décadent des héros de M. Lavedan.

Peut-être Costard n'est-il pas mauvais garçon au fond, mais il ne connaît ni religion, ni morale, ni autorité, ni conventions sociales : il s'assied sur tout cela, dirai-je pour employer son langage : il vise à prendre le contre-pied de toutes les idées reçues avant lui et n'est jamais plus heureux que quand on a qualifié l'un de ses faits et gestes par cette exclamation : « C't épatant ! » En réalité, c'est un poseur, un poseur pour l'excentricité sous quelque forme qu'elle se présente à son esprit, qui fait de la blague à outrance son unique règle de langage, comme il fait du *Nouveau Jeu* son unique règle de conduite. A ce point de fantaisie qui touche à la folie, le caractère est assez invraisemblable, non pas tant par son

cynisme et son aplomb, qui ne manquent pas certes à beaucoup de petits jeunes gens que nous coudoyons tous les jours, mais par l'imagination et l'esprit que M. Lavedan lui prête et qui sont des qualités peu libéralement distribuées par la nature à ce genre de personnages.

Quant au sénateur Labosse, son surnom de *Vieux Marcheur* vous indique assez qu'il ne vit, ne s'agite et ne marche que pour la femme et par la femme. Voir son neveu, collégien de dix-sept ans, mépriser les femmes lui semble l'abomination de la désolation et il n'imagine d'autres moyens de le sauver que de lui faire faire connaissance avec sa propre maîtresse, Pauline de Glaves. Cela ne l'empêche pas d'honorer la famille et de ne parler de sa sœur défunte, une sainte, qu'en des termes émus ; cela ne l'empêche pas d'avoir toutes les traditions de la vieille France, respect de l'armée, de la religion, de l'autorité, c'est-à-dire de tout ce que M. Lavedan respecte lui-même ; cela ne l'empêche pas, enfin, d'avoir mis un peu de son cœur dans tous les actes, même les plus extravagants, de sa vie de vieux marcheur. Aussi pourrait-on souscrire au résumé de son caractère qu'il fait lui-même d'un mot, en disant que c'est « une vieille » fripouille de brave homme ».

Mais avant d'en arriver à ces deux types de Costard et de Labosse, qui sont poussés à un degré presque symbolique, notre auteur avait, dans ses dialogues, fait de nombreuses esquisses de toutes les variétés de jeunes et vieux fêtards, ancien et nouveau jeu, avec leur entourage habituel et nécessaire sans lequel on ne saurait les comprendre ni les connaître complètement.

Ce sont d'abord leurs bêtes qui font partie essentielle de la maison. C'est pour elles qu'ils dépensent toute l'affection dont ils sont capables. Les uns préfèrent les

chiens, les autres les chevaux ; d'autres ont des goûts plus excentriques : il y en a un qui élève un rat pour la santé duquel il se rend positivement malade. Ecoutez celui-ci nous parler de son chien, un bouffe à poils longs et frisés : « J'aime mon petit bouffe comme un imbécile ;
» je n'ai jamais pu le frapper et quand, par hasard,
» quelqu'un lui marche sur la patte, j'ai toutes les peines
» du monde à me contenir. J'y réussis seulement depuis
» un an. Mais, les premiers temps, je bousculais tout et
» je voyais rouge. Il m'a fait aller trois fois sur le terrain.
» Oui, Baba est le maître. C'est moi qui suis son bouffe.
» Il arrache tout, il déchire mes vieilles soies, il met
» mon linge de table en lambeaux, il me ravage mes
» cravates... Ça ne fait rien, je l'aime tout de même,
» parce que c'est un chien, d'abord, et puis que c'est
» mon chien. Trouvez-moi ridicule, si vous voulez ; mais
» ne touchez jamais à un poil de Baba, bons cama-
» rades ; parce que — je suis désolé de vous en avertir
» — mais je vous casserais la figure. »

Après les bêtes, les personnages les plus importants de la maison du viveur sont ses domestiques. Aussi, M. Lavedan n'a-t-il pas cru trop faire en leur consacrant la plus grande partie des dialogues recueillis sous le titre : *Leur Cœur*, et un assez grand nombre d'autres disséminés ici et là, principalement dans le volume *La Haute*.

Les domestiques sont les satellites des gens du monde ; ils en sont presque les sosies. Ils ont une tenue si digne, si correcte, si select, qu'il ne serait pas très difficile de les confondre avec ceux qu'ils servent. C'est ainsi que le valet de chambre de Gontran des Garennes, ayant fait une démarche officieuse auprès de Lucienne de Bercy, la maîtresse de son maître, Lucienne le prend un instant

pour le père de Gontran. Quand celui-ci lui dit que c'est son « larbin, une vieille fripouille, qui est à la maison » depuis dix-huit ans », elle ne peut que répondre : « Ah ! » écoute, ma foi, il est épatant ! » et Gontran de répliquer : « J' te crois qu'il est épatant. C'est-à-dire qu'il » est à mille pics au-dessus de papa ! » Aussi, à l'occasion, le domestique profitera des bonnes fortunes du maître, avec ou sans son consentement, et arrivera à s'en croire la doublure.

D'ailleurs, il prendra également quelques-uns des traits de son caractère ou de sa profession. Le valet de chambre d'un écrivain lui fera un « service de pensée. » Il saura que « tous les gens de cerveau ont un estomac ignoble ». Il jugera son maître : « Monsieur est un » homme dans le genre de M. Dumas, avec moins, beau-» coup moins de talent ! » Il lui demandera un exemplaire avec dédicace de ses œuvres et, s'il est auteur dramatique, un fauteuil d'orchestre pour ses premières. Lui-même écrira un peu, travaillera ; il fera des rébus et des mots carrés pour les journaux et avouera modestement que « ce n'est pas du grand art comme Monsieur ; mais » que, pour ce que ça est, on peut trouver plus mal. » Enfin il dira à sa femme qui le trompe avec des cochers de noblesse : « Tiens, Eudoxie, tu me rappelles tout à » fait la baronne d'Ange, de M. Dumas. »

S'ils ressemblent à leurs maîtres, les gens de maison s'en distinguent par leurs qualités. D'abord, ils ont plus de mœurs. Adolphe est un bel homme et il a été placé dans des maisons où la patronne aurait volontiers consenti à rapprocher les distances. Mais il s'en est toujours tiré par son attitude : « Dignité, décence, politesse et froi-» deur. Je ne sortais pas de là. Dans mon visage, dans » mes paroles, dans tout mon service, je mettais quelque » chose qui leur disait : Halte-là ! Elles comprenaient,

» elles pensaient : Voilà un homme bien appris, bien » délicat. Et, grâce à moi, elles retrouvaient le sentiment » des mœurs. Ah ! je peux dire que j'ai préservé l'hon- » neur de beaucoup de ces Messieurs ! »

Ils sont aussi plus importants et traitent d'égal à égal avec les puissances. Ainsi, Reinette, le chef du prince d'Ermenonville, a eu « un petit nuage avec l'Ambassa- » deur d'Allemagne », parce que, celui-ci lui ayant demandé la recette du caneton à la Miribel, il lui a répondu en souriant : « Excellence, je vous donnerai le » caneton à la Miribel, quand on nous aura rendu l'Alsace » et la Lorraine. » Du reste, ce sont de beaux parleurs qui recherchent souvent le mot et s'expriment toujours dans le style noble et choisi de M. de Montépin. Aussi sont-ils plus vains et plus orgueilleux que qui que ce soit. Julien quitte ses maîtres « parce que c'est des gens de » rien, du tout petit monde, quoi ! de vieux rentiers, » rue des Saints-Pères, qui n'ont qu'un loyer de quatre » mille ! »

En somme, ce sont eux les maîtres. Ils sont au courant de tous les secrets de la maison, savent quand le ménage commence à se décoller, connaissent la maîtresse de Monsieur et l'amant de Madame et, s'ils observent la discrétion professionnelle, c'est le plus souvent qu'ils y ont intérêt. Aussi ils ne méconnaissent ni leur bonheur, ni leur supériorité. « Oui, maîtres de ceux qui nous » commandent, avoue l'un d'eux, et en tout, maîtres » de leur repos, des secrets de leur vie, de leur intimité : » maîtres de leur présence, de leurs absences, de leurs » plus légères peccadilles, comme de leurs folies les plus » grandes. Nous savons tout d'eux et ils ne savent rien » de nous. » Avec cela, comment s'étonner qu'ils aient toujours le dernier mot et ne faudrait-il pas plutôt les remercier de conserver une attitude relativement respec-

tueuse et d'avouer, comme Gaspard, le valet de chambre du duc de Coutras : « Monsieur le Duc, pas fort, mais » gentil. Et puis, dame, une sacrée allure... ce petit rien » que nous n'aurons jamais. »

Si nous continuons, par ordre d'importance relative, notre marche descendante dans l'échelle des êtres qui gravitent autour des fêtards riches, après les bêtes et après les domestiques, nous trouverons les petites amies de ces Messieurs. Elles aussi les mènent et les exploitent, mais avec beaucoup moins de mérite, parce que cela leur est plus facile. Elles présentent aussi beaucoup moins de variétés ; toutes se ressemblent et il n'y a guère que deux types, la petite grisette sentimentale qui est vite destinée à être lâchée et la « professionnal beauty » moins naïve, qui lâche elle-même l'amant dont elle n'a plus rien à attendre. Toute la distinction est là : lâcher ou être lâchée.

Quant au viveur lui-même, il est encore plus nul que la petite oie qu'il promène dans sa charrette anglaise. Que nous le voyions dans *La Haute* (1889), *Les Petites Fêtes* (1890), *Leur Beau Physique* (1894), *Le Lit* (1894) ou *Le Vieux Marcheur* (1895), il se résumera en un petit nombre de traits communs faciles à saisir.

Il sera grand garçon très vite. A 14 ans, il dira de son père : « C'est un excellent homme ! Mais, avec ses 50 ans, » il est très jeune. Il n'aime pas à me voir réfléchir... Il » comprend difficilement qu'on soit sérieux. » A cet âge-là, il aimera mieux causer que jouer ; mais à 20 ans, il ne saura plus. Les idées lui feront défaut et ses conversations avec ses amis seront d'un vide à faire bâiller, composées d'interjections et de mots qu'il laissera tomber d'un air de fatigue sans trop se préoccuper que quelqu'un les ramasse. Il ne se passionnera que pour un sujet, pour son beau physique qui s'en ira à grand train,

parce qu'on vieillit vite dans la vie qu'il mène, et surtout pour sa toilette, ses cravates et ses pantalons. Son lit aussi jouera un grand rôle dans son existence ; M. Lavedan a pensé ne pas lui faire une place trop grande en lui consacrant un volume. Quand il se mariera, il sera inévitablement victime de la loi du talion et cependant, s'il trompe sa femme, ce sera surtout par habitude et parce que la fidélité est trop bourgeoise. Enfin, quand il sera vieux, il deviendra un vieux marcheur, qui continuera à observer tout le rite extérieur de la fête d'autrefois, sans être resté capable d'en conserver les bénéfices.

Les nuances de son caractère résultent surtout de son âge. A cinquante ans, c'est un vicomte de Saint-Hubertin qui a des maux d'estomac et déteste le Théâtre libre, Zola, Wagner et Rodin. A quarante ans, c'est un vicomte de Pommelé, mari noceur et cynique, mais correct aux yeux du monde, ou un Thomson qui a toutes les allures et tous les goûts d'un cocher ou d'un piqueur de grande maison. A vingt-cinq ans, c'est un Gontran, petit jeune homme pratique, avant tout soucieux de conserver son bien-être d'égoïste tranquille et satisfait. Enfin, à dix-huit ans, c'est un Mabon, le plus jeune qui paraît le plus vieux et dont le leitmotive est cette phrase qu'il débite toutes les dix minutes à la patronne du bar de la rue Tronchet : « Donnez-moi un » lait, madame. Ah ! c'est que nous sommes de joyeux » viveurs ! »

Joyeux viveurs, tels sont, en effet, les héros de M. Lavedan. Mais il ne faudrait pas, par goût de généralisation, conclure que ses dialogues nous donnent une peinture complète du monde et de la haute société. Ce qu'il nous représente, c'est « la haute » tout court, c'est-à-dire les meneurs de la vie dite joyeuse, et lui-même prend soin de s'en expliquer. « Si gangrené qu'il

» vous paraisse, il est fertile en dévouements inconnus,
» en sacrifices cachés, en pénitences sublimes, ce monde
» riche et brillant, trop calomnié. Il y a des ducs, des
» princes qui, sous leur froide et sceptique enveloppe,
» portent un cœur torturé de doutes et d'angoisses, et
» vous savez la belle parole de Pascal : « Douter de
» Dieu, c'est y croire. » Pensez donc aux femmes plu-
» sieurs fois millionnaires qui gravissent incognito
» l'échelle des mansardes, aux jeunes filles qui prient
» avec ferveur en revenant du bal, à ces jeunes gens
» dont les aînés se sont fait tuer si chrétiennement sur
» nos champs de bataille, autour de la bannière de Cha-
» rette, et qui feront la même chose demain, avec un
» aussi tranquille courage. »

Ce couplet, que les collaborateurs habituels de la *Vie parisienne* et les amis de Manchecourt qualifieraient volontiers de vieux jeu et de romance, me forme une toute naturelle transition pour arriver enfin à la seconde face du talent de M. Lavedan, à sa seconde manière, qui tend à devenir de plus en plus prédominante dans son œuvre. Aussi bien commencions-nous à être un peu saturés de parisianisme et d'ironie et avions-nous besoin de respirer un air aux senteurs moins faisandées.

Cet air pur et vivifiant, nous le trouverons dans quelques dialogues : *Leurs Sœurs* (1896), *Les Petites Visites* (1896), *Les Beaux Dimanches* (1898). Là nous rencontrons encore quelques jeunes filles honnêtes, quelques collégiens croyant à la vertu des femmes, quelques généraux patriotes et quelques troupiers naïfs et sentimentaux. Nous pourrons y remarquer que la peinture des sentiments nobles et généreux est susceptible de donner lieu à des pages tout aussi intéressantes au point de vue littéraire pur, tout aussi vivantes et tout aussi spirituelles que la représentation des mœurs cor-

rompues du Paris qui s'amuse. Si je ne craignais de donner trop de développement et d'importance à cette étude, je m'arrêterais un instant à ces volumes de dialogues et vous en donnerais quelques échantillons charmants d'émotion franche et sincère.

Mais, puisque je me suis proposé de vous parler plus particulièrement de l'œuvre dramatique de M. Lavedan, je résumerai le côté vieux jeu de son talent dans sa comédie de *Catherine*, qui en donne l'idée la plus complète. Jouée à la Comédie française en 1897, elle n'est que le développement d'un court dialogue précédemment publié dans les *Petites Visites*. C'est dire que le sujet en est simple et sans nombreuses complications.

Le duc de Contras, séduit par la distinction, la réserve, la tenue, l'air modeste et le courage qui s'ignore de la maîtresse de piano de sa sœur, en est devenu amoureux et veut l'épouser. Celle-ci, Catherine Vallon, est la fille d'un pauvre organiste veuf et c'est elle qui supporte la charge de l'éducation et de l'instruction de ses frères et de ses sœurs, dont elle s'occupe avec une sollicitude toute maternelle. La duchesse douairière de Contras s'indigne d'abord des projets de son fils et, cependant, séduite, elle aussi, par le charme de la maîtresse de piano, elle va demander au père Vallon sa main pour son fils. Catherine est aimée par un brave jeune homme de sa condition, Mantel ; mais celui-ci se sacrifie pour le bonheur de celle qu'il aime et, comprenant qu'elle lui préfère le duc de Contras, il lui conseille de l'épouser ; c'est lui-même qui met à la poste la réponse de Catherine à la duchesse, car le père Vallon avait subordonné son consentement à la volonté de sa fille.

Ainsi la pièce pourrait finir là, avec le second acte ; mais, au troisième, un nouveau sujet commence, pour ainsi dire. Le duc a épousé Catherine : il est nerveux

et agacé de l'invasion de son château par tous les petits Vallon, qui montent sur ses fauteuils Louis XIII, et par le père Vallon, qui oublie sa canne à pêche au salon. Puis sa cousine, Hélène de Grisolles, qu'il avait dû épouser, flaire la situation et vient chercher à en tirer parti pour elle-même. Elle fait au duc une scène de passion, de colère, de désespoir ; peu à peu elle se laisse aller dans ses bras et c'est ainsi que Catherine les surprend. Ceci serait un dénouement pessimiste; mais la vertu doit triompher. Aussi, au quatrième et dernier acte, elle intervient de nouveau sous les apparences de Mantel, qui réconcilie les deux époux. « Je » me suis sacrifié à vous pour le bonheur de celle que » j'aimais, dit-il en substance au duc, j'ai bien le droit » d'exiger que vous la rendiez heureuse. »

Ce caractère a été jugé invraisemblable par la critique du boulevard et les habitués des petits théâtres ont déclaré que la pièce ne valait rien, parce que les personnages en étaient trop parfaits. Je ne prétends pas dire que cette comédie soit, en effet, la meilleure œuvre de M. Lavedan. Pour moi, elle a comme plus grave défaut son style qui, au rebours des habitudes de l'auteur, est trop travaillé, trop écrit, trop livresque. Il y a trop de tirades ; car celles-ci, qui plaisaient tant au public admirateur des drames de Théodore Barrière, nous semblent aujourd'hui la mort du théâtre, qui doit être tout vie, tout mouvement, tout action.

Mais, style à part, faut-il trop accabler M. Lavedan à raison des caractères de sa pièce ? Je crois que si, au contraire, les spectateurs voulaient se dégager de leurs préjugés de snobisme, d'impassibilité et de froideur, ils conviendraient qu'il existe encore, dans de vieux coins de province, de braves cœurs de même qualité que ceux-là et d'honnêtes gens tout aussi disposés à bien

vivre, en règle avec leur conscience et leur devoir même douloureux. Un fait assez curieux, d'ailleurs, c'est que le public, tout en criant à l'invraisemblance, a précisément fait grief à l'auteur du caractère le moins conventionnel de sa pièce, celui de la duchesse de Contras. S'il nous avait représenté une douairière autoritaire, fière de son titre et de sa fortune, opposant un refus absolu au mariage de son fils, il se fût trouvé dans la vieille routine littéraire et le public n'eut point protesté. Au contraire, celle-ci se laisse gagner par les arguments et émouvoir par l'amour de son fils ; elle est séduite par la dignité émue de Catherine et elle va elle-même, très respectueusement, faire sa demande au père Vallon : avouez que, dans cette œuvre qui passe pour être de convention pure, voilà au moins un caractère qui n'est cependant pas banal.

On a dit que Catherine était la carte de visite adressée par M. Lavedan à l'Académie et son élection qui l'a suivie de près a semblé donner raison aux défenseurs de cette opinion. Ceux-ci se sont plu, d'ailleurs, à railler doucement l'Académie de s'être laissé prendre à cette simple politesse et ont triomphé de la façon un peu doctorale dont M. Costa de Beauregard l'a sermonné dans son discours de réception, de même qu'ils s'étaient amusés du petit dissentiment qui s'était élevé entre notre auteur et quelques-uns de ses nouveaux collègues lorsque, sur l'affiche du *Vieux Marcheur*, aux Variétés, son nom fut suivi de son récent titre *de l'Académie française*.

En réalité, je crois que cette opinion, pas plus que cette raillerie, ne sont tout à fait justifiées. J'ai essayé de le montrer : je crois que tout Lavedan n'est pas dans ses dialogues pimentés de la *Vie parisienne*, et que, comme ses personnages les plus décadents, il a, sous

son vernis d'anarchiste moral, un petit coin du cœur qui est resté vieux jeu et qui s'émeut facilement. C'est lui qui, parlant de sa mère, se réveillant au milieu de la nuit, lorsqu'il était pris de ces peurs inexplicables d'enfant nerveux, avoua ceci : « Même après quarante » ans de cela, j'ai encore dans le cœur le bruit léger » de ses pieds nus sur le tapis et le son de cette voix » pour ainsi dire invisible, qui mumurait tout près de » mon visage : « Qu'as-tu, bébé ? » tandis que, sans hésita- » tion, son baiser me trouvait du premier coup dans la » nuit. »

C'est lui, c'est ce prétendu parisien endurci qui, au début du *Carnet d'un petit Châtelain,* au volume des *Petites Fêtes,* nous peint le charme particulier de la campagne avec une si grande conviction et en même temps avec une telle complaisance dans les détails, que je ne puis, à mon grand regret, faire la citation à cause de sa longueur.

C'est lui, c'est ce prétendu moderne à outrance, qui blague si joliment la femme bas-bleu dans la petite scène intitulée : *Mariage moderne,* et, en général, l'abus de l'instruction dans celle intitulée *Les Livres de classe,* toutes deux au recueil des *Marionnettes!* Il ne cache cependant pas son peu de sympathie pour la mère de famille qui lit le *Traité de la prédestination de saint Augustin,* va entendre à la Sorbonne un cours sur Fléchier, achète des autographes de Louise Michel et finit sa journée par un salut bouddhique au Musée Guimet.

Mais ce qu'il déteste surtout, c'est le pharisaïsme et la pose. Il aime, pour rappeler le titre d'un de ses volumes, à désarticuler ces *marionnettes* qui, tout en accomplissant machinalement des gestes respectueux et de nature à satisfaire toutes les conventions mondaines, sociales et religieuses, n'ont, au fond, ni cœur, ni

volonté, ni idées personnelles. Vous qui vous défiez de la morale de M. Lavedan, lisez, dans cet ordre d'idées, *Leur Carême, Le 42e Fauteuil, Lire,* et vous serez bien vite réconcilié avec lui, si vous aimez la sincérité et haïssez le cabotinage. Si vous aimez la tolérance et le véritable libéralisme, lisez son dialogue *Les Juifs* et vous verrez qu'on peut être chrétien et patriote sans avoir toujours l'insulte ou la menace à la bouche.

Et, pour moi, je crois surtout à l'honnêteté foncière de M. Lavedan, parce que, par amour pour elle, il brave même le ridicule. Après avoir, pendant deux ou trois heures, amusé son public de boulevardiers par des scènes plus ou moins risquées, un dialogue plus ou moins décadent, des mots plus ou moins pimentés, il fait invariablement, au dernier acte, triompher la vertu en un dénouement généralement ridicule, mal amené et qui n'est écouté par personne, mais qu'il écrit pour lui-même, pour sa réhabilitation à ses propres yeux et pour donner satisfaction à son vieux fonds de sentimentalisme provincial et de traditionalisme. Paul Costard vous l'explique à la fin de la pièce dont il est le héros : « Le » nouveau jeu finit par le vieux jeu ; on découvre l'im- » mortalité de l'âme, Paul et Virginie, Lamartine, et » l'on finit dans la peau d'un Académicien. »

M. Henri Lavedan n'avait rien à découvrir ; il s'est simplement souvenu de son éducation, du milieu dans lequel il avait passé son enfance ; il a écouté une voix intérieure qui n'avait jamais été complètement muette en lui et, s'il ne s'est pas encore fait ermite, il est entré dans la peau d'un Académicien. Le respect de l'Académie est le commencement de la sagesse.

LES LÉGENDES EN HISTOIRE

PAR M. E. ORIEUX

AVANT-PROPOS

On rencontre quelquefois, dans l'histoire, le récit d'un *fait impossible* sous le rapport des lieux, ou du temps, ou de l'action, fait passé sous silence par des historiens et admis sans restriction par d'autres ; d'autres récits sont en contradiction avec les historiens des vieux temps. De pareils récits sont toujours des légendes.

Les légendes prennent ordinairement leur source dans une connaissance imparfaite des lieux, dans la lecture hâtive d'un écrit, dans l'interprétation erronée d'un texte, dans un excès de confiance en soi-même ou dans un guide douteux ; enfin, dans un parti-pris, bien fait pour fausser le jugement, de voir en beau ce qui nous plaît ou en laid ce qui nous déplaît.

La légende peut naître de la *passion,* qui a le grave inconvénient d'exagérer les faits dans un sens ou dans un autre, et de se servir parfois de mots qui dépassent le but ou d'images sujettes à interprétations. L'histoire sans passion n'est pas commune ; elle donne le mouvement et la vie au récit, mais elle peut ouvrir la voie à la légende. Les légendes par *exagération* ou *amoindris-*

sement se rapportent généralement à un fait vrai qu'on raconte en manquant de mesure. Il me semble que si l'historien cherchait la vérité avec foi, sans parti-pris, les légendes ne seraient pas communes et que les discussions sur les sujets controversés seraient plus courtoises et plus fructueuses.

Le désir de *faire autrement*, qui a donné naissance à l'école décadente et prend de nos jours une large place dans les récits, nous fait courir le risque d'acclimater l'*imagination* dans l'histoire. Faire autrement pour faire mieux, voilà qui est bien; pour ne pas faire mieux, cela peut paraître original ; pour faire plus mal, il vaudrait mieux ne rien faire. Il est certain que l'auteur imprime toujours à son œuvre quelque chose de son caractère, de ses qualités comme de ses imperfections.

La légende peut naître encore de la déviation d'un sentiment plein de noblesse et d'élévation : le patriotisme. Non pas le patriotisme, heureusement mesuré, d'un esprit droit et généreux, mais le patriotisme excessif d'un esprit volontaire que peut aveugler la passion du parti. Celui-ci, c'est un juge qui jette sa toque dans le plateau de la balance pour la faire pencher du côté qu'il préfère.

L'oubli des dates n'a pas été, quelquefois, sans influence sur la création d'une légende.

C'est lentement, attentivement, que j'ai lu, dans l'âge mur, l'histoire détaillée de mon pays. Si bien que, lorsqu'un récit choquait ma raison, il m'arrivait assez souvent, pour l'intérêt que je portais au sujet, de faire des recherches touchant le récit, de remonter aux sources et d'interroger, quand cela m'était possible, les écrits des contemporains sur les faits arrivés de leur

temps ou dans un temps encore peu éloigné d'eux, si d'ailleurs ces écrits sont reconnus sincères et dignes de l'estime des hommes. C'est ainsi que j'ai été amené, je n'y songeais pas d'abord, à écrire ce que j'appelle les Légendes en Histoire.

Il m'a paru nécessaire, en ces sortes de sujets, de produire de fréquentes citations prises aux auteurs les plus anciens. J'ai cherché, tout en évitant les longueurs, à les faire assez complètes, assez exactes, pour ne pas autoriser le lecteur, ce qui arrive quelquefois, à en tirer des conclusions en contradiction avec les textes primitifs.

--- •• ---

LÉGENDES EN CONTRADICTION AVEC LA SITUATION DES LIEUX.

I.

Exode des Moines de Vertou.

ANNÉE 843.

A la première apparition des Normands sur la Loire, en 843, et après le sac de Nantes, qui eut lieu le 24 juin, les moines de l'abbaye de Vertou résolurent d'abandonner leur demeure et de se retirer au lieu qui, depuis, fut Saint-Jouin-de-Marne, situé à 25 lieues au Sud-Est de leur couvent. Pour porter les meubles et les richesses du monastère, ils réunirent une douzaine de barques et leurs mariniers, puis un grand nombre de chevaux, des conducteurs et des défenseurs, sous la direction d'un seigneur qui tenait un domaine de la communauté. Après des marches pénibles en plein été, ils arrivèrent au but de leur voyage, aux sources de la Sèvre nantaise et dans le voisinage du plateau de Gâtine, qui fait suite à notre plateau de Maisdon. Telle est l'histoire dans toute sa simplicité.

D'après une légende, entrée dans l'histoire, les barques transportèrent les bagages lourds et encombrants dans la première moitié du voyage, soit jusque vers Mortagne : ils remontèrent la Loire, selon les uns, la Sèvre,

selon les autres. Les chevaux ne reçurent toutes les charges que pour leur transport dans la seconde moitié.

Cependant, ni la Loire ni la Sèvre n'ont pu servir de voie aux émigrants : la Loire, parce qu'elle n'était pas sur le chemin de Saint-Jouin et que les moines, dès leur départ, seraient tombés aux mains des Normands ; la Sèvre, parce qu'elle n'est pas, qu'elle n'était pas navigable.

Par la Sèvre, les barques ne pouvaient aller bien loin : il est douteux qu'elles auraient pu la remonter jusqu'à Monnières au mois de juillet ; au delà, elle a des rampes de près d'un mètre par kilomètre et de fréquents barrages ; les eaux ne se maintiennent dans les biefs que grâce à des chaussées successives qui font obstacle au passage des embarcations. Sans les barrages, la Sèvre serait desséchée pendant les deux tiers de l'année ; pendant les pluies, ce serait un torrent. La chaussée de Vertou, grâce à son écluse, permet à la navigation de remonter actuellement jusqu'au Port-Domino, à l'aval du pont de Monnières, soit à 11 kilomètres de Vertou.

C'est sur la rive gauche de cette rivière accidentée, et par la voie de terre, que le transport des immeubles était seulement praticable, à partir d'un point que nous allons chercher à déterminer.

Sur la rive droite, deux ruisseaux importants : la Sanguèze et la Moine, auraient présenté quelques difficultés pour le passage du convoi ; mais, si on avait pris cette voie, les barques devenaient sans utilité.

Sur la rive gauche, une rivière tortueuse, la Maine, débouche dans la Sèvre à 4 kilomètres à l'amont du bourg de Vertou. Au confluent de ces deux jolies rivières, entre la rive droite de la Maine et la rive gauche de la Sèvre, commence le *plateau de Maisdon*, où

prennent naissance des cours d'eau qui se jettent de chaque côté dans les deux rivières ; ce plateau se réunit à celui de *Gâtine* à 50 kilomètres de son origine. De sorte qu'un convoi de gens à pied et à cheval peut aller du confluent de la Sèvre et de la Maine jusqu'à Saint-Jouin, par Saint-Hilaire-du-Bois, la Gaubretière, les Epaisses, Pouzauges, etc., sans quitter le plateau de Maisdon-Gâtines, sans avoir besoin de traverser le moindre cours d'eau. C'était le meilleur chemin à suivre et peut-être le seul praticable.

Les barques n'ont pu être réunies au bas du couvent que pour traverser la Sèvre et la remonter ensuite de quelques kilomètres, jusqu'à portée du plateau de Maisdon.

Immédiatement à l'amont de l'embouchure de la Maine, la rive gauche de la Sèvre a des rampes douces qui conduisent précisément à l'origine de ce plateau. Après avoir reçu, tout près du monastère, les richesses des moines, la petite flottille a remonté la Sèvre pendant une lieue, jusqu'à dépasser la Maine, et elle a dû débarquer ses précieux fardeaux au lieu antique appelé le *Coin*. C'est là que les chevaux ont dû en être chargés à leur tour et que dut commencer le voyage par terre, sans le secours des barques.

Si les barques s'étaient arrêtées avant la Maine, les fardeaux auraient été soumis sans raison à un transbordement difficile pour franchir cette rivière.

Elles auraient pu remonter la Sèvre plus haut que le Coin, peut-être jusqu'à Monnières, si la Sèvre, moins ensablée qu'aujourd'hui, avait été grossie par les pluies. A Monnières, les porteurs auraient encore trouvé des rampes douces pour gagner le plateau de Maisdon. Mais il n'est pas facile de prouver qu'au mois de juillet la

flottille aurait pu remonter jusque-là. D'ailleurs, les moines n'auraient gagné à cela ni temps ni argent.

Les barques n'ont pu servir qu'à transborder les objets d'une rive à l'autre de la Sèvre, depuis le bourg de Vertou jusqu'à la station du Coin, et les chevaux ont effectué le transport dans tout le reste du trajet, du Coin à Saint-Jouin, sans trouver d'obstacle dans les cours d'eau.

C'est l'ignorance des lieux et un grain d'imagination qui ont fait penser à quelques historiens que les embarcations des moines, chargées de fardeaux, avaient remonté la rivière torrentielle de la Sèvre pour faire la moitié du voyage, c'est-à-dire jusque vers Mortagne, gros bourg situé à mi-chemin de Vertou à Saint-Jouin.

II.

Les Normands à Angers.

Cette légende, en contradiction avec les lois de la nature, consiste surtout dans la création d'un canal qui ne pouvait rien donner des immenses résultats qu'on lui attribue.

Les Normands, qui avaient remonté la Loire, en 872, et pillé ses rives, s'étant établis à Angers, Charles-le-Chauve, pour les en chasser, demanda des secours au roi de Bretagne, Salomon. Le Comté Nantais était alors, depuis vingt-un ans, à la Bretagne, sous la suzeraineté du roi Charles. Les milices du Comté devaient donc faire partie de l'armée des alliés. Les Normands, serrés de près et dans l'impossibilité de vaincre ou de s'enfuir, traitèrent avec le roi de France. Le récit de cette campagne a été singulièrement amplifié par la plupart des historiens bretons.

Le premier en date, Alain Bouchard, en parle simplement et ne dit rien du fameux canal creusé par les gens de Salomon.

D'après Le Baud, « les Bretons, regardant la cité être
» inexpugnable, s'efforcèrent de dévoyer le fleuve de son
» chenal. Si commencèrent à creuser une fosse de mer-
» veilleuse grandeur et aussi de largeur, laquelle donna
» si crainte aux Norvégiens que, sans nulle dilation, ils
» promirent grand pécule au roi Charles (1) ».

(1) *Histoire de Bretagne*, ch. XVI, p. 120.

Daru garde à peu près la même mesure. Salomon, ayant complété l'investissement d'Angers, « conçut le » dessein de mettre à sec le lit de la Maine en détour- » nant cette rivière... Les travaux du nouveau canal qui » devait recevoir la Maine avançaient ; les Normands » allaient être réduits à se rendre. Ils négocièrent avec » Charles qui, vaincu par leurs présents, abandonna » son allié, leur ouvrit passage pendant la nuit et les » laissa échapper (1) ».

Richer n'a pas tant de retenue. « Le Roi breton, dit- » il, fit creuser un canal dans lequel furent amenées les » eaux de la Mayenne. La flotte des Barbares étant » restée à sec par ce moyen, leur retour devint impos- » sible et ils furent obligés de se rendre (2). »

D'autres historiens vont plus loin que Daru et Le Baud. « Salomon, dit l'un d'eux, conçoit un projet digne de César lui-même (3). Le canal est achevé, il est plus profond que le lit de la Maine, les eaux s'y sont précipitées, la flotte est à sec. Les Normands sont à la merci de l'armée alliée. Mais Charles-le-Chauve traite avec Hasting, leur chef, et Salomon est obligé de rentrer en Bretagne.

Les récits ne se ressemblent pas précisément et il n'est pas facile de reconnaître les limites de l'Histoire et de la Légende. Quoi qu'il en soit, un canal destiné à recevoir les eaux de la Maine et A METTRE A SEC *le lit de la rivière dans la traversée de la ville*, n'est pas une œuvre possible, nous allons le voir tout à l'heure. Daru semble l'avoir compris, au moins à moitié. Le souve-

(1) *Histoire de Bretagne*, t. Ier, p. 238.

(2) *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 315.

(3) Pitre Chevalier, *Histoire de Bretagne*, p. 157.

rain breton a-t-il eu l'idée du canal ? En a-t-il commencé la folle exécution ? Jusqu'à quel point a-t-il conduit ses inutiles travaux ? Voilà des questions que peut se poser la critique et qu'elle ne saurait résoudre. Mais connaissant les exagérations, les écarts de langage des chroniqueurs bretons, elle peut se demander si même l'idée du canal a pu naître chez les chefs bretons, qui n'étaient pas les premiers venus, si elle n'est pas née plutôt dans l'imagination d'un de ces chroniqueurs qui avait lu les campagnes de César en Espagne et l'exploit de Cyrus pénétrant dans Babylone après avoir détourné le cours de l'Euphrate.

Examinons l'œuvre attribuée à Salomon.

La Maine, qui traverse Angers et débouche dans la Loire, à deux lieues au-dessous de la ville, est formée de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir ; elle reçoit les eaux d'un bassin qui embrasse une surface à peu près égale à celle de la Bretagne.

La ville et le port d'Angers devaient s'étendre, au Moyen-Age, entre le pont de la Haute-Chaîne, à l'amont, et celui de la Basse-Chaîne, à l'aval, aux pieds du château. De l'un à l'autre pont, la distance est d'un kilomètre. La vieille ville est toute sur la rive gauche de la Maine, *où elle couvre le flanc d'un mamelon* ; sur la rive droite, le faubourg de la Doutre, en regard du vieil Angers, *couvre également le flanc d'un mamelon*. La rivière qui sépare la ville de son faubourg a plus de 100 mètres de largeur (1) : elle longe, à gauche, la base du mamelon de la cité, et, à droite, une zone de 200 mètres en terrain plat. Le faubourg occupe cette zone basse entre les deux ponts et s'étend au delà en

(1) La longueur du pont de la Basse-Chaîne est de 120 mètres.

largeur sur le mamelon : de sorte que le port du Moyen-Age était compris entre deux mamelons dont les bases n'étaient guère espacées de plus de 300 mètres.

A l'aval, le mamelon de la Doutre tourne vers le couchant où la plaine s'élargit ; elle s'élargit également sur l'autre rive, où le mamelon du Château tourne vers le levant. C'est donc seulement à l'aval de la vieille ville que la plaine avait de l'étendue entre les mamelons des deux rives.

La Maine était évidemment plus large au IXe siècle que de nos jours ; elle couvrait une partie de la basse Doutre assise sur des terres d'alluvions. Les Bretons n'ont donc pu creuser leur canal qu'à une faible distance des barques, à portée des traits des Normands et sous leurs yeux.

Les Normands étaient maitres de la ville et du port. S'ils étaient abrités, fortifiés du côté du faubourg, alors sans habitations, le canal ne pouvait être creusé qu'à travers le mamelon, c'est-à-dire que son exécution était impossible.

S'ils n'étaient pas abrités, imprévoyance à laquelle il est difficile de croire, le canal eut été entrepris à quelques pas des barques normandes, ce qui n'était guère praticable encore. Mais dans ce cas, il semble que la destruction de la flotte tînt à peu de chose et que des brulots, dont la construction n'aurait pas demandé le centième des efforts exigés pour l'établissement du canal, en auraient eu facilement raison. Nous nageons en pleine invraisemblance. Et c'est cependant encore la moindre des difficultés ; en voici une plus grande.

Admettons que l'exécution du canal ait été praticable et que le roi Salomon ait pu l'établir à 200 mètres de

la rive, sans être inquiété par les Normands : la petite armée bretonne est à l'œuvre.

Ce fut une fosse de merveilleuse grandeur que les Bretons ont creusée, dit le vieil historien Le Baud. Pour donner passage aux eaux de la Maine et dériver les eaux de la ville d'Angers, il fallait, en effet, un canal de grandes dimensions. J'admets, sans y croire, qu'ils ont pu construire cet immense émissaire à quelque distance de la rivière et travailler hors de la portée des armes de l'ennemi. La profondeur du nouveau lit représentait la hauteur de l'eau qu'ils se proposaient d'y faire passer, augmentée de l'épaisseur de la couche de terre qui était au-dessus du plan d'eau de la Maine. Disons, pour fixer les idées, que la longueur du canal était de 1,000 mètres, sa largeur moyenne de 40 mètres, sa profondeur de 4 mètres et que le volume de 160,000 mètres cubes de terre à enlever comprenait 100,000 mètres cubes au-dessous du niveau de l'eau.

L'enlèvement des 60,000 tonnes de la surface, en terre meuble, eut été facile, sans la proximité des ennemis, et pouvait être fait assez rapidement. Cependant il restait 100,000 tonnes de terre, de rocher peut-être, dont la couche était tout entière au-dessous du niveau des eaux. Or, ce travail devait donner lieu à de grands épuisements, pour lesquels l'armée bretonne n'était pas préparée, et nos puissantes pompes, si nécessaires en pareille circonstance, lui étaient inconnues.

N'importe ! Par un bonheur inouï, l'armée bretonne surmonte toutes les difficultés : la masse des travaux, l'extraction en terrain submersible, la proximité des ennemis, la durée du temps, tout cela n'est rien pour elle ! Mais la réussite de l'opération ne dépendait pas seulement de l'exécution du canal : il y avait une diffi-

culté autrement grande, je veux dire une impossibilité naturelle, absolue, de mettre à sec le chenal de la ville où la flotte normande était à l'ancre. Rappelons-nous le théorème de l'équilibre des eaux dans les vases communiquants.

Voilà donc le canal achevé dans toute son édendue, entre deux bâtardeaux destinés à empêcher la Maine de troubler les travailleurs, l'un à l'amont, l'autre à l'aval. Pour permettre à l'eau de s'y introduire, les Bretons ont fait des brèches dans ces barrages, soit simultanément, soit en commençant par l'un d'eux, et en laissant aux eaux, qui s'engouffraient avec violence dans la nouvelle rivière et en culbutaient les berges, le soin de compléter leur destruction. Les eaux de la Maine se sont donc précipitées comme la foudre *dans la fosse de merveilleuse grandeur,* en déchirant ses bords et entraînant des masses de terre en son lit.....

Et après ?

Devons-nous croire que cette opération aura mis la Maine à sec dans l'étendue de la ville ? Non pas. Les eaux qui s'engouffraient dans le canal, par les brèches des bâtardeaux, étaient remplacées, avec une prodigieuse vitesse, par celles qui affluaient, en même temps, des deux côtés, surtout de l'amont ; leur mouvement se faisait sentir, en raison de la pente de la rivière, à une grande distance vers l'amont et à une distance moindre vers l'aval ; il en résultait un abaissement passager du plan d'eau dans la Maine, au Nord et au Midi de la ville et, par suite, dans sa traversée.

Mais, pendant et à mesure que les eaux de la rivière, en se précipitant dans le canal, causaient cet abaissement, il se produisait dans leur profil, à l'amont de la ville, une rampe qui augmentait tout de suite leur

vitesse et ne tardait pas à les faire accourir en torrent, de fort loin, pour combler le vide à mesure qu'il se produisait dans le port. Aussitôt le canal rempli, ce qui n'aura pas demandé grand temps, à peu près cinq minutes, les eaux ont repris leur niveau partout, aussi bien dans le bassin où flottaient les barques normandes que dans le nouveau bassin inutilement creusé. Les eaux du port en communication avec la Maine à l'amont, avec la Maine et la Loire à l'aval, après avoir subi un abaissement faible et de courte durée, ont donc vite repris leur niveau normal et les barques n'ont pas cessé de flotter. La dérivation ne pouvait être autre chose qu'un second bras de la Maine dans la traversée de la ville et les eaux ne pouvaient que s'établir au même niveau dans les deux vases communiquants représentés par le bras du port et le bras nouveau (1).

L'état des lieux et le profil presque horizontal des eaux de la Maine ne se prêtaient pas, ne se prêtent pas à une opération du genre de celle qu'on attribue au souverain breton. Il faut ignorer complètement les lois de l'hydraulique et avoir, comme cela arrive souvent, une fois robuste dans les récits des chroniqueurs, pour

(1) Un train omnibus marche à la vitesse d'environ 8 mètres par seconde. Admettons 4 mètres par seconde, deux fois celle d'un bon marcheur, pour la vitesse moyenne du torrent qui doit remplir le canal, et une section moyenne de 80 mètres, pour les ouvertures des deux bâtardeaux : dans une seconde, le canal recevra (4 × 80) 320 mètres cubes d'eau et, dans une minute (320 × 60) 19.200 mètres ; les deux bouches du canal auront laissé passer 90.000 mètres cubes en 4 ou 5 minutes. En réalité, la double section était de 160 mètres et le remplissage à 2m,25 de hauteur aurait pu se produire dans la moitié de ce temps, mais je n'ai rien voulu exagérer et j'admets que la destruction des bâtardeaux n'aura pas été instantanée. Le fait est en lui-même assez extraordinaire.

croire, pour affirmer, que l'exécution d'un canal latéral puisse avoir pour effet d'abaisser les eaux d'un canal voisin, lorsque tous deux sont en communication avec un fleuve. Un canal de dérivation, quelle que soit sa profondeur, n'a point le pouvoir de vider un autre canal en communication avec lui et faisant, comme lui, partie d'un grand cours d'eau sans barrage. Qu'on approfondisse tant qu'on voudra le bras de la Loire qui passe à Pirmil, on ne parviendra point à faire abaisser le plan d'eau dans le port de Nantes : on aura tout simplement créé un réservoir profond qui sera alimenté par les eaux venant de l'amont et dont la surface de la couche liquide conservera son niveau normal qui sera le même que celui du port.

Des historiens trouvent encore le moyen de renchérir sur cet impossible évènement. Ce n'est pas assez de l'exécution du canal et de la mise à sec des barques normandes : ils font un grand honneur au roi Salomon de son esprit d'initiative, de son sens pratique, de son invention merveilleuse. Quant à Charles-le-Chauve, il est l'objet de leurs sarcasmes pour n'avoir pas eu foi dans le succès de l'entreprise et avoir préféré traiter avec les hommes du Nord, plutôt que de les prendre lorsqu'ils étaient livrés à sa merci, privés de leur principal appui, la flotte puissante, devenue inutile dans sa complète immobilité.

Cependant, ces esprits inventifs ont oublié un fait très important qui se serait produit, même dans un abaissement incomplet et passager des eaux du port, je veux parler des remous énormes formés subitement pendant le mouvement extraordinaire des eaux de la Maine : les barques auraient été entraînées, les unes vers l'amont, les autres vers l'aval, jusqu'aux bouches du nouveau

canal, et il en serait résulté des chocs terribles qui auraient pu en briser un grand nombre et causer aux Normands un dommage irréparable. On n'a rien dit, on n'a rien su de ce dommage.

En résumé, il n'est au pouvoir de personne de mettre à sec le lit d'une rivière navigable au moyen d'un canal de dérivation établi à côté, en communication avec elle, fut-il d'une profondeur invraisemblable ; les Bretons de Salomon n'ont point vidé le port d'Angers au moyen d'un canal latéral qui en aurait reçu les eaux à son amont et les aurait conduites à son aval, aux regards du lit abandonné, levant de grands yeux pour voir passer la nouvelle rivière !

APPENDICES.

I. — Nous pouvons nous rendre compte des effets qui auraient pu se produire dans le profil des eaux de la Maine, au moment où se serait rempli le canal soi-disant creusé par les Bretons. Pour cela, admettons une pente de $0^{m},15$ par kilomètre dans le profil des eaux avant l'opération ; une hauteur de $2^{m},50$ pour remplir le canal au niveau des eaux du port ; une largeur moyenne de 40 mètres pour la section du canal, et de 100 mètres pour celle de la rivière.

Pour remplir le canal, d'abord à la hauteur de $2^{m},25$, il aurait fallu 90,000 mètres cubes d'eau ($1{,}000 \times 40 \times 2^{m},25$). Prenons ce volume pour exemple.

Le *port*, ayant 1,000 mètres de long et 100 mètres de large, représentait une surface d'eau de *100,000 mètres ;* quoiqu'ici l'abaissement eut donné lieu à un profil convexe, je le suppose horizontal. La *Maine, à l'amont,* sur une étendue de 4,000 mètres, avait 400,000 mètres

de surface ; mais l'abaissement de ses eaux, dans cette étendue, donnant un volume de forme prismatique, dont l'arête était vers la source, il faut compter cette surface pour moitié, soit *200,000 mètres*. La Maine, à l'aval, sur une étendue de 1,200 mètres et pour un volume abaissé prismatique, aurait produit moitié de la surface, soit 60,000 mètres. Ces trois nombres font 360,000 mètres carrés.

Or cette surface totale, multipliée par la cote d'abaissement des eaux de la Maine, doit donner les 90,000 mètres cubes représentant le volume des eaux du canal pour $2^m,25$ de hauteur, soit $360,000 \times h = 90,000$; d'où $h = \frac{90.000}{360.000} = 0^m,25$.

Il aurait donc suffi d'un abaissement de $0^m,25$ dans les eaux du port, de $0^m,125$ en moyenne sur 4,000 mètres vers l'amont et sur 1,200 mètres vers l'aval, pour donner dans le canal une hauteur d'eau de $2^m,25$. La hauteur de $0^m,25$ en plus, pour obtenir le total de $2^m,50$, aurait été atteinte promptement par l'apport des eaux de l'amont, et ce même apport aurait rendu au bassin du port la hauteur de $0^m,25$ qu'il venait de perdre momentanément.

Malgré cette étendue des deux volumes prismatiques de l'amont et de l'aval, ce sont les tranches d'eau voisines du canal qui l'auraient rempli. On sait que la vitesse du courant est plus grande à la surface qu'au fond. Si elle avait été la même, trois tranches d'eau de 250 mètres, 75 mètres et 125 mètres d'étendue pour l'amont, l'aval et le port, auraient fait le plein du canal : mais cette étendue aurait été plus grande à la surface et moins grande au fond. C'est la masse fluide de l'amont, qui venait de fort loin et de très haut et avait une

poussée infiniment plus considérable que celle des deux autres masses, qui aurait fourni la plus grande partie du volume d'eau envoyé dans le canal. Cette puissante masse aurait même arrêté la marche vers l'amont des eaux du port, dans la couche inférieure.

II. — Voici une autre considération. Quelle que fut la distance séparant le canal de la rivière, il fallait bien les relier ensemble par deux branches, à l'amont et à l'aval. Pour aller au plus court, les deux branches auraient été d'équerre sur la Maine et chacune aurait eu 240 mètres de longueur (200 + 40), soit ensemble 480 mètres. Pour atteindre 800 mètres, le canal n'aurait eu que 320 mètres de partie droite en son milieu ; de sorte que chaque branche aurait eu son origine dans le port même, en face des murailles de la ville, et que les terrassiers n'auraient pu les creuser qu'en travaillant à découvert sous les trait des Normands. Ce qui n'eut pas été précisément facile.

En portant le canal à 1,000 mètres et faisant les deux branches sous un angle de 45 dégrés, on aurait, en chiffres ronds, deux branches de 600 mètres, un milieu de 400 mètres et un intervalle de 740 mètres entre l'origine des branches, intervalle encore insuffisant pour mettre les travailleurs hors de l'atteinte des traits. Un canal de 1,200 mètres et de forme elliptique les eut mieux abrités, mais toujours incomplètement. Toutes ces considérations, difficultés et impossibilités, ont échappé à l'intelligence des historiens.

Les Bretons auraient dépensé des années pour conduire leur canal jusqu'à la Loire, qu'ils se seraient encore trouvés dans l'impossibilité de mettre à sec le port d'Angers resté en communication avec une branche quelconque de la Maine. Il n'y avait qu'un moyen de

le faire : c'était de le combler à la barbe des Normands, en y transportant 300,000 mètres cubes de terre, pris à la rive droite, et obligeant ainsi la Maine à envahir sa rive abaissée, à défaut d'un canal pour recevoir et écouler ses eaux. Cependant il n'eut pas été en leur pouvoir d'exécuter cette autre folie au milieu des barques, à moins d'avoir inventé le *lance-terre,* comme nous avons fait du *lance-torpilles.*

LÉGENDES EN CONTRADICTION AVEC LES HISTORIENS DU VIEUX TEMPS.

III.

Les Saxons de la Loire et du Croisic

DU IVe AU VIe SIÈCLE.

Les légendes des Saxons établis dans nos contrées, du IVe au VIe siècle, sont au moins au nombre de trois.

Il y a la légende des *Saxons de Grannone,* tirée de la *Notice des Dignités de l'Empire*, par laquelle nous savons qu'il y avait des Saxons sur le rivage de Grannone en l'an 400. Et certains auteurs affirment que Grannone, c'est Guérande.

Puis, la légende des *Saxons d'Odoacre* qui, comme nous l'apprend Grégoire de Tours, vinrent guerroyer jusqu'à Angers. Ces mêmes auteurs disent que ces Saxons venaient de la basse Loire et qu'ils avaient un établissement à Nantes.

Ensuite, la légende des *Saxons baptisés par saint Félix*, le jour de la fête de Pâques, ainsi que l'a chanté le poète Fortunat. Et toujours d'après nos mêmes auteurs, ces Saxons étaient ceux du Croisic ou du rivage de Grannone.

Il y a aussi la légende des *Bretons de la Loire,* tirée des écrits de Jornandès, d'Apollinaire et même de Gré-

goire de Tours. Nous parlerons de celle-là au chapitre suivant.

Pour éclairer ces sujets divers, il me paraît nécessaire de demander aux historiens antérieurs au VIIe siècle ce qu'ils ont dit des Saxons et des Francs qui ont foulé le sol de la Gaule ou visité ses rivages, et d'examiner s'il est possible d'admettre comme véritables les affirmations des auteurs modernes que je viens simplement d'indiquer, ou s'il ne faut pas plutôt les considérer comme des légendes.

I. — Incursions des peuples d'outre Rhin au Nord de la Saône et de la Loire.

Ier SIÈCLE. — Les peuples du Nord abordaient de longue date les côtes de la Gaule, dans le voisinage du Rhin ; leurs premières courses ont précédé la conquête romaine. Les Romains avaient coutume de faire surveiller les côtes des peuples qui confinaient à leurs provinces, en Orient, au Midi comme au Nord (1). Ils avaient, dès l'an 15 de notre ère, de puissantes flottes dans le voisinage du Rhin (2), et un corps nombreux de Romains et d'alliés était campé près des bouches de l'Elbe, en l'an 28, pour observer les côtes de l'Océan germanique (3). En l'an 47, un chef de Chauques, peuplade au couchant des Saxons, « exerçait la piraterie » avec des vaisseaux légers et ravageait surtout les côtes » de la mer du Nord habitées par les Gaulois (4) ».

(1) Tacite. *Annales*, liv. I, ch. LXIII.

(2) Tacite. *Annales*, liv. II, ch. VI.

(3) Tacite. *Annales*, liv. IV, chap. LXXII.

(4) Tacite. *Annales*. liv. XI, ch. XVIII. La Gaule s'étendait jusqu'au Rhin, depuis la forêt Herpinienne jusqu'à la mer du Nord.

IIIe SIÈCLE. — Sous Dioclétien et au début de son règne, on voit, pour la première fois, les Saxons et les Francs aborder les rivages de la Manche. Carausius, chargé par l'Empereur de délivrer la mer de ces audacieux pirates, était campé à Boulogne ; il fut accusé de les laisser descendre sur les côtes pour les surprendre et s'emparer, à son profit, de leurs captifs et de leur butin (1). Cela se passait de 284 à 286. Mais déjà ils s'étaient montrés en troupes aux bords du Rhin.

Nous allons les prendre là ; nous allons les suivre et les voir s'avancer lentement à travers la Gaule, et mettre deux sièles et demi pour arriver à l'embouchure de la Loire.

En l'an 253, Galien gardait le cours du Rhin contre les Francs et les Saxons ; il les arrêtait au passage ou les poursuivait quand ils cherchaient à le franchir ; il traita avec un des chefs de leur nation, qui s'engagea à s'opposer aux irruptions des autres bandes. Probus vainquit les Francs vers 277 (2).

IVe SIÈCLE. — Constantin Ier, presqu'au début de son règne dans les Gaules, défit les Francs et les Allemands vers 308 (3). En 354, « il y avait déjà une quarantaine » de villes autour du Rhin qui avaient été enlevées par » les Francs, les Allemands et les Saxons (4) ». Quelques années plus tard, sous l'empereur Julien, les troupes romaines étaient impuissantes à laisser passer les bar-

(1) *Abrégé de l'Histoire romaine*, par Eutrope, liv. IX, ch. XIII.

(2) Zozime. *Histoire romaine*, liv. I.

(3) Eutrope, liv. X, ch. II.

(4) Des auteurs relatent ce fait sans indication de date ni de lieu et en prennent occasion de l'appliquer aux contrées occidentales de la Gaule.

bares « qui faisaient des courses jusqu'aux portes des » villes maritimes. » En 357, des Saxons franchirent le Rhin, en longeant le pays des Francs ; ils envahirent les terres romaines et chassèrent les Saliens. Constantin III les arrêta, les ménagea et il enrôla dans ses légions des Saxons, des Saliens et des Bataves (1). On voit les Germains continuer leurs excursions dans la partie Nord de la Gaule, pendant tout le cours du IVe siècle.

Tous ces événements avaient pour théâtre le voisinage du Rhin, et les corps Saxons comme ceux des Francs, il ne faut pas l'oublier, étaient composés de troupes de terre.

La *Notice des Dignités de l'Empire*, rédigée à la fin du IVe siècle, nous apprend que, sur le rivage armoricain, entre la Loire et la Seine, il y avait neuf stations occupées par dix corps de troupes romaines, soit une cohorte de légion sous les ordres d'un tribun et neuf milices commandées par des préfets. La cohorte et l'une des milices étaient à *Grannone, sur le rivage où il y avait des Saxons.*

L'histoire n'a point dit comment les Saxons étaient venus là. Peut-être avaient-ils fait partie d'une troupe alliée des Romains ; peut-être sortaient-ils des légions de Constantin II. Dans tous les cas, ils ne purent s'établir à Grannone et en occuper les terres que du consentement et comme sujets des Romains. C'était la règle.

Ve SIÈCLE. — Au commencement du Ve siècle, l'Empire employait toutes les forces de la Gaule contre les Barbares qui traversaient le Rhin et les Alpes pour nous envahir. En 406, les Alains, les Vandales, les Suèves

(1) Zozime, liv. II et III.

passent le Rhin à Mayence, bataillent contre les Allemands et les Francs, traversent la Gaule du Nord au Sud, vont s'abattre sur l'Aquitaine, saccagent les contrées voisines des Pyrénées, passent en Espagne et s'y établissent (1). Tout est ravagé dans l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise, la Narbonnaise (2). En ce temps là, les grandes scènes tragiques se passaient en Italie (3). Les Armoriques profitèrent des embarras de Rome, vers 407, pour se soustraire à son obéissance ; ils chassèrent les magistrats romains et formèrent un nouveau Gouvernement (4). En 410, la Gaule était en grande partie délivrée des Barbares (5). Mais cela ne dura pas longtemps. Les Burgondes s'établirent sur la rive gauche du Rhin, vers 413, occupèrent ensuite l'Est, puis le bassin du Rhône jusqu'à la mer ; après des alternatives de succès et de revers, ils finirent par se fixer en Bourgogne. Les Visigoths, maîtres de la Provence, puis de l'Aquitaine, pendant la plus grande partie du Ve siècle, furent chassés de la Gaule par Clovis.

L'affranchissement de l'Armorique dura une trentaine d'années. Reprise par les Romains vers 437, elle leur resta fidèle et fut la dernière province de la Gaule à

(1) *Tableau de l'Empire romain*, par Augustin Thierry, p. 452-453.

Voici l'itinéraire suivi par ces peuples, d'après l'atlas Drioux et Leroy, carte intitulée : *Europe pour l'invasion des Barbares* ; Passage du Rhin à Mayence, Metz, Trèves, Tournay, Thérouanne, Arras, Rheims, Dijon, Bourges, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Espagne où les trois peuples se séparèrent près de Pampelune.

(2) *Histoire de France*, par Théophile Lavallée, t. I, p. 67.

(3) *Etudes historiques*, par Châteaubriant, t. III, p. 121.

(4) Zozime, *Histoire romaine*, liv. VI.

(5) *Histoire de France*, Théophile Lavallée, t. I, p. 70.

recevoir l'invasion étrangère, celle des Francs de Clovis, vers 497. La conquête du couchant de l'Armorique, qu'on attribue à Conan Mériadec, est une fable qui, pendant plus d'un siècle, a dénaturé l'histoire de Bretagne. Son occupation par les Alains, après 439, n'est pas démontrée.

L'an 451, dans cette lutte sanglante du monde romain contre les hordes d'Attila, les Francs, les Saxons, les Armoricains, les Visigoths combattaient comme auxiliaires des Romains, à côté des légions d'Aetius (1). C'est après ce terrible choc des nations que les Barbares, connaissant mieux la faiblesse de Rome, multiplièrent leurs efforts pour achever de s'emparer de la Gaule. Jusqu'à ce moment, l'Amorique, même ses voisins du Sud et de l'Est, n'avaient point été aux mains des nations étrangères.

Vingt trois ans plus tard, les Visigoths occupaient l'Aquitaine et son littoral, jusqu'à la Loire, et c'est pendant cette occupation que, vers 480, l'évêque Sidoine Apollinaire, écrivant à l'amiral des Goths (2), signalait la présence des pirates Saxons sur le littoral de l'Atlantique ; *c'est la première fois* que nous les y voyons avec certitude ; alors les Saxons descendaient sur le rivage pour piller et n'y faisaient que de courtes apparitions.

Des auteurs croient devoir appliquer à nos contrées, vers 453, cet autre passage d'Apollinaire : « Le pays » d'Armorique s'attendait à l'invasion du pirate Saxon » qui se fait un jeu de sillonner *les eaux de la Bretagne*... A peine Avitus fut-il créé maître de l'infan- » terie et de la cavalerie, le Saxon cesse ses incursions

(1) *Histoire des Goths.* Jornandès, p. 264.

(2) *Lettre à Nammatius*, en résidence à Saintes. Œuvres d'Apollinaire, collection des auteurs latins, pièce 3, p. 86.

» et le Catte se blottit dans les marais de l'Elbe ([1]) ». Ici, il n'est pas question du golfe Aquitain, et les eaux de la Bretagne sont celles de la Manche. Mais pourquoi cette inutile application, puisque le Saxon resta chez lui ?

Avant l'apparition des pirates du Nord sur les côtes de l'Atlantique, les Saxons et les Francs, *qui parcouraient l'intérieur de la Gaule*, s'étaient rapprochés de nos contrées tantôt en alliés, tantôt en ennemis des Romains, et les Visigoths s'étaient emparés de l'Aquitaine. Voici ce que dit Grégoire de Tours au sujet d'évènements qui correspondent aux années 464 à 474.

« Childéric (le père de Clovis), porta la guerre sous
» Orléans. Odoacre vint avec les Saxons à Angers...
» Après la mort d'Egidius, il reçut des ôtages d'Angers
» et d'autres villes ([2]). Les Bretons furent chassés
» de Bourges par les Goths, qui en tuèrent un grand
» nombre près du bourg de Déols ([3]). Le comte Paul,
» avec les Romains et les Francs, fit la guerre aux
» Goths et leur enleva un grand butin. Odoacre
» étant venu à Angers, le roi Childéric y vint le jour
» suivant... et s'empara de la ville... »

« Sur ces entrefaites, la guerre éclata entre les Saxons
» et les Romains. Mais les Saxons, prenant la fuite,
» abandonnèrent un grand nombre des leurs au glaive
» des Romains qui les poursuivirent. *Leur pays* ([4]) *fut*

([1]) *Panégyrique d'Avitus*, p. 207, vers 369 et suivants.

([2]) Egidius, chef des milices romaines, fut choisi par les Francs pour les commander pendant la disgrâce temporaire de Childéric ; il mourut vers 464.

([3]) Il s'agit des bretons de Riothime, venus de l'Ile-de-Bretagne, comme nous le verrons au chapitre suivant.

([4]) Une variante dit : *leurs iles*, au lieu de : *leur pays*.

» *pris et ravagé par les Francs* qui tuèrent beaucoup » de leurs habitants... Puis *Childéric conclut un traité* » *avec Odoacre et ils soumirent ensemble les Alamands* » qui avaient envahi une partie de l'Italie (1) ».

Ne serait-ce pas le cas de dire des Saxons et de leur chef partant pour l'Allemagne : *ils laissèrent là leurs filets et le suivirent ?* C'est, qu'en effet, si ces pillards étaient avec leurs barques sur la Loire, on peut se demander ce qu'ils ont fait de leurs navires pour accompagner les Francs en Allemagne.

Voilà donc le résumé de ce que les anciens historiens nous ont appris concernant les passages de Saxons sur les côtes et dans l'intérieur de la Gaule, du IIIe au Ve siècle. Peut-on y voir une indication, un simple indice de leur séjour sur la basse Loire ou sur le rivage du Croisic ? Non.

II.

LES SAXONS DU RIVAGE DE GRANNONE.

C'est avant l'an 400 que les Saxons s'établirent sur le rivage de Grannone, évidemment avec le consentement de Rome, près d'un siècle avant leur apparition, signalée par Apollinaire, sur le littoral de l'Atlantique. Vers l'an 400, étaient-ils déjà venus sur ce littoral ? Qui pourrait l'affirmer ? Y a-t-on trouvé quelques traces de leur passage ? Aucune. Avant l'an 400, avait-on déjà vu les Saxons sur le rivage de la Manche ? Oui (2). Y ont-ils laissé des traces ? Oui, près de Bayeux. La colonie qu'ils ont fondée là était assez puissante au VIe siècle

(1) *Histoire des Francs*, liv. II, ch. 18, 19.

(2) Eutrope, déjà cité.

pour être recherchée en alliance par Frédégonde, l'épouse du roi Clotaire (1). Aussi les atlas de l'histoire ancienne, dressés pour notre instruction, placent-ils les Saxons, avec toutes les raisons possibles, sur le rivage de Bayeux et non sur celui de Guérande.

Les pirates Saxons dont parle Eutrope faisaient leurs premières courses sur le littoral de la Manche au IVe siècle, ils ne dépassaient pas encore Boulogne vers 330, ou ne le dépassaient guère. Ceux de Sidoine Apollinaire n'apparurent sur les côtes de l'Océan que l'an 480. On ne peut dire ni des uns ni des autres qu'ils eurent un établissement au Croisic en l'an 400.

Vers ce temps là, les Francs étaient fortement campés du côté de la Somme et de la Meuse et ils étendaient leurs incursions jusqu'à la Loire, vers Orléans, même à Angers. Ils n'étaient point encore venus dans nos contrées où on les voit seulement à la fin du Ve siècle. Quant aux Saxons d'Odoacre qui pillèrent Angers, ils étaient évidemment venus du Rhin et par la voie de terre, comme les Francs qui les poursuivirent dans leur pays, non dans le nôtre, et avec qui ensuite ils firent alliance contre les Allemands.

Mais les Saxons de Fortunat, baptisés au VIe siècle par l'Evêque de Nantes, ne sont-ils pas ceux d'Odoacre ou de la Notice des Dignités? Examinons.

Il y a, dans Fortunat, une pièce d'une certaine étendue et qui ne manque pas de beauté, où se trouve ce passage de trois vers au sujet de la fête de Pâques célébrée par l'Evêque Félix dans sa cathédrale :

(1) Grégoire de Tours, liv. V, ch. 17.

Félix attire à la foi des hommes égarés par les erreurs payennes...
Le Saxon, peuple farouche et qui vit à la manière des fauves.
Cède à votre charme, ô Félix ! et le loup rend la brebis ([1]).

Le récit est fort long et ne dit rien de plus des Saxons. Cette phrase de trois lignes n'autorise personne à affirmer que les Saxons baptisés par saint Félix étaient du Croisic. Fortunat venu d'Italie en Gaule en 565, attaché à la reine Radegonde deux ans plus tard, a connu notre Evèque vers 568, époque de la dédicace de la cathédrale de Nantes (2), le baptême eut lieu un siècle environ après le passage d'Odoacre à Angers : trois générations avaient succédé à celle de ses Saxons. Dom Lobineau a pensé avec raison que les convertis étaient des restes d'armées diverses fixés sur les deux rives de la Loire.

Pour avancer qu'il s'agissait des Saxons civilisés du rivage de Grannone, il faudrait d'abord prouver que Grannone était à Guérande ou aux environs : ce qu'on ne parviendra jamais à faire. Cette affirmation que les Saxons avaient sur notre littoral, en l'an 400, un établissement qui comptait déjà un certain nombre d'années, et que la station de Grannone était dans ce voisinage, est absolument contraire à l'évidence comme à la vraisemblance. Elle résulte d'une erreur que reconnaîtra tout lecteur attentif, et je pense qu'il faut en rendre responsable Adrien de Valois, qui s'est absolument trompé en examinant la *copie faite par Peutinger de la carte théodosienne*. Sur cette copie, *Gravinum* est placé avec certitude *à droite de la Seine* ; de Valois a cru le voir *à droite de la Loire*, parce que le nom de

([1]) Pièce 9, liv. III, p. 95 de la collection des auteurs latins, vers 97, 103 et 104.

([2]) Des auteurs placent la dédicace à l'an 559 ; la date n'est pas exactement connue.

Veneti est transposé et mis mal à propos près de la Seine, dans le pays de Caux ; de Gravinum, écrit à côté de Veneti, il a donc fait Grannone, et de Grannone il a fait Guérande. Il y a là une erreur matérielle qui a trompé de Valois, et de Valois a trompé ainsi ses lecteurs. Voici d'ailleurs comment il s'exprime :

« GRANNONA ET GRANNONUM. Ce Grannona est vu » par moi à Guérande, forteresse de la petite Bretagne... » entre la Loire et la Vilaine... Grannonum ou Gran- » nona doit être cherché entre la Loire et la Seine. Je » trouve un certain Gravinum *près de Vannes* dans la » carte de Rutinger » (c'est là l'erreur) : « cela » approche du nom de Grannonens dont le nom se » trouve dans la Notice de l'Empire (1) ».

L'erreur consiste à placer Gravinum près de Vannes, contre toute évidence. Dans l'antique document, Vannes, qui s'appelait alors Dariorituin, est bien à sa place sur le golfe aquitain entre Nantes et Brest. De sorte que Gravinum, qui est à droite de la Seine, est placé réellement bien loin de Vannes. Cette erreur reconnue, il faut renoncer à voir sur le rivage de l'Atlantique, en l'an 400, un établissement Saxon et ne considérer que comme une légende l'opinion qui consiste à placer Grannone dans le voisinage du Croisic.

La carte de Peutinger, document d'une très grande importance pour l'histoire, doit être lue avec beaucoup de circonspection. De Valois s'y est trompé, même assez grossièrement. Des auteurs placent Grannone à Granville ; d'Anville et de Caumont, à Bayeux ; c'est cette dernière opinion qui a pour elle la raison et les faits. Ces deux savants, fort appréciés, n'ont pas cru aux affirmations d'Adrien de Valois.

(1) *Notice Galliarum*, 1675, p. 236.

LES SAXONS D'ODOACRE A NANTES.

D'après ce que nous savons maintenant des Saxons d'Apollinaire et de Grégoire de Tours, pouvons-nous admettre qu'Odoacre se soit établi à Nantes avec une flotte montée par des Saxons? Mais il ne commandait pas à une armée navale : comme beaucoup de chefs d'outre-Rhin, il fit des courses dans l'intérieur de la Gaule ; il fut aux prises avec les Romains et avec les Francs ; les Francs, encore loin de nous, ravagèrent son pays, qui ne pouvait être le nôtre, puisqu'ils n'y vinrent que trente ans plus tard ; enfin, Odoacre s'unit avec eux pour aller guerroyer en Allemagne. Rien de lui n'est applicable au chef d'une flotte établie sur la Loire, à Nantes, ou sur l'Océan, au Croisic.

Mais il y a plus : dans le passage de l'Évêque de Tours, cité plus haut, page 118, on voit les Bretons chassés de Bourges par les Goths. Or, comme nous le lirons dans le chapitre suivant, ces Bretons étaient ceux de Riothime ; ils étaient venus, vers 470, sur des vaisseaux par l'Océan et avaient remonté la Loire ; ils étaient les alliés des Romains et des Armoricains, partant des Nantais ; ils étaient passés devant Nantes entre les deux excursions d'Odoacre à Angers : si les Saxons avaient été campés à Nantes, Riothime ne devait-il pas commencer par les combattre à son passage ? Il n'en fit rien. C'est qu'Odoacre n'était pas là. Il ne pouvait pas y être.

Voici cependant comment un historien très sérieux (1) interprète Grégoire de Tours : « Ces *flottilles* saxonnes » d'Odoacre, rentrant dans le lit de la Loire, assaillirent

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. Ier, p. 391 et 399.

» de nouveau la ville d'Angers ». Huit pages plus loin, un doute salutaire vient à cet auteur: « Le roi saxon » Odoacre... reparut sur la Loire avec ses navires. Le » récit de Grégoire de Tours, *qui* SEUL *a mentionné* » *cette guerre*, est très obscur... S'agit-il de quelques îles » de la Loire occupées par les Saxons ou bien des » fameuses îles saxonnes des bouches de l'Elbe ? »

De l'Elbe à la Loire, la marge est bien grande. Si Henri Martin avait vu le texte : dans *leur pays*, au lieu de : *leurs îles*, et s'il avait lu attentivement tout ce qui se rapporte à ce sujet, son sentiment se fût entièrement modifié (1). Toutefois, après avoir cru sur la foi d'un autre, il a trouvé le doute dans la réflexion. Grégoire de Tours ne parle nulle part des navires, des flottilles d'Odoacre.

D'autres Saxons se sont-ils établis sur nos rivages ? Mais y fussent-ils descendus, ce qui est possible au Ve siècle, ils n'y séjournaient pas, écrivait Apollinaire peu de temps avant 480.

Dans cette terrible invasion de la Gaule par terre et par mer et qui mit plusieurs siècles à venir jusqu'à nous, il y eut un double mouvement dont les facteurs furent, pour ainsi dire, parallèles. Les navigateurs d'outre-Rhin peuvent être considérés comme une petite aile volante, l'aile droite, des troupes germaines : ils s'avançaient le long des côtes, à mesure que l'invasion gagnait l'intérieur, mais les flottes de guerre s'attaquaient

(1) Henri Martin connaissait les Saxons de Bayeux, car déjà il avait dit, au sujet de l'invasion d'Attila en 451 : « De tous les points » de la Gaule, les masses des coalisés se dirigeaient vers le lieu du » rendez-vous général assigné près de la Loire (dans l'Orléanais)... » On vit accourir les Saxons colonisés dans le pays de Bayeux, » depuis le IVe siècle (p. 370). »

au littoral de l'île de Bretagne et non à celui de l'Armorique. Au Ier siècle, les barques du Nord visitent les côtes de la Belgique, pendant que les armées bataillent sur le Rhin ; au IIIe siècle, elles font connaissance avec le Pas-de-Calais, alors que les peuples de la rive droite du Rhin font de fréquentes incursions sur la rive gauche : au IVe siècle, les Saxons fondent un établissement sur la côte du Calvados, pendant que les armées germaines enlèvent, dans le Nord-Est, un grand nombre de villes ; enfin, au troisième quart du Ve siècle, les Francs s'avancent jusqu'à Angers pour être, à la fin du siècle, en possession des bords de l'Atlantique : c'est alors que les pirates pillent les rivages du golfe aquitain. Au siècle suivant, en 515, on vit les Danois descendre sur les rivages de la Gaule, mais sur la Manche et au Nord de la Seine (1).

N'oublions pas que les Nantais faisaient partie de la confédération armoricaine et que celle-ci avait des garnisons romaines chargées de la défense de cette province. Si les Saxons avaient occupé Nantes ou les îles de la cité, si les Nantais avaient été impuissants à les en chasser, il serait bien extraordinaire qu'ils n'eussent pas trouvé dans leurs confédérés un aide suffisant pour les débarrasser de ces pillards.

Je me résume.

Les Saxons de la *Notice des Dignités* occupaient, en l'an 400, un point du littoral armoricain ; mais leur établissement, nommé Grannone, que la vraisemblance place à Bayeux, n'était point sur le rivage de l'Atlantique. C'était trop tôt.

Les pirates qui descendaient sur le rivage, dans la

(1) Grégoire de Tours, liv. 3, § 3.

seconde moitié du Ve siècle, n'y séjournaient pas. Ils n'ont rien de commun avec les Saxons de GRANNONE. C'était trop tard.

Les SAXONS d'ODOACRE, qui allèrent jusqu'à Angers, entre 464 et 475, n'avaient point de flotte ; ils étaient en contact avec les Francs, encore loin de nous, et guerroyaient dans l'intérieur de la Gaule. Venus du Rhin par terre, à peine ont-ils pu entrevoir la partie orientale du diocèse des Namnètes ; ils n'eurent point d'établissement sur les rives de la basse Loire ni dans le voisinage de Guérande ; enfin, ils s'en retournèrent vers le Rhin pour guerroyer de concert avec les Francs.

L'évêque Félix convertit dans sa ville épiscopale, Nantes, vers l'an 568, de misérables débris d'armées payennes restés dans le pays. Ces convertis ne formaient pas une COLONIE DE SAXONS établis vers le CROISIC. Alors, trois générations étaient passées depuis la venue d'Odoacre à Angers et cinq générations depuis la rédaction de la *Notice des Dignités*.

IV.

Les Bretons de la Loire.

Entre les deux incursions des Saxons d'Odoacre à Angers, apparaît, vers 470, le Riothime de Jornandès et d'Apollinaire, dont on a voulu faire un roi des Bretons de Nantes ou des Bretons d'Armorique et qui ne fut ni l'un ni l'autre. Le nom de ce Riothime était encore invoqué de nos jours, à Guérande (1), par un de nos savants les plus respectés, pour prouver que les Nantais étaient Bretons dès le Ve siècle. C'était trop tòt de quatre siècles. Voici ce qu'à son sujet, on lit dans les deux anciens auteurs :

D'après Jonandès : « Euric, roi des Visigoths, voulut » soumettre les Gaules à sa domination. A cette nou- » velle, l'empereur Anthémius demanda aussitòt le » secours des Bretons. Riothime, roi de ce peuple, *vint » sur des vaisseaux par l'Océan* avec douze mille » hommes, débarqua et fut reçu dans la cité de Bourges » (2). Euric s'avança contre ces ennemis... et... il vain- » quit Riothime..., avant que les Romains eussent pu » opérer leur jonction avec lui. Riothime perdit une » grande partie de son armée ; il prit la fuite avec ceux » qui purent le suivre et arriva chez les Burgondes (3). »

(1) Au Congrès de l'Association bretonne, en septembre 1899.

(2) Le nom de cité était encore employé pour désigner le territoire de la petite nation. Grégoire de Tours l'a fait. Il me paraît qu'on devrait lire ici : fut reçu *sur le territoire de Bourges*.

(3) *Histoire des Goths*, traduction Savagner, ch. xv, p. 287. Anthémius, empereur de 467 à 472. Euric, roi de 466 à 484.

Dans le même temps, Apollinaire, écrivant à son ami Vicentius, s'affligeait de la chute d'Arvandus, accusé puis convaincu d'avoir écrit au roi des Visigoths « pour » le dissuader de faire la paix avec l'empereur grec » (Anthémius), en lui démontrant l'urgence d'attaquer » les *Bretons établis sur la Loire* (1) ».

Apollinaire eut une fois occasion d'écrire en Bourgogne au vaincu Riothime, qu'il appelle « Votre Honneur », pour lui recommander un de ses clients dont les esclaves avaient été débauchés par les Bretons en fuite (2). Ni Sidoine ni Jornandès ne parlent du retour des débris de cette armée.

Le commentateur des *Œuvres d'Apollinaire* dit, à ce même sujet : « Le premier soin d'Anthémius fut de » défendre contre l'ambition des Visigoths les provinces » romaines de la Gaule situées au nord des Cévennes... » notamment l'Auvergne... Dans ce but, un corps de » *Bretons auxiliaires*, sous la conduite de *Riothame*, fut » chargé de couvrir, au Nord, la frontière de la Loire » en occupant le Berry (3) ».

Alors les Visigoths, sous la conduite d'Euric, étaient encore loin du grand fleuve, sur cette partie de la rive gauche qui touche au Berry. Ils s'avancèrent vers la Loire jusqu'aux bords de l'Indre, où ils vainquirent les Bretons. Mais ils ne profitèrent pas de leur victoire. Le comte Paul, qui commandait les Romains et les Francs et que Riothime n'avait pu rejoindre, les refoula vers le Midi. C'est seulement en 474 que nous voyons Euric en possession, par un traité avec l'Empire, de la

(1) *Œuvres de Sidoine Apollinaire*. Lettre xx, p. 64.

(2) *Œuvres de Sidoine Apollinaire*. Lettre LXXX, p. 134.

(3) *Introduction aux Œuvres d'Apollinaire*, p. 7.

partie de la Gaule comprise entre le Rhône, la Loire, les Pyrénées et l'Océan.

Il s'agit, dans Jornandès, des Bretons insulaires qui, malgré leur éloignement, étaient restés attachés à Rome. Ce sont ces mêmes Bretons que Grégoire de Tours met en scène dans ce passage mentionné plus haut, page 118 : « Les Bretons furent chassés de Bourges (du Berry) par » les Goths, qui en tuèrent un grand nombre... Le » comte Paul, avec les Romains et les Francs, se jeta » sur les Goths et leur enleva un grand butin. »

Ici, la légende consiste à faire, contre toute vraisemblance, de ces Bretons de Jornandès et d'Apollinaire, une nation puissante de Bretons établis dans la péninsule armoricaine, pouvant, dès l'an 470, mettre douze mille guerriers au service des Romains. Quant à la raison qu'on donne de cet établissement, elle repose sur un mot qu'on oppose aux faits de l'histoire. On fait dire à Apollinaire que les Bretons étaient à demeure, *non pas* SUR, *mais* AU-DESSUS *de la Loire,* c'est-à-dire au Nord du fleuve, en pleine Armorique. En réalité, cet auteur a dit : *Britannos* SUPRA *Ligerim sitos.* Quant au mot SUPRA, il veut dire aussi bien *sur* qu'*au-dessus.*

Les auteurs de cette interprétation, *au-dessus,* ne voient pas que, de cette manière, ils font dire à l'écrivain latin : qu'Arvandus écrivit au roi des Visigoths « pour lui démontrer l'urgence d'attaquer les Bretons » établis en Armorique, au Nord de Nantes », ce qui est un contre-sens touchant les lieux et la situation des belligérants.

Avant d'établir un système sur une base aussi fragile, il aurait fallu s'assurer si ce passage est le seul applicable au sujet, sinon il fallait réunir en un faisceau les différents passages qu'en donnent les historiens du Ve

et du VIe siècles, Apollinaire, Jornandès et Grégoire de Tours, savoir : *Les Bretons étaient venus sur des vaisseaux, par l'Océan, sous la conduite de Riothime ; ils avaient remonté la Loire, étaient débarqués sur la rive gauche et avaient été reçus sur le territoire de Bourges ; leur projet était de rejoindre les Romains du comte Paul pour combattre les Visigoths du roi Euric ; un Romain de distinction, traître à sa Patrie, avait conseillé à Euric d'attaquer les Bretons pendant qu'ils étaient sur la Loire, avant leur réunion avec les Romains ; Euric attaqua et vainquit Riothime, qu'il rencontra aux bords de l'Indre, et les débris de l'armée bretonne se réfugièrent en Bourgogne.* Voilà l'histoire toute simple. Comment donc expliquer cette persistance de certains historiens à maintenir, sur la foi d'un mot à double sens, que les Bretons de Riothime étaient établis au Nord de la Loire, même que Riothime était roi de Nantes, et d'en conclure que les Nantais furent les premiers Bretons d'Armorique. En réalité, ils en furent les derniers, 380 ans plus tard. Et la vérité, c'est qu'après ces 380 ans, ils mirent encore plus de deux siècles à s'unir complètement à la Bretagne.

En l'année 470, il n'y avait point encore de nation bretonne en Armorique, excepté pour les chroniqueurs attachés à la légende de Conan-Mériadec.

Alors, toute l'Armorique faisait encore partie de l'Empire romain et elle lui fut fidèle jusqu'à la fin du Ve siècle, époque à laquelle le plus grand nombre de ses enfants passa dans la dépendance des Francs, notamment les Nantais. Avant ce grand évènement, il y eut des émigrations bretonnes nombreuses dans la partie Nord-Ouest de la péninsule. Après l'évènement, les Bretons y vinrent par villages entiers ; quelques années encore,

ils étaient les maîtres de la moitié occidentale de la péninsule, au couchant; on les rencontre ensuite guerroyant pour chercher à asservir la seconde moitié, qui comprenait Nantes, Rennes, même Vannes. Quant aux Bretons de Riothime, ils ne furent établis en Armorique à aucun moment de leur histoire; on ne sait s'ils revinrent de la Bourgogne, où ils s'étaient réfugiés après avoir été battus par les Goths.

L'EXAGÉRATION.

Est-ce avec le désir de faire autrement que nos devanciers? Est-ce un parti pris qui doit son origine dans un sentiment de patriotisme excessif? Est-ce la volonté de frayer un sentier envahi par les broussailles? Je ne sais. Mais il est certain que des historiens estimables, de mérite, sortent des bornes ordinaires du récit pour exagérer les faits, dans un sens ou dans un autre, et donner plus de relief à leur sujet : de sorte que l'exagération à laquelle ils se laissent entraîner devient parfois la cause d'une altération de l'histoire.

Je fais cette réflexion en voyant des auteurs peupler notre Armorique de légions romaines au lieu de cohortes, à la fin du IVe siècle, pour rehausser la valeur de la patrie armoricaine, puis, un siècle plus tard, transformer en désert une grande partie de cette Armorique, pour montrer que les Bretons envahisseurs prenaient paisiblement possession d'un pays sans habitants.

Je n'oserais donner le nom de légende à l'exagération employée par quelques auteurs dans l'énumération des forces romaines commises à la garde du littoral armoricain, à la fin du IVe siècle : il y a là un coin d'histoire encore peu exploré et imparfaitement apprécié, il me semble. Mais ce qui n'est pas légende aujourd'hui peut le devenir demain : c'est pourquoi je me propose d'examiner ce sujet. J'examinerai plus longuement, à la suite, l'opinion qui fait d'une partie de l'Armorique une contrée déserte aux Ve et VIe siècles, et celle du paisible établissement des Bretons dans la péninsule armoricaine.

V.

Les Forces romaines cantonnées en Armorique au commencement du Ve siècle.

Les peuples armoricains bordaient la mer, de la Loire à la Seine. Leur territoire correspond assez bien aux départements de la Loire-Inférieure, rive droite du fleuve, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Calvados et de l'Eure. César y comprend le pays de Caux, rive droite de la Seine.

Nous avons vu, au chapitre des Saxons, le littoral armoricain occupé, en l'an 400, de la Loire à la Seine, par une cohorte de légion, sous les ordres d'un tribun, et par neuf milices auxiliaires commandées par des Préfets. Pour évaluer le nombre de ces combattants, il est nécessaire d'examiner, tout d'abord, la composition des armées romaines. Je me servirai, pour cela, des données de Bouché Leclerq (1).

L'armée romaine comprenait : les *Légions*, les *Corps auxiliaires* et les *Corps spéciaux*. Les milices urbaines et municipales servaient à la police ou à la défense de la cité (2).

Les Légions. La *légion* fut toujours divisée en *dix cohortes* et *soixante centuries* ; elle était complétée par un *détachement de cavalerie* et des *troupes auxiliaires*.

(1) *Manuel des Institutions romaines.*

(2) Sous le nom de *cité*, il faut entendre la ville et son territoire, c'est-à-dire, toute la petite nation gauloise.

Notre brigade y correspond avec sa cavalerie et son artillerie.

La Cohorte était généralement de 600 combattants : sous le bas Empire, la première cohorte légionnaire avait pour chef un *tribun*, et son effectif était double de celui des autres cohortes, sans augmentation du nombre des centurions. Les neuf autres cohortes étaient sous les ordres de *tribuns* ou de *préposés*.

Les *Centurions* dirigeaient les subdivisions de la cohorte ; ceux de la première cohorte commandaient à 200 hommes et avaient le pas sur les autres.

Le *Préfet de cavalerie* commandait à des ailes de 480 ou de 960 cavaliers, organisés comme les cohortes ; son grade correspondait à celui de tribun de cohorte.

Les Auxiliaires. Les *auxiliaires* se composaient de *cohortes d'infanterie* et de *cohortes de cavalerie* : c'étaient généralement des étrangers à Rome. L'effectif d'une cohorte d'auxiliaires était de 500 hommes, soit 380 fantassins et 120 cavaliers, répartis entre six centurions, ou de 1,000 hommes, 760 fantassins et 240 cavaliers, répartis entre dix centurions.

Toutes *les cohortes d'infanterie auxiliaire avaient à leur tête des* Préfets, *qui étaient d'ordinaire d'anciens* premiers centurions. Elles ne faisaient pas partie des milices privilégiées.

Le tribun de cohorte de légion, généralement *l'égal du préfet de cavalerie*, était *supérieur au préfet de cohorte auxiliaire.*

Les *milices municipales* et *provinciales* étaient commandées par des autorités locales. Leur organisation est peu connue.

Nous arrivons à notre sujet.

Dans les dix cohortes qui occupaient le littoral de la

Loire à la Seine, le tribun avait ici un grade supérieur à celui des Préfets et commandait à 600 ou à 1,200 hommes; il n'est point dit que sa cohorte fût la première de la légion. Chaque préfet de milice devait commander à 500 hommes. Il est vraisemblable que les cohortes auxiliaires avaient, comme celles des légions, une cohorte sur dix dont l'effectif était le double de la cohorte ordinaire ; un ou deux préfets pouvaient donc commander à 1,000 hommes. Rien ne peut nous fixer à ce sujet, sinon qu'il y avait des cohortes *quingenariæ* et des cohortes *miliariæ*. Il n'y a pas de raison pour dépasser le nombre 1,000 ni pour étendre ce nombre à toutes les cohortes. La cohorte auxiliaire avait, en général, un effectif de 500 hommes.

Les forces romaines, divisées en dix corps, étaient réparties de la manière suivante, sur le littoral armoricain :

La cohorte de légion était placée à *Granonna*, sur la côte du Calvados, dans le voisinage des Saxons (1) ;

Une milice était à *Mannatias*, vraisemblablement Nantes (2) ;

Une seconde à Vannes, au fond du Morbihan ;

La troisième à Blavet, Port-Louis, sur le rivage Lorientais ;

La quatrième à *Osismis*, sur la côte de Brest ou de Morlaix ;

La cinquième à Aleth, sur la côte de Saint-Malo ;

La sixième à Avranches, baie de Cancale ;

(1) Le lieu est controversé. Nous en avons parlé ci-dessus aux Saxons de la Loire.

(2) La situation de *Mannatias*, vraisemblablement *Namnetas*, est controversée ; des auteurs la placent sur la côte de Saint-Brieuc. L'emplacement importe peu en ce sujet.

La septième à Coutances, côte ouest du Corentin ;

La huitième était avec la cohorte à *Grannone* ;

Enfin, la neuvième à Rouen, sur la basse Seine.

En admettant 1,200 combattants pour la cohorte de légion, parce qu'elle était la première (1), sept milices à 500 combattants et deux à 1,000, l'ensemble des dix corps aurait atteint 6,700 combattants ; en forçant les effectifs, on peut arriver à dépasser huit mille, en les réduisant, on peut descendre à six mille. La vraisemblance permet de fixer de six à neuf mille. Ces chiffres découlent de l'histoire même. Il n'est pas question ici des milices municipales et provinciales placées sous les ordres des autorités locales et pouvant être employées chez elles à la défense du pays.

Cependant des auteurs transforment, par sentiment, les milices en légions de trois mille hommes, en corps de 1,000 et de 1,500, et arrivent ainsi à évaluer toutes ces forces à une vingtaine de milliers de combattants. Je ne puis m'empêcher de penser qu'ils ont singulièrement exagéré le nombre des forces romaines, sans aucune justification, et j'estime que, pour ne pas sortir de la vraisemblance, il faudrait se renfermer entre six mille et neuf mille.

On peut considérer le rivage armoricain comme formé de trois parties à peu près égales : 1° l'*Atlantique*, de la Loire au cap Saint-Matthieu ; ensuite, la *Manche*, 2° de ce cap à la baie de Cancale ; 3° de cette baie à la Seine. La répartition du nombre des milices était égale entre ces parties ; la troisième partie avait, de plus, la cohorte de légion.

Avec une milice de 1,000 hommes, pour chacune des

(1) *Cohortis primæ novæ armoricæ.*

deux premières parties, en conservant le chiffre de 500 pour les autres milices et celui de 1,200 pour l'effectif de la cohorte du tribun, on arrive à ce résultat : 2,000 hommes pour chacune des deux premières parties et 2,700 pour la troisième.

Quoi qu'il en soit de ces forces en l'an 400, les Armoricains recouvrèrent facilement leur indépendance vers l'an 407.

VI.

L'Armorique déserte aux Ve et VIe siècles dans une de ses grandes contrées.

Placée à l'extrémité de la Gaule, à l'opposé des peuples qui envahissaient cette grande nation par le Rhin et les Alpes, l'Armorique n'avait pas été troublée jusqu'au Ve siècle, les invasions du Nord et de l'Est ne l'ayant pas encore atteinte, et elle avait pu se livrer en paix au commerce et à l'agriculture, tout en subissant les exigences du vainqueur, payant une lourde rançon à Rome et enrôlant ses fils dans les légions ou les milices romaines. A la fin du IVe siècle, la moitié de la Gaule, à l'Occident, n'avait point encore vu ceux qu'on appelait les Barbares(1). Interrogeons le Ve siècle.

Invasions d'Outre-Rhin dans la Gaule. Nous avons parlé plus haut (p. 115-116) de cette immense invasion des Alains, des Suèves, des Vandales, qui, de 406 à 410, traversa la Gaule du Nord au Midi, sans s'y fixer et sans toucher à l'Armorique. Les Burgondes et les Goths s'établirent, trois ou quatre ans plus tard, les uns en Bourgogne, les autres en Provence. Les Francs étaient alliés des Romains : l'Empire les employait dans ses conseils et en faisait des officiers du palais. Les cadres des légions étaient remplis par des Barbares au service de Rome.

Les invasions du commencement du Ve siècle jetèrent le trouble dans presque toute la Gaule. L'Empire étant

(1) Des auteurs ont dit le contraire en ne se rendant pas un compte exact de l'histoire.

très occupé sur ses frontières et de tous côtés, l'Armorique en avait profité, vers 407, pour chasser les Magistrats romains et proclamer son indépendance. Cependant elle revint à Rome vers 436, ce que Sidoine Apollinaire nous apprend en trois mots : « Fier de la SOUMISSION DE » L'ARMORIQUE, Littorius menait rapidement les cavaliers » de Scythie contre l'armée des Goths (1) ». Voilà donc les Armoriques revenues à l'Empire. En 451, elles combattaient contre Attila à côté des Romains. Faut-il croire aux interprétations qui, entre ces deux dates de 436 et 451, jettent les Alains sur cette malheureuse contrée et la font piller par ces auxiliaires d'Aétius, alliés de Rome comme les Armoricains? Ce n'est pas mon sentiment, parce que ce n'est pas vraisemblable. L'histoire n'en dit rien.

Pour prouver que l'Armorique était déserte, on se sert souvent d'interprétations qui ne sont pas justifiées, qui sont même contraires à la vérité historique. Ainsi l'histoire parle des Alains qui envahirent et dévastèrent la *Gaule* ULTÉRIEURE. Cette Gaule ultérieure, on la transforme en Armorique, parce que cette province, la plus éloignée de l'Italie, est à l'extrémité de la Gaule. A ce sujet, lisons César : « César arrive dans la *Gaule ultérieure*, sur les terres de Vaucontiens (la Drôme), d'où » il conduit son armée chez les Allobroges puis chez les » Ségusiens, premier peuple que l'on trouve hors de la » Province, au delà du Rhône (2) ». La *Gaule citérieure*, c'était donc la Province, la Narbonnaise : au delà commençait la *Gaule ultérieure*, qui embrassait la plus grande partie de la Gaule. Voici deux lignes de Pacatus sur un

(1) Panégyrique d'Avitus, vers 246 et 247, p. 205.

(2) *Commentaires*, liv. I, ch. 10. Voir aussi ch. 7.

évènement de l'an 388 qu'on applique à l'Armorique, alors qu'elle était encore vierge de toute invasion : « Par-» lerai-je des villes désertées par leurs citoyens et des » solitudes repeuplées par des nobles fugitifs(1) » ?

Par interprétation encore, on applique à toute la Gaule, partant à l'Armorique, les ravages causés par les Barbares lorsqu'ils n'avaient pas encore atteint la Seine... Et c'est ainsi que, pour quelques-uns, l'Armorique devient déserte ! Pour éclairer l'histoire, les dates ont leur importance, aussi bien que l'indication des lieux, quand cela est possible. Et on paraît l'oublier.

Dans la seconde moitié du Ve siècle, l'Armorique vit passer au delà de ses frontières du Sud-Est les Francs, les Saxons et les Goths. En fut-elle atteinte ? L'histoire ne le dit pas; les preuves manquent pour l'affirmer; la vraisemblance dit qu'elle ne le fut pas. Les guerres successives qui, avant ce temps là et pendant des siècles, avaient affligé l'Est, le Centre et le Midi de la Gaule, n'avaient point encore touché notre province ; elle n'avait encore subi aucun de ces grands évènements qui font disparaître la population d'un pays, lorsque les premiers Bretons insulaires vinrent, à partir de l'an 458 environ, demander l'hospitalité à la péninsule Armoricaine. En parlant de la Neustrie, un historien estimé a écrit ceci : « Avant la formation du royaume des Francs, une partie » était indépendante et ne fut jamais occupée par les » Barbares : c'était la presqu'île Armoricaine ou la Bre-» tagne(2) ».

Nous avons vu, au chapitre des Saxons, que Grégoire de Tours parle des Bretons insulaires de Riothime dans

(1) *Histoire de Bretagne*, par Pitre Chevalier, p. 72.

(2) *Histoire de France*, par Théophile Lavallée, t. 1er, p. 96.

le même sens que Jornandès ; c'était vers 470. Ce fut un quart de siècle plus tard que se produisit le grand évènement qui a transformé ce pays. Les Francs, les Bourguignons, les Visigoths avaient chassé, à la fin du Ve siècle, toutes les garnisons romaines de la Gaule, sauf celle de notre province demeurée fidèle à l'Empire jusqu'à la chûte du colosse, en 476 (1). L'Armorique conserva ses garnisons jusqu'à la fin du siècle, en restant attachée à l'Empire d'Orient qui continuait à représenter Rome. Les Armoricains bordaient les Francs au Nord et à l'Est ; au Midi ils confinaient en partie à la Loire qui les séparait des Visigoths. La Gaule romaine n'existait plus depuis vingt ans, lorsque Clovis se jeta sur les Armoriques qu'il ne réussit pas, tout d'abord, à soumettre complètement.

Clovis en Armorique. Un écrivain contemporain, Procope, qui fut le secrétaire de Belisaire, à partir de 532, pendant les campagnes d'Asie, d'Afrique et d'Italie, parle dans les termes suivants de cette guerre entre Francs et Armoricains, laquelle se termina par une alliance entre les deux peuples : « Les Romains avaient » pour *derniers* auxiliaires les Armoricains qui confinaient » avec les Francs. Ceux-ci... se jetèrent sur l'Armorique, » pour la soumettre, comme le reste de la Gaule ; *ils y* » *exercèrent des ravages*, mais ils durent bientôt y porter » la guerre dans toutes les formes... Les Armoricains » déployèrent une grande valeur... Les Francs, ne pou- » vant les dompter par les armes, leur proposèrent de » s'unir à eux par alliance : les Armoricains acceptèrent, » et cette union des deux peuples augmenta la puissance

(1) En 476, l'Italie fut conquise par le Rugien Odoacre, chef de plusieurs nations ou peuplades de l'Europe centrale et du nord.

» de l'un et de l'autre. Quant aux derniers auxiliaires
» romains, qui gardaient cette extrémité des Gaules...,
» ils remirent aux Francs et aux Armoricains leurs éten-
» dards et les terres qu'ils étaient chargés de garder, à
» la seule condition qu'ils conserveraient les mœurs de
» leur pays(1) ».

De cette guerre qui eut lieu vers 497, je retiens ceci : l'Armorique était unie et puissante, les garnisons romaines livrèrent leurs armes et restèrent dans le pays. Il est entendu que ces garnisons n'avaient aucun rapport avec les milices de la *Notice des Dignités* : un siècle s'était écoulé, pendant lequel cette grande province avait joui de trente ans d'indépendance.

C'est entre l'an 451, moment de la lutte du monde romain contre le farouche Attila, et l'an 497, envahissement de l'Armorique par les Francs de Clovis, que se produisirent les premières émigrations des insulaires Bretons dans la péninsule Armoricaine.

A la fin du Ve siècle, les Bretons y étaient très nombreux comme émigrants. Dans le siècle suivant, ils y vinrent en si grand nombre qu'ils purent prendre possession de la péninsule et lui imposer le nom de leur pays. Et, à ce sujet, des historiens de valeur nous affirment que cette province, peuplée partout en l'an 400, se trouvait absolument déserte, en l'an 500, dans sa plus grande partie : ce qui leur permet de conclure, je le répète, que la conquête du nord et du couchant de la péninsule par les Bretons ne fut pas violente, et que les nouveaux venus n'eurent qu'à prendre paisiblement possession d'un pays sans habitants.

(1) Tiré de la traduction de Pitre Chevalier, la *Bretagne ancienne et moderne*, fin du chapitre III.

Voici, sur cette prise de possession, l'opinion d'un des plus sages historiens de la Bretagne :

« Le peu de villes que les auteurs des premiers tems » nous ont marquées dans l'Armorique DONNE LIEU DE » CROIRE qu'*une bonne partie* de cette province estoit » sans habitants, du moins du costé de ce que nous appe- » lons à présent la basse Bretagne ; les *Romains avoient* » *intérest de se fortifier contre les Francs et les Visi-* » *goths ;* d'ailleurs, *les costes de l'Armorique, toujours* » *exposées aux courses des Saxons,* et le *voisinage des* » *Goths,* donnoient aussi trop de peine et d'occupation » aux Armoricains. *Toutes ces considérations* DONNENT » LIEU DE CROIRE que les Romains consentirent volontiers » à l'établissement des Bretons dans l'Armorique et que » les Armoricains ne s'y opposèrent pas ou *ne s'y oppo-* » *sèrent que faiblement.* Ce qu'il y a de sûr, c'est que » les Bretons s'établirent tranquillement dans l'Armo- » rique et ne furent point obligés de conquérir le pays » par les armes (1) ».

Il y a lieu de croire, dit l'écrivain sincère ; ce qui veut dire : *Voilà mon sentiment, mais je n'en suis pas absolument certain.* La seule affirmation de Dom Lobineau

(1) *Histoire de Bretagne,* par Dom Lobineau, p. 6 et 7. Les quelques lignes suivantes peuvent donner une idée de la réserve de cet historien et aussi de la liberté d'imagination des chroniqueurs : « Mais » qu'un rocher des côtes d'Irlande ait servi de voiture à Vouga, pour » passer la mer ; qu'après son arrivée à Penmark, ce rocher s'en soit » retourné au lieu de son départ, sauf une petite portion portant l'em- » preinte de la tête du Saint ; qu'une femme insolente, qui injuriait » le Saint, eut été punie d'une mort affreuse causée par la sortie de » ses intestins, et que le Saint l'ait ressuscitée sur le cha ı p ; tout » cela n'est ni vrai ni probable et ne doit faire aucune impression » sur l'esprit de ceux qui sont persuadés que le vrai Dieu ne peut » être honoré par le mensonge (p. 39) ».

est celle-ci : *Les Bretons s'établirent en Armorique sans la conquérir par les armes*. Peut-être cette affirmation est-elle basée sur le silence des historiens. Ce qui ne serait pas une preuve. Combien de documents nous restent de ce temps-là ? Et si des Bretons tenaient alors la plume, pense-t-on qu'ils se seraient faits aussi mauvais qu'ils l'étaient réellement ?

Avant d'examiner cette question de l'établissement des Bretons dans nos contrées, je crois utile de dire quelques mots de la population et de la superficie de la Bretagne en les comparant à celles de la France, pour tâcher d'en tirer quelques déductions touchant l'Armorique et la Gaule.

SUPERFICIE ET POPULATION DE LA BRETAGNE

Superficie. La Bretagne peut être considérée comme ayant eu, en 1789, une surface de 34 mille kilomètres carrés(1) ou 3 millions 400 mille hectares. Il y avait 923 mille hectares de landes et 182 mille hectares de bois, soit ensemble 11 mille 05 kilomètres carrés de terres inhabitées ou à peu près ; c'est l'équivalent des trois dixièmes de la Bretagne ou d'un département et demi(2). Le Comté nantais possédait, dans le même temps, 130 mille hectares de landes, soit seulement le 1/5e de sa surface.

(1)

Côtes-du-Nord......	6.886 K²	
Finistère............	6.722	
Ille-et-Vilaine.......	6.726	34.007 kil. carrés.
Loire-Inférieure.....	6.875	
Morbihan............	6.798	

(*Annuaire du Bureau des Longitudes* de 1897.)

(2) *Dictionnaire de Bretagne*, par Ogée.

Population. S'il n'est pas facile d'apprécier la population de la Bretagne, même de la France, avant le XIXe siècle, on peut en approcher vers 1789, et on la connaît avec certitude dans le siècle présent.

La Bretagne a souvent été amoindrie dans sa population : on la croyait à moitié déserte. « Que trouve-t-on » en Bretagne », disait, en 1778, le géographe Ogée qui l'avait étudiée ? « Des landes immenses, des terres in» cultes, des bois, des buissons... Province dont le milieu » est inculte, pauvre, engourdi... Dans l'intérieur,... des » landes ou des terres mal cultivées composant toute la » richesse de ces cantons peu peuplés (1) ». Ogée évaluait la population à deux millions deux cent onze mille habitants (2).

Les landes de Bretagne n'étaient pas précisément des terres incultes : elles dépendaient du fisc, des paroisses ou d'un fief quelconque ; les vassaux pouvaient y faire paccager leurs bestiaux. Tout le monde sait que le sol de la Gaule était tout entier la propriété de Rome : qu'au moyen âge il n'y avait nulle terre sans seigneur. Les landes existaient sous les rois, sous les ducs ; il y en eut toujours. Peut-on conclure de cette situation qu'un pays est désert ? Mais de grands espaces sans habitations, c'est une situation qu'on trouve dans tous les états du monde. Les plus peuplés ont leurs clairières : les moins peuplés en ont de plus grandes, de plus nombreuses, sans qu'on puisse dire de ces états, dans un sens absolu : c'est une contrée déserte. Au temps de l'invasion des Barbares, la

(1) *Dictionnaire de Bretagne*, par Ogée. Discours préliminaire, pages 6, 9, 13.

(2) *Dictionnaire*, *idem*. Les évaluations d'Ogée sont justifiées par les registres des naissances relevées pour une période de 4 ans, et par le chiffre donnée par Necker en 1784.

forêt des Ardennes, placée sur leur chemin, embrassait une étendue aussi grande que la péninsule Armoricaine : elle était néanmoins habitée par plusieurs peuples de la Gaule-Belgique.

Les contrées de la Gaule qui eurent le plus à souffrir des Germains furent celles du Nord et de l'Est : ce sont celles-là surtout que les invasions des quatre ou cinq premiers siècles auraient pu transformer en désert, et non pas l'Armorique, éloignée des routes suivies par les envahisseurs.

Nous allons voir que la Bretagne, toujours dépréciée, a eu, depuis le temps que la statistique nous rend compte des faits, une population proportionnelle beaucoup plus élevée que celle de la moyenne de la France. La chose est facile à démontrer au moyen des chiffres de la population à diverses époques, en France et en Bretagne, comparés aux chiffres correspondants de la superficie indiquée plus haut.

POPULATION ET SUPERFICIE RELATIVES.

Population (1)	France			Bretagne	
1790	26 millions 363 mille		1784	2 millions 276 mille	
1826 (2)	30 d°	500 d°	1826	2 d°	522 d°
1896	38 d°	343 d°	1896	3 d°	160 d°
				Loire-Inférieure	
			1896	645 mille	

Superficie. La superficie de la France était de 528 mille 400 kilomètres carés en 1896, d'après l'*An*-

(1) Habitants, en chiffres ronds.

(2) Moyenne de 1820 et 1831.

nuaire du Bureau des Longitudes; Théophile Lavallée lui donne 530 mille 200 kilomètres en 1845. Mais la surface de 1845 peut être adoptée sans inconvénient pour les années antérieures à la Révolution, quoique d'immenses changements eurent lieu de 1791 à 1815; les changements en plus ou en moins survenus en 1859 et 1871 n'ont guère affecté la superficie de 1845. J'admets pour la Bretagne 34 mille kilomètres carrés.

Partant de ces données, on obtient pour la population, par kilomètre carré :

En	1784	1790	1826	1896
France	»	50	58	73
Bretagne, les 5 départements.....	67	»	75	93
Loire-Inférieure, la ville de Nantes comprise tout entière	»	»	»	93
idem, en réduisant la population de Nantes, à celle d'une ville moyenne	»	»	»	83

Que nous disent ces chiffres? C'est que cette pauvre Bretagne tant décriée a une population relative toujours plus élevée que celle de la France. Avant la Révolution, son avantage était de 34 pour cent, et de nos jours elle dépasse encore de 27 pour cent la population moyenne de la France, tout en conservant, malgré les progrès accomplis depuis 1850, des landes très nombreuses.

Les erreurs d'appréciations des voyageurs, sur la valeur de la Bretagne, s'expliquent aisément. Les landes occupaient les plateaux; les bois étaient plantés sur les sommets; les habitations étaient sur les pentes, dans les bas où sont les terres fertiles, à portée des cours d'eau : or, les grandes routes, que suivent les voyageurs, sont presque constamment sur les plateaux. J'en pourrais citer de

nombreux exemples, je me bornerai à celui-ci qui est dans la règle.

Reportons-nous à 1840, époque de la création du Service vicinal, et suivons la route nationale de Nantes à Paimbœuf, laquelle appartient à une contrée riche et ne descend de son plateau que pour traverser la Cheneau et une couple de cours d'eau. Après avoir quitté Pont-Rousseau, nous parcourons 24 kilomètres sans traverser le moindre village, c'est le désert : dans la descente de la Cheneau, apparaissent quelques vestiges de l'homme ; au 33e kilomètre (29 après Pont-Rousseau), nous traversons Vue, le seul bourg desservi par la route ; après Vue, sur les rampes du Tenu, nous voyons quelques hameaux, puis quelques hameaux encore en approchant de la Loire et de Paimbœuf.

Arrivons à 1880. Le Service vicinal est en pleine prospérité : ses chemins ont relié les bourgs et les villages ; sur les cours d'eau, des aqueducs, des ponceaux et des ponts ont été construits par milliers. Nous lui devons la découverte du pays. Au lieu d'aller de Nantes à Vue par la vieille route, nous suivons les modestes voies nouvelles : nous traversons quatre vieux bourgs : Rezé, Bouguenais, Saint-Jean et le Pellerin ; de vieux grands villages : les Couëts, la Bouvre, la Briandière, le Grand-Chemin, Vièvre, Launay, etc., et partout nous rencontrons le mouvement, la fertilité, l'aisance ; j'ajouterai : le charme, la beauté des lieux.

Les dons des terres en Armorique. Dans le cours des cinq premiers siècles, le sol de la Gaule appartenait à l'Empire romain, qui disposait des terres disponibles en faveur des cités, des églises et des particuliers. Les propriétaires donnaient aussi leurs biens en retour de redevances. Les rois Francs héritèrent de l'Empire et

conservèrent l'usage de donner des terres aux cités, aux églises, aux dignitaires. Ce fut par une de ces faveurs de Rome que les Saxons purent fonder une colonie dans le voisinage de Bayeux, sur le rivage de la Manche.

L'émigrant ne prenait pas les terres : il les recevait en don, suivant d'antiques usages. On ne s'en emparait que par la conquête. Ce principe des dons en terre, si clairement expliqué par Guizot, paraît avoir échappé à beaucoup d'auteurs [1].

Les Bretons qui se fixèrent en Armorique, à partir de la seconde moitié du V[e] siècle, reçurent donc des terres fiscales des Romains ; ils en reçurent aussi des riches. Après la disparition de l'Empire, ils les reçurent des Armoricains. L'accord ne dut pas être difficile entre ces deux peuples, qui avaient des rapports d'intérêt et d'amitié depuis des siècles. Il y eut toujours des terres disponibles : elles étaient nombreuses partout, partout en ce temps-là ; l'histoire le répète fréquemment : mais elles avaient un maître : fisc, seigneur, particulier, communauté. Les Armoricains donnèrent l'hospitalité à un peuple ami et malheureux, tout en s'enrichissant par l'augmentation de la population. Les Bretons reçurent les terres des Romains, puis des Armoricains,

[1] Les dons de terres se rencontrent en tous pays. Nous en trouvons l'usage jusqu'en Judée : Hérode-le-Grand, deux ans avant sa mort, donna des terres à Zamaris, chef de cinq cents cavaliers, à condition qu'il s'opposerait aux courses des pillards dans un coin déterminé de ses états (*Histoire des Juifs*, par Josèph ; liv. XVII ch. II. p. 248). Dans le temps où les Bretons envahissaient l'Armorique, en 529, Mundus, de race gépide et de sang royal, s'étant établi sur le Danube, en se soumettant à Justinien, l'empereur l'accepta avec sa suite et en fit un général en chef (*Histoire de Justinien*, par Isambert, p. 379).

puis des Francs : ils ne les prirent pas. Quand ils furent les maitres, ils firent comme avaient fait leurs devanciers : à leur tour, les Bretons concédèrent des terres disponibles en faveur des églises et des particuliers. Mais à quoi bon insister ? Le don des terres par les princes, les seigneurs et les riches fut de tout temps en usage, et la Révolution de 89 n'en̄ a pas interrompu le cours.

Les établissements des Bretons en Armorique nous sont surtout connus par les chroniqueurs qui ont écrit les *Vies des Saints*, longtemps après les évènements. Ces chroniqueurs ont fait ce qu'ils pouvaient faire. Ils étaient de leur temps : il convient de se le rappeler et de ne leur demander que le possible. Les chroniques ne sont pas précisément de l'histoire : les auteurs qui admettent tout, sans critique, de ces scribes anonymes, écrivent des légendes, et ceux qui les interprètent ne sont pas toujours d'accord. « Les fables insérées dans la » *Vie de Samson*, dit dom Lobineau, ont tellement » défiguré la vie du saint qu'on a peine à y discerner le » vrai d'avec le faux (p. 95) ». Or, ce sont surtout ces récits qui nous représentent une Armorique déserte. Les moines ne cherchaient que la solitude, le désert : leurs scribes n'ont vu que le désert.

Les *Vies des Saints* nous entretiennent aussi des dons que les saints ont reçus des princes, des seigneurs, des particuliers, pour employer à la construction des églises, des monastères, des demeures du clergé, à l'entretien des immeubles, du personnel et des pauvres. Ces dons furent continués pendant des siècles. Je vais en indiquer quelques-uns.

Au Ve siècle, saint Guigner reçut d'un seigneur romain ou armoricain, dit dom Lobineau, des terres

pour lui et ses compagnons. — Saint Brieuc en reçut du comte Riwal (1) et du comte Conan en grand nombre.

Au VIe siècle, « saint Paul-Aurélien et ses disciples » aperçurent un pasteur qui suivait de nombreux trou- » peaux. Ils lui demandèrent qui était son maître. . . et » s'il ne pourrait pas leur *indiquer quelque solitude* » *écartée*. J'appartiens, dit-il, au comte Withur, que » Childebert, EMPEREUR DES FRANÇAIS, a fait seigneur » de tout ce pays (2) ». Withur fit don à saint Paul de sa demeure et de terres nombreuses. Le roi Franc lui concéda des immeubles importants sur le pays de Léon. — Saint Samson reçut un grand domaine d'une famille, composée de trois personnes, qui habitait une demeure modeste ; il passa une journée à le parcourir. Il reçut du roi Childebert le territoire de Dol, au commencement de la moitié du VIe siècle. — Saint Meen, son disciple, envoyé par lui près du comte Guerech, parcourut à pied la contrée comprise entre le pays de Dol et celui de Vannes. Il s'arrêta dans un bourg, près de la rivière de Meu, au bord de la forêt s'étendant de Gaël à Corlay(3).

(1) Dom Lobineau fait mourir saint Brieuc en 502. Ailleurs, on dit que Riwal aborda l'Armorique dans le premier quart du VIe siècle et qu'il reçut des terres du roi Clotaire. Ces dates sont inconciliables : l'Armorique dépendait de la Neustrie, dont Childebert fut roi de 511 à 558 ; Clotaire, roi de Soissons, devint roi de Neustrie en 558. La concordance des dates est souvent impossible à établir dans la *Vie des Saints*.

(2) Dom Lobineau, *Vie des Saints*, p. 66. Le titre d'empereur donné à Childebert suffit pour indiquer que le chroniqueur, pas trop savant, est postérieur à Charlemagne.

(3) *Gaël*, arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine) ; *Corlay*, chef-lieu de canton, arrondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord). Distance : 70 kilomètres entre ces deux lieux.

Là, il rencontra un comte très hospitalier qui lui offrit tous ses biens, biens que le saint ne pouvait accepter en ce moment, mais qu'il accepta plus tard pour édifier le monastère qui porte son nom. Saint Meen reçut de grandes libéralités d'un comte du pays de Vannes. — Saint Hervé reçut, vers 560, des terres d'un seigneur et bâtit son monastère avec le concours de plusieurs seigneurs.

De ce qui précède et des coutumes que nous fait connaître l'histoire et qui sont confirmées par les dons en terre de toutes sortes, de toute étendue, cette conclusion s'impose : *Il n'est pas exact de dire que les Bretons prirent possession des terres de la péninsule par le droit de premier occupant.* Ils reçurent des terres de la libéralité de l'Etat, des seigneurs, des riches ; ils étaient les obligés des Armoricains ; les dons furent volontaires. Cela n'autorise point à dire que la conquête fut pacifique : elle vint après.

Mais comment les Bretons arrivèrent-ils à la souveraineté ?

C'est peut-être le cas d'examiner les objections dubitatives de dom Lobineau.

Du peu de villes dont les auteurs anciens ont signalé l'existence, on n'est pas autorisé à conclure que l'*Armorique, dans une grande partie, était sans habitants.* Le Comté Nantais, au Ve siècle et au VIe, n'avait point de villes connues, lui non plus, dans son intérieur (1), et cependant il était peuplé. D'ailleurs, l'usage n'était pas encore venu de se concentrer dans les villes ni autour des châteaux ; on en était encore à la villa des Romains et aux grandes forêts.

(1) Il y avait quelques vicus ; Blain était un centre important.

Sont-ce les guerres de Rome qui ont dépeuplé l'Armorique ? Il est vrai que l'Empire avait incorporé dans ses armées (ce qu'il faisait en tout pays conquis) la vaillante jeunesse armoricaine et l'avait entraînée dans ses luttes gigantesques contre les Barbares. Mais ceux-ci ne nous avaient point envahis et lorsque les Francs vinrent attaquer l'Armorique, à la fin du V[e] siècle, ils la trouvèrent forte, vaillante, en état de leur résister.

Les incursions intermittentes des Saxons sur nos rivages, qu'on a beaucoup exagérées, sous le rapport de l'importance et de l'ancienneté, n'ont pu avoir une influence appréciable sur la dépopulation du pays. Les Romains avaient intérêt à défendre le sol armoricain, qui était leur propriété, et ils l'ont fait comme ils ont pu : le comte romain Paul combattait dans le voisinage de notre province avant et après 470. Je ne vois pas bien la peine que les Goths pouvaient nous donner ; ils furent en possession de l'Aquitaine comme alliés des Romains : quand ils reprirent la lutte, ils avaient de plus hautes visées : c'est Rome qui les tentait. Ils ne paraissent pas avoir convoité notre pays, dont ils étaient séparés par la Loire ; ils y furent devancés par les Francs, qui n'avaient point à traverser le grand fleuve.

On s'est plu à accumuler des faits concernant les invasions de la Gaule pour les appliquer à la péninsule armoricaine. Il est curieux de lire les récits de certains auteurs sur ces multiples invasions : les siècles et les contrées, tout est confondu. Il y a là un fort bel effet de style, mais cela n'est qu'un mirage qui fait monter l'histoire dans les nuages. On ne saurait bien comprendre la conquête de ce grand pays qu'en la suivant étape par étape, période par période, contrée par contrée, du III[e] siècle à la fin du V[e].

On a fait d'autres objections qui n'ont pas plus de valeur et dont quelques-unes sont même des naïvetés.

Personne ne peut affirmer que la péninsule était alors, au point de vue de la population, dans une situation inférieure à celle des autres provinces de la Gaule. Les Bretons s'y établirent-ils paisiblement ? On le dit sans le prouver. C'est ce que je vais chercher à examiner.

Établissement des Bretons en Armorique. Grégoire de Tours ne dit rien de la conquête de l'Armorique par les Francs de Clovis : elle est comprise implicitement dans ce passage répété qui s'applique aux dernières années du roi, mort en 511 : « Clovis étendit son pouvoir » sur toute la Gaule (1) ». L'évêque historien a bien des lacunes. C'est soixante ans plus tard que son histoire fait mention, pour la première fois, des Bretons établis dans la péninsule (2), et il ne dit pas comment ils y sont arrivés.

Les émigrations bretonnes qui s'étaient produites en Armorique, dans la dernière moitié du Ve siècle, ne touchèrent point à l'indépendance du pays. Il s'en produisit en très grand nombre au siècle suivant : ce sont celles-là qui le troublèrent et l'ont asservi, si bien qu'au milieu du VIe siècle, des comtes Bretons ont de grands territoires dans les parties du Nord et de l'Ouest de la péninsule, au Nord et au couchant du diocèse de Rennes et au Nord de la ville de Vannes : ils y perçoivent les impôts et y lèvent des armées ; ce sont de rudes batailleurs peu scrupuleux, qui commandent au Léon, à la Cornouaille, à la Domnonée, qui vont chercher à s'emparer de Vannes, de Rennes et de Nantes, et qui auraient

(1) Liv. II, ch. XLII, et Prologue du liv. III.

(2) On a vu plus haut que les Bretons de Riothime étaient des insulaires.

mis quelques années à le faire, et non trois siècles, si ces villes, sièges d'évêchés, n'avaient pas appartenu aux Francs.

D'abord simples possesseurs de terres qu'ils avaient reçues des Romains, des Armoricains, de la libéralité des riches, les Bretons arrivent, on ne sait de quelle manière, à donner leur nom à une grande partie de la péninsule. Et on croit qu'ils n'ont eu qu'à se montrer pour prendre tranquillement possession de cette contrée déserte. En réalité, on ne sait pas grand'chose de l'histoire de ce temps-là et je crois qu'on fait œuvre d'imagination autant que d'historien.

On ne connaît, il me semble, qu'un seul évènement considérable qui aurait pu contribuer à la dépopulation de ce pays : c'est l'entreprise des Francs de Clovis en 497. Mais déjà, depuis une quarantaine d'années, l'émigration bretonne suivait sa voie. Cette guerre entraîna la dépopulation comme toutes les guerres : mais comment en tirer la conclusion que la partie armoricaine la plus éloignée des conquérants s'en soit trouvée déserte ? Si quelque poète ou auteur latin a parlé des premiers Bretons d'Armorique, il n'en faut rien demander à ceux qui ont écrit avant le VIe siècle, parce que la petite Bretagne ne fut formée qu'après la conquête de l'Armorique par les Francs. Grégoire de Tours et Fortunat en ont parlé au VIe siècle. Ce passage d'une lettre que l'aumônier de la reine Radegonde écrivit à l'évêque Félix : *Tu déjoues les embûches des Bretons* (1), est peut-être ce qui nous reste de plus ancien des poètes latins.

La science part généralement du connu pour arriver à découvrir l'inconnu. Ici, nous allons faire de même. Nous nous ferons peut-être quelque idée de ce que les Bretons

(1) Liv. III, pièce 8, p. 98.

ont dù entreprendre au Nord-Ouest de l'Armorique, dans la première moitié du VIe siècle, si nous en jugeons d'après ce que nous savons de leurs tentatives au Midi, dans la seconde moitié, lorsqu'ils avaient devant eux les Francs fortement organisés et disposés à mettre obstacle à leurs entreprises.

Au moment de l'entente conclue entre les Francs et les Armoricains, vers 497, il n'est pas encore question des Bretons comme possesseurs du pays. Nous les rencontrons 50 ans plus tard dans cette contrée que durent conserver les Armoricains, et ils y sont les maîtres. Leur avant-garde était placée sur les frontières de Vannes et de Rennes. C'est à partir de ce moment que l'histoire s'occupe d'eux, par Grégoire de Tours.

Le premier épisode qu'il leur consacre est relatif aux agissements de l'ambitieux Conan : c'était vers 555, sous l'épiscopat de Félix, évèque de Nantes, et au temps du roi Childebert (1). Conan avait un comté au Nord de la Venétie ; il tua trois de ses frères pour avoir le pouvoir à lui seul ; le quatrième, Malo, qui avait fui, le remplaça plus tard. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ces exécutions : c'étaient dans les mœurs du temps, qui n'étaient point douces. Les rois Francs agissaient de même (2).

Chramne, l'un des fils du roi Clotaire et neveu de Childebert, avait été constamment en lutte avec son père. A la fin, réduit à fuir, Chramne se réfugia chez le comte Breton Conobre. Clotaire poursuivit son fils en Bretagne et vainquit Conobre, vers 560 (3).

Vers ce même temps, il y avait deux comtes, Malo et Budic, qui étaient frères et vécurent en bonne intelli-

(1) Childebert, roi de Neustrie, 511-558.

(2) Grégoire de Tours, liv. IV, § 4.

(3) idem. id. § 16, 17, 18. Clotaire fut roi de Soissons de 511 à 558, puis de toute la Gaule de 558 à 561.

gence. A la mort de Budic, Malo s'empara de ses états et en chassa son fils Thierry. Thierry fit la guerre à Malo, le tua et prit possession des états de son père. Waroch, fils de Malo, conserva l'autre partie[1].

Chilpéric, fils de Clotaire et frère de Chramme[2], étant en guerre avec Waroch, vers 577, avait envoyé de nombreuses milices contre son adversaire. La paix se fit après trois jours d'escarmouches au bord de la Vilaine : Waroch donna son fils en ôtage et s'engagea par serment à rester fidèle au roi ; il rendit la ville de Vannes, à condition que le roi lui en accorderait le gouvernement et que les tribus perçus par lui, Waroch, seraient versés au roi. Au bout de peu de temps, Waroch voulut reveni sur sa promesse.

Les Bretons saccagèrent le pays de Rennes vers 578. Beppolen, envoyé contre eux par le roi Chilpéric, porta la dévastation en plusieurs lieux de la Bretagne. Les Bretons s'en vengèrent, l'année suivante, en infestant les environs de Nantes et de Rennes. Ils furent repris avec autorité par les envoyés de l'évêque Félix[3].

Les Bretons de Waroch et de Vidimacle envahirent le comté Nantais en 587, le pillèrent et emmenèrent des habitants en captivité. Le roi Gontran, tuteur des fils de Chilpéric, envoya reprimander les deux comtes par des messagers du premier rang. Waroch répondit : « Nous » savons que ces cités appartiennent aux fils du roi Clo- » taire et que nous devons leur être soumis ». Puis ils donnèrent des cautions et s'engagèrent à ne plus faire d'irruption sur le territoire des cités du roi[4].

(1) Grégoire de Tours. V. 16. Waroch fut aussi appelé Guerech.
(2) idem. V. 27. Chilpéric, roi de Neustrie. 561-584.
(3) idem. liv. V, § 3.
(4) idem. liv. IX, § 18.

Trois ans plus tard, les Bretons ayant encore cruellement ravagé les évêchés de Nantes et de Rennes, le roi Gontran se décida enfin à envoyer contre eux des forces imposantes sous la direction de deux ducs francs. Il y eut plusieurs combats où la victoire se montra tour à tour des deux côtés. Finalement, Waroch demanda la paix, donna des ôtages, fit des présents, le tout accompagné de ses promesses habituelles. Les Francs à peine partis, le fils de Waroch les suivit en se dérobant, puis, au passage de la Vilaine, il s'empara des hommes qui étaient en retard sur le rivage et tua ceux qui tentèrent de lui résister(1).

Ces récits de faits connus, ces souverains dont l'histoire a recueilli les noms et les gestes, sont-ce là des évènements, des caractères, de nature à justifier le dire des auteurs qui prétendent que les Bretons prirent tranquillement possession de terres sans maîtres, et que la conquête de l'extrémité de la péninsule Armoricaine fut pacifique?

Se bornèrent-ils réellement à prendre des terres, et en si grand nombre qu'ils en formèrent des comtés? Mais s'emparer d'une terre qui a un maître, de quel nom s'appelle cette action-là? Et une pareille action est-elle pratiquée autrement qu'en temps de guerre?

En ce temps-là, des *Marches*, établies sur les frontières des Francs et des Bretons, comprenaient les diocèses de Vannes, de Rennes et de Nantes, le premier en partie seulement, et elles dépendaient des Francs; leurs forces devaient se borner à des milices locales, bonnes pour la police du pays, mais impuissantes à résister à une invasion armée; le duc Franc chargé de les protéger demeu-

(1) Grégoire de Tours, liv. X, § 9.

rait à Tours, au temps de l'évêque Félix. Les Francs obligèrent les Bretons à mettre des bornes à leurs entreprises, ce qui ne les empêchait pas de faire des incursions armées sur les Marches, de s'emparer de Vannes, plusieurs fois pris et repris ; de piller les pays de Rennes et de Nantes et d'en emporter les richesses. L'évêque Félix n'avait qu'un pouvoir moral très grand, il est vrai, mais impuissant, contre les bandes de ses entreprenants voisins : nous avons vu qu'il faisait des remontrances aux envahisseurs, que ceux-ci promettaient d'être sages et recommençaient l'année suivante.

L'évêque de Vannes n'avait pas plus de pouvoir. Lorsque, vers 590, il fut délivré de Waroch par les Francs de Gontran, que dit-il aux envoyés du roi, pour se justifier d'avoir cédé à la pression armée du comte Breton ? « Nous ne sommes pas coupables envers nos seigneurs » les rois et nous ne leur avons pas résisté avec orgueil ; » mais nous sommes retenus en captivité par les Bretons » et accablés d'un joug pesant (1).

On est ici en présence d'Armoricains désarmés, non pas d'un pays désert, et de Bretons envahisseurs fortement organisés. C'est en conquérants que les Bretons envahissent les trois évêchés ; ils ne faisaient, comment en douter ? que continuer l'exécution d'un projet conçu depuis longtemps : la conquête de l'Armorique occidentale. Ce n'est pas de leur faute s'ils ne réunirent pas tout de suite ce reste de la péninsule à leur nouvelle Petite Bretagne. Quand ils tentèrent de la prendre, ils se heurtèrent aux Francs, qui les arrêtèrent. Ils ne devaient réussir dans leur projet que trois siècles plus tard, sous la conduite de celui de leurs chefs qui fut le plus tenace

(1) Grégoire de Tours, liv. X, ch. 9.

et le plus habile, et qui n'eut pour adversaire que celui des rois qui fut le plus faible et le moins avisé.

Nous venons de voir comment se conduisaient les comtes Bretons, depuis qu'ils étaient entrés dans l'histoire : nous connaissons leur caractère, leurs passions, leurs ruses, leurs convoitises. Etaient-ils donc meilleurs lorsqu'ils arrivèrent en Armorique, qu'ils s'y étendirent et devinrent les souverains d'une de ses parties? Non pas. Ils étaient les mêmes. Les caractères des nations et de leurs conducteurs ne changent pas si facilement.

Les émigrations bretonnes ayant reçu des terres de la nation armoricaine, il arriva un moment, il fut une contrée, où les Bretons se trouvèrent en force, où la convoitise entra dans le cœur des chefs, qui ne trouvèrent aucun scrupule à s'agrandir aux dépens de leurs voisins. C'est l'histoire du Moyen âge, c'est celle de la Féodalité ; c'est la coutume de cette nation insulaire envahissante qui, jusqu'à nos jours, n'y a jamais failli. Les forts se sont toujours imposés aux faibles. La guerre est venue, il fallait bien qu'elle eût un commencement. C'est par la guerre que les Bretons étendirent leurs possessions. Dira-t-on que les Armoricains prirent l'initiative de la guerre? Mais ils étaient les habitants, les colons, les propriétaires de la province : ils ne l'auraient entreprise que sous la pression des évènements, que provoqués par les nouveaux voisins. L'avenir prouva que les Bretons y étaient préparés : ils étaient en armes ; ils en eurent le bénéfice. A la moitié du VIe siècle, ils étaient les maîtres du pays dans une étendue de plus de quinze mille kilomètres carrés ; ils se faisaient déjà la guerre entre eux, ils étaient en guerre avec les Francs, ils couraient sus à leurs voisins de l'Est et du Midi. N'avaient-ils pas conquis cette contrée par les armes? Leurs comtés n'ont pas été

formés de toutes pièces : seraient-ils arrivés à les former sans provoquer des guerres? Je n'en crois rien. Je pense que la guerre eut d'abord pour cause de minces intérêts de domaines, qui ne firent que grandir jusqu'à gagner le pays tout entier.

Qu'on me permette d'entrer un instant dans le domaine des suppositions. L'île de Bretagne subissait les Saxons, qui l'envahissaient et n'avaient point encore dépassé le couchant de l'île de Wight. La Cornouaille insulaire, d'où nous vinrent la plupart des émigrations d'outre-Manche, était restée en dehors des invasions du Nord et elle n'avait cessé d'être en communauté d'idées et d'intérêts avec l'Armorique, dont elle partageait les croyances et qui recevait ses fugitifs. Supposons, il arrive quelquefois que l'histoire se répète, supposons que les Armoricains et leurs milices romaines, imitant l'appel de Rome à Riothime, aient demandé des renforts aux insulaires, pour résister aux attaques des Francs qui, la veille encore, étaient payens ; admettons qu'ils en aient reçu un contingent de quelques milliers de combattants auxquels se réunirent leurs compatriotes émigrés. Ce n'est qu'une supposition, mais elle est au moins conforme à la situation et à la vraisemblance, et je prie de considérer que je ne la donne pas pour autre chose. La guerre finie, les belligérants ayant fait un traité d'alliance, selon Procope, les Bretons derniers venus sollicitèrent et obtinrent, comme les milices romaines, l'autorisation de demeurer dans le pays ; les soldats reçurent des terres et leur chef, peut-être déjà comte, reçut un comté ou prit le titre de comte (1).

(1) En 575, pour exciter contre Chilpéric, roi de Neustrie, les Francs orientaux et les peuples d'outre-Rhin, Sigebert, roi d'Aus-

Poursuivons notre supposition : ce chef est un audacieux, des hommes entreprenants l'entourent, la contrée lui plaît. De nouvelles émigrations viennent grossir ses rangs et s'attachent à sa fortune. Le nouveau comte, devenu fort, s'agrandit sur ses voisins. C'est le commencement de la lutte ; elle grandira, elle continuera entre le comte Waroch et le roi Gontran et ne finira qu'à Erispoé et Charles-le-Chauve. Aussi bien, n'est-ce qu'après la conquête de l'Armorique par Clovis et la dislocation de la province que les Bretons insulaires, devenus Armoricains, font leur véritable entrée dans l'histoire.

Je me suis demandé plus d'une fois si ce n'était pas là le point de départ de la conquête bretonne. Mystère qui échappe à tout le monde. Je comprendrais volontiers ainsi l'origine de la conquête du Nord-Ouest de la péninsule et crois qu'en ce sujet, la vérité reste encore à découvrir.

En résumé :

L'Armorique fut l'alliée fidèle des Romains, sauf pendant une trentaine d'années d'indépendance dans la première moitié du Ve siècle, jusqu'à la prise de Rome, blessée mortellement en 476 ; même ensuite, elle resta attachée à l'Empire d'Orient jusqu'à la conquête de notre pays par les Francs, vers 497.

Les premières émigrations bretonnes vinrent lui demander l'hospitalité dans la seconde moitié du Ve siècle.

Elle était forte, puissante, au moment où elle fut

trasie, leur promit... jusqu'à *des terres et des villes dans la Gaule.* (*Récit des Temps mérovingiens*, par Augustin Thierry, 2e Récit, p. 32, t. VIII.)

attaquée par les Francs ; alors, elle reçut vraisemblablement des renforts de ses voisins et amis les insulaires, mais elle dut abandonner à Clovis une grande partie de son territoire.

La partie Nord-Ouest de l'Armorique avait de grandes forêts, des landes immenses, ce qui ne veut pas dire qu'elle fût déserte, et on ne trouve en aucun moment la raison de reconnaître, d'affirmer qu'elle était inhabitée.

Les émigrations bretonnes furent très nombreuses dans la première moitié du VIe siècle et elles reçurent des terres de toutes sortes des habitants et du fisc.

Au VIe siècle, on se trouve en pleine guerre, Bretons contre Bretons, Bretons contre Francs. On ne voit pas comment en survint le commencement. On ne peut pas dire que les Armoricains la provoquèrent pour reprendre ce qu'ils avaient donné.

Je ne puis voir la cause de la guerre d'invasion que dans la convoitise et par la volonté des émigrants bretons.

VII.

César dans la contrée nantaise.

Des légendes persistantes nous racontent que la guerre de César contre les Vénètes, 56 ans avant l'ère chrétienne, eut lieu, non pas dans le pays de Vannes, mais dans celui de Nantes, non pas au Nord de la Vilaine, mais entre la Vilaine et la Loire. Il y a là des choses dont les *Commentaires* du grand capitaine ne disent rien, malgré les nombreuses pages qu'ils consacrent à cette campagne mémorable ; il y a des faits en contradiction avec le récit de César et que rien de ce récit ne laisse supposer.

Des auteurs de nos jours affirment que, pour se rendre chez les Vénètes, les légions romaines, qui venaient du levant d'Angers, passèrent par Nantes et Savenay, d'autres disent par Rezé et Saint-Brevin ; ces derniers se servent des navires de commerce des Pictons et des Santons pour faire traverser l'embouchure de la Loire à l'armée romaine. D'autres légendes disent que César fit *raser* la ville de Ratiate, qui devint *Rezé*, et que ses vaisseaux s'abritèrent dans la Chézine. C'est ce que je me propose d'examiner.

J'ouvre le livre III des *Commentaires* et j'en résume, aussi fidèlement que je puis, les paragraphes 8 à 14.

Lorsque les Vénètes se soulevèrent contre les Romains, César était en Italie et son armée en quartier d'hiver

dans les pays de Chartres, Tours et Angers. En apprenant ce soulèvement, il ordonna de construire sur la Loire des vaisseaux longs (navires de guerre), en attendant la saison propice, de *tirer des rameurs de la province narbonnaise et de faire provision de matelots et de pilotes* (1).

De leur côté, les Vénètes mirent dans leur partie : 1o les Osismiens ; 2o les Lexoviens ; 3o les Nannètes ; 4o les Ambiliactes ; 5o les Morins ; 6o les Diablintes ; 7o les Menapiens, et firent venir des secours de la Bretagne *qui est située vis-à-vis ces contrées* (2).

Les Nannètes parmi ces alliés, cela n'est pas sans me causer quelque surprise. Dans une autre étude (3), je les ai déjà considérés comme étant placés ici par interpolation. En effet : ils étaient voisins des Angevins, où campait l'avant-garde des légions romaines ; ils étaient

(1) Il ne faut pas s'étonner de voir les Romains construire une flotte puissante loin de leur pays et dans un temps qui doit nous paraître court. Leur histoire en renferme de nombreux exemples ; le plus frappant, peut-être, est celui que donne Tacite au livre II de ses *Annales* (ch. VI) : L'an 16 de Jésus-Christ, Germanicus fit construire mille vaisseaux, les uns courts, étroits de poupe et de proue, larges de flancs pour mieux résister aux vagues ; les autres à carènes plates pour pouvoir échouer sans péril ; la plupart à double gouvernail ; un grand nombre pontés, pour servir au transport des machines, des chevaux et des provisions. En faisant une part à l'exagération, il n'en reste pas moins une action peu ordinaire.

(2) Peuples : 1o du Finistère ; 2o Calvados ; 3o Nannètes ou plutôt Nemètes ; 4o Somme ; 5o Pas-de-Calais ; 6o Mayenne (à proximité d'Avranches) ; 7o Hollande. Les Lexoviens du Calvados, influencés par les confédérés, se retournèrent contre les Romains et massacrèrent les Sénateurs qui ne voulaient pas la guerre (§ 17).

(3) *La Contrée guérandaise devant l'Histoire ancienne*, p. 40.

sur la gauche du chemin qu'elles allaient suivre : César n'aurait pas manqué de les rendre inoffensifs avant d'entrer chez les Vénètes. Je pense qu'à la place de Namnètes, il faut lire Nemètes, peuple du couchant du Rhin placé entre deux peuples conjurés, les Morins du Pas-de-Calais et les Menapiens des Pays-Bas.

Ce changement des Namnètes en Nemètes est tout naturel et il met les choses à leur place : les Namnètes sont sur le passage de César et, dans sa marche, il doit les effleurer; cependant il ne fait rien pour les contenir; tandis que de tous côtés, au Nord, à l'Est et au Midi, il prend des mesures contre les peuples dont il peut craindre un retour offensif. Les Nemètes sont placés parmi les rebelles, entre les Morins et les Menapiens, qu'il fait surveiller par ses légions, et c'est de leur côté qu'il se portera lui-même quand il en aura fini avec les Vénètes : les Namnètes, je n'en saurais douter, ne font pas partie des alliés des Vénètes ; dans tous les cas, César ne s'en préoccupe pas et n'en parle plus. Cela, d'ailleurs, importe peu à mon sujet (1).

Je reprends mon récit.

Les ordres de César sont exécutés, la saison propice est venue ; il a rejoint son armée, campée à Angers et dans les riches contrées de la Beauce. On était au printemps.

César commence par mettre ses forces en marche

(1) On rencontre avec certitude des interpolations du même genre, notamment les Lemovices, cités deux fois au ch. LXXV, liv. VII, des *Commentaires* : une fois en Armorique par interpolation, à la place d'un peuple oublié, et une fois en Aquitaine, à leur vraie place.

pour contenir dans le devoir les Remois, les Belges et les peuples des bords du Rhin ; il envoie Crassus d'Angers dans le Midi, avec douze cohortes et une nombreuse cavalerie, pour empêcher les Aquitains de se liguer contre lui ; il envoie trois légions dans le Nord pour soutenir ses alliés, les Unelles, les Curiosolites et les Lexoviens (2). Enfin, *il confie au jeune D. Brutus le commandement de la flotte* ainsi que des vaisseaux gaulois appartenant aux Pictons, aux Santons (3) et aux autres contrées soumises, et *lui ordonne de partir,* LE PLUS TÔT POSSIBLE, *pour la Vénétie, où il se rend lui-même* AVEC SES TROUPES DE PIED.

Tout cela s'enchaîne, c'est d'une habile conception. Ici, le texte des *Commentaires* autorise à dire que la flotte n'était pas entièrement prête et que César se mit en campagne avant elle (4). Quoi qu'il en soit, il y a, dès le début, séparation complète de César accompagné de ses légions, et de Brutus, chargé de la direction de la flotte, comme de Crassus, en marche vers la Garonne. Certains auteurs ne voient pas les choses ainsi. A les entendre, César descend la Loire, *jusqu'à l'embouchure,* avec ses légions : selon les uns, il suit la rive droite, occupée par les Namnètes ; selon les autres, il suit la rive gauche pour les éviter et, à l'embouchure, il gagne la rive droite en franchissant le fleuve au moyen des navires des Pictons et des Santons, transformés en navires de charge. César dut passer, selon le cas, par Nantes ou par Rezé.

(2) Pays correspondant à la Manche, l'Ille-et-Vilaine et le Calvados.

(3) Les Poitevins et les Saintongeois.

(4) *D. Brutum adolescentem classi Gallicisque navibus... præficit et quum primum possit, in Venetos proficisci jubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit* (Liv. III, ch. XI).

Des auteurs assurent que les Vénètes occupaient la contrée guérandaise, que leur flotte était au Croisic, que le théâtre de la guerre était entre les baies de Mesquer et du Pouliguen. Quelques-uns étendent ce théâtre en deçà et au-delà, d'un côté jusqu'à la Vilaine, d'un autre côté jusqu'à Montoir ; il y en a même qui font revenir César sur ses pas, de la rive droite de la Vilaine sur la rive gauche, pour le rapprocher de Brutus qui, selon Dion Cassius, serait allé chercher quelques vaisseaux supplémentaires dans la Méditerranée. Les uns font traverser par César le territoire des Nannètes, dans le sens de la longueur, en suivant les bords du fleuve ; les autres dans le sens de la largeur, en suivant le littoral. Tous croient que les Nannètes sont les alliés des Vénètes : ils laissent néanmoins les Nannètes sur le flanc ou sur les derrières des Romains, sans plus s'en préoccuper, et les légions traversent le territoire nantais sans qu'il soit question de résistance de la part du peuple envahi.

En vérité de tout cela ils ne savent absolument rien et on peut se convaincre, sans peine, qu'en cette campagne, ils font tous œuvre d'imagination où les récits contradictoires s'excluent les uns les autres. Ils se rencontrent cependant sur un point : ils sont d'accord pour contredire le récit de César.

Continuons la lecture des *Commentaires* et voyons si le texte permet de donner un corps au nouveau système.

César arrive chez les Vénètes, commence l'attaque sans attendre Brutus et rencontre des difficultés plus grandes qu'il ne l'avait prévu. Reconnaissant que sa flotte lui est indispensable, il prend le parti de l'attendre. Or, elle était retenue par les vents contraires ; elle avait de la

peine à naviguer sur la grande et vaste mer ; ses pilotes connaissaient mal les parages et les ports y étaient rares. Il l'attendit une partie de la belle saison. Pendant ce temps-là, Crassus était fortement engagé en Aquitaine avec ses légions et il avait été obligé de faire venir des renforts de la Province.

Si les Vénètes avaient été réellement entre la Vilaine et la Loire, ce n'est point ainsi que les choses se seraient passées. Remarquons que la flotte confiée à Brutus est composée des navires à rames construits sur la Loire et des navires à voiles appartenant aux alliés du littoral aquitain ; que sa première partie dut descendre le fleuve aussitôt qu'elle fut organisée, pour se réunir à la seconde vers l'embouchure ; que Brutus, malgré les vents contraires, n'avait pas un grand effort à faire pour gagner le Pouliguen et le Croisic ; enfin, qu'il aurait dû rester en communication avec César. Ce que les *Commentaires* n'admettent point.

Ajoutons ici ce passage de Dion Cassius en contradiction avec le récit de César : « César était tout à fait en » peine lorsque *Brutus lui arriva de la mer Intérieure avec des vaisseaux rapides*[1] ». Ce qui semble vouloir dire qu'il n'avait avec lui ni la flotte de la Loire ni celle des alliés, et qu'il aurait été chargé d'amener des vaisseaux de la Méditerranée bien tardivement, puisqu'il ne put arriver en Vénétie que vers le milieu de l'année. Cela est peu sérieux. Tout au plus peut-on admettre qu'il s'agisse d'un complément de forces navales et d'ins-

(1) Dion Cassius écrivait près de 300 ans après la guerre des Vénètes. Son récit a été publié par la Société de l'Histoire de France, sur les auteurs grecs : T. IV, p. 272-273. Les vaisseaux rapides étaient des vaisseaux de guerre.

truments de guerre reconnus nécessaires pour vaincre les Vénètes. Mais n'était-ce pas charger Brutus d'une mission bien secondaire de capitaine d'arrière-garde ou de réserve, quand son devoir était de se tenir sur les lieux où s'organisaient les flottes de la Loire, des Pictons, des Santons et autres alliés ? Quand il avait l'obligation de surveiller cette opération des plus importantes mais imaginaire : le transport des légions d'une rive à l'autre des embouchures de la Loire et de la Vilaine ? Mais ce transport, que le récit de César n'admet point, n'était-il pas au pouvoir des Vénètes de le troubler (à moins qu'ils ne fussent avisés de rien), de l'empêcher, en l'absence de l'amiral romain, pendant que la flotte de la Loire était à l'abri sur le fleuve et que les barques de commerce des alliés y étaient seules occupées ? Les Vénètes ne troublèrent point le passage et n'eurent pas occasion de le troubler, pour deux raisons : les Vénètes étaient loin de la Loire ; les légions n'eurent pas la folie de descendre la rive gauche pour se mettre dans l'obligation de traverser le fleuve à son embouchure.

Un historien qui raconte ses campagnes peut mentir par intérêt, ignorance ou légèreté. César écrivait quand les témoins des évènements vivaient encore. Quel intérêt avait-il à dire, si cela n'était pas vrai, qu'arrivé au milieu de son armée et prêt à commencer la campagne, il confie le commandement des flottes à Brutus, lui ordonne de partir avec elles, le plus tôt possible, pour la Vénétie où il se rend lui-même avec ses flottes de terre ? — Ignorance ? C'est César qui avait donné cet ordre. — Oubli ? Brutus lui tenait de trop près pour qu'il ait pu rien oublier. — Légèreté ? Peut-on penser cela de César ?

Est-ce à dire que, malgré la qualité de ses répondants, Cicéron, Hirtius, Tacite... je voudrais justifier les violences que César a commises dans les Gaules et me charger de défendre la sincérité de tous ses récits ? Non pas. Mais ici tout est bien ordonné et conforme à la vraisemblance, au point de vue des lieux et de leur éloignement de la Loire. Si ce point est de maigre importance pour l'histoire des Vénètes, je ne dois pas oublier que je cherche à deviner si César est passé par Nantes, par Rezé, ou s'il est allé en Vénétie directement par le meilleur chemin, et puis si Brutus a pu séjourner dans nos contrées.

On sait que, dès que la guerre fut décidée, César avait prescrit l'envoi sur les lieux de rameurs de la province Narbonnaise ; mais son récit ne dit pas et n'autorise pas à dire que Brutus ait été chargé d'amener des navires de guerre de la Méditerranée. Cependant puisqu'on insiste, concédons, sans y croire, qu'il l'ait fait. Mais, en réalité, au moment de l'entrée en campagne, Brutus n'est-il pas là, sous les yeux de César qui lui recommande de partir le plus tôt possible avec sa flotte ? Et César ne se sépare-t-il pas de Brutus au moment de se rendre en Vénétie avec ses légions ?

César, dont les légions étaient campées à l'Est et au Nord-Est d'Angers, se sépara de Brutus, cela ne saurait faire de doute, au début de l'entrée en campagne ; il se dirigea par la voie de terre sur la Vénétie, et Brutus alla rejoindre sa flotte pour la préparer à prendre la mer. Si César eut pris la direction de Nantes, il allongeait son chemin et s'obligeait, sans nécessité, à franchir des rivières telles que l'Erdre et la Vilaine, dans leurs parties les plus larges et les plus difficiles. S'il avait pris la direction de Rezé, pour éviter les Nannètes, cela ne

l'empêchait pas de les rencontrer à Saint-Nazaire, où ils auraient pu être appuyés par la flotte des Vénètes, ni de traverser leur territoire entre la Loire et la Vilaine, ni de s'opposer deux fois à voir attaquer ses légions par les vaisseaux ennemis, au passage des deux fleuves, puisque les navires des alliés romains n'étaient, dit-on, que des navires de charge. Allonger son chemin et en chercher les difficultés, comme à plaisir, ce n'était ni dans son tempérament, ni dans la situation. Il évita l'Erdre, il franchit la Vilaine soit du côté de Rieux, soit au Nord du Semnon. Au retour, il avait de puissantes raisons pour ne pas descendre au Midi et s'arrêter aux bouches de l'Erdre. Que lui importait la petite nation des Namnètes qui ne parait sur aucun point dans la grande lutte engagée de l'Elbe à la Seine et aux Pyrénées ?

Depuis et y compris Alain Bouchard, *qui n'avait vu aucun traité entièrement composé du pays de Bretagne*, nos vieux historiens Bretons, notamment dom Lobineau, ont écrit que la lutte eut lieu dans le pays de Vannes ; quelques auteurs en ont même placé le théâtre, avec vraisemblance, plus loin au Nord-Ouest et plus à portée des alliés des Vénètes. Nos contemporains, brisant avec le passé, le placent, contre toute vraisemblance, au sud de la Vilaine. La situation des Vénètes, le texte des *Commentaires*, la grandeur de la lutte, le long temps que mit la flotte de Brutus à rejoindre César ne les touchent guère ; cependant tout cela, y compris le récit de Dion Cassius, n'autorise point à affirmer que la guerre eut lieu au Midi, dans nos contrées.

Pour ne pas faire fi de l'histoire, d'accord ici avec la tradition et la vraisemblance, il faut chercher le théâtre de la lutte des deux grandes flottes entre la presqu'île

de Rhuys et le pays de Quimper, sur le littoral de la Vénétie ; il faut envoyer les légions en Vénétie par la voie naturelle, sans inutiles et dangereuses complications, c'est-à-dire par la voie de terre.

Dans le voyage que fit la flotte, de la Loire aux lieux controversés où l'attendait César, elle fut contrariée par les éléments et elle y employa un temps que César trouva très long. Ce qui n'empêche pas un de nos auteurs de déclarer qu'elle franchit la distance dans une matinée. C'est en Vénétie, au nord de la Vilaine, et non pas sur le littoral guérandais, dont les ports sont rares et qui touche à la Loire, qu'elle rencontra les armées des Vénètes et des Romains. Quelle distance parcourut-elle, depuis son départ des bouches de la Loire jusqu'à son arrivée en Vénétie ? Nul ne peut le dire, sinon qu'elle n'était pas de peu d'étendue.

Il n'est pas rare de voir, dans nos contrées, le vent de Nord régner pendant des mois entiers. Si l'armée navale n'avait été composée que de vaisseaux longs à rames, elle aurait bien trouvé quelque trève des éléments pour marcher contre le vent et elle serait arrivée plus vite au secours des légions. Mais le long retard qu'elle éprouva peut s'expliquer par la présence, dans ses rangs, des navires à voiles de ses alliés, par l'achèvement tardif de l'organisation de la flotte de la Loire, par la longueur, la difficulté du trajet.

Pendant que César combattait les Vénètes, ses légions d'Aquitaine, des bords de la Manche et des bords de l'Elbe avaient été fortement attaquées ; Sabinus et Crassus n'avaient pas triomphé sans difficulté. A la nouvelle de la défaite des Vénètes, les peuples révoltés se soumirent, mais les Morins et les Ménapiens restèrent sous les armes. Rassuré du côté de l'Armorique, « César pensant

» que la guerre pouvait se terminer rapidement, mena » son armée contre ceux du Nord[1] ». Après y avoir promené le carnage et l'incendie, « il la ramena sur ses » pas et lui fit prendre ses quartiers d'hiver chez les » Aulerques et les Lexoviens[2] », c'est-à-dire, les peuples du Calvados et de l'Orne.

Nous trouvons peut-être là, dans la marche vers le Rhin et le retour au couchant de la Seine, une indication de nature à éclairer notre sujet. Les Aulerques et les Lexoviens étaient placés entre les Vénètes, au couchant, et les Morins et les Ménapiens, au levant, à peu près à mi chemin, sur la ligne même qui réunit le Morbihan à la Belgique où César acheva sa campagne. C'est cette ligne qu'il a dû suivre pour aller de la Vénétie chez les Morins. Eh bien, une armée allant du pays de Vannes vers Alençon a pour direction Rennes et non pas Nantes. Il suffit d'ouvrir une carte de France, surtout une carte physique, pour conclure qu'il a dû choisir le chemin de Rennes qui était le plus court et le plus facile. Après avoir traversé l'Oust et la Vilaine, non loin de leurs sources, une armée peut aborder la Seine sans rencontrer de rivières, et, la Seine passée, aborder l'Escaut ou la Meuse sans trouver plus d'obstacles. César eut toutes les raisons du monde pour éviter Nantes. Que pouvait lui faire le village de pêcheurs situé au confluent de l'Erdre et de la Chézine ?

Des persomes invoquent le nom de *Repos de Jules César,* donné à un hameau de la banlieue de Nantes, comme une présomption du passage de César en ces

(1) *Les Commentaires*, liv. III, ch. 28.

(2) Idem, ch. 29.

lieux. En réalité, ce nom est nouveau et son origine est bien modeste : vers 1830, des jeunes gens de la ville, arrêtés au cabaret sans nom, bâti récemment au bord de la Chézine, vis-à-vis Procé, convinrent de l'appeler le Repos de Jules César. L'auberge en fit son enseigne et le nom est resté (1).

En ce qui concerne Ratiate (Rezé), César n'avait aucune raison de détruire cette ville des Pictons, ses alliés. Elle était à portée, peut-être au centre, des lieux où se construisait la flotte romaine. Cette ville amie, la plus importante des Pictons entre Poitiers et la mer, fut, sans aucun doute, le séjour préféré de Brutus, pendant qu'il surveillait l'armement et l'organisation des navires de guerre construits sur la Loire ; il n'est pas contraire à la logique de dire qu'il a parcouru nos rives et visité le littoral ; qu'il s'est promené sur le grand fleuve, comme firent plus tard les ducs de Bretagne. Rezé a laissé des ruines romaines dans une étendue de deux kilomètres ; sur le fleuve, elle avait un port qui a bien pu remplacer *Corbilen*, pour céder ensuite la place au *Portus-Namnetum*.

Le jeune amiral s'arrêta-t-il dans le *Vicus Portus* qui était alors l'embryon de Nantes ? Eut-il des vaisseaux à l'ancre dans l'estuaire de la Chézine ? Ce n'est pas impossible. En ce double sujet, on peut conjecturer tout ce qui est vraisemblable ; mais la preuve, on ne la donnera pas. S'il en avait été ainsi, il faudrait admettre que les Nannètes auraient été de ceux que César appelle *ses autres alliés*.

En résumé, il est contraire à l'histoire de dire que

(1) Je tiens ce récit de l'un des jeunes gens, M. Petit, qui fut le trésorier de la Société archéologique.

César fit la guerre aux Vénètes dans le pays Nantais, entre la Vilaine et la Loire ; qu'il vint à Nantes et fit brûler Rezé. On doit admettre comme certain que Brutus habita Rezé. Il est possible que ses vaisseaux s'abritèrent dans la Chézine et qu'il visita le village du Port. Mais de la possibilité à la preuve, il y a une place pour le doute qui, souvent, est la sagesse même en ces sortes de sujets.

ORFÉVRERIE BRETONNE

De tous les arts qui s'épanouissent dans notre civilisation moderne, le plus ancien peut-être est celui de l'orfévrerie ou l'art de travailler l'or, et plus généralement, l'art de travailler les métaux précieux, en les soumettant aux règles de la plastique.

Dès le commencement du monde, tous ces métaux n'avaient pas manqué, en effet, d'attirer, par leur éclat, l'attention des premiers habitants de notre planète, soit qu'ils fussent charriés par les fleuves en paillettes étincelantes, soit qu'ils fussent répandus à la surface du sol en blocs plus ou moins gros qu'avaient vomis les volcans. C'est ce qui a permis à un archéologue nantais, grand amateur d'orfévrerie, qui légua sa précieuse collection au Musée d'archéologie de notre ville, dont il avait été le premier conservateur, — nous avons nommé feu M. Fortuné Parenteau, — de parler avec conviction, dans une de ses études artistiques, des bijoux dont se devait parer notre mère commune, Eve.

Quoique, dans ces premières lignes, nous soyions remonté plus haut que le déluge, nous n'avons pas l'intention de faire ici l'historique de l'orfévrerie, tableau

qui sortirait complètement de notre cadre. Aussi bien, pour rentrer dans le vif de notre sujet, nous suffira-t-il de constater que, si l'origine de l'orfèvrerie se perd dans la nuit des temps, il n'en va pas ainsi des moyens employés pour garantir l'or ou l'argent sorti de la main des orfèvres, sous la forme de bijoux, d'objets d'art et de pièces somptuaires ou domestiques.

En France, il n'est pas possible, dans la recherche des premières tentatives faites dans ce but, de remonter plus haut que l'année 1275, date à laquelle Philippe le Hardi enjoignait, par son Ordonnance du mois de décembre, aux argentiers qui travaillaient l'argent fin de marquer leurs ouvrages au *seing* de la ville où ils avaient leur forge.

Il était temps, car depuis de longues années déjà, la fraude, cette plante parasite dont la culture pourrait paraître réservée à des civilisations plus avancées, se donnait libre carrière et florissait sans vergogne. C'était un jeu pour les orfèvres du XIIIe siècle de mélanger le plomb, l'étain et le cuivre blanc, pour composer un métal ayant toutes les apparences de l'argent le plus pur ; un jeu de recouvrir d'une mince feuille d'argent un métal quelconque ; un jeu enfin de donner aux objets qu'ils fabriquaient ainsi la couleur, le poids, voire jusqu'au titre de l'argent !

Nihil est sub sole novum, dit l'Ecclésiaste.

Cependant, l'or était resté en dehors des prescriptions de l'Ordonnance de Philippe le Hardi. Il est vrai qu'il était plus difficile à contrefaire. Et puis, les apôtres de la transmutation des métaux, les chevaliers de la pierre philosophale, n'étaient-ils pas toujours là pour résoudre la question !

Néanmoins, au mois de juin 1313, Philippe le Bel

complétait l'œuvre de son prédécesseur, en soumettant l'or, ainsi que l'argent façonné, au poinçon des orfèvres.

Il serait superflu d'entrer dans le détail des diverses Ordonnances qui réglementèrent, à cette époque, la fabrication et la marque des monnaies, Ordonnances touchant toutes plus ou moins à l'industrie des orfèvres. On peut dire qu'elles sont vraiment légion à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe.

En brûlant les étapes, arrivons donc au règne de Henri II, en 1579, date à laquelle un Édit crée un droit sur les ouvrages d'orfévrerie, sous le nom de *droit de remède,* ainsi appelé, parce qu'il devait rendre à l'or et à l'argent la valeur que leur enlevait l'alliage ou *remède.*

A partir de cette date, l'usage du poinçon devint obligatoire et se vulgarisa. Partout où trois maîtres au moins exerçaient leur industrie, des communautés d'orfèvres ou jurandes, si elles n'existaient déjà à l'état plus ou moins rudimentaire, se formèrent et élaborèrent leurs statuts et privilèges, chartes dans lesquelles se trouvaient codifiés les devoirs de tous ceux qui fondaient de l'or ou de l'argent, tant vis-à-vis de leur jurande que vis-à-vis de la Monnaie à laquelle ils ressortissaient.

La communauté des orfèvres de Nantes, ainsi que celle de Rennes, datent de cette année 1579, si importante, ainsi qu'on vient de le voir, dans l'histoire de l'orfévrerie en France. Sur les cent soixante-seize communautés connues dans notre pays avant la Révolution, on n'en cite que quinze qui leur soient antérieures, au premier rang desquelles il faut placer celle de Bordeaux, qui remonterait au XIIIe siècle, et celles de Paris, de Marseille et de Rouen, dont il faut chercher l'origine au siècle suivant.

Les dates des fondations des autres communautés des

orfèvres de Bretagne sont toutes plus récentes, et l'une d'elles, celle de Morlaix, ne remonte même pas plus haut que l'année 1780 (1).

Le nombre des orfèvres était déterminé dans chaque ville par une Ordonnance royale et il fallait au moins trois maîtres pour constituer une communauté. Nous savons qu'à Nantes, ce nombre avait été fixé à douze ; cependant, il arrivait de temps en temps, dans notre ville, comme dans plusieurs autres centres, du reste, qu'en sus de ce nombre, d'autres orfèvres fussent nommés *par privilège ;* c'étaient le plus souvent des veuves d'orfèvres ou *orfèvresses*.

D'ailleurs, n'était pas orfèvre qui le voulait, et les règles, pour l'obtention d'un brevet de maître, étaient obligatoires et de droit étroit.

C'est ainsi que tout *apprentif*, comme on disait alors, qui aspirait à la maitrise, était tenu de produire les cinq pièces suivantes :

1° Un brevet d'apprentissage ;

2° Un procès-verbal d'information de catholicité, de bonne vie et mœurs ;

3° Un procès-verbal de présentation d'un chef-d'œuvre ;

4° Un procès-verbal de vérification de poids et balances ;

5° Un procès-verbal d'insculpation de poinçon sur la table de la Monnaie dans le ressort de laquelle il devait exercer son art.

Ce poinçon, le futur maitre-orfèvre l'avait choisi et dessiné à sa fantaisie, et il faut dire que, le plus souvent, sa composition n'avait exigé aucune notion d'art, n'avait réclamé aucun effort d'imagination.

(1) On trouvera, sous le titre III, les dates de fondations de chacune des communautés de Bretagne.

Les premières lettres de ses noms et prénoms, entre lesquelles il jetait un attribut quelconque, appelé *différent,* parce qu'il servait à *différencier* un poinçon d'un autre présentant les mêmes initiales, les points de *remède* datant de l'Edit de Henri II, — tombés, d'ailleurs, peu à peu en désuétude, en province surtout, — et, en tête, une couronne royale brochant sur le tout, telle était ordinairement la très simple économie de ces petites marques figuratives.

Parfois même, le maître-orfèvre se contentait simplement de son nom pour composer ce poinçon.

Pour les *orfèvresses*, qui, après avoir fait *biffer*, c'est-à-dire détruire le poinçon de leur défunt mari, ne continuaient, en général, l'exercice de leur industrie qu'en attendant la maîtrise de leur fils, ce poinçon était encore plus simple, ne comportant qu'une ou deux initiales, précédées ou suivies de la lettre V, marque de leur veuvage.

Ce poinçon était insculpé sur la table de cuivre de la Monnaie dans le ressort de laquelle le maître devait exercer son art ; le nom de ce dernier était gravé à côté, et désormais tous les ouvrages qui sortiraient de ses mains devraient porter cette marque d'origine « tant aux corps » et principales pièces d'applique, que sur les garnisons » d'iceux qui pourront recevoir l'empreinte dudit poinçon » sans en être *difformés.* »

Les chapitres I et II de la nomenclature qui suit contiennent, suivant l'ordre alphabétique des maîtres-orfèvres de Bretagne, la liste de ces poinçons et leur description, dans la forme un peu lourde qu'elle revêt parfois, et telle que nous l'avons relevée sur les procès-verbaux d'insculpation.

Nous indiquerons à la fin de cette notice le moyen

pratique d'utiliser cette longue liste et d'en tirer les renseignements permettant d'établir l'origine d'une pièce d'orfévrerie sur laquelle serait apposée l'un des poinçons qui y sont décrits.

A différentes reprises nous avons parlé des communautés ou jurandes des orfèvres et nous avons indiqué dans quel cas elles pouvaient se constituer. Ces jurandes, formant un corps de communauté policé, étaient régies par deux jurés-gardes, élus chaque année pour deux ans [1] par les orfèvres de leur communauté. Ils avaient dans leurs attributions la police de leur corporation et étaient spécialement chargés de l'essayage et de la contre-marque des ouvrages d'or et d'argent. A Nantes, ils étaient connus l'un et l'autre sous le titre de *prévôt juré-garde*, tandis que, à Rennes, l'un était *prévôt* et l'autre *garde-poinçon*.

Aussitôt après leur élection, ils prêtaient serment de « bien et dûment exercer les fonctions de leur charge », et faisaient insculper les nouveaux poinçons de contremarque tant à la Monnaie qu'à leur Maison commune, les poinçons de la précédente jurande ayant été auparavant *rompus et difformés,* « après avoir été rengrenés et reconnus dans leurs empreintes d'insculpation. »

Ces poinçons, dont les matrices existaient ordinairement en double, l'une pour la *grosserie* ou les gros ouvrages, l'autre pour la *menuerie*, ou les petits ouvrages, se composaient dans presque toutes les jurandes des lettres de l'alphabet. A Paris, ces lettres, timbrées invariablement de la couronne royale, se suc-

(1) Nous avons vu cependant quelques exemples de jurés-gardes élus pour un laps de temps plus grand.

cédaient sans interruption de deux ans en deux ans, sans être accompagnées d'aucun autre attribut. En province, au contraire, afin sans doute d'éviter la confusion avec les poinçons de la communauté de Paris, elles ne tardèrent pas à être agrémentées de marques symboliques spéciales.

Enfin, peu d'années avant la Révolution, le 15 décembre 1783, une Déclaration du Roi prescrivit aux communautés d'employer un poinçon de contre-marque particulier et invariable.

C'est alors que la jurande de Nantes fit choix d'un fer de lance, tout en continuant, comme la chose se pratiqua un peu partout, à faire graver un poinçon nouveau à chaque élection de jurés-gardes [1].

Pendant toute la durée de leur jurande les deux élus devaient se rendre assidûment à la Maison commune, aux jours et heures fixés, afin de procéder à l'essayage, c'est-à-dire à la vérification du titre des ouvrages que leur présentaient les orfèvres.

Ce titre reconnu exact, le poinçon de la jurande était apposé sur la pièce essayée, « en un lieu visible et le plus près possible de l'empreinte du poinçon du maître » ; si, au contraire, la pièce n'était pas au titre prescrit, si elle se trouvait « hors des remèdes portés par les Ordonnances », elle était immédiatement cisaillée et rompue.

Le chapitre III de notre travail contient la longue énumération de ces poinçons, classés par jurandes ; nous verrons comment la connaissance de ces petites marques

[1] Le fer de lance avait déjà été pris pour poinçon de charge des ouvrages de grosserie d'argent, par Gilbert de la Haye, sous-fermier des droits de marque à Nantes, le 1er octobre 1762.

permet de fixer la date de la fabrication d'une pièce d'orfévrerie.

Nous avons terminé ce chapitre par l'énumération de quelques poinçons de touchaud pour les ouvrages étrangers arrivant dans le ressort des Monnaies de Bretagne. Destinés à constater le titre de ces ouvrages, ils avaient été créés par l'article 10 du Règlement du 30 décembre 1679 et par un arrêt du Conseil du 15 mai 1722.

Ces poinçons étaient loin d'être inutiles dans le ressort des Monnaies de Nantes et de Rennes, où arrivaient, principalement d'Allemagne, de nombreux ouvrages souvent à un titre inférieur à celui de ces Monnaies, qui n'était autre, d'ailleurs, que celui de Paris.

Il nous reste à parler des poinçons de charge et des poinçons de décharge des fermiers et sous-fermiers des droits de marque sur les matières d'or et d'argent, faisant l'objet du chapitre IV de notre travail.

Les premiers de ces poinçons avaient été créés en 1672 et les seconds datent de 1681.

Donnant lieu à la perception d'un droit pour le Trésor royal, ils étaient apposés à la Monnaie par les contrôleurs, mais ils ne pouvaient l'être qu'après que l'ouvrage avait été revêtu du poinçon de la jurande.

Chaque ferme, dans le ressort d'une Monnaie, était établie pour une période de six années, allant d'un 1er octobre à un autre 1er octobre. Mais, les fermes pouvant se sous-affermer et les sous-fermes pouvant elles-mêmes se subdiviser, chaque fermier ou sous-fermier devant avoir ses poinçons personnels, on comprend qu'il soit difficile de dresser aujourd'hui, avec les documents incomplets conservés dans les archives dépar-

tementales, un état absolument complet et régulier de ces poinçons.

Les fermiers et sous-fermiers avaient un droit de visite dans les ateliers des orfèvres et pouvaient se saisir, pour la conservation des droits du fisc, de toute pièce dont l'achèvement était suffisamment avancé et pour laquelle aucun droit n'avait encore été acquitté. C'est pourquoi, dès qu'ils avaient ébauché une pièce et y avaient apposé leur propre poinçon, les orfèvres s'empressaient d'aller la faire essayer et contre-marquer à la Maison commune de leur jurande, afin de pouvoir la présenter aux contrôleurs de la Monnaie, qui la frappaient du poinçon de charge du fermier ou sous-fermier, une partie notable des droits dus au Trésor ayant été acquittée au préalable. Le complément de cette redevance n'était payé à la Monnaie que lorsque la pièce était complètement finie ; c'est alors seulement qu'elle recevait l'empreinte du poinçon de décharge du fermier.

Ces visites des fermiers chez les orfèvres, on comprend qu'elles ne laissaient pas souvent d'être fort désagréables et même vexatoires ; aussi ces derniers avaient-ils obtenu de pouvoir s'abonner à forfait et moyennant une redevance annuelle. Les fermiers étaient tenus, en retour, de marquer *gratis* des poinçons ordinaires tous les ouvrages fabriqués par les orfèvres abonnés, sans que ceux-ci fussent obligés « de souffrir aucune visite de la part du fermier, ni de souscrire sur son registre lorsqu'ils lui portaient des pièces à contrôler et à marquer. »

Les fermiers n'en continuaient pas moins une active surveillance sur les orfèvres bénéficiant de l'abonnement, témoin cette pièce de 1747, faisant partie de notre bibliothèque et que nous avons analysée, au nom de

l'orfèvre Giraudeau, dans notre récent ouvrage *Les Artistes nantais*. Un sous-fermier, du nom de Perrinet, se basant, en effet, sur certaines fraudes qu'il avait cru remarquer, prétendit un jour soumettre tous les orfèvres, aussi bien les abonnés que les autres, à faire contre-marquer leurs ouvrages d'un poinçon spécial. Tel fut l'objet de la procédure engagée contre les exigences de ce sous-fermier par les orfèvres Bridon et Giraudeau, refusant de se soumettre à cette nouvelle contre-marque.

Nous nous sommes efforcé, dans cette notice, de montrer de la façon la moins aride et cependant la plus technique, à la fois, quels étaient, avant la Révolution, les différents poinçons qui devaient être appliqués sur une pièce d'orfévrerie, par qui et dans quelles conditions ces formalités et opérations successives étaient pratiquées.

Peut-être convient-il maintenant de nous résumer en quelques lignes et de faire voir, par un exemple pris sur une pièce d'orfévrerie nantaise qu'il nous a été donné d'examiner, quel parti on pourra tirer et de l'exposé qui précède et de la longue énumération de poinçons qui suit.

Toute pièce d'orfévrerie ancienne, postérieure bien entendu aux Ordonnances dont nous avons donné les dates, doit toujours, lorsqu'elle a été fabriquée d'une façon normale et en dehors de toute fraude, porter les empreintes des quatre poinçons suivants, constituant ce que l'on peut appeler son état civil, lequel ne sera authentique et régulier qu'à ce prix :

1° Le poinçon du maître, ordinairement composé des initiales de ses nom et prénoms accompagnées le plus souvent d'une marque symbolique ou *différent* et des points de remède ;

2º Le poinçon de la jurande : une lettre de l'alphabet couronnée, avec ou sans attributs.

Nous avons vu que ce poinçon devait être placé le plus près possible de celui du maître ;

3º Le poinçon de charge du fermier ou sous-fermier. Ce poinçon qui, à Paris, était invariablement la lettre A couronnée, était assez souvent, en province, formé du nom de la ville, siège de la Monnaie dans le ressort de laquelle travaillait l'orfèvre. Mais il n'y avait aucune règle observée à cet égard.

4º Le poinçon de décharge, apposé par le fermier ou sous-fermier lorsque la pièce était achevée et que tous les droits avaient été acquittés par l'orfèvre. Il consistait, comme le poinçon de charge, en un signe particulier choisi par le fermier et lui appartenant en propre.

Ces règles établies, voyons comment il est possible et même facile, à l'aide de notre travail, de connaître le nom de l'orfèvre ayant fabriqué une pièce d'orfévrerie et la date exacte de sa fabrication.

Nous pourrions apporter ici de nombreux exemples : un seul suffira certainement.

Voici donc la représentation de quatre poinçons, que nous avons relevés sur une pièce d'argenterie et à l'aide desquels nous avons pu déterminer rapidement son origine et sa date.

1



2



3



4



Le premier de ces poinçons est celui du maître ; il ne nous a pas fallu de bien grandes recherches dans le chapitre I du catalogue qui suit pour découvrir que ce poinçon n'était autre que celui de Jean-Antoine Belzon, reçu orfèvre à Nantes le 22 juillet 1760.

Le second, poinçon de la jurande de Nantes pour l'année 1762, s'est trouvé sans peine au chapitre III.

Quant aux deux derniers, dont nous relevons la description au chapitre IV, ce sont tout simplement deux des neuf poinçons que le sous-fermier Gilbert de la Haye avait fait insculper le 1er octobre 1762.

La pièce d'argenterie en question a donc été fabriquée par Jean-Antoine Belzon, à Nantes, dans les trois derniers mois de l'année 1762. Se peut-il quelque chose de plus simple et de plus pratique ?

La seule difficulté serait peut-être de déchiffrer les empreintes des poinçons, qui n'ont que quelques millimètres et sont assez souvent mal venues ; cependant, avec de bons yeux et de la patience, on doit y arriver.

Si nous ajoutons que les cinq cents poinçons dont la description suit sont absolument inédits, à l'exception de ceux des orfèvres nantais dont nous avions déjà donné la formule dans notre ouvrage *Les Artistes nantais*, nous aurons montré que notre travail peut ne pas être inutile à ceux qui s'intéressent aux orfèvres et aux productions de l'orfévrerie profane ou religieuse.

Les longues heures qu'il nous a fallu consacrer à la recherche de ces poinçons dans les anciens fonds des Monnaies de Nantes et de Rennes, conservés aux archives départementales de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine, ne nous ont procuré sans doute aucune satisfaction du cœur ni de l'esprit ; dirons-nous même que ce labeur a été plutôt aride et ingrat. . . .

Qu'importe si, fidèle à la règle de notre vie, nous avons pu vulgariser quelques notions mal connues et augmenter un peu le champ des connaissances intéressant la grande patrie et aussi l'autre, la petite, celle que Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, appelle si joliment et si amoureusement la *matrie*.

Le Marquis de Granges de Surgères.

DIVISIONS

I. — Poinçons des Maîtres orfèvres de Bretagne classés par ordre alphabétique.

II. — Poinçons de Maîtres divers, autres que les orfèvres, insculpés aux Monnaies de Nantes et de Rennes.

III. — Poinçons des Jurandes ou communautés des orfèvres.

A. Jurandes ressortissant à la Monnaie de Nantes.

1° Jurande de Nantes.
2° — Brest.
3° — Lorient.
4° — Quimper.
5° — Vannes.

B. Jurandes ressortissant à la Monnaie de Rennes.

1° Jurande de Rennes.
2° — Dinan.
3° — Morlaix.
4° — Saint-Malo.
5° — Vitré.

C. Poinçons de touchaud pour la marque des ouvrages étrangers arrivant dans le ressort des diverses Jurandes de Bretagne.

1° Jurande de Dinan.
2° — Lorient.
3° — Nantes.

4° — *Rennes.*
5° — *Vannes.*

IV. — Poinçons de charge et de décharge des fermiers et sous-fermiers des droits.

A. Poinçons des fermes et sous-fermes régissant les orfèvres qui ressortissaient à la Monnaie de Nantes.

1° Nantes et son Evêché.
2° Ancenis.
3° Vannes et Lorient.

B. Poinçons des fermes et sous-fermes régissant les orfèvres qui ressortissaient à la Monnaie de Rennes.

1° Rennes.
2° Dinan.
3° Fougères.
4° Saint-Brieuc.

I. — Poinçons des orfèvres de Bretagne classés par ordre alphabétique.

---

1. ADAM (*Bertrand-Claude*), à Dinan. Poinçon insculpé le 27 février 1745 : les lettres C et A partagées d'une hermine, avec les deux grains de remède.

2. ADAM (*Claude-Noël-Gilles-Jacques*), à Rennes. Poinçons insculpés le 9 mars 1780. Le grand : les lettres G A, et le petit : une tulipe accompagnée des deux grains de remède.

3. ALIOT (*Louis*), à Brest. Poinçon insculpé le 6 novembre 1710 : les lettres L A avec une hermine entre les deux et une fleur de lys au-dessus.

4. AMBLARD (*Jean-Marie*), à Brest. Poinçon insculpé le 29 janvier 1735 : les lettres J A séparées par une fleur de lys, une hermine au bas et une couronne au-dessus. Le 20 novembre 1738, il est autorisé à transporter son domicile à Quimper, en conservant le même poinçon. Ce poinçon est biffé, après sa mort, le 14 février 1767.

5. ANDOUARD (*André*), à Dinan. Poinçon insculpé le 6 mars 1743 : les lettres A A partagées d'une hermine, surmontée d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède. Le 20 juin de la même année, il va s'établir à Saint-Malo, conservant le même poinçon.

6. APERT (*Claude*), à Quimper. Poinçon insculpé le 8 novembre 1732 : les lettres C A couronnées et une hermine en pointe. Son poinçon est biffé, après sa mort, le 9 juillet 1770.

7. APERT (*Marie-Armel* CAUCHY, *veuve Claude*), à Quimper, continue l'exercice de l'orfèvrerie, après le décès de son mari. Poinçon insculpé le 9 juillet 1770 : les lettres V C couronnées, A en pointe et deux points de chaque côté.

8. ARMINOT (*Joseph*), au Port-Louis. Poinçon insculpé le 12 novembre 1726 : un I et un A couronnés, avec une hermine entre ces deux lettres.

9. BARASER (*Pierre-Marie*), à Quimper. Poinçon insculpé le

23 juillet 1790 : les lettres P M, B en pointe et une couronne en chef.

10. Baril Monval (*Nicolas-Louis*), à Brest. Poinçons insculpés le 15 avril 1784. 1° Pour les gros ouvrages : les lettres B M avec les deux grains de remède ; 2° pour les petits ouvrages : une violette.

11. Barthélemy (*Laurent*), à Nantes. Poinçon insculpé le 8 mai 1754 : les lettres L B, une gerbe au milieu, le tout couronné, avec une hermine en pointe.

12. Beauvais (*François*), à Ancenis. Poinçon insculpé le 3 avril 1742 : les lettres F B séparées par un point, une hermine en pointe et une couronne en chef.

13. Belzon (*Jean-Antoine*), à Nantes. Poinçon insculpé le 22 juillet 1760 : un I, et un A en chef, une hermine au milieu, un B en pointe et deux points aux côtés, le tout couronné.

14. Belzon (*Philippe*), à Nantes. Poinçon insculpé le 19 mars 1754 : le nom Belzon.

15 Bernard (*Gédéon*), à Châteaubriant. Poinçon insculpé le 7 décembre 1725 : un G et un B couronnés. Ce poinçon était biffé, par cause de décès, avant l'année 1758.

16. Bernard (*Joseph*), à Quimper. Poinçon biffé après son décès en 1701 : une fleur de lys en chef surmontée d'une couronne royale, en face une hermine cantonnée des lettres J B, et en pointe, un mouton.

17. Bernard (*Joseph*), à Quimper. Poinçon insculpé le 19 janvier 1702 : trois fleurs de lys posées 1 et 2, deux points de chaque côté de la première, avec un B en pointe, et une couronne royale en chef.

18. Beron (*Jean*), à Vitré. Poinçon insculpé le 25 octobre 1697 : une fleur de lys couronnée, un J et un B, un point au milieu des deux lettres et une hermine au-dessus.

19. Berthélemy (*Jean-Bertrand*), à Vitré. Poinçon insculpé le 10 janvier 1770 : les lettres J L, accompagnées des deux grains de remède.

20. Berthelot (*Hippolyte-François*), à Vitré. Poincons insculpés le 18 juin 1784 ; le grand : les lettres H B, avec les deux grains de remède ; le petit : une violette.

21. Berthevin (*François*), à Saint-Malo. Poincon insculpé le 14 février 1697 : les lettres F B, au-dessus une couronne et une fleur de lys au-dessous.

22. Berthevin (*François-Léopold*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 12 janvier 1726 : les lettres F L, entre lesquelles est une fleur de lys couronnée, et au-dessous de ces lettres, un B.

23. Billet (*Jean-Nicolas*), à Vannes. Poinçon insculpé le 28 août 1731 : les lettres I N couronnées et un B au-dessous desdites lettres.

24. Blin (*Jean-Guillaume*), à Saint-Malo. Poinçons insculpés le 13 juin 1782. 1° Pour les gros ouvrages : les lettres J G B, avec les deux grains de remède ; 2° pour les menus : une mouche.

25. Blouet (*Jean-Hyacinthe*), à Hennebont. Poinçon insculpé le 15 décembre 1725 : les lettres J H B, surmontées d'une petite hermine.

26. Bouessée (*Jean-Pierre*), à Morlaix. Poinçon insculpé le 25 octobre 1741 : les lettres J P et B, avec une hermine couronnée et les deux grains de remède.

27. Bouet (*Jacques*), à Nantes. Poincon insculpé le 10 mai 1732 : les lettres I B couronnées, au-dessous desquelles est une rosette en pointe.

28. Bouet (*Joseph*), à Nantes. Poinçon insculpé le 28 janvier 1699 : les lettres I B, avec une hermine couronnée au-dessus et un point entre les deux lettres.

29. Boullemer (*Jean-Baptiste*), à Rennes. Poinçon insculpé le 18 avril 1705 : une fleur de lys, avec une couronne ouverte au-dessus, deux petits points au-dessous de la couronne, un J et un B, et B en pointe.

30. Boullemer (*Nicolas*), à Rennes. Poinçon insculpé le 10 décembre 1698 : la lettre C couronnée avec une hermine en pointe. Le 19 octobre 1699, il fait différencier son poinçon par quatre grains, savoir un de chaque côté de l'hermine, un autre entre la couronne et la lettre C et le quatrième au milieu du corps de la lettre C.

31. Boullemer (*Pierre*), à Rennes. Poincon insculpé le 22 août 1697 : les lettres P et B, surmontées d'une fleur de lys couronnée, une hermine au-dessous et quatre petits points aux côtés.

32. Bouros (*Jean*), à Rennes. Poinçon insculpé le 18 juin 1714 : les lettres J B, une tour au milieu, une couronne au-dessus et une fleur de lys au-dessous.

33. Briceau (*René*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 12 avril 1697 : un R et un B, une hermine entre les deux lettres, une feuille

de persil au-dessous, une fleur de lys couronnée au-dessous et deux petits points au côté.

34. Bridon (*Pierre*), à Nantes. Poinçon insculpé le 14 août 1728 : les deux lettres P B, au milieu desquelles est une hermine et au-dessus une couronne royale. Il est biffé, après son décès, le 27 avril 1762.

35. Bridon (*Magdelcine* Bory, veuve *Pierre*), à Nantes, continue l'exercice de l'orfévrerie après la mort de son mari, et fait insculper son poinçon le 27 avril 1762 : les lettres V B couronnées et une hermine au-dessous.

36. Bridon (*René*), à Nantes. Poinçon insculpé le 1er mars 1768 : les lettres R B, une hermine dans le milieu, une fleur de lys en pointe, le tout couronné.

37. Brouard (*Charles*), à Nantes. Poinçon insculpé le 13 août 1742 : les lettres C B couronnées, avec une fleur de lys en pointe.

38. Brouard (*Charles-René*), à Nantes. Poinçon insculpé le 5 janvier 1773 : les lettres C R, une hermine au milieu, la lettre B en pointe, le tout surmonté d'une couronne.

39. Brouard (*Claude*), à Nantes. Poinçon insculpé le 31 mai 1732 : les lettres C B couronnées et une fleur de lys en pointe.

40. Brouard (*François I*), à Nantes. Poinçon insculpé le 6 novembre 1721 : les deux lettres F B, au-dessus desquelles est une couronne royale et au-dessous une hermine. Second poinçon, insculpé le 18 janvier 1757 : les lettres F B couronnées et une fleur de lys au bas.

41. Brouard (*François II*), à Nantes. Poinçon insculpé le 29 mai 1751 : les lettres F B, une fleur de lys couronnée au-dessus. Second poinçon insculpé en 1768 : les lettres F B, une hermine au milieu et une rosette en pointe, le tout couronné.

42. Brouard (*Anne-Marie* Renou, veuve de *François II*), à Nantes. Poinçon insculpé en 1785 : les lettres Ve B, une couronne en chef et une hermine en pointe.

43. Brouard (*Louis*), à Nantes. Poinçon insculpé le 22 novembre 1727 : les deux lettres L B, au-dessus desquelles est une couronne royale et au-dessous une hermine.

44. Brouard (*Pierre I*), à Ancenis. Poinçon insculpé le 14 novembre 1701 : les lettres P B couronnées. Reçu orfèvre à Nantes, le 2 décembre 1711, il conserve le même poinçon.

45. Brouard (*Pierre II*), à Nantes. Poinçon insculpé le 6 novembre 1721 : les deux lettres P B, au-dessus desquelles est une couronne royale et au-dessous une hermine.

46. Buchet (*Gilles*), à Rennes. Poinçon insculpé le 9 juillet 1698 : les lettres G B, une fleur de lys couronnée au milieu, une hermine au-dessous et quatre petits points aux côtés.

47. Buchet (*Hyacinthe-François*), à Rennes. Poinçon insculpé le 22 janvier 1772 : les lettres H B, partagées d'une hermine, surmontée d'une fleur de lys couronnée avec les deux grains de remède.

48. Buchet (*Jacques*), d'abord orfèvre à Rennes, où son poinçon, non décrit, est déformé et jeté à la ferraille, en conséquence d'une sentence du 22 juin 1700, transporte son domicile à Vannes, après avoir fait insculper un nouveau poinçon, suivant procès-verbal du 24 juillet suivant : les lettres J B et au-dessous un V entre deux hermines et, dans le haut, une fleur de lys couronnée. Reçu de nouveau orfèvre à Rennes, il prend pour nouveau poinçon le 1er novembre 1709 : les lettres J : B :, une hermine au milieu, deux points après chaque lettre, le tout surmonté d'une fleur de lys. Ce poinçon est biffé par suite du décès de Buchet, le 25 juin 1744.

49. Buchet (*Jean-Baptiste I*), à Rennes. Poinçon insculpé le 17 octobre 1724 : Un J et un B, entre lesquelles lettres est une hermine portant en chef une fleur de lys couronnée.

50. Buchet (*Jean-Baptiste II*), à Rennes. Son poinçon ne nous est connu que par un procès-verbal de biffement, par suite de démission, le 26 octobre 1771 : les lettres J B, surmontées d'une hermine, avec les deux points de remède.

51. Cailleau (*Louis*), à Brest. Poinçon insculpé le 27 juillet 1743 : les lettres L I partagées d'une hermine avec un C au-dessous et une fleur de lys couronnée.

52. Champion (*Michel*), à Fougères. Ses deux poinçons insculpés le 10 décembre 1782, savoir, le grand : les lettres M C accompagnées des deux grains de remède, et le petit : un petit croissant.

53. Chapotte (*Nicolas*), à Lamballe. Poinçon insculpé le 31 juillet 1780 : les lettres N C.

54. Charles, *aliàs* Charlot (*Guy*), à Vitré. Poinçon insculpé le 12 janvier 1712 : les lettres G C, avec une fleur de lys couronnée et une hermine au-dessous, biffé, après sa mort, suivant procès-verbal du 24 septembre 1742.

55. Chauvin (*Jean-François*), à Saint-Brieuc. Poinçon insculpé le 21 novembre 1770 : les lettres I C partagées d'une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée et les deux points de remède.

56. Chez (*Bertrand*), à Nantes. Poinçon insculpé le 3 décembre 1763 :

les lettres B C couronnées, une fleur de lys en pointe et deux points aux côtés de la fleur de lys.

57. Chopin (*Joseph*), à Vitré. Poinçon insculpé le 18 juin 1734 : les lettres J C, une hermine au milieu, surmontées d'une fleur de lys couronnée.

58. Cochois (*Claude*), à Vannes. Poinçon insculpé le 31 janvier 1742 : les lettres C . C séparées par un point, une hermine en pointe, le tout surmonté d'une couronne royale.

59. Coetanlem (Ecuyer, *Guy-Jean* de), à Landerneau. Poinçon insculpé le 3 décembre 1739 : les lettres G D et C, une hermine au bas et une fleur de lys couronnée au-dessus.

60. Coetanlem (*Marie-Martine* Salaun, veuve de Ecuyer *Guy-Jean* de), à Landerneau, continue le métier d'orfèvre après la mort de son mari, restant d'abord à Landerneau. Son poinçon insculpé le 1er septembre 1753 : les lettres M S, un V au-dessous, avec une fleur de lys couronnée et les deux grains de remède. Elle transporte son domicile à Brest à une date que nous n'avons pas retrouvée et elle est orfèvresse en cette ville, quand son poinçon fut biffé le 4 septembre 1756.

61. Coqueteau (*Jean-Baptiste*), à Quimper. Poinçon insculpé le 2 décembre 1701 : les lettres B C séparées d'une fleur de lys surmontée d'une couronne royale et une hermine en pointe cantonnée de deux petites fleurs de lys.

62. Cordé (*Christophe*), à Nantes. Poinçon insculpé le 2 avril 1729 : les deux lettres C C séparées par une hermine et surmontées d'une fleur de lys couronnée.

63. Cordé (*Pierre-Hyacinthe*), à Lorient. Poinçon insculpé le 22 août 1753 : les lettres P C et une fleur de lys couronnée.

64. Cossé (*Jacques*), à Pontivy. Poinçon insculpé le 22 juin 1770 : les lettres I . C, un point au milieu, une hermine en pointe et une couronne en chef.

65. Damourette (*Pierre*), à Nantes. Poinçon insculpé le 28 mars 1722 : les deux lettres P D, au-dessus desquelles est une couronne royale, et dans le milieu desdites lettres, une hermine, et au-dessous une rose.

66. Dauphin (*Mathieu-François*), à Nantes. Poinçon insculpé le 22 mai 1781 : les lettres M . F et D en pointe, un point au milieu et une couronne en chef.

67. Debram (*Mathurin*), à Guérande. Poinçon insculpé le 2 mars

1701 : les lettres M D, au-dessus une couronne royale et au-dessous une hermine.

68. Degage (*Gilles*), à Nantes. Poinçon insculpé le 20 septembre 1740 : les lettres G D séparées par une hermine, avec une couronne royale au-dessus et une rosette en pointe. Vers 1773, il avait fait insculper un nouveau poinçon : les lettres G D couronnées, un G en pointe.

69. Degage (*Jean-Louis*), à Nantes. Poinçon insculpé le 27 avril 1779 : les lettres L . D, un point au milieu, une couronne en chef et une fleur de lys en pointe.

70. Deleinte (*Jacques*), à Hennebont. Poinçon insculpé le 29 janvier 1754 : les lettres I D L et une fleur de lys couronnée.

71. Denamps (*Pierre-Louis*), à Hennebont. Poinçon insculpé le 25 janvier 1777 : les lettres P L D avec une couronne en chef.

72 Derennes (*Gilles-Joseph*), au Port-Louis. Poinçon insculpé le 27 mai 1743 : les lettres I D couronnées avec une hermine en pointe.

73. Derien (*Nicolas*), à Landerneau. Poinçon insculpé le 12 octobre 1697 : les lettres N . D, une fleurs de lys couronnée et une hermine au-dessous et un point dans le milieu.

74. Desury (*Romain*), à Saint-Brieuc. Deux poinçons insculpés le 29 novembre 1781, savoir, le grand : les lettres R D avec les deux grains de remède ; et le petit : une abeille.

75. Dréo (*Amaury-Alexandre-Marie*), à Rennes. Poinçon insculpé le 31 juillet 1784 : les lettres A D avec les deux grains de remède.

76. Dubuisson (*René*), dit Dubuisson de la Grange, à Nantes. Poinçon insculpé le 19 octobre 1757 : les lettres R D, une hermine couronnée et deux points et un B en pointe. Le 2 mars 1765, il fait insculper un nouveau poinçon, pour remplacer le premier : les lettres R D, une hermine au milieu.

77 Duchesne de Saint-Verguet (*Pierre*), à Saint-Malo. Poinçon inculpé le 15 juillet 1719 : une fleur de lys couronnée, sous laquelle est une hermine et des deux côtés un P et un V. Le 7 janvier 1733, il fait insceulper un nouveau poincon : un P et un V couronnés, au bas une hermine.

78. Duchesne de Saint-Verguet (*Marie-Bertrande* Moinet, veuve de *Pierre*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 21 janvier 1745 : les lettres M M et un V au-dessous, avec une hermine couronnée au-dessus. Ce poinçon est biffé après son décès le 3 juillet 1787.

79. DUCHESNE DE SAINT-VERGUET (*Pierre-Joseph*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 30 juin 1742 : les lettres P S, avec une hermine et une fleur de lys couronnée.

80. DUFEU (*Henry*), à Vannes. Poinçon insculpé antérieurement à l'année 1701 : un H et un D, au-dessous un F, au-dessus une hermine, le tout couronné.

81. DUPONT (*Louis*), à Pontivy. Poinçon insculpé le 10 janvier 1724 : les lettres L. D, un point au milieu, une couronne en chef, une hermine en pointe et deux points.

82. DUPONT (*Christine* PRUDANT, veuve *Louis*), à Pontivy. Poinçon insculpé le 15 mars 1769 : les lettres V L, et D en pointe, accompagnées de deux fleurs de lys, une de chaque côté et une couronne en chef.

83. DUPONT (*Sébastien*), à Pontivy. Poinçon insculpé le 2 juillet 1763 : les lettres S D, une hermine en pointe et une couronne en chef.

84. DUPONT (*Jeanne* DENIS, veuve *Sébastien*), à Pontivy. Poinçon insculpé le 18 mars 1769 : les lettres V S, un D en pointe, de chaque côté une hermine et une couronne en chef. Son poinçon est biffé le 19 mars 1771, après son mariage avec Jacques Cossé susnommé.

85. DURAND (*Mathurin*), à Dol. Poinçon insculpé le 15 décembre 1780 : les lettres J D, avec les deux grains de remède.

86. DUVERGER (*Barthelémy*), à Brest. Poinçon insculpé le 12 octobre 1697 : les lettres B et D, une fleur de lys couronnée, et une hermine au-dessous.

87. FALGUIÈRE (*Jean-Joseph*), à Dinan. Poinçon insculpé le 20 décembre 1740 et biffé le 7 mars 1780 : les lettres J F, avec une hermine et une fleur de lys couronnée.

88. FARGE (*Marie* GILBERT, veuve *Didier*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 12 novembre 1776 : les lettres M G V. Par le même acte le poinçon de son mari (non décrit malheureusement) est biffé.

89. FEBVRIER (*Benjamin-François*), à Landerneau. Poinçon insculpé le 14 janvier 1752 : les lettres B F partagées d'une hermine, surmontées d'une fleur de lys couronnée, avec deux grains de remède.

90. FEBVRIER (*Laurent*), à Brest. Poinçon insculpé le 23 novembre 1717 : les lettres L F, entre lesquelles est une hermine, chargée d'une fleur de lys couronnée.

91. Feillet (*Gabriel*), à Lannion. Poinçon insculpé le 23 mars 1773 : les lettres G F partagées d'une hermine, surmontée d'une fleur de lys couronnée avec les deux grains de remède.

92. Feillet (*Jean-François*), à Lannion. Poinçon insculpé le 12 février 1735 : les lettres F F, avec une fleur de lys couronnée.

93. Feillet (*Julien-Marie*), à Quimper. Poinçon insculpé le 23 octobre 1779 : les lettres I.M, un point au milieu, F en pointe et une couronne en chef.

94. Feillet (veuve *Julien-Marie*), à Quimper. Poinçon insculpé le 2 mars 1782 : les lettres V B, F en pointe, une couronne en chef.

95. Félix (*François-Rolland*), à Guingamp. Deux poinçons insculpés le 31 mars 1784, savoir, un grand : les lettres F R F, avec les deux grains de remède ; et un petit : une anémone.

96. Fillieux (*François-Louis*), à Dol. Poinçon insculpé le 22 décembre 1787 : les lettres Fr L F, avec les deux grains de remède.

97. Fily (*Sébastien-Olivier*), à Brest. Poinçon insculpé le 24 janvier 1731 : les lettres S D couronnées.

98. Fion (*Jacques-Georges-Marie-François*), à Rennes. Poinçon insculpé le 17 août 1784 : les lettres J G F, avec les deux grains de remède.

99. Fouqué (*Tanguy-Gabriel*), à Rennes. Poinçon insculpé le 17 mai 1741 : les lettres G F, une hermine en bas, une fleur de lys couronnée au-dessus.

100. Fournier (*Jean*), à Guérande. Poinçon insculpé le 17 avril 1728 : les lettres I F, au-dessus desquelles est une couronne royale, une hermine au milieu des deux lettres et une rosette au-dessous.

101. Fréron (*Daniel*), à Quimper. Poinçon insculpé le 21 août 1698 : les lettres D F, une fleur de lys entre les deux, une hermine au-dessous, quatre points aux côtés, et au-dessus une couronne.

102. Frin (*Jacques-Marie*), à Vitré. Poinçon insculpé le 29 juillet 1773 : les lettres F F partagées d'une hermine, surmontées d'une fleur de lys couronnée avec les deux grains de remède.

103. Frin (*Joseph*), à Vitré. Son poinçon ne nous est connu que par un procès-verbal de biffement par suite de démission, le 7 mars 1774 : les lettres J F surmontées d'une hermine avec les deux grains de remède.

104. Frin (*Joseph-Marie*), à Vitré. Poinçon insculpé le 4 octobre 1741 : les lettres M J et F, partagées d'une hermine couronnée et les deux grains de remède.

105. Fumechon (*Alexandre*), à Vannes. Poinçon insculpé le 14 octobre 1777 : les lettres A F, une hermine en pointe et une couronne en chef, avec un point de chaque côté.

106. Georget (*Mathurin*), à Fougères. Poinçon insculpé le 29 janvier 1738 : les lettres M G et une fleur de lys couronnée.

107. Gérard (*Guy-Baptiste*), à Quimper. Poinçon insculpé le 2 mai 1721 : deux G et un B couronnés.

108. Giraudeau (*Jean*); à Guérande. Poinçon insculpé le 12 octobre 1715 : les deux premières lettres de son nom, I G, au-dessus de ces lettres une couronne royale et au-dessous une hermine.

109. Giraudeau (*Jean-Baptiste*), à Nantes. Poinçon insculpé le 2 avril 1729 : les lettres I G surmontées d'une couronne royale et une hermine en pointe. Il est biffé le 12 janvier 1765.

110. Giron (*Nicolas-Joseph*), à Rennes. Poinçon insculpé le 7 août 1769 : les lettres F G partagées d'une hermine, surmontée d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

111. Godofre (*Etienne*), à Nantes. Poinçon insculpé le 23 février 1732 : les deux lettres E G surmontées d'une couronne avec une hermine en pointe.

112. Godofre (*Jeanne* Thébaud, veuve *Etienne*), à Nantes. Poincon insculpé le 24 juillet 1745 : les lettres V G.

113. Gouin (*Julien-François-Emmanuel*), à Dinan. Poinçon insculpé le 11 juin 1779 : les lettres J G avec deux grains de remède.

114. Goyet (*François*), à Vitré. Poinçon insculpé le 5 juillet 1738 : les lettres F G, une hermine couronnée au-dessus.

115. Gravelle (*Jean-Joseph*), à Nantes. Poinçon insculpé le 17 juin 1760 : les lettres I I G, une hermine au milieu des deux I, le G en pointe et une couronne en chef.

116. Graves (*Gabriel*), à Nantes. Poincon insculpé le 21 février 1747 : les lettres G G, au milieu la représentation d'un renard, avec une fleur de lys couronnée au-dessus. Le 29 octobre 1755, il fait insculper un nouveau poincon : les lettres G G, une fleur de lys au milieu et un renard au bas.

117. Grégoire (*Jean-Baptiste*), à Rennes. Deux poinçons insculpés le 20 avril 1776, savoir, un grand : les lettres J B et G surmontées d'une fleur de lys, avec les deux grains de remède aux deux côtés de la fleur de lys et une hermine au-dessous ; et un petit : une étoile.

118. Grégoire (*Léonard*), à Rennes. Poinçon insculpé le 26 avril

1732 : les lettres L et G, une hermine entre les deux et une fleur de lys couronnée au-dessus.

119. GUILLOU (*François*), à Nantes. Poinçon insculpé le 10 novembre 1729 : les lettres F G et une fleur de lys couronnée, deux points aux côtés et une hermine en bas.

120. GUILLOU (*Marie-Anne* ASSELIN, veuve *François*), à Nantes. Poinçon insculpé le 4 septembre 1739 : les lettres V G.

121. GUILLOU (*François-André I*), à Nantes. Poinçon insculpé le 8 août 1740 : les lettres F A G. Absent de Nantes à partir de l'année 1754, il se fait de nouveau recevoir Me orfèvre le 18 novembre 1769 et prend pour nouveau poinçon : les lettres F A, une hermine au milieu, un G en pointe et une couronne en chef.

122. GUILLOU (*François-André II*), à Nantes. Poinçon insculpé le 3 février 1777 : les lettres F . A, un point au milieu, un G en pointe, le tout couronné.

123. HAMON (*Guillaume*), à Brest. Poinçon insculpé le 23 juin 1713 : les lettres G et H couronnées, une fleur de lys dessous, avec deux points de chaque côté et une hermine au-dessous. Il est biffé le 18 juillet 1753 par suite de décès.

124. HAMON (*Anne* MAILLARD, veuve *Guillaume*), à Brest. Poinçon insculpé le 19 juillet 1753 : les lettres A M et un H au-dessous, avec une fleur de lys couronnée et les deux grains de remède. Il est biffé le 2 décembre 1758.

125. HAMON (*Jean*), à Redon. Poinçon insculpé le 16 mars 1737 : les lettres I H couronnées.

126. HAMON (*Joseph*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 25 septembre 1717 : un I et un H, entre lesquelles lettres est gravée une fleur de lys, au-dessus une couronne et au-dessous un O.

127. HAMON (*Josselin*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 7 octobre 1729 : les lettres J L avec une fleur de lys couronnée au-dessus et, au-dessous de ladite fleur de lys, la lettre H.

128. HAMON (*Julien*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 14 janvier 1712 et biffé le 1er décembre 1745 : les lettres I H surmontées d'une fleur de lys couronnée.

129. HAMON (*Mathurin*), d'abord à Brest, puis à Redon, à partir du 1er août 1711. Son second poinçon insculpé à cette date : une fleur de lys couronnée, une hermine au-dessous, un point entre deux et des lettres capitales M et H, qui sont les principales de son nom.

130. Hamon (*Etiennette* Julien, veuve *N...*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 15 janvier 1743 : les lettres E J, et V au-dessous, avec une hermine couronnée au-dessus.

131. Hélier (*Mathurin*), à Morlaix. Son poinçon nous est connu par un procès-verbal de biffement, du 30 avril 1754 : les lettres M H couronnées, une fleur de lys au-dessous.

132. Hélies (*Jean-Baptiste I*), à Brest. Poinçon insculpé le 22 mars 1735 : les lettres J B H, une fleur de lys couronnée au milieu.

133. Hélies (*Jean-Baptiste II*), à Brest. Poinçon insculpé le 14 juin 1754 : les lettres J B, une hermine couronnée au-dessus.

134. Hélies (*Mathurin*), à Morlaix. Poinçon insculpé le 8 mai 1731 : les lettres M H couronnées, avec une fleur de lys couronnée au-dessous.

135. Hernault (*André-Guillaume*), à Nantes. Poinçon insculpé le 5 juin 1781 : les lettres A . G , un point au milieu, la lettre H en pointe, le tout couronné.

136. Hérouard (*François*), à Vannes. Poinçon insculpé le 27 août 1751 : les lettres F H et une fleur de lys couronnée.

137. Humblot (*Yves*), à Brest. Deux poinçons insculpés le 3 mai 1785, savoir, un grand : les lettres Y H avec deux grains de remède ; et un petit : une tête d'épagneul.

138. Janneau (*Jean-Pierre*), à Nantes. Poinçon insculpé le 22 mai 1781 : les lettres J . P, et J en pointe, un point au milieu et une couronne en chef.

139. Jorrez (*Louis*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 7 octobre 1741 : les lettres P L partagées d'une hermine, un J au-dessous et deux grains de remède, le tout couronné.

140. Jorrez (*Philippe*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 15 septembre 1731 : les lettres P J Z couronnées.

141. Jorrez des Chesnais (*Pierre-Louis*), à Port-Louis. Poinçon insculpé le 28 août 1741 : les lettres P L, séparées par une hermine couronnée avec un I au-dessous, biffé le 11 octobre 1784.

142. Jorrez des Chesnais (*Jeanne-Olive* Godet, veuve *Pierre-Louis*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 11 octobre 1784 : les lettres J G V.

143. Josse (*Pierre-Marie*), à Rennes. Ses deux poinçons insculpés le 31 janvier 1776, savoir, pour les gros ouvrages : les lettres P J, surmontées d'une fleur de lys, avec les deux grains de remède aux

deux côtés de la fleur de lys, une hermine au-dessous ; pour les menus : une rose.

144. JUTARD (*Jacques*), à Nantes. Poinçon insculpé le 1er août 1742 : les lettres I I et une couronne en chef.

145. JUTARD (*Françoise* GUERCHÉ, veuve *Jacques*), à Nantes. Poinçon insculpé le 16 mai 1781 : les lettres V J, une couronne en chef et une hermine en pointe.

146. JUTARD (*Jacques-René*), à Nantes. Poinçon insculpé le 5 mai 1764 : les lettres I R, une hermine au milieu et deux points de chaque côté, la lettre I en pointe et une couronne en chef.

147. JUTARD (*Philippe-Jean*), à Nantes. Poincon insculpé le 14 mars 1767 : les lettres P I, une hermine au milieu, un I en pointe, deux points de chaque côté, le tout couronné.

148. LA BICHE (*Blaise*), à Saint-Malo. Poincon insculpé le 23 décembre 1732 : les lettres B L, une hermine couronnée et une feuille au-dessus.

149. LAGERRE (*Marie* PLUNIANT, veuve *Jean*), à Rennes. Poincon insculpé le 1er décembre 1740 : les lettres M P V, une hermine entre M et P et une fleur de lys couronnée.

150. LACHÈSE (*Denis* DE), à Morlaix. Poinçon insculpé le 28 novembre 1740 : les lettres D L C, une fleur de lys couronnée et une hermine au-dessous.

151. LACHÈSE (*Claude-Barbe* GUILLOU, veuve *Denis* DE), à Morlaix. Poinçon insculpé le 16 juin 1753 : les lettres C G V, avec une hermine couronnée au-dessus.

152. LAGOUX (*François*), à Nantes. Poincon insculpé le 10 septembre 1739 : les lettres F P L.

153. LANEAU (*Ambroise*), à Rennes. Deux poincons insculpés le 31 juillet 1784, savoir, un gros : les lettres A L, avec les deux points de remède ; et un petit : une coquille.

154. LANGLOIS (*Jacques-Pierre*), à Morlaix. Poinçon insculpé le 19 juillet 1738 : les lettres J P et L, une hermine entre les trois lettres et une couronne au-dessus.

155. LANGLOIS (*Louis*), à Port-Louis. Poinçon insculpé le 11 juin 1704 : une hermine dans le milieu surmontée d'une couronne, les lettres L L aux côtés de ladite hermine et un G en pointe.

156. LAUMAILLÉ (*Philippe*), à Châteaubriant. Poincon insculpé le 21 mai 1757 : les lettres P L couronnées avec une hermine dans le bas.

157. Laune (*Jean-Vincent* de), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 23 janvier 1738 : les lettres J V D, une tour et une hermine au-dessus.

158. Lavoy (*Denis*), à Morlaix. Poinçon insculpé le 3 novembre 1736 : les lettres D et L V, une hermine entre le D et L, une fleur de lys couronnée au-dessus.

159. Le Basteur (*Louis*), à Fougères. Poinçon insculpé le 10 novembre 1712 : les lettres L B couronnées avec une fleur de lys et une hermine.

160. Le Bœuf (*Augustin-Joseph*), à Lorient. Poinçon insculpé le 17 avril 1734 : les lettres A L B couronnées, avec une petite rosette pour séparer lesdites lettres.

161. Le Bœuf (*Claude*), à Port-Louis. Poinçon insculpé le 12 novembre 1701 : une couronne en chef, une hermine, C L en face et un B en pointe.

162. Lecestre (*Jean*), à Nantes. Poinçon insculpé le 29 mai 1751 : les lettres I L C et une fleur de lys couronnée.

163. Le Clerc (*Benjamin*), à Vannes. Poinçon insculpé le 24 décembre 1723 : un B, un L et un C et une hermine couronnée.

164. Le Cour Grandmaison (*Jean*), à Nantes. Poinçon insculpé le 18 juillet 1767 : les lettres I L, un C en pointe, une hermine au milieu, deux points de chaque côté du C et surmontées d'une couronne.

165. Lefebvre (*Louis*), à Quimper. Poinçon insculpé le 10 février 1770 : les lettres L L, une hermine au milieu, la lettre F en pointe et une couronne en chef.

166. Lefebvre (*Marie-Corentine* Appert, femme *Louis-Isaac*), à Quimper. Son mari étant devenu fou, elle continue à exercer le métier d'orfèvre et fait insculper son poinçon le 4 juin 1778 : les lettres M C couronnées, A en pointe et deux points de chaque côté.

167. Le Goff (*Jean-Pierre*), à Morlaix. Poinçon insculpé le 20 septembre 1752 : les lettres J P L, une hermine au milieu et au-dessus une fleur de lys couronnée avec les deux points de remède.

168. Le Goff (*Paul*), à Morlaix. Deux poinçons insculpés le 21 janvier 1779, savoir, un gros : les lettres P G avec les deux points de remède ; et un petit : une tulipe.

169. Lemoine (*Jean*), à Nantes. Poinçon insculpé le 24 avril 1732 : les deux lettres I L séparées d'un point surmonté d'une couronne avec un M au-dessous. Le 5 octobre 1740, il fait insculper un nouveau poinçon : les lettres I L M couronnées.

170. Le Restif (*Louis-Elie*), à Guingamp. Poinçon insculpé le 8 avril 1745 : les lettres R R partagées d'une hermine, surmontée d'une fleur de lys couronnée avec deux grains de remède.

171. Leroux (*Jacques*), à Lorient. Poinçon insculpé le 16 octobre 1745 : les lettres I R couronnées.

172. Le Roy (*Jean-Baptiste*), à Saint-Malo. Son poinçon nous est connu seulement par un procès-verbal de biffement du 10 janvier 1758 : les lettres J B R, avec une fleur de lys couronnée.

173. Le Roy (*Jean-Baptiste-Laurens*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 15 février 1758 : les lettres J L, une petite hermine au milieu, au-dessous un R, le tout surmonté d'une fleur de lys couronnée, avec deux grains de remède.

174. Lescan (*Joseph-Emmanuel*), à Guingamp. Poinçon insculpé le 23 novembre 1743 : les lettres J E L partagées d'une hermine couronnée, avec les deux grains de remède.

175. Lestum (*Guillaume-Marie*), à Landerneau, puis à Brest, en 1757. Poinçon insculpé le 26 juin 1753 : les lettres G L partagées d'une hermine, surmontée d'une fleur de lys couronnée avec les deux grains de remède.

176. Letailleur (*Michel-Eloi*), à Rennes. Poinçon insculpé le 14 décembre 1739 : les lettres M T, une fleur de lys couronnée et une hermine au bas.

177. Lhermite (*Joseph-Marie*), à Rennes. Poinçon insculpé le 6 février 1734 : les lettres J L, une hermine au milieu et une fleur de lys couronnée au-dessus.

178. Lhermite (*Angélique* Sauveur, veuve *Joseph-Marie*), à Rennes. Poinçon insculpé le 31 août 1759 : les lettres M S et un V au-dessous, une petite hermine entre l'M et l'S, surmontée d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

179. Loison (*Jean*), à Rennes. Poinçon insculpé le 25 juin 1744 : les lettres J L, partagées d'une hermine, avec une fleur de lys couronnée et les deux points de remède.

180. Lossieux (*Charles*), à Lorient. Poinçon insculpé le 15 juin 1740 : les lettres C L D.

181. Lossieux (*Charles-Nicolas*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 16 octobre 1738 : les lettres C L, une hermine au milieu et une couronne au-dessus.

182. Lossieux (*Hugues*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 14 février

1697 : les lettres H L, une couronne au-dessus, une fleur de lys au milieu et une hermine au-dessous.

183. Lossieux (*Jean I*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 27 mars 1700 : les lettres J L couronnées, un X au-dessous et un petit point au milieu, biffé en 1738.

184. Lossieux (*Jean II*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 17 octobre 1708 : les lettres J L, une hermine entre les deux lettres et une couronne fermée au-dessus.

185. Louvier (*Maurice*), à Landerneau, puis, l'année suivante, à Brest. Poinçon insculpé le 18 juin 1757 : les lettres M L partagées d'une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

186. Lucas (*Joseph*), à Saint-Pol-de-Léon. Son poinçon nous est connu par un procès-verbal de biffement du 7 avril 1739 : les lettres J L, une fleur de lys au milieu et une hermine couronnée au-dessus.

187. Lucas (*Anne-Hélène* Pierre, veuve *Joseph*), à Saint-Pol-de-Léon. Poinçon insculpé le 7 avril 1739 : les lettres A P, un V au bas, au milieu une hermine et une couronne au-dessus. Il est biffé le 30 avril 1754.

188. Lumineau (*Jean-Antoine*), à Nantes. Poinçon insculpé le 2 avril 1757 : les lettres I A et L en pointe, deux points, une fleur de lys au milieu, le tout couronné, biffé en 1767.

189. Lumineau (*Louise-Renée* Meneuvrier, veuve *Jean-Antoine*), à Nantes. Poinçon insculpé le 28 février 1767 : les lettres V. L, un point au milieu, le tout couronné et une fleur de lys en pointe.

190. Mahieu (*Augustin-Jean*), à Quimper. Poinçon insculpé le 17 juillet 1779 : les lettres I A, un point au milieu, la lettre M en pointe et une couronne en chef.

191. Mallet (*Jérôme-Prosper*), à Dinan. Son poinçon nous est connu seulement par un procès-verbal de biffement, après décès, du 30 juin 1755 : une H et une M, entre lesquelles est une hermine et sur laquelle est une fleur de lys couronnée.

192. Mallet (*René-Georges*), à Nantes. Poinçon insculpé le 26 novembre 1745 : les lettres R G M, une hermine en pointe et une couronne en chef.

193. Mardrinier (*Jean-Marie*), à Lorient. Poinçon insculpé le 9 janvier 1768 : les lettres I M, une hermine au milieu, la lettre M en pointe, le tout couronné et deux points.

194. Mardrinier (*Pierre-François*), à Lorient. Poinçon insculpé le

11 septembre 1736 : les lettres P F M et une petite rosette au milieu surmontée d'une couronne.

195. Maret (*Pierre*), à Saint-Pol-de-Léon. Poinçon insculpé le 12 octobre 1697 : un P et une M, une fleur de lys couronnée d'une hermine en bas.

196. Marlet (*Jean-Philippe*), à Nantes. Poinçon insculpé le 17 juillet 1786 : les lettres J P et M en pointe, avec une couronne en chef.

197. Menoust (*René*), à Nantes. Poinçon insculpé le 27 avril 1779 : les lettres R . M, un point au milieu, une couronne en chef et une fleur de lys en pointe.

198. Mercier (*Etienne*), à Nantes. Poinçon insculpé le 20 septembre 1755 : les lettres E M couronnées, une hermine en pointe.

199. Mercier (*Marguerite* Giraudeau, veuve *Etienne*), à Nantes. Poinçon insculpé en 1767 : les lettres V M, une hermine en pointe et deux points de chaque côté et une couronne en chef.

200. Michaud (*Dominique-Antoine*), à Lorient. Poinçon insculpé le 15 février 1781 : les lettres D . M, un point au milieu, une couronne en chef et une hermine en pointe.

201. Mille de Villaine (*Jean-Baptiste*), à Fougères. Poinçon insculpé le 9 janvier 1776 : les lettres J M surmontées d'une fleur de lys, avec les deux grains de remède aux côtés de la fleur de lys et une hermine au-dessous.

202. Montalant (*Antoine-Louis*), à Pontivy. Poincon insculpé le 11 septembre 1728 : les lettres L M séparées d'une hermine surmontées d'une couronne et en pointe, une rosette. Le 14 mai 1743, il transporte son domicile à Vannes et fait insculper un nouveau poinçon : les lettres L M séparées par une fleur de lys couronnée, avec une hermine en pointe.

203. Montalant (*Grégoire*), à Lorient. Poinçon insculpé le 2 juin 1764 : les lettres G M couronnées, une hermine en pointe et un point de chaque côté.

204. Montalant (*Louis*), à Pontivy. Poincon insculpé le 12 mars 1743 : les lettres L M séparées d'une fleur de lys, une couronne en chef et une hermine en pointe.

205. Montalant (*Louis-Antoine*), à Pontivy. Poincon insculpé le 11 septembre 1728 : les lettres L M séparées d'une hermine, surmontées d'une couronne et en pointe une rosette.

206. Montalant (*Olivier*), à Hennebont. Poinçon insculpé en 1757 :

les lettres O M, une fleur de lys au milieu, une couronne en tête et une hermine en pointe. Le 18 mars 1769, il fait insculper un nouveau poinçon : les lettres O M, une hermine au milieu, une couronne en chef, et une fleur de lys en pointe, avec deux points.

207. Moreau (*Julien*), à Vannes. Poinçon insculpé en 1701 : les lettres J M, une hermine entre les deux.

208. Moreau (*René-Louis*), à Vannes. Poinçon insculpé le 24 décembre 1728 : les lettres L R séparées d'une hermine et surmontées d'une couronne et une M en pointe.

209. Neuville (*Henry*), à Port-Louis. Poinçon insculpé en 1701 : les lettres H N, une couronne au-dessus et une fleur de lys en pointe.

210. Noyer (*Joseph*), à Brest. Poinçon insculpé le 9 juin 1753 : les lettres J N partagées d'une hermine surmontées d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

211. O'Bryen (*Arthur*), à Port-Louis. Poinçon insculpé avant l'année 1701 : les lettres A . B, un point au milieu et un O en pointe.

212. Pain (*Jacques-Marie*), à Brest. Poinçon insculpé le 5 juillet 1752 : les lettres J P, une hermine au milieu et au-dessus une fleur de lys couronnée, avec les deux points de remède.

213. Para (*Noël*), à Lorient. Poinçon insculpé le 15 mai 1770 : les lettres N . P, un point entre les deux lettres, une hermine en pointe et une couronne en chef.

214. Pech (*Jean-Baptiste*), à Ancenis. Poinçon insculpé le 16 février 1758 : les lettres I P couronnées, une hermine au milieu et une rosette au bas.

215. Pellé (*Guy-François*), sieur des Forges, à Morlaix. Poinçon insculpé le 22 janvier 1772 : les lettres G P partagées d'une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée avec les deux grains de remède.

216. Pellé (*Angélique* Coquart, veuve *Guy-François*), à Morlaix. Deux poinçons insculpés le 28 août 1786, savoir, le grand : les lettres D F, qui sont les initiales de son nom, (*sic*) avec la lettre V et une hermine entre les trois lettres, surmontée d'une fleur de lys accostée des deux points de remède, le tout couronné d'une couronne antique ; et le petit : un trèfle.

217. Périgaud (*François*), à Vannes. Poinçon insculpé le 8 juillet 1760 : les lettres F P couronnées, une hermine au milieu et un point en dessous.

218. Pigeon (*René*), à Rennes. Poinçon insculpé le 26 novembre 1709 : les lettres J P, avec une hermine entre les deux, la lettre O au-dessous et une fleur de lys couronnée dans la partie supérieure

219. Pimot (*Jacques*), à Nantes. Poinçon insculpé le 10 septembre 1736 : les lettres I P couronnées et une hermine au-dessous.

220. Pimot (*Marie* Michelet, veuve *Jacques*), à Nantes. Poinçon insculpé le 12 août 1740 : les lettres V P.

221. Pledran (*Hervé*), à Morlaix. Poinçon insculpé le 18 mars 1698 : les lettres H P, une fleur de lys au milieu, une couronne au-dessus, deux points aux côtés et un croissant au bas.

222. Pollet (*Jean*), à Saint-Brieuc. Deux poinçons insculpés le 17 novembre 1783. Le grand : lettres J P, avec les deux grains de remède ; le petit : une molette de six points.

223. Poussin (*Louis*), à Vitré. Deux poinçons insculpés le 24 mai 1780. Le grand : les lettres L P ; et le petit, une tulipe.

224. Prudent (*Jean-Noël*), à Pontivy, Poinçon insculpé le 9 septembre 1724 ; les lettres J P une hermine couronnée au-dessus.

225. Quenemeur (*Urbain*), à Rennes. Deux poinçons insculpés le 27 avril 1776, savoir, le grand : les lettres V R, surmontées d'une hermine avec les deux grains de remède ; et le petit : une tulipe.

226. Rahier (*Ambroise-Michel*), à Lorient. Poinçon insculpé le 24 avril 1741 : les lettres A R, avec une petite fleur de lys séparant les deux lettres, et une hermine en pointe, le tout surmonté d'une couronne. Le 18 mars 1769, il fait insculper un nouveau poinçon : les lettres A R, une fleur de lys au milieu et deux points, une couronne en chef et une hermine en pointe.

227. Rahier (*Antoine*), à Rennes. Poinçon insculpé le 28 novembre 1701 : les lettres A R, une fleur de lys au milieu, une couronne au-dessus et deux points aux côtés.

228. Rahier (*Claude-Antoine*), à Rennes. Poinçon insculpé le 30 janvier 1734 : les lettres A R, avec une hermine entre les deux lettres et une fleur de lys au-dessus.

229. Rahier (*Georges-Marie*), à Brest. Deux poinçons insculpés le 26 avril 1784, savoir, le grand : les lettres G M R, avec les deux grains de remède ; et le petit : une tulipe.

230. Rahier (*Martin-André*), à Rennes. Poinçon insculpé le 22 mai 1743 : les lettres M R partagées d'une hermine et surmontées d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

231. Rahier (*Pierre*), à Brest. Poinçon insculpé le 14 août 1741 :

les lettres P R, une hermine entre les deux et au-dessus deux grains couronnés.

232. RAHIER (*Pierre-Guillaume*), à Brest. Poinçon insculpé le 3 juin 1744 : les lettres P G partagées d'une hermine, avec R en pointe et en chef une fleur de lys.

233. RÉBILLÉ (*Jérôme*), à Rennes. Poinçon insculpé le 13 novembre 1717 : les lettres J R, entre lesquelles est une hermine portant en chef une fleur de lys couronnée.

234. RÉBILLÉ (*Anne* CHARTIER, veuve *Jérôme*), à Rennes. Son poinçon nous est connu par un procès-verbal de biffement du 31 mars 1757 : les lettres A C V, une hermine entre l'A et le C et une fleur de lys couronnée.

235. RÉBILLÉ (*Jérôme-Jacques*), à Rennes. Poinçon insculpé le 17 novembre 1753 : les lettres J R, partagées d'une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

236. RÉBILLÉ (*René-Marie-Barbe*), à Rennes. Poinçon insculpé le 31 juillet 1784 : les lettres B R, avec les deux grains de remède.

237. RENAUD (*Antoine*), à Port-Louis. Poinçon insculpé le 10 avril 1751 : les lettres A R et une hermine couronnée.

238. RENOU (*Jean*), à Nantes. Poinçon insculpé le 26 novembre 1735 : les lettres I R surmontées d'une couronne, avec une hermine dans le milieu.

239. RESTIF (*Louis*), à Saint-Brieuc. Poinçon insculpé le 23 juillet 1697 : les lettres L R, une fleur de lys courronnée au-dessous et deux petits points entre les deux.

240. REVANT (*Michel-Marie*), à Lamballe. Poinçon insculpé le 8 janvier 1780 : les lettres M R et une étoile accompagnées des deux grains de remède.

241. RIALLAN (*Jean*), à Dinan. Poinçon insculpé le 6 juin 1722 : les lettres J R, au-dessus desquelles est une fleur de lys et au-dessous de ladite fleur de lys une hermine.

242. ROUSSE (*Thomas*), à Lorient. Son poinçon insculpé en 1777 : les lettres T R, un gros point au milieu en forme d'étoile, une hermine en pointe, deux points à côté, une fleur de lys en chef, deux points à côté et un au-dessus.

243. ROUSSEAU (*Grégoire*), à Pontivy. Son poinçon insculpé antérieurement à 1723 : les lettres G R, surmontées d'une couronne et séparées d'une hermine.

244. Roussel (*Jean*), à Brest. Son poinçon insculpé le 10 décembre 1740 : les lettres J R, une hermine et une fleur de lys couronnée.

245. Roussel (*Gillette* Noyer, veuve *Jean*), à Brest. Poinçon insculpé le 29 avril 1758 : les lettres M N, un V et une hermine au-dessus, avec une fleur de lys couronnée et les deux grains de remède.

246. Roysard (*Benjamin*), à Vannes. Poinçon insculpé le 8 juin 1769 ; les lettres B . R, un point au milieu, une hermine en pointe, un point de chaque côté et une couronne en chef.

247. Roysard (*Claude*), à Rennes. Son poinçon nous est connu seulement par un procès-verbal de biffement du 1er décembre 1753 : les lettres C L, partagées d'une étoile et une hermine surmontée d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

248. Roysard (*Gabrielle* Bidard, veuve *Claude*), à Rennes. Poinçon insculpé le 3 décembre 1753 : les lettres G B et un V au-dessous, une hermine entre le G et le B, surmontée d'une fleur de lys couronnée avec les deux grains de remède.

249. Roysard (*François-Gaspard-Jean*), à Rennes. Poinçon insculpé le 31 octobre 1771 : les lettres F R partagées d'une hermine et surmontées d'une fleur de lys couronnée, avec les deux grains de remède.

250. Roysard (*Jean*), à Rennes. Son poinçon nous est connu par un procès-verbal de biffement du 5 juillet 1743 : les lettres J R, entre lesquelles est une rose et une fleur de lys couronnée.

251. Ruby (*Jean-François*), à Nantes. Poinçon insculpé le 3 octobre 1671 : les lettres I F R, une hermine entre les deux premières lettres, un R en pointe et une couronne en chef.

252. Savinel (*Pierre*), à Saint-Malo. Poinçon insculpé le 7 octobre 1741 : les lettres P S, une hermine et les deux grains de remède.

253. Sébert (*Jean-Marie*), à Saint-Brieuc. Poinçon insculpé le 17 décembre 1787 : les lettres J M S, avec les deux grains de remède.

254. Sellier (*Jacques*), à Quimper. Poinçon insculpé avant 1701 : les lettres I S et une fleur de lys surmontée d'une couronne.

255. Sevin (*Charles*), à Nantes. Poinçon insculpé le 28 janvier 1699 : les lettres C S, avec une hermine couronnée et un point entre les deux lettres.

256. Tiret (*Joseph-Pierre-Marie*), à Vannes. Poinçon insculpé le 16 novembre 1765 : les lettres I P M T couronnées et une tête en pointe.

257. Tiret (*Julien-Marie*), à Vannes. Poinçon insculpé le 29 septembre 1786 : lettres J M, T en pointe, une couronne en chef et une petite hermine entre les lettres J et M.

258. Tourot (*Julien*), à Brest. Poinçon insculpé le 17 septembre 1735 : les lettres J T, une hermine au bas et une tour au milieu, le tout couronné.

259. Tourot (*Yves*), à Brest. Poinçon insculpé le 20 mars 1728 : les lettres Y T, au pied desquelles est une hermine et au-dessus une fleur de lys couronnée, biffé le 28 mars 1757.

260. Vallée (*François*), à Morlaix. Deux poinçons insculpés le 28 avril 1785, savoir, le grand : les lettres F V, avec les deux grains de remède ; et le petit : une molette.

261. Vanderborght (*Pierre*), à Fougères. Poinçon insculpé le 28 juin 1713 : les lettres P V couronnées, une fleur de lys en dessous et une hermine en pointe.

262. Vaudricourt (*Pierre*), à Rennes. Poinçon insculpé le 17 juin 1717 : un P et un V au-dessus, et, au milieu des deux lettres, une fleur de lys couronnée, et, au-dessous de la fleur de lys, une hermine.

263. Vée (*Jacques-Joseph*), à Quimper. Poinçon insculpé le 20 décembre 1769 : les lettres I I, une hermine au milieu, la lettre V en pointe et une couronne en chef.

II. — Poinçons de Maîtres divers, autres que les orfèvres, insculpés aux Monnaies de Nantes et de Rennes.

---

1. Donon (*Antoine-Alexis*), joaillier-faussetier, à Nantes. Poinçon insculpé le 19 juin 1776 : les lettres A . D, un point entre deux, une étoile en chef.

2. Martin (*Jean*), Me coutelier, à Nantes. Poinçon insculpé le 16 avril 1787 : les lettres J M surmontées d'un grattoir.

3. Maugeux (*Jean*), Me coutelier, à Brest. Poinçon pour or et argent, insculpé le 30 décembre 1758 : un croissant couronné.

4. Michaud (*Louis*), Me horloger, à Quimper. Poinçon insculpé le 10 novembre 1788 : les lettres L M surmontées d'une couronne.

5. Mosson (*Etienne*), Me coutelier, à Nantes. Poinçon insculpé le 20 avril 1787 : les lettres E M couronnées d'une pique.

6. Morier (*Robert*), Me coutelier, à Brest. Poinçon insculpé le 30 décembre 1758 : une ancre.

7. Nielly (*Jacques*), Me coutelier, à Brest. Poinçon insculpé le 30 décembre 1758 : une hermine.

8. Pimot (*Pierre-Fleury*), ajusteur-balancier de la ville de Nantes. Poinçon insculpé le 19 janvier 1786 : les lettres P P, une demi-hermine et une demi-fleur de lys.

9. Ruelle (*Jean*), graveur sur tous métaux, à Nantes. Poinçon insculpé le 14 mars 1786 : les lettres I R et une couronne en chef.

10. Tabourot (*Pierre*), Me coutelier, à Nantes. Poinçon insculpé le 16 avril 1787 : les lettres P T couronnées d'un S.

11. Tessier des Jardins (*Nicolas*), Me coutelier, à Nantes. Poinçon insculpé le 17 avril 1787 : les lettres N D couronnées d'une grappe de raisin.

12 Tiret (*Pierre-Joseph-Marie*), ajusteur de la jurande de Vannes. Poincons insculpés le 2 novembre 1786 : 1o une fleur de lys à droite, une hermine à gauche, un V en pointe et une couronne en chef ; 2o une fleur de lys à droite, une hermine à gauche et un point ; 3o un J et un T, une couronne en chef et un point dans le milieu.

III. — Poinçons des Jurandes des orfèvres.

A. Jurandes ressortissant à la Monnaie de Nantes.

1° Jurande des orfèvres de la ville de Nantes.

1699. Une hermine passante portant la lettre T de cette ville et la lettre courante O.

1704. Q couronné.

1705. Id.

1709. T couronné.

1710. Id.

1712. V couronné.

1713. X couronné.

1715. Z couronné.

1719. A couronné.

1720. Id.

1721. B couronné.

1722. C couronné et une hermine dessous.

1723. D couronné.

1724. Id.

1725. E couronné.

1726 à 1743. Les lettres de l'alphabet, couronnées, se suivant d'année en année de F à Z, moins la lettre J.

1744. & couronné.

1745. A couronné.

1746. B couronné.

1747. C couronné.

1748. D couronné.

1749. F couronné.

1750. F couronné.

1751. G couronné.

1752. I couronné.

1754. K couronné.

1755. L couronné.

1757. N couronné.
1758. O couronné.
1759. P couronné.
1760. Q couronné, une hermine au milieu.
1761. R couronné, deux points à côté, une hermine au bas.
1762. S couronné et une petite croix de chaque côté.
1763. T couronné.
1764. V couronné.
1765. X couronné.
1766. Y couronné.
1767. Z couronné, deux fleurs de lys et une hermine au bas.
1768. A couronné avec une palmette de chaque côté.
1769. B couronné, une hermine de chaque côté et un point en pointe.
1770. C renversé, une hermine au milieu et une couronne en chef.
1771. D, une hermine de chaque côté, une en pointe et une couronne en chef.
1772. E, une hermine en pointe, un point de chaque côté de la lettre et une couronne en chef.
1773. F, une hermine joignant ladite lettre et une couronne en chef.
1774. G couronné.
1775. H couronné, une hermine en pointe.
1776. Id.
1777. K couronné, une hermine en pointe.
1778. L couronné, un point à côté et l'autre en pointe.
1779. M couronné, un point en pointe.
1780. N couronné.
1781. O couronné, un point en pointe.
1785 à 1790. Une lance au millésime de l'année courante.

2° *Jurandes des orfèvres de la ville de Brest* [1]

1697-1698. Les lettres A B, une ancre et une hermine à côté couronnée.
1731-1732. Une ancre et les lettres B J, une hermine et une couronne au-dessus.

---

[1] La communauté ou jurande des orfèvres de Brest, ayant comme dépendances Landerneau et Lesneven, date de l'année 1695.

1733-1734. Les lettres B K, avec une hermine et une couronne au-dessus.

1738-1739. Les lettres B M, avec une hermine couronnée au-dessus.

1740-1741. Les lettres B N, une ancre et une hermine couronnée au-dessus.

1742-1743. Les lettres B O, une ancre, avec une hermine couronnée au-dessus.

1744-1745. Les lettres Y B, une ancre au milieu, avec une hermine couronnée au-dessous.

1746-1747. Les lettres B P, une ancre au milieu, avec une hermine couronnée au-dessus.

1748-1749. Les lettres B R, une ancre au milieu et une hermine couronnée au-dessus.

1752-1753. Les lettres B T, une ancre au milieu, avec une hermine couronnée au-dessus.

1754-1755. Les lettres B U, une ancre au milieu, avec une hermine couronnée au-dessus.

1756-1757. Les lettres B X, une ancre au milieu, avec une hermine couronnée au-dessus.

1758-1759. Les lettres B X, partagées d'une ancre, surmontées d'une hermine et d'une fleur de lys couronnée.

1770-1771. Les lettres B C, une fleur de lys et une hermine en chef couronnée. Ce poinçon ne sert que peu de temps et est remplacé par le suivant : les lettres B D, une fleur de lys et une hermine en chef surmontée d'une couronne.

1772-1773. Les lettres B E, une fleur de lys et une hermine couronnée en chef.

1774-1775. Les lettres B F, une fleur de lys et une hermine en chef surmontée d'une couronne.

1776-1777. Les lettres B G.

1784-1785. Les lettres B L.

3° Jurande des orfèvres de la ville de Lorient (1).

1746-1749. Un A couronné et une fleur de lys en pointe.

1750-1753. Un B couronné et une fleur de lys au-dessous.

---

(1) La communauté des orfèvres de Lorient, dont dépendaient ceux de Port-Louis, Hennebon et Pontivy, date de l'année 1745.

1754-1758. Un C couronné et une hermine au-dessous.

1759-..... La lettre D.

1766-1767. Un E couronné, deux croix de chaque côté et un point entre.

1768. La lettre F, une étoile en pointe, deux palmes en sautoir, au-dessous de ladite lettre, le tout couronné.

1769. La lettre F couronnée, deux croix de chaque côté et un point en pointe.

1770. La lettre G couronnée, surmontée de deux points, une hermine en pointe accompagnée de deux points.

1771-1774. La lettre H couronnée, un point de chaque côté et une hermine en pointe.

1775-1779. La lettre I couronnée, une hermine et un point de chaque côté.

1780-..... La lettre K couronnée.

1784-1785. Deux poinçons : 1° un fer de lance ; et 2° la lettre M couronnée.

1785-1790. Deux poinçons : 1° un fer de lance et 2° une étoile flamboyante.

4° Jurande des orfèvres de la ville de Quimper (1).

1780. La lettre A couronnée.

1789. Un C, deux points de chaque côté, une hermine dessous, le tout surmonté d'une couronne.

1790. La lettre D couronnée en chef de deux points et une hermine au bas.

---

(1) La jurande des orfèvres de Quimper date de 1780. M. Ris-Paquot, dans son *Dictionnaire des poinçons, symboles, signes figuratifs, marques et monogrammes des orfèvres* (Paris, H. Laurens, 1890), dit que le poinçon de cette jurande fut une scie. C'est, en effet, ce poinçon que cette jurande reçut de Paris, conformément à l'ordonnance royale du 15 décembre 1783. Mais concurremment avec ce poinçon qui, dans l'esprit de l'ordonnance, devait être unique, cette jurande, ainsi que le firent plusieurs autres, n'en grava pas moins d'autres poinçons : ce sont ceux que nous avons relevés et que nous indiquons ici.

5° Jurande des orfèvres de la ville de Vannes (¹).

1746-1747. La lettre A couronnée, une hermine au-dessous.
1750-1753. La lettre B couronnée, une hermine au-dessous.
1754-1759. La lettre C couronnée, une hermine au-dessous.
1760-..... La lettre D.
1765. La lettre D couronnée, une hermine au milieu et un fleuron au bas.
1766-1769. La lettre F, une hermine de chaque côté, le tout couronné et un point en pointe.
1770-1771. La lettre G couronnée et une hermine dans ladite lettre.
1772-1773. La lettre H couronnée.
1774-1775. La lettre I couronnée.
1776-1777. La lettre K couronnée, deux hermines à côté et un point en pointe.
1780-1781. La lettre M couronnée.
1782-1783. La lettre N couronnée.
1784. La lettre O couronnée, une petite hermine au milieu.
1785-1786. Une tête humaine au millésime de quatre-vingt-quatre (*sic*).
1788. Trois têtes de chérubins, millésime 1788.

B. Jurandes ressortissant à la Monnaie de Rennes.

1° Jurande des orfèvres de la ville de Rennes.

1696-1697. La lettre B.
1698-1699. La lettre C couronnée et dans le milieu une hermine.
1706-1707. La lettre G couronnée.
1710-1711. La lettre J, avec une hermine couronnée au-dessus.
1732. La lettre T, une hermine couronnée au-dessus.
1733-1734. La lettre V, au milieu de laquelle est une hermine, le tout couronné.
1735. La lettre X, une hermine couronnée au-dessus.
1736-1737. La lettre Y, une hermine couronnée au-dessus.

(¹) La jurande de Vannes, avec Redon comme dépendance, date de 1745.

1738-1739. La lettre Z, une hermine couronnée au-dessus.
1740-1741. La lettre &, avec une hermine au milieu et une couronne au-dessus.
1742-1743. La lettre A, une hermine au milieu et une couronne au-dessus.
1744-1745. La lettre B, une hermine au milieu et une couronne au-dessus.
1746-1747. La lettre C, une hermine au milieu et une couronne au-dessus.
1748-1749. La lettre D, une hermine au milieu et une couronne au-dessus.
1753. La lettre F, avec une hermine au milieu et une fleur de lys couronnée au-dessus.
1754-1755. La lettre G, avec une hermine au milieu et une fleur de lys couronnée au-dessus.
1758-1759. La lettre J couronnée, avec une petite hermine au-dessus de la queue du J.
1769. Deux poinçons : 1° la lettre P, pour les gros ouvrages d'or et d'argent ; 2° une tête d'aigle, pour les menus ouvrages.
1770-1771. La lettre Q.
1779. La lettre V.
1783-1784. Deux poinçons : 1° un grand Y ; 2° un petit y.
1785. Trois poinçons de différentes grandeurs : un singe accompagné du millésime 84.
1789-1790. Deux poinçons de différente grandeur : un singe avec le millésime 88.

2° *Jurande des orfèvres de la ville de Dinan* (¹)

1753-1754. Les deux lettres A, la petite dans la grande.
1755-1756. La lettre B et une petite tour couronnée au-dessus.
1757-1758. La lettre C, une petite tour couronnée au-dessus.
1759-1760. La lettre D et une petite tour au milieu du D.

(¹) La fondation de la Communauté des orfèvres de Dinan, ayant pour dépendances Lamballe et Saint-Brieuc, remonterait, dit-on, à l'année 1746. Nous n'avons pas trouvé, dans les Archives du département d'Ille-et-Vilaine, de poinçons antérieurs à 1753-1754.

1769-1770. La lettre J, une tour au-dessus.
1771-1772. La lettre K, une tour au-dessus.
1773-1774. La lettre L, une tour au-dessus.
1783-1784. La lettre P, une tour au-dessus.
1790. Deux poinçons : 1° une grande ancre ; 2° une petite ancre.

3° *Jurande des orfèvres de la ville de Morlaix* (1).

1706-1707. La lettre E.
1733. La lettre K, une hermine de chaque côté, le bout couronné.
1738-1739. La lettre L, une hermine de chaque côté et une couronne au-dessus.
1742-1744. La lettre M surmontée d'une hermine couronnée.
1745. La lettre N couronnée.
1755-1756. La lettre O surmontée d'une hermine couronnée.
1757-1758. La lettre P accompagnée d'une hermine couronnée.
1759-1760. La lettre Q avec une hermine au milieu.
1769. Trois poinçons : 1° la lettre S, pour les gros ouvrages d'or et d'argent ; 2° la lettre S moindre, pour les menus ; 3° une petite tête de lion, pour les plus menus.
1780. Deux poinçons de différentes grandeurs : la lettre V.
1785. Deux poinçons : 1° la lettre Y couronnée ; 2° le poinçon invariable de la Communauté des orfèvres de Morlaix, qui lui est envoyé de Paris : un pilier avec le millésime 84.

4° *Jurande des orfèvres de la ville de Saint-Malo* (2).

1699-1700. Un navire à l'ordinaire et la lettre C au-dessous.
1704-1705. Un navire et la lettre S au-dessous.
1706-1707. Un navire à la manière ordinaire et la lettre F au-dessous.

---

(1) La jurande de Morlaix, de laquelle dépendaient Lannion et Guingamp, date de 1706. Une erreur d'impression a seule pu faire dire à MM. Paul Lacroix et Ferdinand Seré, dans leur *Histoire de l'orfévrerie-joaillerie* (Paris, 1850) qu'on devait en faire remonter la fondation à l'année 1607.

(2) La fondation de la communauté des orfèvres de Saint-Malo est de 1698.

1720-1722. Un navire, avec la lettre O au-dessous.
1728-1729. Un navire et la lettre S au-dessous.
1732-1733. Un rond, un navire et la lettre U.
1734. Un V.
1735-1736. La lettre X.
1737-1738. La lettre Y.
1743-1744. La lettre &rra *(sic)* et un navire au-dessus.
1746-1747. La lettre A, un navire au-dessus.
1748-1751. La lettre B, un navire au-dessus.
1752-1754. La lettre C.
1755-1756. La lettre D.
1757-1758. La lettre E.
1770-1771. La lettre J et un navire au-dessus.
1773-1775. La lettre K.
1776-1777. La lettre L, la figure d'un navire au-dessus.
1784. La lettre N.
1785. Deux poinçons : 1° la lettre O surmontée d'un navire ; 2° le millésime 1784 « qui sera, à l'avenir, le poinçon de la communauté de Saint-Malo ».

5° *Jurande des orfèvres de la ville de Vitré* (1).

1731-1732. La lettre C, une couronne au-dessus.
1733-1735. La lettre D, une hermine et une couronne au-dessus.
1736-1737. La lettre E, une hermine et une couronne au-dessus.
1738-1739. La lettre F, une hermine et une couronne au-dessus.
1740-1741. La lettre G, une hermine et une couronne au-dessus.
1742-1743. La lettre H, une hermine et une couronne au-dessus.
1744-1745. La lettre J, une hermine et une couronne au-dessus.
1746-1747. La lettre K, une hermine et une couronne au-dessus.
1748-1749. La lettre L, une hermine et une couronne au-dessus.
1750-1751. La lettre M, une hermine et une couronne au-dessus.
1753. La lettre N, une hermine au-dessous et une fleur de lys couronnée au-dessus.
1754-1755. La lettre O, une hermine au-dessous et une fleur de lys couronnée au-dessus.

---

(1) La communauté des orfèvres de Vitré, que ne citent ni l'ouvrage de MM. Paul Lacroix et Seré, ni ceux de M. Ris-Paquot, a été fondée en l'année 1730.

1756-1757. La lettre P, une hermine au-dessous et une fleur de lys couronnée au-dessus.

1758-1759. La lettre Q, une hermine au milieu et une couronne au-dessus.

C. Poinçons de touchaud pour la marque des ouvrages étrangers introduits dans le ressort de diverses jurandes de Bretagne.

1° Jurande de Dinan.

Poinçon insculpé en 1780 : les lettres E T.

2° Jurande de Lorient.

Petit poinçon insculpé le 2 mars 1771 : la lettre E.

3° Jurande de Nantes.

Poinçons insculpés le 23 août 1776 : les lettres E T ; — le 19 mars 1771 (petit poinçon) : la lettre E ; — les 22 juin et 19 juillet 1776 : une hermine.

4° Jurande de Rennes.

Poinçons insculpés les 15 mars 1769 et 27 mars 1785 : les lettres E T.

5° Jurande de Vannes.

Poinçons insculpés le 14 février 1767 : les lettres ET ; — le 10 avril 1771 : la lettre E.

IV. — Poinçons de charge et de décharge des fermiers et sous-fermiers des droits de marque en Bretagne.

A. Dans le ressort de la Monnaie de Nantes.

1° Nantes et son Evêché.

Du 1er avril au 1er octobre 1725. — Pierre Olivier, sous-fermier. Quatre poinçons (1) :

1° Un T couronné.

2° Un plus petit T aussi couronné.

3° Une fleur de lys couronnée.

4° Une hermine couronnée.

Le 22 janvier 1727. — Eloy Le Tailleur, fermier. Insculpation de deux poinçons :

1° Une tête à face droite, pour la charge des gros ouvrages, au lieu et place d'une rosette couronnée, dont les précédents fermiers se servaient.

2° Une fleur de lys couronnée, accompagnée de deux hermines, pour la décharge, aussi à la place d'une tête à face droite, employée auparavant.

Les 2 et 5 octobre 1739. — Jean-Baptiste Giraudeau et Jacques Pinot, orfèvres à Nantes, sous-fermiers. Insculpation de cinq poinçons :

1° Un dauphin couronné, pour la grande charge (2).

2° Une tête de mouton, pour la grande décharge.

3° Un souci naissant avec deux feuilles à côté, pour la petite charge.

4° Une hermine couronnée, pour la petite décharge.

---

(1) Il est dit dans le procés-verbal d'insculpation que le sieur Olivier ne veut pas se servir d'autres poincons que ceux dont se servaient ses prédécesseurs.

(2) C'est-à-dire pour la charge des gros ouvrages.

5° Une fleur de lys couronnée, pour l'inventaire.

Le 31 octobre 1744. — Louis Brunel, sous-fermier. Insculpation de sept poinçons :

1° Un T couronné.

2° Un double E entrelacé.

3° Un signe de croix.

4° Une tête d'écureuil.

5° Une couronne.

6° Un lion.

7° Une tête d'ange.

Les 2 et 3 mai 1746. — Etienne Perrinet, sous-fermier. Insculpation de sept nouveaux poinçons, un des poinçons dont se servait ce fermier lui ayant, selon ce qu'il croit, été soustrait :

1° Un P couronné.

2° Un autre P couronné, plus petit.

3° Une tête de cerf avec son bois.

4° Une autre tête de cerf plus petite.

5° Une tête de cerf encore plus petite.

6° Une mouche.

7° Une feuille de pavot.

Le 1er octobre 1762. — Gilbert de la Haye, sous-fermier. Insculpation de neuf poinçons :

1° Poinçon de charge des ouvrages de grosserie d'argent [1] : le mot NANTES, en trois lignes qui se succèdent, une grenetisse autour, surmonté d'une couronne et une hermine au milieu du mot Nantes.

2° Poinçon de décharge des mêmes ouvrages : une canne.

3° Poinçon de charge pour les mêmes ouvrages d'argent : un fer de lance.

4° Poinçon de décharge des mêmes ouvrages : une bouteille.

5° Poinçon de décharge pour les ouvrages d'or : une molette.

6° Deux poinçons de décharge pour les mêmes ouvrages : une hermine, de différentes grosseurs.

7° Poinçon de reconnaissance pour les ouvrages d'or et d'argent : une mosaïque.

8° Poinçon des ouvrages étrangers : une main droite, avec une hermine au milieu de ladite main.

---

[1] C'est-à-dire pour la charge des gros ouvrages d'argent.

Le 26 janvier 1769. — Jean-Alexis Boistaud d'Orfeuille, sous-fermier. Insculpation de neuf poinçons :

1° Poinçon de charge pour les gros ouvrages d'argent : NANTES, une couronne en chef, une fleur de lys en bas et un cordonnet autour.

2° Poinçon de charge pour les petits ouvrages d'argent : la lettre T, avec une gerbe dedans, une couronne en chef et un cordonnet tout autour.

3° Poinçon de décharge pour les gros ouvrages d'argent : une tête de cerf avec les bois, une hermine au milieu.

4° Poinçon de décharge pour les mêmes ouvrages d'argent : une tête de lion léopardée.

5° Poinçon de décharge pour les gros ouvrages d'or : un dauphin couronné ayant une hermine et une étoile dedans (*sic*).

6° Poinçon de décharge pour les gros ouvrages d'or : une tête d'aigle arrachée.

7° Poinçon de décharge pour les menus ouvrages d'or : une clef.

8° Poinçon de décharge pour tous les ouvrages indistinctement qui ne peuvent se marquer qu'à la main : une tête de serpent.

9° Un autre poinçon servant aussi indistinctement pour tous les menus ouvrages : les lettres D L entrelacées.

Le 14 février 1775. — Jean-Baptiste Fouache, sous-fermier. Insculpation de dix-huit poinçons :

1° Deux poinçons de charge pour les gros ouvrages d'argent : un neuf couronné.

2° Trois poinçons de charge pour les ouvrages d'or et les menus ouvrages d'argent : les lettres R N en chiffre (*sic*).

3° Deux poinçons de décharge des gros ouvrages d'argent : un laurier à palmes.

4° Deux poinçons de décharge pour les ouvrages d'or et les menus ouvrages d'argent : un ruban.

5° Deux poinçons de décharge pour les ouvrages d'or et d'argent vieux : une tête de levrette.

6° Poinçon de décharge des ouvrages d'or et d'argent venant de l'étranger : le pied droit d'un homme.

7° Poinçon de décharge des très petits ouvrages d'or et d'argent : une graine de mouron.

8° Poinçon de reconnaissance : une culasse de canon.

9° Quatre poinçons de contre-marque : une pantoufle d'homme.

2° Les villes d'Ancenis, Paimbœuf, le Pellerin et Couëron.

Le 7 mai 1729. — Louis Jouaneaulx, sous-fermier, tenant sa régie de Jean Carré, sous-fermier. Insculpation d'un poinçon pour les ouvrages d'or et d'argent : la lettre P.

3° La ville de Vannes.

Le 22 janvier 1727. — Eloi Le Tailleur, sous-fermier. Insculpation d'un poinçon pour la décharge des gros et moyens ouvrages : une croix de Malte couronnée, au lieu et place de celui dont on se servait précédemment : une tête face à droite, lequel est biffé.

B. Dans le ressort de la Monnaie de Rennes.

1° La ville de Rennes.

Le 11 octobre 1703. — Jean Barabé, fermier. Insculpation de trois poinçons :

1° Poinçon de charge : un point surmonté d'une hermine.

2° Poinçon de décharge : une couronne fermée.

3° Poinçon des menus ouvrages : un petit point couronné.

Le 15 décembre 1703. — Louis Le Basteur, sous-fermier. Insculpation de deux poinçons :

1° Poinçon de charge : un point au-dessus et une hermine en perspective *(sic)*.

2° Poinçon de décharge : une couronne fermée.

Le 4 mai 1705. — Le même sous-fermier. Insculpation d'un poinçon :

Un point orné d'un feuillage à l'entour et au-dessus une fleur de lys, entre les vides du point, une petite hermine et, dans le vide du point, une rose *(sic)*.

Le 30 septembre 1721. — Nicolas Frémont et Gilles-Antoine Le Tailleur, fermiers. Insculpation de trois poinçons :

1° Poinçon de charge : un soleil en ovale avec le chiffre 9 au milieu dudit soleil.

2° Poinçon de décharge : une couronne fermée.

3° Poinçon des mêmes ouvrages : le chiffre 9 couronné.

Le 9 avril 1740. — Jacques-Eloy Pigeon, sous-fermier.

Le poinçon dont il se servait ayant été refoulé de manière à ne plus pouvoir servir, la lettre Z couronnée cantonnée d'une fleur de lys et d'une hermine, il en fait insculper un nouveau : la même lettre Z couronnée, avec une fleur de lys et une hermine.

2° *La ville de Dinan.*

Le 9 décembre 1744. — Jean-Joseph Falguière, orfèvre à Dinan, sous-fermier. Insculpation de deux poinçons :

1° Grand poinçon de charge : la lettre J fleuronnée et couronnée.

2° Petit poinçon de décharge : un fleurin (*sic*).

1750. — Le même, sous-fermier pour six ans. Insculpation de deux poinçons :

1° Poinçon de charge : un T timbré d'une couronne fermée.

2° Poinçon de décharge : une feuille de trèfle.

3° *La ville de Fougères.*

Le 12 mai 1742. — François Morel, sous-fermier. Insculpation de deux poinçons.

1° Grand poinçon de charge : un casque surmonté de son lambrequin.

2° Poinçon de décharge : la lettre R.

4° *La ville de Saint-Brieuc.*

Le 30 août 1769. — Charles Gambart de la Ruelle, Me orfèvre, sous-fermier. Insculpation de deux poinçons :

1° Poinçon de charge : une tête de griffon.

2° Poinçon de décharge : une tour.

5° *La ville et l'évêché de Saint-Malo.*

Le 14 juillet 1698. — Guillaume Hamon, orfèvre à Saint-Malo, sous-fermier. Insculpation de deux poinçons :

1° Poinçon de charge : un vase découpé.

2° Poinçon de décharge : une couronne.

JOURNAL INTIME

Du Poète Evariste BOULAY-PATY

PRÉFACE

Sur quelques feuilles de mauvais papier attachées ensemble en haut et en bas par un ruban brun dentelé, le poète Evariste Boulay-Paty a noté de temps à autre, au courant de la plume, sans le moindre souci du style, sans le moindre apprêt, avec la plus entière franchise et parfois avec une pointe de vanité juvénile, les impressions que produisirent sur son esprit et sur son cœur les hommes célèbres qu'il a fréquentés à son arrivée à Paris, où ses parents l'envoyèrent vers la fin de 1829, pour lui faire rompre une liaison trop affichée avec une dame du monde à Rennes.

Il a poétisé cette intrigue dans une sorte d'autobiographie romanesque, où il se met en scène sous le nom d'*Elie Mariaker*. Le souvenir de celle qu'il avait aimée le poursuivait jusqu'à Paris, et c'est probablement à son ancien amour que se rapporte le rêve douloureux du 24 mai 1830, qu'il a consigné dans son *Journal intime*. Ce *Journal* a eu trois feuillets déchirés au commencement, pour quel motif ? Je l'ignore, mais il n'est pas

invraisemblable de supposer que la peinture de son ancienne passion n'a pas été étrangère à la disparition de ces feuillets.

J'ai cru intéressant de communiquer ce *Journal*, ou du moins ce qu'il en reste, à la *Société Académique*, non pour ses qualités littéraires, mais pour les documents qu'il renferme.

Evariste Boulay-Paty arriva à Paris précédé par la réputation de son père Sébastien : « homme véritablement antique, au dire de Pitre Chevalier, par la science, par le courage et par la vertu. » Ancien membre des Cinq-Cents, il s'était livré à la science du droit et avait composé plusieurs importants ouvrages. Dupin aîné, dans un article de la *Revue encyclopédique*, l'a placé à côté de son compatriote Toullier, surnommé le *Pothier moderne*. Toullier avait donné une lettre de recommandation au fils de son ami ainsi que deux personnages bien connus à Rennes, l'écrivain gentilhomme comte de Kératry et l'éminent jurisconsulte Carré, auquel M. Waldeck-Rousseau a consacré, en 1832, une notice in-8º d'une feuille et demie. Le jeune Boulay-Paty arrivait donc dans la capitale avec des appuis solides, de bonnes protections. Il fut bientôt présenté (12 décembre 1829), dans une salle du Palais-Royal, par Dupin aîné et Casimir Delavigne, qui s'intéressait beaucoup à lui, au duc d'Orléans, depuis roi sous le nom de Louis-Philippe.

Le duc d'Orléans accueillit le nouveau débarqué avec une bonne grâce charmante et promit de faire quelque chose pour lui. Fidèle à sa promesse, il le nomma, quelques mois plus tard, bibliothécaire du Palais-Royal, en remplacement de Dumas, démissionnaire. C'est dans ce poste qu'il fit sans doute la connaissance de Cuvillier-

Fleury, qui écrivit aussi un journal intitulé la *Famille d'Orléans au Palais-Royal* (1828-1831), dont sa veuve a fait, le 22 mars 1900, hommage à l'Académie française : Cuvillier-Fleury a surnommé notre poète le *Sonnet fait homme.*

Boulay-Paty, en effet, mettait en sonnet tous les événements importants de sa vie. Nous trouvons un exemple de cette préoccupation dans le *Journal* que nous avons sous les yeux. Un jour, il avait adressé un poème au vieux général Lafayette. Celui-ci l'avait invité à lui rendre visite et lui avait donné un baiser que notre jeune poète s'empressa d'encadrer de quatorze rimes. Voici ce sonnet :

UN BAISER

24 avril 1830

—

Tout tremblant, comme ému d'un toucher électrique,
Un jeune homme aux yeux noirs récitait lentement
Des vers qu'il avait faits, où la jeune Amérique,
Dans son hôte, fêtait son affranchissement.

Un vieillard aux grands traits, à la face historique,
L'écoutait, laissant voir son attendrissement,
Et, quand il eut fini son poème lyrique,
En lui serrant la main, l'embrassa fortement.

L'œil du jeune homme alors lança l'éclair de l'âme,
Il pleura de bonheur, jamais baiser de femme
N'avait mis tant d'orgueil en ses jeunes amours.

Moi j'étais le jeune homme ardent, et Lafayette
Etait le beau vieillard ! Patriote et poète ;
Le 24 avril est l'un de mes grands jours.

La comparaison du baiser de femme se trouve dans ce sonnet comme dans le *Journal intime* de Boulay-Paty.

Mais, dit Sainte-Beuve, dans ses portraits littéraires, « un vœu, un désir que forme l'âme en s'ouvrant à la poésie, c'est d'obtenir l'accès près de l'illustre poète contemporain dont les rayons l'ont d'abord touché, et de gagner une secrète place dans son cœur. » Ce vœu, ce désir était celui du jeune Boulay-Paty à l'endroit de l'auteur des *Méditations*, alors dans tout l'éclat de sa renommée. Un soir donc il lui écrivit et lui envoya deux pièces de vers : l'une, *la Chute des Empires*, qui a obtenu une médaille d'or aux concours de la *Société Académique de Nantes*, et l'autre, *le Charme, pièce couronnée par l'Académie des Jeux Floraux, dans la séance solennelle du 3 mai 1827*, comme nous l'apprend le titre d'une plaquette parue à Paris, imprimerie Firmin-Didot, et dont un exemplaire fut peut-être offert à Lamartine.

Celui-ci invita par une lettre aimable son jeune confrère à venir le voir. Boulay-Paty s'empressa de se rendre à son appel. Lamartine le complimenta vivement sur ses vers, qu'il trouvait beaux, grands et élevés, il lui dit que Sainte-Beuve lui avait parlé de son talent et qu'il désirait beaucoup le connaître. Puis il s'enquit de ses travaux littéraires et lui demanda s'il travaillait pour le théâtre. Boulay-Paty lui répondit qu'il préparait un volume de poésie et qu'il travaillait à mettre à la scène le *Corsaire* de Lord Byron, — pièce qu'il écrivit en collaboration avec son compatriote et ami Hippolyte Lucas, et que le fils de ce dernier, M. Léo Lucas, a publié récemment, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. — Boulay-Paty fréquentait alors beaucoup

le théâtre, comme en témoigne une longue lettre à son cousin, Eugène Lambert, en date du 23 octobre 1829, publiée par mes soins[1] et dans laquelle il passe en revue tous les théâtres et tous les acteurs et actrices de l'époque et comme l'atteste aussi son *Journal intime*, où il parle du talent de Mlle Mars et surtout de l'émouvante création de Miss Smithson dans le personnage muet d'une pièce médiocre, *l'Auberge d'Auray*.

Lamartine lui dit en fin critique que, d'après ses vers, il le croyait plutôt fait pour le genre lyrique que pour le genre dramatique ; observation très juste dont il aurait pu faire son profit pour lui-même, car son *Toussaint-Louverture* n'eut, il faut bien l'avouer, qu'un succès d'estime. Ce fut, en effet, au genre lyrique que Boulay-Paty a dû les plus grands succès de sa carrière, non seulement en obtenant la médaille d'or à la *Société Académique* de Nantes pour son ode sur la *Chute des Empires*, non seulement en cueillant aux jeux floraux de Toulouse un lys, un souci et une amaranthe, mais encore en remportant à l'Académie Française, pour son *Ode à l'Arc de Triomphe de l'Etoile*, un premier grand prix qui, fait unique, fut doublé par M. de Salvandy, alors Ministre de l'instruction publique. Lamartine le reçut d'ailleurs de la façon la plus cordiale, la plus intime. Il lui parla de Jean Polonius[2], pseudonyme de X. Labinski, attaché à l'ambassade de Russie à Londres, auquel il avait fait composer ses premiers vers ; de Mme Desbordes-Valmore qu'il préférait à Mme Tastu, et de Jules Lefèvre qu'il trouvait trop constamment beau. Il

(1) Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, tome II, août et septembre 1892, *Dix Lettres de Boulay-Paty*.

(2) Revue des Deux-Mondes, 15 juin 1840, tome XXII, pp. 1029-30-31-32, *Poètes et Romanciers Modernes de la France*, par Sainte-Beuve.

se jugeait lui-même avec sévérité en disant que la moitié de ses *Harmonies* n'étaient pas dignes d'être imprimées. La femme du grand poète était là ; comme celle du poète Alfred de Vigny, c'était une anglaise ; elle était artiste et avait du talent pour la peinture sur porcelaine et la sculpture, on peut voir d'elle trois petits anges en marbre blanc les bras levés autour d'une croix dans le transept de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris.

La petite fille du poète grimpait sur ses genoux. Elle avait huit ans et mourut plus tard comme un enfant de la Bible sous les palmiers de la Judée, suivant l'expression de Lacretelle dans *Lamartine et ses amis*. Sa mort fut chantée par Elise Moreau qui obtint une mention honorable à l'Académie française dans le concours où Boulay-Paty obtint le premier prix. Son élégie fut insérée par Lamartine à la suite de ses *Harmonies*, ce qui lui valut une immortalité qu'elle aurait peut-être vainement cherché à obtenir par son talent. Lamartine jouait avec sa levrette, peut-être celle du nom de Fido, dont parle Lacretelle ; il l'embrassait souvent. Enfin il ravit le jeune Boulay-Paty par ses manières franches et naturelles.

Aug. Soulié, membre du Comité de lecture de l'Odéon, se trouvait là. Il promit au jeune écrivain d'assister à la lecture de son *Corsaire* et sortit avec lui de chez Lamartine. Boulay-Paty l'invita à entrer chez lui, il accepta, et, dans cette visite d'une heure, il lui raconta entre autres choses qu'Eugène Hugo avait tellement aimé Mme Victor Hugo qu'il était devenu fou deux ou trois jours après le mariage de son frère : évènement qu'Alfred Barbou a dramatisé dans son livre *Victor Hugo et son temps* en disant, d'ailleurs sans en indiquer la cause, qu'Eugène Hugo devint fou à la fin du repas nuptial.

Dans une autre visite que Boulay-Paty fit à Lamartine, le 29 mai 1830, le poète des *Harmonies* lui lut, encore inédite, celle intitulée non *Premier Amour,* comme le dit Boulay-Paty, mais *Premier Regret :* il est vrai que le titre a pu en être modifié à l'impression. Il l'avait composé l'avant-veille, par conséquent, le 27 mai 1830, ce qui est intéressant à connaître. Boulay-Paty dans son journal donne une analyse de cette admirable élégie, mais ses phrases sont passablement entortillées et ne donnent qu'une idée très imparfaite du style ample et harmonieux de Lamartine. Il a parlé de cette lecture dans une lettre à son cousin Lambert, datée du Palais Royal, 2 juin 1830. « Lamartine, écrivait-il, va faire paraître un de ces jours ses *Harmonies,* en deux volumes. Ce sont presque toutes des pièces religieuses : cependant il m'en a lu une dans le genre des *Méditations amoureuses,* un souvenir d'une jeune fille morte à seize ans intitulé *Premier Amour.* C'est divin ! A propos c'est justement sur lui, Lamartine, que je devais combattre avec toi, ajoutait-il en s'adressant à son cousin. Tu as l'air de te mettre au-dessous des autres et de croire que je pense comme toi ; non, je n'ai pas changé et Lamartine me semble hors ligne. Il vit dans une autre sphère et sa voix chante dans les cieux... ses chants sont les plus harmonieux, les plus touchants, les mieux sentis que je connaisse, etc., etc. »

Il convertit si bien, semble-t-il, par son éloquence son cousin Lambert, ancien président de la *Société Académique,* que pour son discours de fin d'année de sa présidence, celui-ci prit plus tard pour sujet *Lamartine* et en fit une éloge dithyrambique. Mais continuons. « Lamartine, dit Boulay-Paty dans son journal, qui est souvent comme le brouillon de ses lettres à son cousin

(Voir par exemple l'appréciation sur Miss. Smithson) : « Lamartine avait commencé à lire ses vers, mais comme il était venu du monde il s'était interrompu ». Lacretelle nous apprend qu'à une certaine époque Lamartine affecta de croire que ses vers nuiraient à sa situation politique. Cette crainte du grand poète n'était que trop fondée ; il suffit de se reporter aux vers de la *Némésis* que Barthélemy et Méry lui adressèrent, lorsqu'en 1831, il se présenta à la députation, et auxquels il répondit par des strophes indignées et magnifiques. Puis Boulay-Paty se met à décrire minutieusement la pose du poète pendant la lecture de son élégie et sa façon d'accentuer les vers : « Il lisait, dit-il, debout, le dos appuyé contre la boiserie, d'une voix forte et profonde où tout son cœur vibrait et en cadençant les vers mais presque pas ». Il nous apprend ensuite qu'il a causé de la beauté de cette harmonie avec Mme Lamartine et qu'elle en pleurait. « Elle était heureuse, dit-il, et moi aussi ». Que Boulay-Paty fut heureux, je n'en doute pas ; mais je crains fort qu'il ait attribué à Mme de Lamartine ses propres sentiments. Je ne comprends pas bien le plaisir qu'elle aurait pu prendre à entendre son mari chanter, en vers admirables d'ailleurs, une ancienne maîtresse morte de son abandon, et peut-être a-t-elle, par égard pour son mari, attribué à la joie des larmes qu'elle répandait pour une toute autre cause. Je trouve même qu'il était peu convenable à Lamartine de lire une pareille pièce devant sa femme et ce sans-façon me paraît assez justifier certaine critique de Sainte-Beuve, dans sa préface des œuvres de Parny, précisément à l'occasion de cette élégie où il reproche au poète des *Harmonies* sa complaisance à décrire le mal qu'il a causé et de trouver tout naturel que l'on souffrît pour lui. Et à ce propos, il cite cette

anecdote. « Un soir, dit-il, qu'on lisait à haute voix et qu'on essayait cette pièce devant quelques personnes parmi lesquelles une jeune fille spirituelle et pas trop lettrée, que cette *Harmonie* avait d'abord ravie : « Mais, s'écria-t-elle, ce monsieur est fat ! il est flatté qu'on meure pour lui ! » Ç'aurait pu être le sentiment de Mme de Lamartine, mais, eut-elle pensé ainsi, elle avait trop de tact pour le laisser voir à un ami de son mari.

Boulay-Paty, enfin, dans ce passage peut-être le plus curieux de son journal nous fait connaître la façon de composer de Lamartine : « Quand il travaille, dit-il, il fait son plan de pièce d'abord et puis, sur un calepin, avec son crayon, il écrit à mesure qu'il fait des vers, il a trop peu de mémoire pour se les rappeler ». Lamartine, en effet, avouait au père d'Henri de Lacretelle ce défaut de mémoire, et, pour s'en consoler, il définissait ainsi la mémoire : « Elle est la main de l'esprit, elle apporte, elle coordonne, mais elle ne produit pas. »

Boulay-Paty nous révèle enfin un côté faible de Lamartine. « Il attribuait, dit-il, le peu de succès de sa mort de Socrate à ce qu'on l'avait intitulé *poème* et non *fragment* ». C'est à peu près comme s'il avait attribué le succès de ses *Méditations* à la couverture de son volume ou à son format.

Boulay-Paty, tout en songeant aux choses de l'art, n'oubliait pas ses amis. « J'ai recommandé Leroux à Lamartine, je lui ai donné à lire la lettre de M. Carré ; il m'a promis de parler à M. Guernon de Ranville ». Quel était ce Leroux ? Probablement le gendre de M. Carré et le père de M. Hippolyte Leroux, ancien juge au Tribunal de Nantes. Quant à M. Guernon de Ranville, qui tenait à cette époque le portefeuille de l'instruction publique et des cultes, il devait bientôt

signer les ordonnances de juillet 1830, être jugé par la Cour des Pairs et être condamné à la mort civile et à la détention perpétuelle.

Par ces quelques lignes, il est facile de se rendre compte de l'intérêt du modeste *journal intime* du poète qui repose au cimetière de Donges, près de son père, célèbre jurisconsulte, et de son cousin et correspondant Eugène Lambert, ancien président de la *Société Académique*. Ce *Journal*, dont il manque, je l'ai dit plus haut, quelques feuillets au commencement, va du 12 décembre 1829 au 29 mai 1830. Il fut interrompu à cette époque et n'a pas été repris, du moins sous forme de journal, car les lettres d'Evariste Boulay-Paty à son cousin Eugène Lambert, que j'ai publiées en 1892 dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, en sont la suite naturelle après en avoir été parfois la copie et la mise au net.

Dominique CAILLÉ.

Journal d'Evariste Boulay-Paty

Samedi 12 décembre 1829.

J'ai été présenté au Duc d'Orléans par Dupin aîné et Casimir Delavigne, à peu près un quart moins de 3 heures. C'était dans une salle de tableaux. Le Prince m'a accueilli de la manière la plus affable; il était devant nous; j'étais à la droite de Casimir et Casimir était à la droite de Dupin. Dupin lui a parlé de la réputation de papa et lui a dit que je promettais de soutenir son nom. Le Prince a répondu avec grâce, il m'a demandé mon âge et a paru étonné quand je lui ai dit que, depuis cinq ans, j'étais avocat. J'ai ajouté que ma faible santé me rendait maintenant la plaidoirie très pénible. Il m'a répondu : ah oui, vous avez la poitrine délicate, on me l'a dit, etc., etc., etc. Je lui ai remis les lettres de recommandation de Toullier, Carré et Kératry. Le Duc m'a montré un air marqué de bienveillance. Je suis glorieux d'avoir été présenté par Dupin et Delavigne et d'avoir entendu mon éloge sortir de la bouche de deux si beaux talents.

Casimir, quelques instants avant l'arrivée de Dupin au palais, avait causé seul avec le Prince de moi, et lui avait dit qu'ils allaient me présenter à lui, que j'étais un jeune poète distingué auquel il s'intéressait beaucoup. Et le Prince avait répondu, en souriant : « Un poète ! un confrère : nous verrons... Nous tâcherons de faire quelque chose pour lui ».

Dupin est resté au Conseil. Je suis sorti avec Casimir.

Samedi 24 avril 1830.

Il est midi et demi, je sors de chez le général Lafayette. Rien ne peut égaler ma joie ! Je lui avais envoyé un poème sur lui, il m'avait envoyé son domestique ce matin m'apporter une lettre. J'y suis allé vers midi, un peu avant. Il était seul, il m'a serré la main

en entrant. Nous avons causé d'abord de mes vers, qu'il a trouvés très bien et dont il m'a fait les plus touchants remerciements, ensuite de politique. Je l'ai prié d'écrire quelque chose sur un album dont, lui ai-je dit, je voulais faire cadeau à papa. Il a pris aussitôt la plume et, à la page que je lui désignais, il a écrit sans réfléchir un seul instant et de cœur deux lignes :

Vivement touché des sentiments que le père veut bien me conserver et dont le fils a hérité, je prie ces deux excellents patriotes de recevoir ici l'expression de la reconnaissance et de l'attachement de leur vieil ami

LAFAYETTE.

Je l'ai remercié et lui ai serré la main, alors il m'a tendu les deux joues pour m'embrasser. Je l'ai embrassé avec ivresse. Je lui ai dit que j'avais le cœur plein d'une voix profondément émue et je suis sorti. Il était midi 20 minutes lorsque je l'ai embrassé, je ne l'oublierai jamais. Quel honneur ! quelle candeur ! quelle noblesse ! quelle simplicité ! Jamais baiser de femme n'a fait battre mon cœur avec plus de violence, de douceur. Je suis sorti fou de bonheur et regardant tout le monde comme au-dessous de moi. Je me croyais grandi.

Vendredi 14 mai 1830.

Je connais Lamartine. O bonheur !... Hier soir je lui écrivis, en lui envoyant mon *Charme* et ma *Chute des Empires*, et je lui témoignais le désir de le connaître. Ce matin il m'a envoyé quelques lignes charmantes pour me remercier, dit-il, de mes *beaux* vers et m'engager à l'aller voir. J'y suis allé à 7 heures 1/2 passé, j'y suis resté jusqu'à 8 heures 1/4. Aug. Soulié était là. On a causé poésie. Lamartine m'a dit que mes vers étaient bien beaux, grands et élevés ; il est revenu plusieurs fois à me féliciter. En entrant, il m'avait dit qu'il désirait beaucoup me connaître, que Ste-Beuve lui avait parlé de moi. Il m'a demandé si je travaillais pour le théâtre, après m'avoir parlé de Dumas, à qui il trouve beaucoup de talent et de chaleur ; je lui ai dit que oui et je lui ai nommé *Le Corsaire*. Il m'a félicité du sujet, qu'il trouve éminemment dramatique, et m'a dit que les vers qu'il avait vus de moi l'affirmaient qu'il y aurait là une belle poésie. Mais il m'a dit qu'il me

croyait, d'après eux, fait pour le genre lyrique ; je lui ai répondu que je préparais un volume. Il m'a fait des compliments bien flatteurs. Il aime le talent de Polonius et m'a dit que Jules Lefèvre est trop constamment beau.

Sa femme était là, et son enfant, jolie petite fille de huit ans, qui montait sur ses genoux. Il a joué avec sa levrette qui y sautait aussi, et il l'embrassait souvent. Il est rempli de simplicité, de bonté. Il ravit par ses manières franches et naturelles. Soulié était là, qui est du Comité de lecture de l'Odéon, et qui m'a bien dit qu'il voulait assister à ma lecture. Mde Lamartine trouvait aussi le sujet du *Corsaire* magnifique. Lamartine dit que c'était lui qui avait fait faire les premiers vers à Polonius, qui était à Londres attaché à l'ambassade de Russie. Lamartine dit que, sur ses *Harmonies*, la moitié n'étaient pas dignes d'être imprimées. Je note ce fait parce que ces mots étaient dits avec une simplicité qui annonce combien il est loin d'avoir de la morgue. Enfin, en sortant il m'a dit qu'il aurait bien du plaisir à me revoir. Je m'en suis revenu avec Soulié, qui est venu passer une heure chez moi. Il m'a dit que Eugène Hugo avait tellement aimé Mde Victor Hugo que, deux ou trois jours après le mariage de son frère, il était devenu fou. C'était un jeune homme qui annonçait le plus beau talent. Fou par sève de chasteté ! ô Charenton ! Soulié m'a dit qu'il cherchait partout un éditeur à Ant. Sigoyer, qu'il ne pouvait en trouver. Il m'a récité sa *Feuille morte* et ses *Vers à la Lune*. L'une imitée de Roberts et l'autre de Charlotte Smith. C'est bien joli. — Douce, ô douce poésie ! avoir approché, vu, entendu Lamartine : ô cœur de poète, réjouis-toi !

Il trouve aussi que Mde Valmore est plus poète que Mde Tastu ; cependant il fait cas de cette dernière.

Soulié m'a dit : Cultivez Lamartine, c'est une bien excellente connaissance, il parviendra à tout, il est bon, et heureux ceux qu'il protégera. Lorsqu'on vous a annoncé, il a répondu de suite avec empressement : « Ah ! M. Boulay-Paty ! faites entrer ».

Lundi 17 mai 1830.

J'ai vu ce soir Miss Smithson dans l'*Auberge d'Auray*. Elle est sublime ! Rien de pareil ! C'est la nature ! la passion, le désespoir vivant !.. Il est bien malheureux qu'elle soit encadrée dans une pièce

si exécrable. Les yeux fixes, la peau blémissante, le doigt tendu, elle tombait roide à terre. Il fallait que la douleur bien sentie l'eût mis dans cet état extatique où le corps est comme magnétisé. Elle est admirable, j'ai pleuré tout le temps. Je n'avais jamais éprouvé tant d'émotion.

Lundi 24 mai 1830.

J'avais rêvé cette nuit que je trouvais dans la campagne près de Rennes, Léocadie revenant des champs avec sa bonne et ses enfants ; je l'attendais, ils ont été dans un petit chemin de côté. Elle est restée seule. Je me suis précipité, elle m'a tendu la main, et en la lui serrant, je lui ai demandé si elle m'aimait toujours ; elle m'a répondu : « Oui, je t'aime toujours. » Nous nous sommes donnés un baiser froid comme glace. Elle était tête nue, la figure était triste, ennuyée et pâle.

Cette nuit j'avais rêvé auparavant qu'on jouait à l'Odéon les deux premiers actes de notre *Corsaire*. C'était sifflé à outrance ; je souffrais le martyre.

Samedi 29 mai 1830.

Vraiment la vie a de doux moments ! Je viens de chez Lamartine. Je viens de l'entendre lire une de ses *Harmonies* qu'il a fait avant hier ; c'est un souvenir de l'Italie, intitulé *premier amour*. Au bord du golfe de Sorrente... un tombeau d'une jeune fille de seize ans... une pierre indifférente

Aux pas distraits de l'étranger.

Ce souvenir lui revient toujours. Pourtant

Je veux rêver et non pleurer.

dit-il, mais l'idée de la jeune fille le domine, le maitrise. Il la repousse en vain ; elle arrive toujours à son cœur et le fait tristement vibrer comme des doigts mélancoliques sur le piano. Comme le cygne s'enveloppe le cou de son aile et s'endort, elle s'enveloppa de son muet désespoir. Et son âme auparavant qui se troubla quand l'amour partit, comme l'eau quand le cygne qui l'animait prend son vol et le triste souvenir qui reste enraciné dans le cœur sans lui donner d'om-

brage, comme l'arbre dans le rocher, dont la poudre blanchit le feuillage et que rongent les chevreaux.

Et cet admirable vers :

Et le rapide oubli, second linceul des morts.

O admirable ! admirable !.. Il lisait debout appuyé le dos contre la boiserie au coin de la cheminée qui est au Midi, le pied gauche sur un fauteuil, il récitait d'une voix profonde et sourde où tout son cœur vibrait, et en cadençant les vers, mais presque pas. J'ai causé après avec sa femme de la beauté de cette *harmonie*. Elle en pleurait. C'est une femme bien remarquable ! Elle était heureuse ! et moi aussi. Il avait déjà commencé à lire cette pièce, mais il était venu du monde, et il s'était interrompu. On avait causé de théâtre, Lamartine trouve comme moi que Mlle Mars n'est qu'art ! Il a trouvé le théâtre bien mauvais, il y avait 15 ans qu'il n'y était allé à Paris. Quand il travaille, il fait son plan de pièce d'abord, et puis sur un calepin avec son crayon il écrit à mesure qu'il fait les vers ; il a trop peu de mémoire pour se les rappeler. Quelques jours il va pour les corriger, mais il est refroidi sur son travail, il le trouve mal, et il le laisse là. Il pense que le peu de succès qu'eût *sa mort de Socrate* vient de ce qu'on l'avait intitulé *poëme* au lieu de *fragment*.

En entrant il m'a dit : Il y avait bien longtemps que nous ne vous avions vu.

En sortant je lui ai parlé pour Leroux, je lui ai donné à lire la lettre de M. Carré, il m'a promis de parler à M. Guernon de Ranville, il m'a prié de lui faire pour demain une petite note détaillée là dessus.

NANTES LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

Le Parisien affecte souvent un superbe dédain pour le provincial, et le provincial est assez enclin à croire tout naïvement que rien de beau et de bien ne peut venir que de Paris. Et, pourtant, si on y prête un peu d'attention, on reconnaît bien vite que ce sont souvent des hommes de la province qui sont à la tête des affaires et dirigent la capitale et la France. N'est-ce pas un Nantais, Waldeck-Rousseau, qui tient, comme on dit vulgairement, les rênes du Gouvernement ? N'est-ce pas un Nantais, S. E. le cardinal Richard, qui est le chef de l'Eglise de Paris ? Je pourrais poursuivre cette énumération et vous faire remarquer que si Waldeck-Rousseau, par exemple, est l'avocat peut-être le plus en vue de la capitale, entre deux Ministères, par son éloquence toute profane, le R. P. Etourneau, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, un Nantais encore, occupe la première des chaires d'éloquence sacrée, celle de Notre-Dame de Paris. Si maintenant des vivants je passais aux morts, je pourrais constater que, parmi les Français dont la patrie a pleuré la perte depuis un an, on rencontre en tête trois Nantais, le lieutenant de vaisseau Raoul de Mauduit du Plessix, commandant de *La Framée*, englouti

avec son bâtiment en essayant de sauver son équipage, le R. P. Dorgère, des Missions africaines, qui fut près de Béhanzin l'ambassadeur de l'amiral de Cuverville et, plus tard, mourut victime de sa charité et de son zèle apostolique, et le général boër de Villebois-Mareuil, « soldat loyal et accompli, comme, le 10 mai dernier, l'écrivait, de Boshoff, lord Methuen à la fille du héros, et qui préférait mourir plutôt que de se rendre ».

Mais je ne veux pas m'attarder davantage à ces considérations et je tenterai, sans autre préambule, de définir le mouvement littéraire et artistique de cette dernière année du siècle, dans la ville de Nantes et dans le département dont elle est le chef-lieu ; mais, pour que mon travail n'excède pas trop les limites permises, je ne veux parler que des Nantais vivants, tout en donnant, à l'occasion, un salut à nos morts récents les plus illustres. J'adjoindrai seulement à mes compatriotes vivants quelques très rares personnages qui, par un long séjour à Nantes, s'y sont acquis un droit de cité tels qu'Edmond Biré et Emile Grimaud, Thomas Maisonneuve et Emile Blandel, le M[is] A. de Brémond d'Ars et le M[is] de Granges de Surgères, Olivier de Goureuff et Hippolyte Berteaux. Je ne citerai aussi qu'un très petit nombre des œuvres de nos Nantais ; s'il me fallait, en effet, citer toutes les productions de certains d'entre eux, cela me demanderait plusieurs pages, et me forcerait à sortir des bornes de cet article, forcément incomplet et fait souvent de mémoire, au courant et au hasard de la plume. Je n'ai aucune prétention à rivaliser avec le savant ouvrage de Bio-Bibliographie de René Kerviler.

*
* *

Nantes passe pour une ville essentiellement adonnée au commerce. De fait, pour l'étranger qui la traverse par le chemin de fer ou les tramways, voit fumer ses innombrables cheminées d'usine, et suit de l'œil sur la Loire ses bateaux à voile ou à vapeur, ou les regarde charger et décharger avec une activité fébrile sur les quais si bruyants et si mouvementés, il est vraiment impossible d'avoir une autre impression. Et cette impression sera sans doute plus forte encore, lorsque le projet gigantesque de la Loire navigable, remis à l'ordre du jour par Félix Libaudière, entrera en voie d'exécution, grâce à l'appui moral et financier du Gouvernement, mais grâce aussi au dévouement infatigable d'hommes d'action tels que Louis Linyer, président du Comité central de la Loire navigable, Léon Bureau et Maurice Schwob, auteur du *Danger allemand*.

Cependant un séjour un peu prolongé à Nantes dissipe vite cette première impression, car on y rencontre à chaque pas des poètes, des romanciers, des critiques d'art, des musiciens, des archéologues, des savants, et l'on reste émerveillé du vaste mouvement intellectuel qui se développe parallèlement à l'immense mouvement commercial. Ce n'est même pas chose surprenante de voir des négociants se délasser de leurs travaux par les études archéologiques, par les beaux-arts, par la musique, par la littérature, même par la poésie ! Un d'eux, mort aujourd'hui, Lagarde, sous les pseudonymes d'Eliacin Greeves et de Pierre de Garal, a publié des volumes de vers et composé un *Hamlet* qui, mis en musique par le compositeur nantais Aristide Hignard, fut représenté sur notre grand théâtre le 21 avril 1888, et y obtint un succès considérable. La presse parisienne joignit ses applaudissements à ceux de la presse locale, et des connais-

seurs ne craignirent pas de déclarer cet *Hamlet* supérieur à celui d'Ambroise Thomas, dont il est contemporain par son apparition en librairie.

Je viens de parler d'un poète mort, je puis en citer de bien vivants et de toutes les professions : Alphonse Poirier, auteur de *Aimer et Croire ;* Aymerillot, auteur de *Douceur d'aimer ;* le sonnettiste Frédéric Blin ; le chansonnier Dr Dixneuf, dont il sied de signaler le *Triomphe de Mercure,* pour lequel l'auteur de cette étude a écrit une préface en vers, ainsi qu'il l'avait fait en faveur des *Bégaiements* d'Emile Blandel ; l'élégiaque Alcide Leroux ; le décadent Emile Boissier, qui signa *Dame Mélañcolie ;* Gaëtan Rondeau, Thomas Maisonneuve, qui, après avoir chanté sa *Chanson de la Jeunesse,* est devenu un aquarelliste de grand talent ; l'abbé Jehan Marbeuf, qui a cueilli les *Fleurs de la Poésie ;* l'humoristique abbé Pétard, qui égayait de ses œuvres, appelées par lui ses *pétarades,* le salon de Mme Riom, morte l'an dernier et connue dans le monde des lettres sous les pseudonymes de Louise d'Isole et de Comte de Saint-Jean ; le faiseur de ballades gauloises Auguste Gaboriau ; Eugène Orieux, auteur de *l'Heure du Rêve ;* Henri Droniou, le poète aux belles images ; Joseph Rousse, qu'on a appelé un « héritier de Brizeux », auteur des *Poésies Bretonnes* et de *Chants de Deuil ;* le Bon Christian de Wismes et le Bon Gaëtan de Wismes, ce charmant rêveur des *Heures paisibles ;* Hugues Rebell (Georges Grassal), qui cherche les *Etourdissements,* et Emilien Maillard, qui aime les *Lueurs du soir ;* Léon Séché, qui rima sa *Chanson de la vie ;* Honoré Broutelle, ancien secrétaire du Gai-Savoir ; Emile Grimaud, chantre de la Vendée militaire ; Emile Michelet, qui, avec Arsène Houssaye, dirigea la *Revue de Paris et de Saint-Péters-*

bourg : Le Lasseur de Ranzay, charmé du vol des *Mouettes :* Emile Chevé, hanté par les *Océans* et les *Gouffres :* Emile Peyrefort, dont la *Vision* a été couronnée par l'Académie française, etc., etc. On peut lire de leurs vers dans la *Terre Bretonne* d'Auguste Mailloux, dans le *Parnasse Breton* de Tiercelin et de Ropartz, et dans l'*Anthologie des poètes français* de Lemerre.

Et j'allais oublier, justifiant ainsi le proverbe : Les absents ont toujours tort, mon ami Emile Métaireau, qui m'a envoyé de si curieuses lettres de la côte des Somalis et du Tonkin, et qui, de ses lointains voyages, a rapporté les *Siestes et Crépuscules*, poésies d'un exotisme charmant ; mais Emile Métaireau n'est point le seul que n'effrayèrent point les longues distances. Un autre de mes amis, Jules Desfontaines, a entrepris de faire le tour de notre globe sans autres ressources qu'une rente de cent francs par mois et nous a fait des pays qu'il a visités, des récits pleins de couleur et de vie, sous le titre : *18,000 lieues à travers le Monde.* Nantes, il est vrai, qui, ainsi que le rapporte le Bon Christian de Wismes dans son curieux volume, *Les chars aux différentes époques de l'Histoire,* a vu circuler les omnibus avant Bordeaux et Paris, possède, outre ses marins et ses explorateurs de profession, de très nombreux amateurs de longs voyages et s'intéresse fort aux questions d'ethnographie et de linguistique ; je n'en veux pour preuve que le livre de Lucien Dubois, *Du Pôle à l'Equateur*, couronné par l'Académie française, celui de Norbert Lallié, aussi lauréat de l'Académie française, *Les Choses de Russie,* l'étude du docteur Viaud-Grand-Marais sur *Noirmoutier*, les *Paysages et Monuments du Poitou* de Jules Robuchon, ou le roman de Mme Maurice Sibille, le *Rêve de Jean*, rempli de documents sur la

Martinique et Cayenne ; il rappelle par son dénouement celui du *Tour du Monde en quatre-vingts jours* de Jules Verne, autre Nantais ! Comme ce dernier, R. Girod et F. Le Bihan ont narré un voyage en ballon (juillet 1900). Mais ce ne sont pas seulement nos écrivains qui nous font connaître leurs impressions de voyage, nos artistes n'y ont pas manqué non plus et quelques-uns d'entre eux ne manient pas moins dextrement la plume que le pinceau : Charles-Olivier Merson, frère du brillant journaliste Ernest Merson et père de Luc-Olivier Merson, membre de l'Institut, a publié un livre sur *Lisbonne* et donné au *Tour du Monde* son *Voyage dans les provinces du Nord du Portugal*. Je citerai également parmi nos artistes voyageurs : James Tissot, le prestigieux auteur de la *Passion de N.-S. Jésus-Christ*, « racontée si bien, a dit M. Giraud-Mangin, par une suite d'aquarelles qu'il rapporta de Palestine[1] » ; deux autres Nantais déjà, Félix Thomas et Joyau, avaient rapporté, l'un de Syrie et l'autre d'Assyrie, de magnifiques visions. Et ce qu'ils firent pour les arts du dessin, notre bon compositeur Bourgault-Ducoudray le fit pour la musique, recueillant aux pays du soleil *Trente mélodies populaires de la Grèce et de l'Orient*, qu'il plaça à côté de *Trente mélodies populaires de la Bretagne*.

N'allez point croire pourtant que nos artistes nantais oublient, pour l'étude des pays lointains, leur propre ville, leur propre contrée : il suffit pour se convaincre du contraire de feuilleter les dessins du jeune Riom, de de Broca, la monographie que j'ai faite du château de Nantes, et que Joseph Chudeau a illustrée si finement, et la série de planches de Grand-Jouan, *Nantes la Grise* ; puis de regarder les aquarelles de Lorois, de Roy et de Porquier, ce continuateur du genre du regretté Adolphe

Rousse ; les toiles de Clémansin du Maine et de Célestin Serenne, gendre de Luminais, celles de Maufra, de Jousset et de Dezaunay, dont les expositions particulières à Paris ont obtenu récemment un légitime succès. Et si Paul Chabas, grand prix du Salon, a reproduit la physionomie honnête et énergique du père du commandant Marchand dans un tableau offert par les Nantais au héros de Fashoda, son frère Maurice Chabas, Brillaud, Chantron, Lesage et Edgar Maxence nous offrent incessamment les traits connus de personnalités nantaises.

Je pourrais continuer ainsi à citer et à apprécier les peintres de ma ville natale, mais ils sont trop pour que j'aie la prétention de les nommer tous. Tel est leur nombre, tel est leur talent que Léon Séché demandait qu'on leur réservât une salle spéciale dans notre nouveau *Musée des Beaux-Arts*, inauguré le 19 avril de cette année et construit par l'architeçte nantais Clément Josso. On y aurait vu, à côté des artistes vivants, tels qu'Hippolyte Berteaux présentement occupé à la décoration des panneaux de l'escalier monumental de ce musée, des Félix Toché, des Toulmouche, des Merson, tous nos chers disparus, dont plusieurs sont morts récemment : le peintre des Gaulois, Evariste Luminais ; les paysagistes Leroux et Jules Dupré ; Elie Delaunay, qui a décoré de ses toiles notre église Saint-Nicolas et notre vieille cathédrale, et dont Emile Gaucher, l'auteur du beau vase : *La Loire navigable*, coulé en bronze et offert à Félix Faure à son passage à Nantes, a taillé en praticien habile le monument en marbre pour le Musée de notre Ville ; et, à côté des sculpteurs vivants, Barrau, l'auteur du principal groupe du monument consacré aux Nantais morts pour la patrie : Lebourg, qui, après avoir dressé dans le bronze l'image du docteur Guépin, a

obtenu la première place dans un concours pour élever à Nantes une statue à Jeanne d'Arc, Vallet, qui a mené à bonne fin l'œuvre du Calvaire de Pontchâteau, et Alfred Caravanniez, l'auteur du gigantesque monument du comte de Chambord à Sainte-Anne-d'Auray ; nos sculpteurs décédés depuis du Commun du Locle jusqu'à Michel Caillé.

Il faut bien le reconnaître, Nantes a magnifiquement logé les artistes dans son nouveau palais, qui renferme à la fois le Musée des Beaux-Arts et la Bibliothèque publique, si riche en volumes et en manuscrits rares, et dont un ancien poète nantais, Emile Péhant, auteur de remarquables sonnets et de deux chansons de gestes : *Jeanne de Belleville* et *Jeanne la Flamme,* a rédigé le merveilleux catalogue. Ce que ce vaillant bibliothécaire, mort en 1874, et auquel on projette en ce moment d'élever un buste, a catalogué d'œuvres de Nantais, et ce que son distingué successeur, le charmant poète Joseph Rousse, avec l'aide de M. Giraud-Mangin, en catalogue tous les jours, est chose à peine croyable. A Nantes, en effet, les poètes, les historiens, les romanciers, les dramaturges, les numismates, les archéologues, les philosophes, les érudits, les artistes de toutes sortes, produisent et produisent sans cesse et accumulent volumes sur volumes. Les dames s'en mêlent sous des pseudonymes comme celui si gracieux de Trilby.

Parmi nos romanciers : Carolus Brio (Charles Brillaud de Laujardière) nous a donné les *Blessés de la vie ;* Lucien Darville (Pucel), *Trois loups de mer* et le *Nœud Gordien ;* Armand Lapointe, la *Chasse aux fantômes, Les sept hommes rouges,* et quantité de romans justement populaires ; Paul Perret, l'*Idole* et les *Demoiselles de Liré;* Emile Michelet, les *Contes surhumains ;* quant

à Léon Séché, auteur de *Rose Epoudry*, il se double d'un historien consciencieux ; n'a-t-il pas écrit *Les Origines du Concordat* et les *Derniers Jansénistes*?

Les Nantais aiment l'histoire de France, comme le démontrent les deux ouvrages que je viens de citer, ceux de Georges Bastard, *Sanglants combats* et *Charges héroïques*, et ceux de mon voisin du boulevard Delorme, Edmond Biré, à qui l'Académie française a décerné l'année dernière un prix de 5,000 fr. pour le récompenser de ses savantes études historiques, dont les plus remarquables concernent la Révolution française et Victor Hugo, Nantais par sa mère, une demoiselle Trébuchet. Les Nantais aiment aussi l'histoire de la Bretagne ; je n'en veux pour preuve que les vieilles *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchard, publiées par Henri Le Meignen, et les *Actes et mandements du duc Jean V*, dont René Blanchard nous a donné une excellente édition, et encore les savants travaux de l'abbé Guillotin de Corson sur les *Pardons de Bretagne* et sur les *Grandes seigneuries de Bretagne ;* mais ce qu'ils aiment par-dessus tout, c'est l'histoire de leur ville et de leurs concitoyens illustres. Consultez les ouvrages d'Alfred Lallié sur le *Diocèse de Nantes* et sur les *Prisons de Nantes pendant la Révolution* et sur les *Noyades et les fusillades de Nantes* à la même époque ; consultez les ouvrages de M. de la Nicollière-Teijeiro, mort récemment, sur les corsaires nantais et sur les marins, Hervé Rielle, qui inspira une si belle poésie à Robert Browning, et Jacques Cassard, dont un quai de Nantes porte le nom ; ses études sur les *Petits-neveux de Jeanne d'Arc à Nantes*, sur la *Collégiale de Notre-Dame de Nantes*, son *Livré doré de la ville de Nantes*, en collaboration avec le numismate Alexandre Perthuis : consultez aussi les *Sou-*

venirs d'un vieux Nantais, de Léon Brunschvieg, auteur de recherches sur les *Juifs de Nantes et du pays nantais*, et d'une histoire de *Cambronne* couronnée par l'Académie française. Au sujet de cette histoire, nous ferons remarquer que l'illustre général a toujours nié avoir prononcé le nom en cinq lettres qui lui a valu d'être proclamé, par un plébiscite dans un journal parisien, le premier littérateur du siècle, pour avoir enfermé le plus d'idées sous la forme la plus concise. Enfin, le Mis de Granges de Surgères a fait paraître l'an dernier un magnifique volume sur les *Artistes nantais du Moyen-Age à la Révolution*.

On peut admirer le savoir-faire de certains de ces artistes dans le magnifique palais, si pur de style, que Thomas Dobrée a légué au département de la Loire-Inférieure, et qui abrite aujourd'hui les richesses de notre Musée d'Archéologie. Ce musée a pour conservateur Pitre de Lisle du Dréneuc, à qui on doit, outre de curieux travaux sur les *Origines de Nantes* et sur les *Triangles de Menhirs de la Loire-Inférieure*, un *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*.

Je l'ai fait remarquer tout à l'heure, les Nantais aiment beaucoup leur ville et ils en fouillent le passé avec une sorte de passion : c'est le poète Orieux qui, en collaboration avec Justin Vincent, nous donne la *Géographie de Nantes et du département de la Loire-Inférieure* ; c'est Léon Maitre, notre archiviste départemental, qui recherche et découvre les *Villes disparues* de la Loire-Inférieure ; c'est Lucien Roy, archiviste du Gouvernement à la *Commission des monuments historiques* ; c'est Paul de Berthou, c'est le Mis A. de Brémond d'Ars, président de la Société d'Archéologie ; c'est le Mis Régis de l'Estourbeillon, qui a fait l'*Inventaire des châteaux*

bretons ; ce sont les architectes Legendre et Boismen, qui se sont occupés de la restauration de notre cathédrale ; c'est Jules Furret, architecte, qui connaît si bien son vieux Nantes et qui a étudié, en collaboration avec moi, notre *Château Ducal* ; c'est l'abbé Gaborit et l'abbé Durville ; ce sont les collectionneurs Soullard ou Xavier de la Touche, qui possède une si belle collection de médailles, etc.

Ces fervents du passé font de leurs trouvailles dans nos archives bretonnes ou françaises, constamment feuilletées, l'objet de savantes dissertations : l'abbé Hervouët des Forges a ressuscité à nos yeux une procession à Nantes au Moyen-Age ; Planiol nous a montré l'*Esprit de la coutume de Bretagne*, et Rebellian, bibliothécaire de l'Institut, a analysé d'une façon très remarquable les variations et les controverses entre les catholiques et les protestants, sous le titre : *Bossuet, historien du protestantisme*.

A côté de ces vaillants critiques de l'histoire du passé, nous avons de brillants critiques de la littérature actuelle : Joseph Gahier a publié d'excellentes études sur les œuvres d'Emile Augier, d'Alexandre Dumas fils et de François de Curel ; Mailcailloz, sur le théâtre d'Henri Becque, et Julien Merland, sur celui de Labiche. Nos médecins eux-mêmes se mêlent de faire de la critique théâtrale : le docteur Ollive, dont j'étais alors le vice-président à la Société Académique de Nantes, a parlé dans son discours traditionnel de fin d'année des *Médecins dans le Théâtre moderne* ; le docteur Guillemet, dans la même circonstance, nous avait entretenus, quelques années auparavant, des *Charlatans*, qui, par bien des côtés, sont des comédiens ; le docteur Joüon, enfin, dans une conférence applaudie à la salle des

Sociétés savantes, a passé en revue le *Théâtre de Wagner*, tandis que Lionel de Laurencie étudiait la *Légende de Parsifal* et le *Drame musical de Wagner*, et qu'Etienne Destranges (Rouillé) publiait son livre des *Femmes de Wagner*, illustré par de Broca. Wagner, à tort ou à raison, est fort en honneur ici. Mais ne nous laissons pas entraîner en Allemagne et rentrons vite à Nantes. Galery Desgranges y encourage nos peintres et nos sculpteurs ; Edouard Lemé, l'ancien et très distingué critique théâtral du *Phare de la Loire*, où il signait Gringoire, s'est plu, de son côté, à nous parler d'écrivains, de dramaturges et de compositeurs nantais ; il a fait une conférence sur Pierre de Garal, le librettiste de l'*Hamlet* d'Hignard, une série d'articles sur Charles Monselet, auquel Olivier de Gourcuff, ce fin lettré, né à Paris, où il est retourné après un long séjour à Nantes, veut, par un œuvre d'art, conserver le souvenir dans notre ville ; enfin, une intéressante monographie de Charles Bourgault-Ducoudray, l'auteur de la *Conjuration des fleurs* et de *Thamara*, représentée au Grand-Opéra.

Bourgault-Ducoudray est l'un de nos trois compositeurs vivants ayant obtenu le grand prix de Rome ; les deux autres sont Puget, qui a écrit le *Maître danseur*, *André del Sarte* et le *Signal* pour l'Opéra-Comique, et Gaston Serpette, dont les opérettes ne se comptent plus. Ah ! les compositeurs ne manquent pas à Nantes ; depuis Toulmouche, qui a fait représenter un *Bon Billet* sur notre théâtre de la Renaissance, jusqu'au jeune Ladmirault, qui, il y a sept ou huit ans, fit jouer sur le théâtre du Cercle des Beaux-Arts, à l'âge de treize ou quatorze ans, un opéra intitulé : *Barbe bleue*, sur les paroles d'une Nantaise, Mlle Brisset.

Cette année, Selim (d'Arondel de Hayes) a fait danser

un ballet bien orchestré sur la scène de notre grand théâtre, où il a été question de donner *Miss Amiral*, opéra inédit d'Antony Bernier, composé sur un poème d'un Nantais encore, Evariste Mangin. Antony Bernier a dû malheureusement rentrer cet opéra dans ces cartons, d'où j'ai extrait, un jour, pour la très artistique « Revue nantaise » de Marcel Giraud-Mangin, la belle *Marche funèbre* que le général Mellinet, mon vieil ami, avait demandé qu'on jouât à ses obsèques. Cette marche fut en effet entendue à l'enterrement du brave Mellinet, ce doyen des généraux français, ce balafré de Sébastopol, qui mourut accidentellement à l'âge de 96 ans, par suite de la rupture d'un tuyau de service d'eau au-dessus de son lit, pendant l'hiver de 1893.

Comme on a pu déjà le remarquer, les compositeurs nantais ont assez souvent pour collaborateurs des poètes et littérateurs nantais. Vétil a mis en musique plusieurs romances de poètes de notre ville : Bélédin, il y a trois ans, *Brigadier, vous avez raison*, d'Henri Rathouis, mort cette année ; Bourgault-Ducoudray, la cantate d'Emile Grimaud, sur la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise, cantate qui fut chantée sous la direction de l'auteur de la musique, par 400 exécutants, dans la cour du château de Nantes ; et je connais quelqu'un qui a éprouvé un vif plaisir en écoutant, le 14 juin dernier, un de ses sonnets mis en musique par Abd-Allah Charles, chanté, d'une voix cristalline, par la femme de ce compositeur, à la cérémonie de première communion, dans l'église Saint-Clément de Nantes.

La musique appelle le Théâtre, et nous ne manquons pas d'auteurs dramatiques. Citons Armand Lapointe : Louis Davyl (Poupart), auteur de *Galante aventure*

et de la *Maîtresse légitime ;* Veillechèze, critique du « Soleil », sous le nom de Pierre Thomy, qui a donné un *Caprice d'Ovide* sur notre Grand Théâtre ; Brunschwicg, Chauvet et Porthos (Gouin), auteurs de charmants *à-propos ;* Alexis Backmann, qui a fait jouer au théâtre de la Renaissance la *Fille à trois papas*, et Tyrion, le président actuel de notre Société Académique, qui a fait représenter un drame, *Manlius*, au théâtre de notre Cercle des Beaux-Arts. J'allais oublier Alfred Guillon, qui ne se contente pas de composer des pièces de théâtre pétillantes d'esprits, *la Lycéenne*, par exemple, jouée avec un plein succès par M. et Mme Bouland sur le Grand Théâtre de Nantes, et d'amusants monologues qui font partie du répertoire de Coquelin cadet ; mais qui fait valoir lui-même ses œuvres dans les salons nantais avec un art consommé. Le digne héritier de la verve du Nantais Daubray du Palais Royal, l'excellent Baret, de Paris, comme le mentionnaient les premières affiches de cet organisateur de tant de belles tournées théâtrales en province, né lui-même dans la maison où j'habite, place Delorme, 2, n'a pas un jeu plus fin et plus expressif que certains de nos amateurs nantais.

L'art de bien dire n'est pas, d'ailleurs, exclusivement réservé à nos théâtres, à nos salons ; il est aussi en honneur dans notre Société Académique, qui, outre ses présidents et secrétaires [1], a mis en lumière plusieurs conférenciers de talent tel que son trésorier Delteil ou son bibliothécaire Viard ; dans notre Ecole de Médecine

[1] Le Dr Chevallier, secrétaire général, a lu admirablement deux sonnets de ma composition dans la séance annuelle de la Société Académique et je profite de l'occasion pour lui en adresser mes remerciements et mes félicitations. D. C.

et dans notre Barreau qui ont produit tant d'hommes remarquables par la science et le talent, dont la liste serait trop longue à citer, mais surtout dans nos Chaires chrétiennes : j'en ai un exemple typique dans l'éloquence de l'abbé Gouraud, supérieur de l'Externat des Enfants nantais, qui a prononcé l'éloge funèbre des généraux Mellinet, et de Villebois-Mareuil. Puis les Nantais, comme le faisait remarquer « le Chercheur de l'Ouest », la très curieuse Revue du Bon Gaëtan de Wismes, n'ont-ils pas eu cette année trois prédicateurs dans les Eglises de Paris : à Notre-Dame, le R. P. Etourneau, de l'Ordre des Frères prêcheurs ; à Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, le R. P. Bouvier, de la Compagnie de Jésus, et à Saint-Germain-des-Prés, le R. P. Babonneau, qui joignent à la beauté de l'élocution la profondeur de la théologie, cette philosophie divine ?

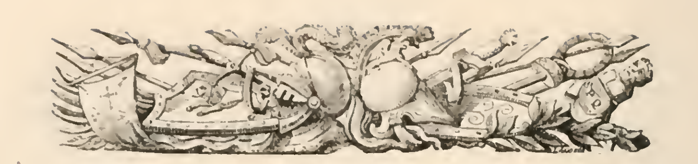
Si de la théologie je veux descendre maintenant à la philosophie profane, je rencontre encore plusieurs représentants de cette dernière science parmi les Nantais : Augustin Hamon, directeur de l' « Humanité nouvelle » ; Clémence Royer, auteur d'une *Théorie de l'Impôt* et qui traduisit l'*Origine des espèces* de Darwin : « C'est presqu'un homme de génie », disait d'elle malicieusement Renan ; et enfin Lessard, qui a écrit *La vérité qu'est-elle ?* et qui rêve une religion universelle.

De nos politiciens je ne dirai rien, je signalerai seulement, en passant, avec le Nantais Georges Clémenceau, le Nantais Laisant, qui trouve dans les sciences une consolation à ses déboires politiques : mathématicien de très haute valeur, il a publié les *Applications mécaniques du Calcul des Quaternions* et le *Nouveau Mode de transformation des courbes et des surfaces*.

En ce qui concerne l'Art militaire, je me contenterai de signaler trois de ses plus illustres représentants : le général Jamont, récemment encore généralissime des armées françaises ; l'amiral de la Jaille et le général Bon Athanase de Charette qui, bien que sa naissance ait été déclarée à Sainte-Reine (Loire-Inférieure), est né à Nantes, rue Basse-du-Château, no 1, ce que n'ont pas encore précisé ses biographes.

Comme on peut s'en rendre compte par ce très rapide aperçu, les Arts, les Lettres et les Sciences brillent à Nantes d'un vif éclat, dont le rayonnement s'étend jusqu'à Paris et dans toute la France.

Dominique CAILLÉ.



MAC MAHON ET MELLINET

A propos d'une Lettre

Si Victor Hugo avait lu dans l'histoire des vieux temps la vie du général Mellinet et ses faits d'armes épiques, il l'eut placé à côté des paladins et lui eut donné une place de choix parmi les héros de sa *Légende des Siècles*. Mais à défaut des vers du grand poète une lettre du maréchal de Mac Mahon suffit.

Cette lettre, dont nous allons donner la reproduction, fait revivre Mellinet, le superbe soldat d'Afrique, de Crimée et d'Italie, qui, à Magenta, répondait à l'ordre de l'Empereur lui ordonnant de se porter un peu à gauche, pour éviter la grêle des balles tyroliennes : « Un peu plus à droite !... Un peu plus à gauche !... » Non foutre ! Pas de voltiges ! Nous ne sommes pas

» ici à Franconi. » — Elle nous le montre frappé d'un éclat d'obus à la joue, en conduisant l'assaut final à Malakoff. « Tant mieux, s'écria Mellinet, en recevant » cette épouvantable blessure, demain il n'y aurait plus » rien eu pour moi. » Puis, comme on le transportait sur une civière, voyant ses hommes trop exposés au feu de l'ennemi, au passage d'un espace découvert, il se leva, les congédia et, ruisselant de sang, appuyé sur le bras d'un chirurgien de ses amis, il se rendit à pied à sa tente.

Ce temps était le bon. J'en fus et je l'honore.

dit Mac Mahon, comme le Marquis de Nangis à Louis XIII, dans *Marion de Lorme*. « C'était là le bon temps, nous » étions toujours victorieux; depuis nous avons été » vaincus, mais nul ne peut nous reprocher de n'avoir » pas fait tout notre devoir. » Il se trouva cependant un journaliste pour critiquer, vingt ans après, la conduite de Mellinet en 1870. Le vieux général n'hésita pas.

J'ai quatre-vingt douze ans, mais je te tiendrai tête.
Une épée !

dit le vieux Barberousse des *Burgraves* au Marquis Hatto, et Mellinet, qui avait dépassé cet âge, tint le même langage à Lissagaray.

Aujourd'hui Mellinet a sa statue sur la place qui porte son nom. On le voit en grand uniforme, la poitrine couverte de décorations, avec son geste de commandement, tel qu'il conduisait autrefois ses régiments à la victoire. Il porte à la joue la glorieuse balafre qui m'inspira, au bas de l'un de ses portraits, ce quatrain inédit, retrouvé

par M. Biroché, neveu du général, dans les cartons de son oncle défunt, à côté de la lettre de Mac Mahon :

Ce qui charme le plus dans un vieux militaire,
Ce qui fait sa beauté, ce sont bien moins, je crois,
Les cordons, les rubans, les médailles, les croix,
Qu'une balatre énorme à son visage austère !

Dominique CAILLÉ.



Cairon le 17 juillet 92.

Mon cher Mettivet,

Vous ne pouvez vous imaginer
le plaisir que vous m'avez
fait en m'adressant votre lettre
à l'occasion de la perte que
nous avons éprouvée dernièrement.
Elle me rappelait les longues
expéditions que nous avons faites
ensemble en Algérie, les combats
auxquels nous avons assisté en
Italie, en Crimée et enfin je vous
vois entre le Czar et la République grand

p
s

visitez avec vos grenadiers aux
efforts de la plus grande bonté
des forces Autrichiennes, je vous
vois en face de la courtisane du
petit redoux rester immobile sous
le feu d'une partie de l'armée
Russe joignant mon ... en
état d'observation entre une
partie de la journée, c'était le
bon temps, nous étions
alors toujours victorieux, depuis
nous avons été battus, mais enfin
nous pouvons encore la tête haute
car on ne peut nous accuser
de n'avoir pas toujours vaillamment
combattu

Je vous remercie de tout cœur de la sympathie que vous nous avez toujours témoignée dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses que nous avons éprouvées : je n'en ai pas été étonné car je sais que malgré votre âge vous avez conservé un cœur aussi chaud que dans votre jeunesse, je souhaite qu'il en soit ainsi jusqu'au jour où vous ayez atteint la centaine.

Adieu, mon vieil ami, je vous embrasse de tout cœur

Mal de Mac Mahon

p
s

ANDRÉ CHÉNIER

PAR

ÉMILE BOUCHET

Compte rendu par le Baron Gaëtan DE WISMES

M. Emile Bouchet, officier d'académie, s'est souvenu qu'il était membre correspondant de la Société Académique de Nantes et vient de lui offrir une remarquable étude de critique littéraire sur le poète de la *Jeune Captive*.

Chargé de rendre compte de ces jolies pages, je veux d'abord remercier notre collègue d'avoir pensé à nous, en dépit de la distance qui, trop fréquemment, rompt les liens amicaux si utiles entre tous les membres d'une même Compagnie.

Je suivrai l'auteur pas à pas, citant les lignes les plus typiques de son œuvre et, en quelques mots nets et brefs, je donnerai mon opinion sur ce panégyrique.

« Il est des noms, dit M. Bouchet, qui sont toujours d'actualité..... André Chénier n'est pas seulement une des plus touchantes victimes de la Terreur, mais encore l'initiateur, en une certaine mesure, du mouvement

romantique.... Je ne crois pas qu'on puisse rencontrer en notre pays de France une physionomie plus originale que celle de ce poète charmant et de ce polémiste vigoureux, ni d'œuvre plus complexe, plus variée de ton et de forme que celle qu'il nous légua..... N'oubliez pas que la légende a ceint son front d'une auréole, mais qu'elle a popularisé son nom sans populariser toute son œuvre, qui n'est qu'un mets exquis pour les délicats. »

Après ce préambule laudatif, l'auteur détaille les mérites de son héros en s'appuyant de citations habilement choisies.

« Les versificateurs sont légion au XVIIIe siècle ;..... ils se complaisent à des descriptions verbeuses,..... rarement ils se risquent à parler d'eux-mêmes ;..... leur poésie est toute objective..... Chénier a été l'un des premiers à sentir que le γνωτι σεαυτον est pour le poète la source la plus abondante d'inspirations. »

M. Bouchet dit, ce qui est une vérité incontestable, j'ajouterai le *leit-motiv* de son poète, que Chénier *a compris le sens de la beauté antique* et qu' « il fut redevable de ce don à sa naissance et à une sorte d'atavisme. » Sa mère était grecque, et, « dès son enfance, André, à qui le grec moderne était aussi familier que le français, apprenait sans effort à goûter les chefs-d'œuvre littéraires de son pays d'origine, en même temps qu'il entretenait un commerce assidu avec les classiques latins. »

« A 16 ans, il s'essayait à rimer. » A 20 ans, il embrasse le métier des armes, mais sa faible constitution le lui rend pénible ; l'idée du suicide le hante ; on pense, en lisant les vers où il appelle la mort, aux gémissements de Musset. « Mais l'*Espoir en Dieu* est le cri d'une âme que le doute torture : Chénier n'en

subit pas les atteintes. Le matérialisme, l'habitude de vivre par la pensée au milieu des dieux antiques ou des héros de la Grèce lui ont inspiré la haine du Christianisme ; il voit en celui-ci une religion qui rabaisse et domine l'homme. »

« Il invoquait les Muses, dit M. Bouchet, et celles-ci le soulageaient réellement. » J'avoue que cette assertion m'a confondu, mais passons.

Quand Chénier déposa son épée, sous le prétexte honorable de sa mauvaise santé, « son esprit s'était mûri par la souffrance et fortifié par le travail..... Insoucieux de l'avenir, il s'abandonne tout entier aux joies de l'heure présente. »

Ici notre collègue fait de justes reproches à son héros. « Il étale trop souvent avec complaisance des confidences intimes, dont il ne sent même pas l'inconvenance et la légèreté ; il se livre à des développements érotiques dont tout le charme s'est évanoui pour nous. Il s'applique avec un soin jaloux à ciseler avec art d'étonnantes périphrases dès qu'il estime que le mot propre déparerait ses vers. »

« Un vers de notre poète :

L'amour aime les champs, et les champs l'ont vu naître,

a permis de soutenir que la nature avait été pour lui l'initiatrice de la volupté. Cette opinion ne semble pas rigoureusement exacte..... Il n'était certes pas insensible aux beautés de la nature, alors même qu'on désirerait que sa pensée fût traduite avec plus de simplicité..... Il se borne à indiquer d'une touche fugitive, harmonieuse et légère, l'impression que laisse sur son âme un site pittoresque, et il est rare qu'il intervienne lui-même..... Notre poète a bien vu et bien compris la

nature française, mais il l'a vue et comprise en homme dont l'esprit est comme saturé de poésie antique. »

Nouvelle et judicieuse critique. « Il est curieux de faire remarquer qu'André Chénier a réalisé, autant qu'il était possible, une idée fausse, adoptée comme un *Credo* par les versificateurs de son temps. Ils croyaient tous que la suprême habileté pour le poète consiste à rivaliser avec l'art du peintre. Jamais on n'a plus mal compris le précepte d'Horace : *Ut pictura poesis.* »

Après ce coup de patte acerbe et pourtant mérité, M. Bouchet revient au dithyrambe et nous montre en Chénier, sinon le père, tout au moins le précurseur du romantisme, et, en outre, un poète supérieur aux merveilleux artistes de la Pléiade ; c'est beaucoup pour un seul homme, et je ne saurais souscrire à ce jugement hyperbolique.

Notre collègue ne se contente pas de louer les œuvres de son héros : il voit par l'imagination ce qu'il aurait enfanté si la guillotine n'était venue brutalement arrêter ce talent dans son essor. C'est là un jeu dangereux : si les Michel-Ange, les Meissonnier, les Hugo ont joui d'une éternelle jeunesse, il est bon de se souvenir qu'un Rossini n'a rien produit dans l'âge mur, qu'un Auguste Barbier, dont les *Iambes* annonçaient un Maître, a vieilli dans l'oisiveté lyrique.

« Bien que ce soient les poésies d'André Chénier qui l'aient surtout recommandé à l'attention de la postérité, dit M. Bouchet, il comptait surtout, pour protéger sa mémoire, sur des poèmes grandioses restés à l'état de fragments ; son ambition caressait les plus vastes projets, il rêvait de

Tout voir, aller partout, tout savoir et tout dire.

« Nul plus que lui n'eût été capable de réussir dans cette difficile entreprise. »

Toutefois le critique émet certains doutes sur l'avenir réservé à son poète. « C'est une question de savoir si l'ouvrage entier (*L'Hermès*) aurait tenu les promesses annoncées par les fragments que nous admirons. Il est à craindre qu'il n'eût réservé des déceptions à son auteur. Les grands poèmes encyclopédiques, si goûtés à la fin du XVIIIe siècle, ne répondaient plus, au commencement du XIXe, au goût du public. »

Une des faces de la carrière d'André Chénier mises le mieux en lumière par M. Bouchet — je suis sur ce point absolument d'accord avec lui — c'est la franchise et l'énergie de notre héros au point de vue de ses convictions politiques. Je résume, pour ne pas abuser de l'attention du lecteur.

Chénier, qui était à Londres secrétaire de M. de la Luzerne, ambassadeur de France, lors de la convocation des Etats-Généraux, recouvre sa liberté, en 1791, par la mort du diplomate. Il rentre à Paris et se jette dans la mêlée avec ardeur, mais il demande le salut de la France à des réformes, non à une révolution. « Toujours sur la brèche, il agit par la plume et par la parole..... Dans la lutte qu'il a engagée contre les Jacobins, où il rencontre en face de lui son propre frère et où il est le porte-parole éloquent du parti modéré, il sait qu'il risque sa tête ; cela ne le décourage point..... la violence triomphe ; Chénier comprend que son rôle est fini. » Il quitte Paris, se retire à Versailles, où il pleure sur les pâles victimes de la Convention et exalte l' « Ange de l'assassinat. » Enfin il est arrêté, écroué au Luxembourg, puis à Saint-Lazare, et cette jeune tête est fauchée deux jours avant la chute de Robespierre.

J'ai dit loyalement ce que je pensais de l'excellente brochure de M. Bouchet. Il m'en voudra peut-être de n'avoir pas le même enthousiasme que lui pour André Chénier, en qui je reconnais un poète harmonieux, mais dont j'estime l'œuvre dans son ensemble destinée à l'oubli, tant la mythologie est démodée. Du moins notre collègue reconnaitra que j'ai lu avec une attention méticuleuse cette étude au style élégant, très instructive et remplie d'aperçus originaux.

LEVURES ET FERMENTATION

Par A. ANDOUARD

Directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure

Les levures sont des champignons microscopiques unicellulaires, appartenant au groupe des *Blastomycètes* et caractérisés par la faculté de dédoubler certaines substances, dans des conditions déterminées, en produisant ce qu'on appelle des fermentations, dont une des plus importantes, la fermentation alcoolique, intéresse tout particulièrement la vinification et la fabrication du cidre.

Leur existence avait échappé à l'observateur sagace qu'était Lavoisier. Ses continuateurs, Gay-Lussac et Thénard, ont bien constaté leur formation, en apparence spontanée, dans tous les liquides sucrés qui entrent en fermentation. Mais ils ont méconnu leur véritable nature; ils les considéraient comme des composés chimiques, exigeant impérieusement le concours de l'oxygène pour prendre naissance.

A ce moment (1803), il y avait pourtant plus de vingt ans que Leuwenhœck avait démontré, le microscope en main, que la levure spéciale à la bière est constituée par des globules ovoïdes ou orbiculaires, paraissant organisés. Cette découverte, très remarquable pour

l'époque, n'avait jeté aucune lumière sur la question de la fermentation.

Cagniard Latour le premier, en 1835, voit dans ces petits organismes des *êtres vivants*, dont il révèle le mode de reproduction et dont il dit « qu'ils n'agissent probablement sur le sucre que par quelque effet de leur végétation et de leur vie ». Cette conception exacte fut bientôt complétée par les expériences de Schwann, d'où il ressortait que la levure de bière est un germe *végétal*. Cependant elle ne rencontra pendant longtemps que l'incrédulité.

Elle fut combattue par Helmoltz et par Liebig. Le premier admettait l'existence de certains ferments, dans quelques fermentations seulement, les autres pouvant se passer de leur concours. Le second reconnaissait qu'il se forme de la levure dans la cuve du brasseur; mais, pour lui, cette levure est le résultat de l'oxydation du *gluten* contenu dans tous les liquides fermentescibles et qui devient alors insoluble. Il revenait ainsi à l'opinion de Fabroni, qui, en 1799, avait assigné à la levure une composition chimique analogue à celle du gluten.

La question était donc entière, lorsque vint Pasteur, en ce sens que la théorie de Cagniard-Latour paraissait définitivement ruinée. Les premiers travaux de l'illustre chimiste sur les fermentations lactique et butyrique la remirent en honneur. Ils établirent que chaque fermentation est corrélative de la vie et de la multiplication d'un ferment et que, de plus, chacune d'elles exige pour se produire un ferment particulier (1858).

Cette donnée capitale fut confirmée l'année suivante par l'étude du ferment alcoolique. Dès lors, le doute ne fut plus possible : les fermentations en général et la fermentation alcoolique en particulier ont bien pour

promoteurs des êtres vivants. Ces promoteurs ce sont les levures, dans l'intimité desquelles nous allons essayer de pénétrer.

Et d'abord, il est intéressant de se demander d'où elles viennent.

Pasteur a, le premier, abordé ce problème. Dans une série de recherches très probantes, il a démontré que les levures existent sur les grains du raisin et, en plus grande quantité, sur la partie ligneuse des grappes, aux mois de septembre et d'octobre. La fécondité de ces bois va diminuant rapidement pendant l'hiver. En avril, ils sont complètement stériles et ils seront encore tels vers la fin d'août. Si, à ce moment, on les lave avec un pinceau trempé dans quelques gouttes d'eau pure, le liquide ainsi obtenu provoque parfois la fermentation alcoolique. Les levures ont donc réapparu sur les grappes et leur nombre va augmenter d'une manière continue, jusqu'à la maturité du raisin, pour s'abaisser ensuite rapidement, ainsi qu'il vient d'être dit.

En poursuivant des études analogues sur divers fruits, M. Boutroux a constaté que les fraises, les cerises et les groseilles à grappe se comportent comme les raisins, au point de vue des levures ; tandis que les baies de cassis, d'épine-vinette, de framboise et de groseille à maquereau servent déjà de support à ces levures, alors qu'elles sont encore loin de leur maturité. Tout curieux qu'ils soient, ces résultats ne disent point où et comment les levures passent la période qui s'écoule entre la récolte des fruits mûrs et le moment où elles reparaissent sur les fruits nouveaux.

Pasteur supposait qu'elles devaient subir une métamorphose à l'automne et hiverner sous la forme d'un végétal microscopique banal, qui les aurait reproduites

à l'époque où leur présence sur les fruits devient nécessaire. Aucune observation scientifique n'est venue confirmer cette vue de l'esprit. Bien plus, des tentatives ont été faites pour changer des saccharomyces en champignons supérieurs ; toutes ont échoué. On est donc fondé à croire que les levures ne dérivent pas des cryptogames dont elles sont accompagnées sur les fruits et qu'elles n'éprouvent aucun changement morphologique pendant la saison froide.

M. Hansen l'a démontré pour l'une des plus répandues dans la nature : la *levure apiculée*. D'après lui, cette levure fréquente un très grand nombre de fruits sucrés, mais rarement avant qu'ils ne soient mûrs. Par contre, il n'y en aurait ni sur le bois, ni sur les feuilles du végétal producteur des fruits. Lorsque les fruits mûrs tombent ou qu'ils sont lavés par la pluie, la levure apiculée qui les couvre se répand dans le sol, où M. Hansen l'a retrouvée intacte, en hiver et au printemps. A son dire, elle ne résiderait que sous les arbres fruitiers ; la terre prise en dehors de leur périmètre n'en recélerait que d'une façon exceptionnelle.

Cet habitat ne pouvait être particulier à la levure apiculée. M. Hansen s'est assuré que plusieurs des levures du vin et de la bière sont susceptibles de vivre aussi dans le sol plus d'un an et même, pour quelques-unes, jusqu'à trois ans.

M. Muller-Thurgau étant arrivé aux mêmes conclusions, à la suite de nombreux essais, il est permis de généraliser aujourd'hui et d'admettre que toutes les levures sont réfugiées dans la terre, pendant la longue saison qui correspond à leur repos.

M. Berlese a pénétré plus avant encore dans leurs habitudes. Il résulte des expériences qu'il a effectuées

au pied du Vésuve, en 1896, que, dans une terre de vigne, il existait des levures jusqu'à une profondeur de 12 à 13 centimètres. Il a trouvé la levure apiculée en couches épaisses autour des ceps et sous les arbres fruitiers. Elle était aussi, avec beaucoup d'autres, dans les crevasses de l'écorce des chênes et des oliviers, comme dans les fleurs nectarifères, où M. Boutroux avait déjà signalé leur présence.

Quand on cherche la levure apiculée dans l'air, on ne l'y rencontre pas avant la fin de juin. A partir de cette date, elle commence à se montrer sur les fruits, avec ses congénères. Toutes y sont certainement déposées en partie par le vent, lorsqu'il réduit en poussière le sol desséché par le soleil. Mais les insectes ont également un rôle actif dans cette dissémination : les fourmis, les mouches, les moucherons, les guêpes, etc., les transportent sur les fruits, de plusieurs façons. Pour Berlese, leurs pattes n'en sont pas le véhicule principal. Il a découvert que les levures traversent le tube digestif des diptères, non seulement sans altération, mais même en s'y multipliant, quand les conditions sont favorables. On conçoit dès lors, tout à la fois, leur hivernage possible dans l'intestin de ces insectes et leur introduction dans l'épaisseur des écorces par les déjections qui s'y trouvent projetées.

Si on ajoute à ces faits que, d'après Neumayer, certaines levures offrent une résistance absolue à l'action des sucs digestifs de l'homme et des animaux, dans les fèces desquels on les retrouve avec toutes leurs propriétés, on en vient à penser que les conclusions de Hansen sont trop timides et que les levures sont partout, principalement là où elles trouvent des aliments à leur multiplication.

Examinons maintenant leurs caractères :

Leur forme est tantôt elliptique, tantot orbiculaire, quelquefois cylindrique. Le nombre de leurs variétés est probablement très grand. Nous sommes loin de les connaître toutes : leur diagnose est souvent très difficile, en raison de la similitude de leurs contours et de leurs propriétés.

La plus connue est la levure de bière (*saccharomyces cerevisiæ*). C'est à son histoire qu'il faut emprunter la plupart des faits à citer, lorsqu'on veut décrire les traits généraux de ces êtres curieux.

Chaque cellule de levure est constituée par une enveloppe solide, emprisonnant un liquide épais, qu'on nomme *protoplasma*.

L'*enveloppe* est de nature cellulosique, mais elle n'est pas colorable par les réactifs habituels de la cellulose. Plusieurs de ses caractères la rapprochent de la pectine, sans qu'il soit possible de l'identifier avec elle. Ce qu'on sait mieux, grâce à Will et à Casagrandi, c'est qu'elle est composée de deux membranes continues, dont l'extérieure, plus fragile que l'autre, apparaît souvent en fragments déchirés, entourant la membrane interne.

Le *protoplasma* présente une structure beaucoup plus compliquée.

On y trouve un noyau très simple, entouré de filaments réticulaires, dont la disposition varie suivant l'âge de la cellule et la composition du milieu où elle vit. Ces filaments dessinent des vacuoles variables, autour desquelles on voit des granulations multiples.

A part le noyau, qui demeure, les granulations et les trabécules disparaissent lorsqu'on rajeunit une vieille cellule de levure dans un moût neuf. Les unes et les autres ne sont, par conséquent, que des formations

éphémères et, par suite, sans grande importance. Il est plus intéressant d'examiner la composition chimique de la levure.

Elle est extrêmement changeante, au point de vue quantitatif. Sous le rapport qualitatif, elle présente des corps très divers à considérer.

1º Plusieurs *albuminoïdes*, dont le plus important a des analogies avec l'albumine de l'œuf. A ses côtés, une peptone altérée, puis des *nucléines ;*

2º Des *bases xanthiques*, dérivées du noyau ;

3º Des *amides*, parmi lesquels la leucine et la tyrosine qu'on rencontre dans toutes les cellules vivantes ;

4º Du *glycogène*, d'autant plus abondant que les cellules ont été en contact plus récent avec un liquide nutritif, où leur bourgeonnement soit impossible ;

5º Plusieurs *celluloses*, dont la proportion subit de très grands écarts ;

6º Des principes *pectiques* et des *gommes*, probablement issus de l'enveloppe cellulaire ;

7º Des *matières grasses*, composées de parties égales de palmitine et de stéarine, suivant Gérard et Darieix, avec un peu de cholestérine ;

8º Des principes indéterminés, dits *extractifs ;*

9º Des *matières minérales*, où l'acide phosphorique entre pour moitié, la potasse pour un tiers.

Ce ne sont là que les éléments constitutifs les plus connus de la levure. D'autres restent à caractériser.

Au nombre des plus intéressants, parmi ces derniers, il faut placer plusieurs *diastases*, dont l'identité n'est pas encore nettement établie. On sait seulement que le protoplasma des levures contient :

A. — Des diastases *protéolytiques*, susceptibles de transformer, en liqueur alcaline, les matières *albumi-*

noïdes en protéoses, sans atteindre au degré d'hydratation qui donne les peptones (*Giret et Halin*). Il est probable cependant qu'il se forme des peptones, car Beyerinck a pu s'assurer que les diastases protéolytiques de la levure sont des *trypsines*. De fait, on relève, dans les produits de leur action : de la leucine et de la tyrosine, que ne donnent pas les pepsines ;

B. — Des diastases liquéfiant la *gélatine* et la peptonisant, en milieu acide ; analogues, par suite, aux pepsines ;

C. — Des diastases liquéfiant l'*amidon*, ou tout au moins convertissant les dextrines en sucre : *amylases*, *dextrinases* ;

D. — Des diastases dédoublant les *sucres*, avec ou sans hydratation : *sucrase*, *lactase*, *mélibiase*, etc. Ce sont les plus importantes, au point de vue du rôle ferment des levures ;

E. — Enfin, des diastases, les unes *oxydantes*, les autres *réductrices*, affirmées avec certitude mais à peine connues.

Constater une composition aussi complexe, c'est dire que l'alimentation des levures doit être très variée. Toutefois, les faits acquis, sur ce point, sont encore loin de résoudre complètement le problème.

Il est évident qu'en présence de l'air, les levures doivent consommer beaucoup plus que lorsqu'elles en sont privées, puisque leur bourgeonnement est maximum pendant qu'elles sont aérobies. Mais la question de quantité n'est pas la seule qui se pose ici : celle de la qualité est également à considérer. Les aliments qui sont propres au premier état de vie conviennent-ils également au deuxième? On ne peut répondre que d'une manière approximative ; voici ce que nous ont appris les essais effectués jusqu'à ce jour.

Les levures étant des végétaux très azotés ont besoin qu'on leur fournisse une nourriture où abonde l'*azote* ; d'autant mieux, Hayduck l'a montré, que leur puissance comme ferment augmente avec leur richesse en azote, jusqu'à une certaine limite, au delà de laquelle elle s'affaiblit au contraire.

Pendant la vie aérobie, les albuminoïdes à poids moléculaire élevé : ovalbumine, caséine, fibrine, etc., ne sont guère assimilables par les levures. On le voit à la lenteur des fermentations accomplies avec leur concours.

Il en est de même pendant la vie anaérobie.

Par contre, le sérum du sang et celui des muscles, même coagulés par la chaleur et filtrés, favorisent presque au maximum la fermentation alcoolique, autrement dit l'énergie des levures.

Il suit de là que leurs meilleurs aliments azotés, parmi les albuminoïdes, sont ceux que l'eau peut dissoudre et qui représentent les produits de dédoublement des corps les plus complexes, telles les peptones.

Les sels ammoniacaux sont une source d'azote plus facilement utilisée par les levures et qu'elles semblent préférer à la précédente. Il en existe dans tous les moûts sucrés, à côté d'albuminoïdes solubles. Or, les expériences de M. Duclaux et celles de M. Laborde ont établi qu'ils sont absorbés par les ferments avant les molécules azotées plus complexes, dans le jus du raisin.

Les amides, qui représentent des sels ammoniacaux déshydratés, sont moins propres à les nourrir ; ainsi l'urée, la créatine, la créatinine, la guanine, la caféine, etc. Cependant, ils ne sont pas inassimilables. Hayduck et Kusserow ont déduit d'expériences variées, que l'asparagine agit comme l'ammoniaque, dans les fermentations. Hess a été plus loin dans l'analyse des faits. Pour lui,

cet amide excite peu la construction des cellules ; mais il accélère la fermentation, beaucoup plus que les peptones et l'eau de levure. C'est donc un aliment utile à ce point de vue.

Les nitrates, si favorables à la nutrition des grands végétaux, sont inefficaces ou à peu près, vis-à-vis des levures, qui les décomposent à peine. Elles ne savent pas les faire servir à la confection de leurs tissus.

A l'égard des aliments hydrocarbonés, la levure *ferment* se sépare nettement de la levure *végétal*. Celle-ci est assez accommodante. En lui donnant, comme nourriture azotée, des sels ammoniacaux seulement, Laurent a vu qu'elle peut emprunter son carbone à des substances très diverses : acides gras ; acides citrique, malique, tartrique ; alcools polyvalents ; glucoses, saccharoses, glucosides, dextrines, matières amylacées, amides, etc.

En milieu plus approprié à ses besoins, la gamme de sa nutrition serait encore plus étendue. Le fait est d'autant moins douteux qu'on peut, par l'accoutumance graduée, la forcer à consommer des aliments qui lui déplaisent.

Concurremment avec ces matériaux, l'oxygène de l'air intervient largement dans la nutrition des levures, pendant la vie aérobie, nous l'avons vu déjà. Et son action normale est plus que décuplée, lorsqu'elle s'exerce en présence d'un sucre.

De cet ensemble de phénomènes chimiques résulte la formation de *glycogène*, qu'on rencontre constamment, mais en proportion très variable, dans les cellules des levures. Il y augmente quand sa condensation surpasse sa dissolution par la diastase particulière qui travaille incessamment à ses dépens. Dans le cas contraire, il diminue.

La levure *ferment* est plus difficile à satisfaire que la levure *végétal*, en matière d'aliments hydrocarbonés. Elle n'accepte que des sucres ; encore fait-elle parmi eux un choix, qui en restreint beaucoup le nombre. Cette inertie vis-à-vis de certains sucres est restée longtemps inexplicable; on n'en a trouvé la cause que tout récemment.

Les premiers travaux de Fischer sur les sucres ont révélé tout d'abord que ceux-là seuls sont décomposés par les levures, dont la molécule contient un nombre d'atomes de carbone formant un multiple de trois. Les sucres dont la formule comporte 4 ou 5 atomes de carbone sont infermentescibles, c'est-à-dire non nutritifs.

Le dédoublement des premiers est opéré par des *diastases* (ferments solubles) contenues dans les levures et douées de propriétés différentes.

Les unes, appelées *zymases,* ont le pouvoir de convertir directement les sucres en alcool et en acide carbonique, sans parler des autres principes concomitants. Elles manifestent ce pouvoir sur quelques-uns des sucres à 6 atomes de carbone seulement : d-glucose, d-mannose, d-galactose et d-fructose (lévulose). Les autres *hexoses,* de beaucoup les plus nombreux, ne fermentent pas. Ce n'est pas tout. Les zymases qui provoquent la métamorphose de ces sucres ont à leur égard des préférences très marquées. Aussi, dans un mélange de plusieurs d'entre eux, c'est tantôt l'un et tantôt l'autre qui sera détruit le premier, suivant la levure employée.

Les sucres qui contiennent 12 et 18 atomes de carbone ne peuvent coopérer à l'alimentation des levures qu'autant qu'ils ont été préalablement hydratés par des diastases spéciales, sécrétées par elles. C'est ainsi que le saccharose, ou sucre de canne, est hydrolysé par la

sucrase, le maltose par la *maltase*, le lactose par la *lactase*, etc. Toutefois, cette spécificité n'est pas aussi réelle qu'on l'avait cru au premier moment. M. Dubourg a montré qu'en semant dans un moût très nutritif des levures dépourvues de diastases hydrolysantes, on réussit à leur en faire produire, à l'exception de la lactase. La propriété de fixer de l'eau sur un sucre donné n'est donc pas l'apanage de telle ou telle race de levure ; elle dépend surtout du mode d'alimentation auquel a été soumis le végétal ferment.

Le résultat de cette hydratation des molécules complexes est la formation des sucres à 6 atomes de carbone (hexoses), que les zymases peuvent alors aisément décomposer. On est ainsi ramené au premier cas de l'assimilation des matières sucrées par les levures.

J'ai dit avec intention que *des* zymases réalisaient le dédoublement des hexoses. Il n'est pas probable, en effet, que la même zymase se trouve dans toutes les levures. Il est plus vraisemblable que chaque sucre exige une zymase particulière pour se désagréger, et cette notion conduit à penser, avec Fischer, que la zymase susceptible d'attaquer un sucre présente une architecture moléculaire analogue à la sienne.

Nous ne sommes pas beaucoup plus exactement renseignés du côté de la nutrition minérale des levures. Le problème semble plus facilement abordable que le précédent, par l'analyse chimique. En réalité, il suppose aussi l'examen respectif des exigences de la levure *ferment* et de la levure *végétal*. Ce travail est presque entièrement à exécuter.

Il se dégage pourtant des recherches de Mayer et d'Elion que le phosphate de potasse paraît être le sel le plus nécessaire au développement des levures. Les sels

de magnésie viennent en second lieu, puis les sels de chaux, dont il leur faut si peu qu'on se demande s'ils sont bien nécessaires.

Le soufre est un élément plus essentiel ; Stern l'a prouvé. Mais il ne croit pas qu'il en soit de même pour le fer ; son adjonction aux autres sels minéraux n'a provoqué aucune augmentation dans le poids de la levure produite.

Il ne faut voir dans ce qui vient d'être dit, au sujet de l'alimentation des levures, que des données générales. Il est clair que les résultats doivent changer avec le poids de la levure employée, avec son état physiologique, avec la quantité d'air mise à sa disposition, aussi avec la nature et la proportion des principes excrétés par elle, enfin et surtout avec l'espèce mise en œuvre, chacune ayant un processus de nutrition un peu personnel.

Lorsque les levures trouvent la nourriture qui leur convient, dans le milieu où elles sont immergées, leur développement est extrêmement rapide, et la vitesse de leur multiplication dépasse toutes les prévisions. Cette multiplication reconnaît plusieurs modes.

Le plus souvent elle a lieu par bourgeonnement. Le noyau s'allonge, s'étrangle en son centre et se porte vers celle des extrémités de la cellule qui a commencé à se renfler. L'une des moitiés du noyau se sépare de l'autre et va se loger dans le renflement formé. Une membrane se dessine entre les deux nucléoles et bientôt la nouvelle cellule se détache de l'ancienne pour en former d'autres à son tour.

D'autres fois, la division se fait par cloisonnement. Les cellules s'allongent et élèvent ordinairement vers leur partie médiane une cloison qui se dédouble, en libérant deux cellules distinctes.

Enfin, quand on expose des levures jeunes et vigoureuses à l'inanition, sur un bloc de plâtre humide et en présence de l'air, leurs noyaux se partagent en deux, puis en quatre nucléoles, qui deviennent le centre de formation de quatre autres cellules. Celles-ci ne tardent pas à briser leur commune enveloppe et à manifester toutes les propriétés de l'individu qui leur a donné naissance. En dehors de son utilité pour la multiplication des levures, la formation des spores constitue un bon moyen de les différencier. On y a sans cesse recours, dans l'étude de leurs propriétés, dont j'ai maintenant à m'occuper.

La physiologie des levures offre ce trait particulier qu'elles sont tout à la fois *aérobies* et *anaérobies*, ou plutôt un intermédihire entre ces deux espèces de plantes. Elles peuvent, en effet, vivre au libre contact de l'air, comme les végétaux supérieurs (aérobies) et c'est leur vie normale. Mais elles sont également susceptibles de supporter la privation d'air, comme les anaérobies, momentanément au moins.

Lorsqu'elles mènent la vie aérobie, elles sont très actives ; elles consomment par jour un poids d'oxygène égal à six fois leur propre poids, pris à l'état sec, c'est-à-dire plus que n'en absorbent beaucoup de grands végétaux. C'est aussi dans ces conditions qu'elles se reproduisent avec le plus de rapidité.

Leur vie à l'abri de l'air est au contraire pénible, ralentie, toute de contrainte. Ce ne sont pas, en effet, des êtres franchement anaérobies. La quantité d'oxygène dont elles ont besoin est très faible, mais elle n'est pas nulle. Si on les sèvre complètement de ce gaz, elles continuent à végéter au dépens de celui qu'elles ont emmagasiné pendant leur existence régulière. Et quand

cette provision est épuisée, elles tombent dans une espèce de léthargie, d'où seul peut les tirer le retour du gaz, dont elles peuvent se passer assez longtemps, mais non indéfiniment. Notons encore que c'est dans cette période d'abstinence seulement qu'elles provoquent la fermentation alcoolique. C'est là le point le plus curieux de leur histoire ; nous avons besoin de nous y arrêter un moment, pour définir le mécanisme de la transformation des matières sucrées.

Tant que la science a voulu expliquer cette transformation sans tenir compte de la part qu'y prennent les levures, la fermentation alcoolique est restée, selon l'expression de Fourcroy, un des secrets les plus impénétrables de la nature. Le phénomène a commencé à devenir saisissable, le jour où Pasteur y a fait intervenir la levure comme agent nécessaire. Après avoir démontré qu'elle ne possède les propriétés d'un ferment qu'autant qu'elle est privée du contact de l'oxygène gazeux, il s'est demandé s'il est possible qu'un végétal aussi gourmand d'oxygène, pendant la vie aérobie, accepte d'en être séparé sans périr. Il ne le croit pas. Il préfère admettre que les ferments sont des êtres dont l'acte respiratoire est assez intense, pour leur permettre de dérober l'oxygène aux combinaisons qui les entourent et, dans l'espèce, aux principes sucrés. Dans cette hypothèse, la fermentation alcoolique serait la conséquence d'un impérieux besoin d'oxygène, entraînant la dislocation de la molécule des sucres.

La théorie de Pasteur est séduisante, comme tout ce qui émane de son génie. Mais on peut lui reprocher avec M. Duclaux, de supposer que la consommation alimentaire de la levure est maximum au moment où sa vie végétative est presque nulle, ce qui est illogique, et

de ne pas montrer dans ses équations le dégagement d'oxygène, cause première du dédoublement des sucres. Le seul raisonnement appelait une autre interprétation des faits.

Elle vient d'être fournie par M. Buchner. En 1897, ce savant a retiré des globules de levure une diastase qu'il désigne sous le nom de *zymase* et qui est l'agent effectif de la fermentation. Pour le prouver, il a extrait cette zymase en broyant les levures, exprimant leur suc et le filtrant à travers la terre d'infusoires et la porcelaine. Ainsi traité, le suc est exempt de cellules, et cependant il détermine la fermentation du glucose, du lévulose, du saccharose, etc. Ce n'est pas la levure qui a produit le dédoublement des sucres, puisqu'elle n'existait plus ; c'est la zymase dissoute dans son protoplasma.

Cette remarquable découverte a illuminé le côté de la théorie de Pasteur demeuré obscur, sans porter atteinte à sa partie physiologique. La fermentation alcoolique est toujours une conséquence de la vie sans air, ainsi que l'a dit l'illustre chimiste ; seulement, ce n'est pas la cellule elle-même qui accomplit le travail de destruction des sucres, c'est la zymase qu'elle porte dans ses flancs. Dès lors, il n'y a plus rien de choquant à voir une proportion infime de levure métamorphoser des quantités considérables de matière fermentescible ; c'est là le cachet des actions diastasiques.

Il est moins facile de comprendre pourquoi la fonction fermentative des levures n'apparaît que pendant la vie anaérobie. Serait-ce que la zymase ne pourrait être sécrétée que dans cette condition physiologique ? Ou bien l'oxygène aurait-il le pouvoir de la détruire ou de la paralyser pendant la vie aérobie ? Aucune de ces suppositions n'est démontrée ; toutes les deux sont même

improbables. Il est plus simple, et plus satisfaisant pour l'esprit, de croire que la zymase existe à tout moment dans les levures et qu'elle y accomplit toujours la même œuvre, la fermentation, avec cette différence, toutefois, que l'alcool produit dans la cellule est utilisé par elle et, par suite, insensible, en présence de l'oxygène, tandis qu'il devient libre et tangible pendant la vie anaérobie. Cette opinion est celle de M. Duclaux et elle n'est pas sans vraisemblance.

Il y a plus de quarante ans que MM. Lechartier et Bellamy ont fait voir que des fruits conservés en vase clos, à l'abri de l'air, produisent de l'alcool et de l'acide carbonique, aux dépens de leurs principes constituants. M. Müntz a vérifié la même formation d'alcool dans des champignons, du maïs, des betteraves, des géraniums, etc., maintenus dans une atmosphère d'acide carbonique. M. Mazé a été plus loin. Après avoir constaté que des graines plongées dans l'eau, de manière à ne pas pouvoir germer ni respirer, convertissent en alcool une petite partie de leurs principes nutritifs, il a réalisé le même phénomène dans des plantes naissantes, dont une partie de la tigelle était immergée dans l'eau, tandis que le sommet se trouvait exposé à l'air libre. De l'alcool s'est formé dans la région soustraite à l'influence de l'air, et sa présence n'a point entravé le développement du végétal.

Avant cette démonstration, M. Berthelot avait trouvé de très petites quantités d'alcool dans des feuilles de coudrier et de blé en pleine végétation, M. Devaux, dans des tiges et dans des branches de nature ligneuse. Enfin, Béchamp avait nettement établi la présence du même composé dans le règne animal.

Le phénomène de la production de l'alcool par la cellule présente donc un caractère d'universalité qui

paraît absolu ; il est normal, physiologique et sous la dépendance du même mode ; il suppose partout l'existence d'une zymase analogue à celle de la levure.

Abondant quand la cellule vit dans un état d'asphyxie plus ou moins complète, l'alcool n'est plus qu'à l'état de traces pendant la vie aérobie, parce qu'il est brûlé par l'oxygène, au moment où il vient d'être formé. Il nous apparaît, dès lors, comme un véritable aliment et, s'il en est ainsi, il ne répugne pas à l'esprit d'admettre qu'il soit incessamment consommé par les cellules recevant le contact de l'air, alors qu'elles le rejettent sans pouvoir l'utiliser, quand il y a disette d'oxygène. La zymase, d'après cela, serait à toute époque sécrétée par les levures ; mais sa présence ne deviendrait sensible que dans les moments où on impose au ferment la vie sans air.

Que se passe-t-il quand les levures subissent la vie anaérobie dans un milieu sucré ? En d'autres termes, quels sont les résultats de leur travail pendant la fermentation alcoolique ?

Rappelons d'abord que toutes les levures ne sont pas aptes à décomposer tous les sucres. Elles ne font fermenter immédiatement, nous l'avons vu, que les glucoses et encore pas tous. Les sucres qui sont analogues au saccharose ou plus condensés encore, ont besoin de combiner de l'eau à leur molécule pour être attaquables ; ils deviennent ainsi des glucoses, ce qui explique leur fermentescibilité à la suite de cette action chimique.

En général, les levures sont pourvues de diastases susceptibles d'assurer l'hydratation des saccharoses que, par conséquent, elles font fermenter aussitôt cette hydratation accomplie. Quelques-unes, la levure apiculée par exemple, manquent de diastase hydratante et forcément

elles respectent les sucres du genre de celui de la canne ou de la betterave. C'est l'exception.

Quand le liquide fermentescible ne contient que des glucoses, la zymase de Buchner entre immédiatement en jeu. Elle rompt leur molécule en molécules plus simples, dont les plus importantes sont l'alcool éthylique et l'acide carbonique, représentant ensemble environ 95 % du produit total. Le reste est en majeure partie constitué par de la glycérine et de l'acide succinique, dont la formation a été mise en évidence par Pasteur. A côté de ces principes essentiels, donnés par la fermentation, il faut signaler des traces d'aldéhyde éthylique, des alcools dits *supérieurs*, c'est-à-dire d'un poids moléculaire plus élevé que celui de l'alcool éthylique, des acides gras, des alcalis organiques, etc.

A part l'aldéhyde éthylique, imputable à l'action des levures, d'après M. Duclaux, les autres composés secondaires sont, pour M. Lindet, le fruit de l'intervention de bactéries spéciales. Ils prennent naissance dans le dernier temps de la fermentation ; il ne faut pas les mettre au compte des ferments.

Il n'en est pas de même des principes aromatiques développés au cours de l'opération et qui relèvent directement de la levure employée. Pasteur, le premier, a soupçonné cet attribut des levures : « J'ai reconnu, dit-il, qu'il existe diverses sortes de bières, correspondant chacune à une levure spéciale, qui donne à la bière son goût, son arôme, tout ce qui, en un mot, fait sa valeur aux yeux du consommateur ». Les remarquables observations de M. Hansen sont venues consacrer l'exactitude de cette assertion.

Ce que Pasteur avait vu pour la bière, M. Duclaux l'a confirmé pour le vin, en étudiant une levure de Cham-

pagne. Cette levure donnait au vin une odeur plus suave et un montant plus marqué que les levures ordinaires; si bien qu'on pouvait lui rapporter quelques-unes des qualités organoleptiques du liquide obtenu.

Après lui, M. Jacquemin, puis MM. Marc, Rommier, Rivière, Martinand et Rietsch, Perraud, Kayser, Wortmann, Muller-Thurgau, Rosenstiehl, etc., ont apporté des preuves nouvelles de l'amélioration notable que l'on peut communiquer, soit au vin, soit au cidre, par l'emploi des levures pures et choisies, pour la fermentation. Il n'est plus permis de douter de cette amélioration, parfois très grande. Ce dont il faut se garder, c'est de l'exagération qui avait fait espérer tout d'abord de communiquer à un moût commun les qualités d'un moût de grand crû, en l'ensemençant avec la meilleure des levures de ce crû. Il y avait là une illusion qui n'a pas résisté à l'expérience, mais qui ne doit pas non plus engendrer de réaction. L'usage bien compris des levures sélectionnées est certainement appelé à rendre d'importants services à la fabrication des boissons fermentées. La voie est depuis trop peu de temps ouverte pour donner la mesure exacte de ces services ; mais les premiers résultats obtenus sont encourageants ; ils invitent les agriculteurs à les multiplier.

Pour pouvoir utiliser les levures, quelles qu'elles soient, en leur faisant produire leur effet maximum, il est nécessaire de connaître le degré de sensibilité qu'elles accusent aux diverses influences physiques ou chimiques susceptibles de les atteindre dans l'exercice de leur fonction. Ici, comme précédemment, il y aura souvent lieu de distinguer l'action exercée sur la cellule de celle qui retentira sur les diastases, leur élément agissant.

L'influence de l'oxygène sur les levures a déjà été indiquée. Très abondant, il excite leur prolifération, sans laisser deviner leur pouvoir ferment ; c'est seulement en son absence que ce pouvoir se révèle. Encore faut-il que la privation absolue d'oxygène ne soit pas trop prolongée ; elle affaiblirait le végétal, au point de suspendre en lui toute apparence de vie. Pour rendre à la levure son activité première, il suffit d'aérer le liquide où elle est plongée ou, mieux, de l'aérer elle-même. De là l'usage des brasseurs de régénérer la levure qui a déjà servi en la faisant tomber en pluie à plusieurs reprises avant de la remettre en œuvre. Elle condense alors, dans son protoplasma, une certaine quantité d'oxygène qui lui imprime une vitalité nouvelle.

L'action de l'oxygène sur la zymase n'est pas moins remarquable. L'expérience dans laquelle Pasteur a montré l'effet favorable d'une bulle imperceptible d'oxygène sur le travail des levures trop longtemps soustraites au contact de ce gaz ; celle où M. Cochin établit la cessation radicale de ce travail en l'absence complète de l'air atmosphérique, prouve bien que la zymase réclame un peu d'oxygène puisque c'est elle qui est l'artisan unique de la fermentation. Mais il ne lui en faut pas trop, autrement nous savons que son rôle se trouve entièrement dissimulé. L'excès comme le défaut d'oxygène la conduisent également à l'inertie, au moins en apparence. Pour qu'une fermentation marche bien, il faudra donc aérer le moût avec modération.

Parmi les agents physiques, dont les levures peuvent éprouver les effets, la *chaleur* est celui qu'il importe le plus d'examiner. Poussons d'abord les choses à l'extrême.

Lorsqu'on sèche une levure *jeune*, avec précaution, à

une température modérée, on peut, d'après les recherches de M. Kayser, la chauffer ensuite sans inconvénient jusqu'à 80 ou 90°. A 100° environ, elle perd toute faculté de bourgeonner.

Si elle est humide, elle cesse de vivre vers 60°.

Les spores sont plus résistantes : sèches, elles supportent une température de 110 à 120° ; *humides*, on ne les détruit qu'à 65°. Ce sont là des moyennes seulement, car les diverses levures présentent entre elles, à cet égard, des différences notables, aggravées par la composition chimique du milieu choisi pour l'expérience (*nakamura*).

Quand les levures sont vieilles, les choses vont autrement, suivant M. Kayser : la dessiccation à l'air libre suffit à les tuer, tandis qu'elles sont moins sensibles que les jeunes à la chaleur humide.

Abaissons maintenant la température. On constate alors que les levures sont très peu sensibles au froid. M. Pictet a pu les maintenir à 200° au-dessous de zéro, sans les frapper de mort. Ramenées à la température ordinaire et ensemencées dans un liquide sucré, elles ont mis un peu plus de temps qu'auparavant à évoluer, mais elles sont parvenues cependant à déterminer la fermentation.

Les limites de température ci-dessus indiquées pour les levures jeunes doivent être réduites, en ce qui concerne les diastases, sans que les données scientifiques actuelles soient très précises sur ce point.

Les diastases hydrolysantes, qui métamorphosent les sucres complexes en molécules plus simples, sont les plus tolérantes pour la chaleur. Elles agissent encore bien au voisinage des températures qui tuent les levures humides.

La zymase est plus sensible. MM. Buchner et Rapp ont déduit, d'une étude encore incomplète, qu'elle résiste mieux à la chaleur quand elle est sèche que si elle est dissoute. On pouvait le prévoir. Ils ont vu aussi qu'à dessiccation égale, elle est plus stable quand elle est enfermée dans la levure qu'après son extraction. Son maximum d'action serait situé entre 30 et 35°. On peut compléter en partie ces données par les résultats industriels connus. On sait que la température de zéro annule peu à peu toute son activité, à tel point qu'il faut réchauffer la levure qui a été refroidie à cette température, pour restituer à sa zymase les propriétés qu'elle a perdues. D'autre part, elle fonctionne très mal au-dessus de 50° (*Mayer*). MM. Blankenhorn et Moritz ont même vu que la température de 40°, brusquement communiquée, supprimait l'efficacité de la zymase, qui ne reparaissait que par diminution de la chaleur fournie. Ces températures ne nous sont point utiles, bien loin de là, mais il est bon de connaître la souffrance qu'elles infligent au végétal et l'amoindrissement de son pouvoir ferment au-dessus de 35°.

Les levures sont assez indifférentes aux variations de la *pression* à laquelle on les soumet. Suivant Mach, elles peuvent provoquer facilement la fermentation sous une pression réduite à quelques millimètres de mercure. D'un autre côté, Melsens formule la même conclusion pour une levure exposée à une pression de 8,000 atmosphères. Il est donc bien acquis que les levures peuvent subir une compression énorme sans périr, sauf le cas où une dépression instantanée viendrait briser leur enveloppe. Ces conditions exceptionnelles n'ont pour nous qu'un intérêt théorique. Toutefois, elles nous laissent la certitude que les pressions très modérées, dont nous

empruntons parfois le secours, par exemple dans la fabrication des cidres champagnisés, ne peuvent en rien altérer les fonctions physiologiques des levures.

Il est, sur ces petits êtres, une autre influence qui mérite d'être considérée de plus près : celle de l'*âge*.

Sur cette question, M. Duclaux a fait des recherches d'un très haut intérêt, en recourant aux cultures ensemencées par Pasteur lui-même. Il en a conclu que la levure de bière peut rester vivante au moins un quart de siècle, dans le liquide dont elle a déterminé la fermentation.

Plus récemment, M. Hansen a démontré que dans une solution neutre de saccharose, les *Saccharomyces ellipsoïdeus*, *exiguus* et *Pastorianus* avaient véeu 16 ans ; le *S. cerevisiæ*, 11 ans ; le *S. apiculatus*, 10 ans ; etc.

M. Kayser a porté ses investigations du côté des levures desséchées. Selon cet habile expérimentateur, elles peuvent, dans ce cas, garder leur vitalité jusqu'à deux et trois ans ; leurs spores la conservent jusqu'à quatre ans.

M. Duclaux estime que ce terme peut être notablement dépassé, dans certaines conditions.

Effectivement, M. Will a pu garder intactes, plus de neuf ans, diverses levures mêlées à des substances pulvérulentes (plâtre, charbon, silice, etc.) et séchées à 40°.

Il résulte encore des travaux de M. Hansen, que les seules cellules qui se conservent ainsi sont celles qui, pendant leur dessication, ont le temps de donner naissance à des spores. C'est pour celà, dit-il, que le *Saccharomyces apiculatus* ne persiste pas à la surface des fruits, tandis qu'il reste très vivace dans le sol.

Nul doute, par conséquent ; les levures maintenues

avec précaution dans un milieu convenable ont la faculté de se reproduire au bout d'un temps très long. Pendant cette vie latente, elles sont le siège de modifications intérieures très sensibles au microscope. Leurs parois s'épaississent et se flétrissent tout à la fois. Leur contenu devient granuleux, en même temps qu'il s'appauvrit en azote et qu'il s'enrichit considérablement en matière grasse.

Malgré leur inertie apparente, les levures qui vieillissent ainsi n'ont pas cessé toute fonction physiologique. Lorsqu'elles demeurent en contact avec le liquide qu'elles ont fait fermenter et qu'elles reçoivent en même temps le concours de l'oxygène, elles consomment, lentement mais d'une manière continue : l'alcool, la glycérine, les acides organiques (surtout ceux qui sont fixes), les dextrines et vraisemblablement leur propre substance azotée. Il n'est donc pas d'une saine pratique de garder les cidres sur leur lie ; on en modifie profondément la composition, en diminuant graduellement la proportion des principes qui leur donnent leur caractère particulier, leur bouquet, leur valeur intrinsèque.

Envisagée dans son ensemble et au point de vue de la nutrition, la vie des levures présente donc trois phases à considérer. Dans la première, qui seule est normale, elle assure la formation de ses tissus et sa multiplication, en faisant une large consommation des aliments variés que nous avons vu lui être indispensables. Lorsque la raréfaction de l'air l'oblige à devenir ferment, ses fonctions digestives restent les mêmes ; seulement, ses besoins subissent une atténuation considérable. Elle n'assimile plus qu'une très petite quantité de sucre, la plus grande partie de cette substance devient alcool, acide carbonique, etc. Enfin quand, faute de matière

sucrée, cette vie accidentelle vient à cesser, les levures qui vieillissent, sur le champ de bataille qu'elles ont ravagé, sont réduites à se nourrir des produits par elles élaborés. Elles vivent péniblement, dans ces conditions ; mais elles résistent longtemps à la destruction, toujours prêtes à reprendre la vie physiologique de la première heure, si les circonstances y prêtent la main.

Pour assurer leur existence, ce n'est pas assez que le liquide ambiant leur offre les aliments nécessaires ; il faut encore qu'il ne contienne pas de substances nuisibles à leur évolution. Ces substances sont nombreuses ; je ne puis qu'en effleurer la nature et les effets, d'autant que ces effets varient avec chaque espèce de levure, pour un même principe immédiat.

Les *acides* en général, tant minéraux qu'organiques, ne sont hostiles aux levures ou à leur zymase qu'autant qu'ils sont en quantité un peu élevée, dans le liquide qu'elles doivent transformer. Parmi eux, les acides chlorhydrique et tartrique sont les mieux tolérés. A dose modérée, ils augmentent l'activité de la levure. A dose plus forte, ils semblent incommoder la cellule ferment, plus que sa zymase. L'acide acétique le fait d'une façon plus marquée encore. Il est certain que les fonctions physiologiques de la levure sont plus normales dans un milieu neutre que dans une milieu acide.

Les *alcalis minéraux,* libres ou carbonatés, leur déplaisent davantage. Tant que leur proportion dépasse peu celle qui est nécessaire pour saturer l'acidité propre de la levure, celle-ci n'en parait pas affectée. Elle soufre visiblement, au contraire, dès que cette proportion s'élève, et promptement elle cesse toute manifestation vitale, si la base est soluble, comme l'ammoniaque ou la potasse. Les bases peu solubles, telle que la chaux,

ont une action beaucoup moins énergique, à ce point qu'il est difficile de compter sur elles, pour la destruction des levures dont on veut débarrasser un vaisseau ou un local qu'elles ont habité.

Les *bases organiques :* nicotine, quinine, etc., sont beaucoup plus toxiques encore que les précédentes, pour les ferments. Heureusement on ne les rencontre guère dans les circonstances où l'on fait usage des levures.

Les *sels* minéraux et organiques exercent sur les levures des actions très variées, dont voici quelques exemples empruntés aux travaux de Dumas.

Les uns, comme la plupart des sels alcalins et alcalino-terreux, laissent les levures indifférentes à leur présence. D'autres, tels que les sulfites, hyposulfites, iodures, borates, etc., gênent plus ou moins le travail des diastases, sans le supprimer. Les nitrites, nitrates et chromates alcalins, le chlorure de sodium, le cyanure de mercure paralysent la zymase, sans nuire à l'action hydrolysante des autres diastases. Enfin, le cyanure de potassium et le monosulfure de sodium anéantissent toutes les fonctions de la levure.

Le *sulfate de cuivre* mérite une mention spéciale, en raison de son emploi universel comme anticryptogamique et des conséquences qui peuvent en découler pour la fabrication des boissons fermentées. Malheureusement, les résultats des expériences faites à son sujet ne sont pas très concordants. M. Rommier a reconnu que le bourgeonnement de la levure et le début de la fermentation sont retardés lorsque le moût contient 2,5 milligrammes de cuivre pour cent, c'est-à-dire 25 millionièmes de métal. Krüger a trouvé qu'une dose de 44 millionièmes de sulfate de cuivre était sans

influence sur la fermentation d'un moût, coagulé préalablement avec une petite quantité de sulfate de cuivre. Il fallait dépasser 93 millionnièmes pour que cette fermentation commençât à se ralentir. Pichi va beaucoup plus loin encore ; il affirme que 1,500 millionnièmes de sulfate de cuivre n'entravent en rien l'action des levures. Les conclusions de ces expérimentateurs diffèrent trop pour que leurs auteurs les aient obtenues dans des conditions permettant de les comparer. Le travail est à refaire ; mais, si incomplet qu'il soit, il prouve que les levures peuvent supporter une proportion notable de sulfate de cuivre.

Au nombre des substances les plus toxiques pour elles, il faut mettre le permanganate de potasse, le chlorure de chaux et le bisulfite de la même base. Une solution de chlorure contenant 1 °/₀ de chlore les détruit facilement. Pour le permanganate, il suffit de 0,8 °/₀.

L'acide sulfureux gazeux est bien plus nocif encore. C'est actuellement le meilleur désinfectant à utiliser dans les établissements que l'on veut purger de toute trace de levures sauvages.

Bien que les données acquises sur ce sujet manquent encore de précision, on peut dire, en règle générale, que la dose mortelle d'un antiseptique est à peu près proportionnelle au poids de la levure contre laquelle il est dirigé.

Ne pouvant analyser de plus près, dans ce résumé, l'effet de tous les antiseptiques étudiés, je n'ajouterai plus qu'un mot.

L'idée d'antiseptique éveille celle d'une substance dont la proportion centésimale, graduellement augmentée, commence à troubler les fonctions d'un microbe, pour finir par les supprimer, en tuant le germe lui-même.

Or, on se ferait une opinion incomplète de leur action en la définissant ainsi. Il y a autre chose.

Plusieurs observateurs en renom, entre autres Liebig, Schulz, Fleck, Djanin, Biernacki, etc., ont noté qu'en accroissant progressivement la dose d'antiseptique en contact avec une levure, on accroît aussi l'activité de sa zymase. Les quantités d'antiseptiques favorables passent par un maximum, spécial à chacun d'eux et invariable, au delà duquel se manifestent de plus en plus rapidement les propriétés funestes du toxique. Ce fait, absolument inattendu, n'est pas le seul point curieux offert par l'étude des poisons des levures.

Il ressort de travaux encore inachevés que si on mélange plusieurs antiseptiques, dont le pouvoir respectif a été préalablement déterminé, on exalte considérablement ce pouvoir. Non seulement on peut associer dans ce but les composés minéraux ou composés organiques ; on y a même avantage. D'où une économie importante de l'agent destructeur, ou une exagération notable de sa puissance, suivant le besoin.

M. Effront a tiré des déductions tout aussi imprévues de l'action des dérivés du fluor sur les levures. Ayant ensemencé avec des levures différentes des moûts additionnés de quantités croissantes de fluorure d'ammonium, il a constaté, tout d'abord, l'existence du maximum favorable à la multiplication du végétal et dont il vient d'être question. Portant ensuite l'antiseptique, de ce maximum utile aux doses nuisibles, il a rapidement augmenté l'activité de la zymase, tandis que s'abaissait non moins vite la puissance de reproduction de la levure. Ainsi, par exemple, le *Saccharomyces Pastorianus* diminuait de 23 à 2, en passant d'un moût non fluoré à un moût fluoré à 3 %, alors que l'activité de sa zymase,

mesurée par le rapport du nombre des cellules à la quantité d'alcool produit, montait de 3 à 8. De même avec le *Saccharomyces cerevisiæ* qui, pour une diminution presque identique dans sa faculté de reproduction, voyait croître de 3,2 à 22,5 le rapport indiquant la puissance de sa diastase décomposante. Il y a, dans ces faits, une révélation capitale pour l'industriel intéressé à produire le plus d'alcool possible avec la moindre quantité de ferment.

Une autre conséquence de ce beau travail est à signaler. Les propriétés imprimées à la levure par le fluorure d'ammonium, dans l'expérience qui précède, sont peu stables. Il n'est besoin, pour les effacer, que de ramener dans un moût normal les levures fluorées. M. Effront est parvenu à les rendre permanentes. Pour cela, il a remplacé les fluorures alcalins par l'acide fluorhydrique, dont l'effet antiseptique est supérieur à celui de ses dérivés métalliques. En transportant une levure donnée, d'un milieu faiblement acide, dans des moûts de plus en plus chargés d'acide fluorhydrique, il a réussi à lui faire accepter des quantités de cet antiseptique telles qu'elles eussent presque annulé ses facultés végétatives, si elles lui eussent été fournies d'emblée.

Mais ce n'est pas tout. Les levures ainsi traitées, ensemencées dans des moûts normaux, y conserveront les propriétés qu'elles ont acquises de transformer en alcool une plus forte proportion de sucre, tout en se multipliant beaucoup moins. A l'économie de semence qui en résulte, il faut joindre l'avantage considérable de pouvoir les faire travailler dans des moûts fluorés, où ne pourront pas se développer les germes de maladie. On voit toute l'importance de cette conquête industrielle.

Remarquons encore que cette accoutumance aux anti-

septiques est le pendant de l'accoutumance nutritive qui a permis à M. Dubourg et à M. Diénert de modifier la nature des diastases sécrétées par les levures et, par suite, leur pouvoir sur les différents sucres.

Telles sont, en abrégé, les propriétés générales des levures et les plus importantes des influences susceptibles de leur imprimer des modifications, avec lesquelles doit être familier celui qui veut s'occuper de fermentation. Il me reste, pour terminer l'examen des plus essentielles de nos connaissances sur les ferments alcooliques, à jeter un coup d'œil rapide sur ceux de ces ferments qui habitent plus particulièrement sur les pommes et sur les poires à cidre.

Et d'abord, existe-t-il vraiment des levures dont les caractères soient assez constants et assez bien définis pour constituer des races ou des espèces indiscutables qu'on puisse désigner ?

Bien que cette question n'ait pas encore pu être approfondie comme elle mérite de l'être et que la forme de même que les autres caractères des levures connues soient loin d'être exempts de variabilité, on peut dire qu'il existe réellement des races et des espèces douées de propriétés héréditaires permanentes. On peut certainement, par des artifices de culture, changer ou faire disparaître, d'une manière plus ou moins durable, une ou plusieurs de ces propriétés. Mais elles réapparaissent au bout d'un certain temps, lorsqu'on ramène le végétal à des conditions d'existence normale.

Cette vérité n'implique pas que l'étude des levures soit bien avancée à ce point de vue. A de très rares exceptions près, on ne peut les définir qu'en faisant appel à l'ensemble de tous leurs caractères. Encore les données que l'on obtient ainsi sont-elles souvent insuffi-

santes pour permettre d'inscrire un nom sur un grand nombre d'entre elles, quand on les rencontre dans des fermentations.

Après cet aveu, il est presque inutile d'ajouter qu'aucune classification méthodique n'est encore réalisable dans ce groupe. Les divisions qu'on y a établies sont toutes plus ou moins empiriques, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient absolument sans utilité, sous le rapport industriel tout au moins.

Ainsi, par exemple, on appelle *levures hautes*, celles qui font fermenter les sucres à la température ordinaire, et *levures basses*, celles qui les décomposent à très basse température. Ces deux espèces de levures sont essentiellement distinctes et donnent des produits fermentés très différents ; il est important de les distinguer les unes des autres.

M. Hansen a tenté une classification, plus scientifique peut-être, mais bien discutable. Il range les levures en deux groupes :

I. — *Saccharomyces proprement dits*, caractérisés par la faculté de produire des spores et formant deux sections :

A. — Levures génératrices de sucrase (diastase hydratante) et donnant naissance à la fermentation alcoolique. Deux subdivisions :

1° Levures faisant fermenter le dextrose, le saccharose et le maltose : levures de brasserie, *S. cerevisiæ*, levures du vin et du cidre ;

2° Levures faisant fermenter : dextrose, lévulose et saccharose, mais non le maltose : *S. Exiguus*, *S. Ludwigii*. A cette sous-section, M. Kayser rattache le *S. mali Duclauxi*, qui décompose le dextrose et le lévulose, mais non le saccharose.

B. — Levures ne sécrétant pas de sucrase et ne provoquant pas la fermentation alcoolique : *S. membranæfaciens.*

II. — *Non saccharomyces,* n'engendrant pas des pores. Trois sections :

A. — Levures faisant fermenter le dextrose et le sucre inverti : *S. apiculatus, S. Rouxii.*

B. — Levure ne produisant pas de sucrase, mais faisant fermenter le dextrose, le saccharose et le maltose : *Monilia candida.*

C. — Levures faisant fermenter le dextrose, le galactose, le saccharose et le lactose : *Levure de lactose.*

Cette division méritait une mention, parce qu'elle représente la première tentative du genre. Elle aura le sort des fleurs prématurément écloses ; elle sera remplacée par une classification plus solidement assise, mais dont il n'est pas actuellement possible de prévoir l'avènement.

Abandonnant pour l'instant toute préoccupation de cette nature, contentons-nous de constater les propriétés saillantes des principales levures étudiées, en nous limitant à celles qui ressortissent à la fabrication du cidre.

Le savant qui a le plus travaillé dans cette voie est M. Kayser. Dans un mémoire remarquable, il a fait connaître douze levures extraites de cidres et poirés de qualité supérieure et se groupant en cinq levures hautes et sept levures basses. Il les a désignées par les lettres de l'alphabet.

Levures hautes. — *Levure A.* — *Saccharomyces mali Duclauxi.* — Elle forme, dans les moûts de pommes fermentés, un dépôt légèrement flottant et, plus tard, un voile mince. Ses cellules ont une largeur de 4 à 7 μ et une longueur de 6 à 12 μ. Elles donnent des

spores en 30 heures, à la température de 15° ; elles meurent si on les chauffe à 55°. Elles n'ont aucun pouvoir sur le saccharose et sur le maltose. Mais elles font fermenter le sucre inverti, en communiquant au cidre beaucoup de corps et de bouquet.

Levure C. — Elle présente une forme très allongée : largeur, 4 à 6 μ ; longueur, 6 à 12 et 16 μ. Son protoplasma est parsemé de vacuoles. Elle donne au cidre un parfum tout particulier.

Levure D. — Elle a pour caractère de former facilement un voile et de supporter assez bien l'acidité des moûts : largeur, 3 à 6 μ ; longueur, 6 à 9 μ.

Levure H. — Cellules allongées ; largeur, 4 à 6 μ ; longueur, 8 à 9 μ. Ses qualités sont de donner un cidre à clarification rapide et de travailler à une température peu élevée.

Levure J. — Levure pyriforme, allongée, 3 à 7 μ en largeur et 6 à 13 μ en longueur. Elle présente des vacuoles et elle est facilement incommodée par les acides comme par les alcalis.

Levures basses. — *Levure B.* — *Saccharomyces mali Risleri.* — L'une des plus intéressantes. A peu près sphérique et d'un diamètre de 4 à 6 μ, elle fait fermenter le saccharose et le maltose, aussi bien que le dextrose. Elle ne donne pas de voile, mais elle forme un dépôt adhérent aux parois des vases et des spores en 90 heures, à 15°. Elle se déplaît dans un milieu trop acide. Pour la tuer, il faut élever jusqu'à 60° la température du liquide ambiant. Le cidre qu'elle produit lui doit une saveur très franche.

Levure E. — Le dépôt qu'elle forme est un peu flottant. Il se compose de cellules isolées, à contours diffus et à vacuoles nombreuses ; largeur, 3 à 6 μ ; longueur

double. Cette levure est moins sensible à l'acidité que A et B.

Levure F. — Globules un peu elliptiques ; largeur, 4 à 6 μ ; longueur, 4 à 9 μ. Elle est peu incommodée par les acides. Sa qualité de levure basse est un peu douteuse.

Levure G. — Cellules raccourcies ; largeur, 3 à 6 μ ; longueur, 4 à 8 μ. Elle se distingue par une évolution rapide et elle fournit un cidre s'éclaircissant promptement.

Levure I. — Petit diamètre, 2 à 8 μ ; grand diamètre, 6 à 13 μ.

Levure K. — Elle est ovale ; largeur, 3 à 6 μ ; longueur, 5 à 9 μ. Les liquides neutres sont ceux dont elle s'accommode le mieux. Elle constitue un dépôt un peu flottant.

Levure M. — C'est une levure de poiré, un peu allongée ; 4 à 7 μ sur 7 à 10. Elle forme un voile.

Autres levures. — *Saccharomyces apiculatus.* — Cette levure affecte la forme d'un ovale terminé, à une de ses extrémités ou à toutes les deux, par un petit mamelon qui lui donne l'aspect d'un citron. Souvent les mamelons font défaut ; d'autres fois, la cellule a la forme d'une demi-lune ou même d'une bactérie. Cette variabilité de contours en fait une espèce quelquefois difficile à reconnaître. Il en existe d'ailleurs plusieurs variétés ; celles des moûts de pommes diffèrent sans doute de celles des moûts de raisins et des autres.

C'est la levure la plus répandue sur les fruits de tout genre ; par conséquent, elle prend part à toutes les fermentations des sucs naturels. Toutefois, elle ne contient pas de sucrase ; elle ne peut faire fermenter ni le maltose, ni le saccharose. A cette infériorité se joint

celle de produire une fermentation six fois moins active que la fermentation développée par la levure de bière. Aussi ses effets, très sensibles au début d'une opération, se trouvent-ils bientôt annulés par l'intervention des levures plus puissantes; il lui faudrait surpasser de beaucoup, en nombre, ses rivales, pour pouvoir lutter efficacement avec elles. C'est dommage, car on lui suppose une influence heureuse sur le bouquet des cidres; sans compter que, n'attaquant pas le saccharose, la levure apiculée laisse à cette boisson une saveur sucrée très appréciée de certains consommateurs. Elle n'est pas seule à posséder cette propriété. Parmi les levures décrites par M. Kayser, le *S. mali Duclauxi* et les levures L et D la manifestent également à un très haut degré. D'autres sont dans le même cas, bien certainement, car M. Kayser a cherché à enseigner la recherche des bonnes variétés, et non pas à les isoler toutes.

Levure rose. — M. Kramer a trouvé une *Torula* de cette couleur dans un cidre. Contrairement à ce qui caractérise ordinairement les levures rouges, celle-ci avait le pouvoir de dédoubler le maltose et le saccharose aussi aisément que les glucoses.

Je n'irai pas plus loin dans cette énumération, dont le but était surtout de faire ressortir la diversité des propriétés particulières des levures et de laisser deviner le parti que nos successeurs sauront tirer de leur connaissance approfondie.

Nous avons vu que, s'il ne faut pas s'exagérer la participation des levures à la production du parfum des boissons fermentées, cette participation n'est pas douteuse. M. Kayser, plus compétent que personne en cette matière, pense même que le bouquet donné par certaines levures se développe mieux dans le cidre que dans le vin.

Il y a donc lieu d'encourager les chercheurs qui consacrent leur temps à la solution du difficile problème de l'emploi des levures pures.

Les résultats déjà obtenus par M. Jacquemin, par MM. Martinand et Rietsch et par d'autres observateurs, ne tarderont pas à contribuer sérieusement à l'amélioration de la boisson d'or. Ils appellent toute l'attention de ses fervents.

Pour que le progrès soit rapide, il nous faut d'abord dérober au plus grand nombre de levures possible le secret de leur action sur le jus des fruits de pressoir. Quand nous en serons possesseurs, nous associerons, pour la fabrication du cidre, celles que rapprochent leurs affinités et celles dont les effets se complètent, de manière à communiquer au produit des qualités déterminées. Alors seulement, nous pourrons, non pas imiter la nature, mais peut-être faire mieux qu'elle, en ce sens que nous éviterons la lutte, souvent désastreuse, à laquelle se livrent aujourd'hui les bonnes et les mauvaises levures, pendant la fermentation des moûts de pommes et de poires à cidre.

SITUATION DU VIGNOBLE

De la Loire-Inférieure en 1900

Par A. Andouard,

Vice-Président du Comité d'études et de vigilance pour le phylloxera.

Le mal qui consume graduellement notre ancien vignoble est loin d'avoir désarmé. Ses progrès, secondés par une température des plus favorable, cette année, sont plus marqués que jamais. Le Service phylloxérique a relevé plus de 1,000 hectares nouvellement contaminés, dont le vingtième, environ, concernerait les communes de Bouée, Chémeré, Fresnay, Saint-Etienne-de-Montluc, jusqu'ici réputées indemnes.

Notre infortune est certainement plus grande encore qu'elle ne paraît. Par coquetterie peut-être, ou pour d'autres motifs aussi peu réfléchis, des communes viticoles aujourd'hui considérées comme saines, dans nos relevés, cachent la gangrène qu'elles portent dans leurs flancs. Il suffit pour s'en convaincre de les parcourir. Leurs taches frappent les yeux surpris des passants. On se demande quel bénéfice elles pensent retirer de ce silence calculé.

Respectant leur secret, tout difficile à garder qu'il puisse être, faisons une revue rapide à travers les malades avoués, pour signaler les ennemis qui les oppriment le plus et les efforts tentés pour leur résister.

I. — Parasites animaux.

Nous n'avons pas à nous plaindre sérieusement, cette année, des multiples rongeurs qui peuplent toujours plus ou moins nos vignes.

La *Pyrale* et la *Cochylis* n'ont point laissé ignorer leur présence, mais elles ont causé des dégats insignifiants.

Il en a été de même du *Gribouri* et du *Peritelus*, dont les apparitions ont été courtes.

Les *Vers blancs* ont endommagé quelques pépinières, notamment celle de Nort, où de nombreux ceps vont être à renouveler.

L'*Erinose* a toujours le don de préoccuper vivement les viticulteurs qui en souffrent pour la première fois. Il s'en est développé à peu près autant qu'en 1899, au printemps dernier, sans qu'il en soit résulté de conséquences fâcheuses.

Le *Phylloxera* seul a continué, en les aggravant, ses déprédations antérieures, dont voici la fraction qui a pu être constatée cette année.

Territoires nouvellement envahis.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

Communes.	Hectares.
Anetz	5
Joué-sur-Erdre	10
Ligné	5
Mésanger	15
Montrelais	5
Oudon	5
Pannecé	5
A reporter	50
Report	50
Rouxière (La)	5
Saint-Géréon	10
Saint-Herblon	5
Teillé	5
Varades	10
Total	85

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Commune de la Meilleraye	10h
— de Petit-Mars	5
— de Saint-Mars-du-Désert	10
— des Touches	10
Total	35h

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Communes.	Hectares.
Aigrefeuille	10
Barbechat	10
Basse-Goulaine	10
Boissière (La)	5
Bouaye	10
Bouguenais	20
Brains	20
Carquefou	5
Chapelle-Basse-Mer	10
Chapelle-Heulin	30
Chapelle-sur-Erdre	10
Châteauthébaud	20
Chevrolière (La)	10
Clisson	10
Gorges	20
Haie-Fouassière (La)	10
Haute-Goulaine	15
Landreau (Le)	10
Legé	20
Limouzinière (La)	10
Loroux-Bottereau (Le)	50
A reporter	315

Communes.	Hectares.
Report	315
Maisdon	20
Monnières	20
Montbert	10
Mouzillon	10
Nantes	5
Pallet (Le)	20
Planche (La)	5
Orvault	4
Pont-Saint-Martin	30
Regrippière (La)	10
Remaudière (La)	10
Remouillé	10
Rezé	10
Saint-Aignan	10
Saint-Colombin	5
Saint-Fiacre	10
Saint-Herblain	5
Saint-Hilaire-du-Bois	5
Saint-Julien-de-Concelles	15
Saint-Léger	10
A reporter	539

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Report.....	539	Report.....	580
Saint-Lumine-de-Clisson...	10	Sucé....................	5
Saint-Lumine-de-Coutais...	5	Touvois..................	5
St-Philbert-de-Grand-Lieu .	15	Treillières..............	5
Saint-Sébastien...........	5	Vallet....................	100
Sorinières (Les)..........	5	Vertou....................	45
Sautron..................	1	Vieillevigne.............	10
A reporter.....	580	Total......	750

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Arthon-en-Retz...........	8	Report.....	84
Bernerie (La).............	4	Port-Saint-Père...........	20
Bourgneuf-en-Retz........	4	Rouans..................	10
Chauvé..................	7	Saint-Hilaire-de-Chaléons..	20
Chéméré.................	25	Saint-Jean-de-Boiseau.....	10
Cheix....................	3	Saint-Père-en-Retz........	8
Fresnay..................	6	Saint-Viaud..............	2
Frossay..................	5	Sainte-Marie.............	6
Montagne (La)............	5	Sainte-Pazanne...........	15
Pellerin (Le).............	15	Vue.....................	5
Pornic..................	2		
A reporter.....	84	Total......	180

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Bouée...................	4	Report......	21
Cordemais...............	4	Saint-Etienne-de-Montluc..	6
Couëron................	5	Saint-Nazaire............	2
Donges..................	3	Vigneux.................	2
Escoublac...............	5		
A reporter.....	21	Total.....	31

Total nouvellement envahi : 1,081 hectares.

Par suite du vote émis par le Conseil général, en 1899, vote qui réduit aux seuls viticulteurs nécessiteux la distribution gratuite du sulfure de carbone, le phylloxera a été faiblement combattu, en 1900, à l'aide de cet insecticide.

Trente hectares seulement ont été sulfurés, au compte du département.

Cette mesure a entraîné également la dissolution des syndicats de Pont-Saint-Martin et de Saint-Etienne-de-Corcoué, puis la transformation de celui de Saint-Aignan en Société viticole. De telle sorte que cinq associations, en tout, subsistent maintenant, pour aider à la préservation du vignoble. Elles sont toutes sur la rive gauche de la Loire.

	Adhérents.	Cotisations.
Société viticole de Clisson	55	550 f
— du Landreau	125	500
— de Saint-Aignan	47	424
— de Saint-Julien-de-Concelles	342	1.560
— de Vertou	970	6.475
Totaux	1.539	9.509 f

Il est à désirer que le nombre des associations de défense augmente en proportion du péril auquel est exposé le vignoble. Celles qui existent ont eu, sur la reconstitution, une influence telle, que bientôt l'œuvre sera presque achevée dans le périmètre qui leur correspond respectivement. Dès aujourd'hui on peut prévoir que, sans tarder, la plantation des vignes américaines va suivre une progression assez rapide pour que la superficie totale du vignoble prenne une marche ascensionnelle régulière.

II. — *Parasites végétaux.*

Il ne faut citer que pour mémoire, en 1900, les parasites végétaux de nos vignes. Le soleil leur a fait échec d'une manière presque complète.

Le *Pourridié* n'a donné signe de vie que dans un petit nombre de clos et d'une façon très éphémère.

L'*Anthracnose*, la *Brunissure* et le *Rot blanc* n'ont fait que des apparitions sans conséquence.

Le *Mildiou* a été précoce ; on l'a vu de tous côtés dès le milieu de juin. Mais ses atteintes sont restées légères ; on peut dire qu'il n'a fait aucun mal. Aussi le sulfate de cuivre a-t-il pu être ménagé sans risque.

On attendait partout le retour de l'*Oïdium*, dont la présence avait été si fâcheusement généralisée l'an dernier. Nos vignerons, plus disposés peut-être à le craindre que le Mildiou, ont eu de bonne heure recours au soufre pour en préserver leurs plantations. L'ardeur du soleil a parfois été si intense que le remède a rôti un assez grand nombre de feuilles. La qualité du soufre a été aussitôt mise en suspicion, mais le soupçon a été reconnu mal fondé. Les accidents relevaient uniquement des conditions atmosphériques.

En dehors de ces hôtes attitrés, M. Fontaine en a rencontré un autre, encore indéterminé, qui attaque uniquement les souches américaines. Le mal commence au ras du sol, désagrège l'écorce et pénètre successivement le liber, puis le bois. Il progresse ensuite dans la partie souterraine de la souche et il la tue au moment où il gagne les racines, mais avant de les envahir.

Du *Black-Rot* il n'a pas été parlé, pendant cet exercice, dans les départements limitrophes ; aussi, sans

l'oublier, l'opinion publique s'est-elle un peu rassurée, à son endroit, en Loire-Inférieure.

III. — Pépinières de vignes américaines.

1° Pépinières départementales.

PÉPINIÈRE DE CONGRIGOUX. — Malgré les tempêtes violentes des mois de février et de mai derniers, cette pépinière est en voie d'accroissement, grâce aux soins assidus dont l'entoure M. Fontaine. Elle a fourni, cette année, en boutures greffables :

Riparia........................	6.900
Rupestris Martin...............	12.200
Rupestris du Lot...............	9.875
Gamay Coudere..................	4.350
Aramon × Rupestris Ganzin....	20.600
Total.........	53.925

Soit une augmentation de 10,925 boutures greffables par rapport à la production de 1899.

Il a été coupé en plus :

10,000 *boutures greffables*, qui ont été greffées et mises en pépinière ;

50,000 *boutures non greffables*, mises en pépinière pour être transformées en plants racinés.

Les vignerons ont acheté à la pépinière : 60,975 boutures et plants racinés, à 1 fr. le cent, et 3,800 greffes à 10 fr. le cent. Au total, une recette de 989 fr. 75 c.

PÉPINIÈRE D'OUDON. — Toujours en pleine prospérité. La production du dernier exercice l'emporte de 16 % sur la précédente :

Rupestris divers.........	23.340	boutures.
Riparia	32.700	—
Hybrides divers.........	12.345	—
Vialla..................	4.100	—
Franklin	800	—
Solonis....	2.160	—
Total......	75.445	—

Presque toutes ces boutures ont trouvé preneur, au prix habituel déjà cité. En ajoutant au produit de leur vente celui des raisins des vignes greffées (140 fr.), on atteint le chiffre de 855 fr. 86 c. réalisé en 1900 à la pépinière d'Oudon.

Pépinière de l'orphelinat Le Ray. — Les 6 hectares de vigne dont elle se compose ont un très bel aspect.

Les *Riparias Gloire* (1 hectare), aujourd'hui par moitié à leur deuxième et à leur troisième feuille, sont vigoureux. Les sarments sont longs et le bois, bien coloré, va s'aoûter dans de bonnes conditions.

Les *Rupestris du Lot* (4 hectares), à leur troisième feuille, sont encore plus remarquables, tant par la régularité de la végétation que par la beauté du bois. Ils vont donner, dès cette année, des sarments propres à la greffe. Ceux qui sont à leur deuxième feuille seulement ont fait aussi une très belle pousse et autorisent les meilleures espérances.

On peut en dire autant des *Aramon* × *Rupestris Ganzin n° 1*.

Quant aux *Rupestris Martin*, ils sont restés grêles et peu développés, sans qu'on sache s'il faut en accuser la sécheresse, le cépage ou le terrain.

Depuis deux ans, les orphelins sont exercés avec soin

au greffage et déjà ils contribuent sérieusement à la reconstitution du vignoble.

Il a été planté, en avril 1899, 900 pieds de *Gros-Plant* greffés moitié sur Aramon × Rupestris Ganzin nº 1, moitié sur Riparia Gloire. La plantation a bien réussi, surtout celle qui a pour porte-greffe l'Aramon × Rupestris.

Cette année, 1 hectare 40 ares ont été plantés, au mois d'avril, avec du Gros-Plant greffé sur Rupestris du Lot. L'ensemble est d'une très belle venue.

Mais la dernière pépinière de greffes a été très éprouvée par le soleil. L'œil du greffon s'est desséché; une bonne partie des greffes sont perdues. C'est une perte d'autant plus regrettable que l'ancien vignoble est fortement atteint par le Phylloxera et qu'il est nécessaire de le remplacer sans retard pour ne pas affaiblir les ressources de l'établissement.

Pépinières de Mauves et de Varades. — Les deux pépinières sont bien entretenues, mais elles ont souffert de la sécheresse en 1899. Aussi leur production a-t-elle un peu fléchi à Mauves et faiblement augmenté à Varades.

Boutures coupées en 1900.

	Mauves.	Varades.
Riparia	3.350	5.450
Rupestris divers............	1.500	6.700
Aramon × Rupestris Ganzin.	1.350	600
Riparia × Rupestris 3306....	1.100	400
Total.... .	7.300	13.150

Pépinières nouvelles. — Les pépinières départementales établies dans les communes de Bouguenais, le Bignon, le Loroux-Bottereau, Nort, le Pallet, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Sainte-Pazanne sont en bonne voie de développement. Leur végétation est jusqu'ici satisfaisante ; c'est tout ce qu'on peut juger, elles ne sont qu'à leur deuxième feuille.

2° Pépinières communales.

Pépinière de Saint-Léger. — Les deux pépinières qui subsistent dans cette commune sont entretenues par la Municipalité. Aucun renseignement n'a été fourni à leur sujet cette année.

Pépinière de Vallet. — Remarquablement soignée. Elle voit croître chaque année sa production qui, cette fois, excède la précédente de 16 %.

Riparia..........	42.300	boutures.
Rupestris	40.800	—
Vialla	6.800	—
Solonis	12.600	—
Total.....	102 500	—

3° Pépinières des Sociétés viticoles.

Pépinières de Clisson, le Landreau, Saint-Aignan, Saint-Julien-de-Concelles, Vertou. — La pépinière de Saint-Aignan vient d'être créée sur un terrain d'une superficie de 60 ares environ. Ses adhérents, presque tous vignerons, prennent là une initiative intelligente que

le Comité de vigilance voudrait voir imiter par beaucoup de sociétés locales.

Les autres pépinières, toutes en progrès continu, ont fourni d'importantes récoltes de bois, résumées ci-dessous :

	Clisson.	Le Landreau.	St Julien-de-Concelles.	Vertou.
Riparia	37.451	72.000	12.000	25.000
Rupestris	19.617	82.560	35.000	22.000
Aramon X Rupestris	2.500	—	—	—
Solonis	—	5.280	—	—
Vialla	2.536	—	—	—
Boutures	62.104	159.840	47.000	47.500

Indépendamment des boutures ci-dessus inscrites, fournies par la pépinière de la Mocquetière, le Comice de Vertou possède à la même pépinière une importante provision de racinés 101[14]. De plus, il a distribué à ses adhérents 87.000 boutures greffables de Riparia Gloire et 33,000 boutures greffables de Rupestris du Lot, de provenance étrangère au département.

Il y a lieu de bien augurer de la prompte restauration du vignoble, quand on voit se dessiner un mouvement aussi accentué vers la propagation des cépages américains.

4e Pépinières scolaires.

Elles sont maintenant au nombre de 61. Le Conseil général et les communes les encouragent avec raison.

C'est le meilleur moyen de vulgariser les connaissances relatives aux vignes américaines.

IV. — Distribution de sarments américains.

Dans sa session d'août 1899, le Conseil général a mis à la disposition de la Commission départementale une somme de 65,971 fr. 85 c., à prélever sur les exercices 1899 et 1900, pour l'achat de bois américains destinés aux vignerons possédant moins de 150 ares de vignes dans le département.

Pour utiliser cet important crédit, la Commission a donné mandat de lui faire des propositions étudiées, à une commisston spéciale, composée de : MM. Danguy, professeur départemental d'agriculture ; de Fleuriot, maire d'Oudon ; André Gouin, président du Comice de Vertou ; Ménard-Briandeau, maire de Château-Thébaud ; M. de la Rochemacé, viticulteur à Couffé ; A. Andouard, directeur de la Station agronomique.

Plusieurs pépinières, susceptibles de fournir les sarments nécessaires, ont été visitées par MM. A. Gouin et Danguy, dans l'Aude et dans le Gard. Les projets de marché, signés lors de ces visites, ayant été ratifiés par la Commission départementale, les bois ont été achetés dans les départements précités, puis la coupe en a été surveillée par six vignerons de la Loire-Inférieure, qui lui ont consacré près d'un mois de leur temps.

Pendant que s'accomplissait ce long travail, les vignerons du département, informés par des publications administratives faites dans toutes les régions phylloxérées, ont adressé à la Préfecture 3,942 demandes, émanant de 102 communes. Ce nombre a été réduit par l'élimination des solliciteurs ne satisfaisant pas à la condition imposée par le Conseil général.

Chacun de ceux dont l'inscription s'est trouvée maintenue a pu recevoir 400 mètres de Riparia Gloire ou de

Rupestris du Lot, quantité suffisante, avec une réussite moyenne au greffage, pour planter une superficie de 6 ares.

Le Conseil général semble avoir l'intention de continuer cette libéralité pendant plusieurs années, convaincu, avec raison, que, de tous les moyens employés à la régénération du vignoble, celui-ci sera le plus promptement efficace.

V. — *Cours de greffage.*

Il a eu lieu dans 18 communes et il a été fréquenté par un total de 1,317 élèves, dont 190 ont obtenu le diplôme de greffeur. En voici la répartition :

Communes.	Elèves inscrits.	Elèves diplômés.
Aigrefeuille	58	7
Boissière (La)	29	9
Bouguenais	84	5
Brains	99	13
Carquefou	17	3
Clisson	113	11
Legé	108	21
Machecoul	50	8
Maisdon	95	20
Nantes (La Persagotière)	76	10
Nort	86	10
Nozay (Ecole de Grand-Jouan)	42	10
Saint-Herblain	24	8
Saint-Mars-du-Désert	75	9
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	217	24
Sainte-Pazanne	78	9
Sorinières (Les)	32	6
Sucé	34	7
Totaux	1,317	190

Malgré les connaissances aujourd'hui répandues dans le département, au sujet du greffage, nos vignerons sont loin d'être suffisamment instruits sur ce point. Leur empressement à suivre l'enseignement donné par M. Fontaine témoigne de leur désir d'acquérir l'habileté nécessaire au succès de leurs plantations. Cet élan mérite d'être encouragé; le cours sera poursuivi l'hiver prochain, dans les centres désignés par le Conseil général.

Pour compléter ce résumé, j'y joins l'évaluation du service phylloxérique, relativement à l'état actuel de nos vignes, et la carte sur laquelle j'ai marqué de rouge les communes où sévit le fléau.

Le tableau est toujours sombre, mais les vaillants efforts dont je viens d'esquisser les résultats ne peuvent tarder à ramener dans le vignoble la prospérité d'autrefois.

SITUATION DU VIGNOBLE EN 1900.

Vignes malades, mais résistant encore.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

Communes.	Hectares	Communes.	Hectares.
Ancenis	60	Report	560
Anetz	50	Pannecé	40
Cellier (Le)	80	Riaillé	7
Couffé	60	Rouxière (La)	50
Joué-sur-Erdre	60	Saint-Géréon	60
Ligné	45	Saint-Herblon	70
Mésanger	60	Saint-Mars-la-Jaille	10
Montrelais	50	Teillé	50
Mouzeil	30	Varades	110
Oudon	65		
A reporter	560	Total	957

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Meilleraye (La)	30	Report	180
Nort	100	Saint-Mars-du-Désert	60
Petit-Mars	50	Touches (Les)	70
A reporter	180	Total	310

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Aigrefeuille	60	Report	1.550
Barbechat	90	Loroux-Bottereau (Le)	250
Basse-Goulaine	60	Maisdon	100
Bignon (Le)	95	Mauves	60
Boissière (La)	75	Monnières	90
Bonaye	70	Montbert	40
Bouguenais	100	Mouzillon	100
Brains	70	Nantes	90
Carquefou	70	Pallet (Le)	70
Chapelle-Basse-Mer	80	Planche (La)	70
Chapelle-Heulin	70	Orvault	10
Chapelle-sur-Erdre	40	Pont-Saint-Martin (Le)	100
Châteauthébaud	120	Regrippière (La)	60
Chevrolière (La)	40	Remaudière (La)	65
Clisson	70	Remouillé	70
Gorges	130	Rezé-lès-Nantes	40
Haie-Fouassière (La)	50	Saint-Aignan	95
Haute-Goulaine	60	Saint-Colombin	70
Landreau (Le)	100	Saint-Etienne-de-Corcoué	55
Legé	60	Saint-Fiacre	60
Limouzinière (La)	40	Saint-Herblain	55
A reporter	1.550	A reporter	3.400

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Report.	3.100	Report.	3.630
Saint-Hilaire-du-Bois	40	Sautron	6
Saint-Jean-de-Corcoué	60	Sorinières (Les)	45
Saint-Julien-de-Concelles	110	Sucé	40
Saint-Léger	60	Thouaré	50
Saint-Lumine-de-Clisson	30	Touvois	30
Saint-Lumine-de-Coutais	40	Treillières	30
Saint-Mars-de-Coutais	40	Vallet	450
St-Philbert-de-Grand-Lieu	70	Vertou	120
Saint-Sébastien	40	Vieillevigne	60
Sainte-Luce	40		
A reporter	3.630	Total	4 461

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Arthon-en-Retz	20	Report	192
Bernerie	20	Port-Saint-Père	70
Bourgneuf-en-Retz	10	Rouans	20
Chauvé	21	Saint-Hilaire-de-Chaléons	50
Chéméré	25	Saint-Jean-de-Boiseau	50
Cheix	5	Saint-Père-en-Retz	20
Fresnay	6	Saint-Viaud	4
Frossay	10	Sainte-Marie	10
Montagne (La)	40	Sainte-Pazanne	60
Pellerin (Le)	30	Vue	10
Pornic	5		
A reporter	192	Total	486

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Besné	5	Report	63
Bouée	4	Escoublac	35
Cordemais	10	Guérande	2
Couëron	40	Saint-Etienne-de-Montluc	6
Donges	4	Saint-Nazaire	10
		Vigneux	4
A reporter	63	Total	120

RÉCAPITULATION.

Vignes malades.

		Hectares.
Arrondissement d'Ancenis		957
— de Châteaubriant		310
— de Nantes		4.461
— de Paimbœuf		486
— de Saint-Nazaire		120
Total		6.334
Surface du vignoble en 1899		23.213
Vignes détruites en 1900		1.627
Reste		21.586
Vignes plantées en 1900		1.642
Surface du vignoble en 1900		23.228
A déduire :		
Vignes malades	6.334	7.010
Vignes suspectes	676	
Vignes paraissant indemnes à la fin de 1900		16.218



Imp. Jules Pequignot. — Nante

ILAINE

MAYENNE

Soulbache
Rougé
Fercé
Noyal
Villepot
Sion
Ruffigné
Soudan
Châteaubriant
St Aubin des Châteaux
Lusanger
Juigné des Moutiers
Louisfert
St Vincent des Landes
Erbray
St Julien de Vouvantes
Jans
Treffieux
Issé
Moisdon
la Chapelle Glain
Pt Auverne
Gd Auverne
le Pin
Vritz
Nozay
Abbaretz
la Meilleraie
St Sulpice des Landes
Puceul
St Mars-la-Jaille
Saffré
Joué sur Erdre
Riaillé
Bonnœuvre
Trans
Teillé
Pannecé
Maumusson
Belligné
Nort
les Touches
Mouzeil
Pouillé
la Chapelle St Sauveur
Héric
Mésanger
la Rouxière
Casson
Pt Mars
Ligné
Couffé
St Herblon
St Mars-du-Désert
St Géréon
Anetz
Varades
Montrelais
Oudon
Ancenis
Sucé
le Cellier
Chapelle-Erdre
Carquefou
Mauves
Thouaré
Barbechat
la Chapelle Bse Mer
St Luce
St Julien de Concelles
Doulon
le Loroux Bottereau
la Remaudière
la Boissière
NANTES
Bse Goulaine
le Landreau
St Sébastien
Hte Goulaine
Rezé
Vertou
la Chapelle Heulin
la Regrippière
la Haie Fouassière
Vallet
les Sorinières
le Pallet
St Fiacre
Mouzillon
Pont St Martin
Château-thébaud
Monnières
le Bignon
Maisdon
Gorges
Clisson
Chevrolière
St Lumine de Clisson
Gétigné
Aigrefeuille
Montbert
St Hilaire du Bois
Boussay
Remouillé
St Colombin
la Planche
Vieillevigne
St Étienne-Corcoué
Legé

MAINE - ET - LOIRE

VENDÉE

J.V. 1899



HISTOIRE DE L'ART BRETON

(1er article)

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années déjà, la chaire d'histoire de l'art, à l'Université d'Angers, était inoccupée. Ayant été appelé à prendre, après ce long intervalle, la succession très lourde pour moi de l'homme d'un goût si sûr, du critique si délicat et si érudit qu'était M. Loir-Mongazon, j'ai cru bon de joindre à l'*Histoire générale de l'art* et aux *Principes élémentaires d'esthétique appliquée,* indispensables maintenant à l'enseignement supérieur, des leçons sur les Ecoles provinciales, dont les œuvres doivent être les premières à attirer notre attention, à provoquer notre admiration et nos études.

Les quelques réflexions qui suivent sont celles qui m'ont déterminé à entreprendre, devant les étudiants de notre Université libre, l'étude de *l'Evolution des arts dans les provinces de l'Ouest de la France,* provinces qui forment, en quelque sorte, le ressort de cette Université. Elles diront le but vers lequel tendent ces leçons et les idées générales d'après lesquelles elles sont conçues.

Je n'ai pas la prétention de faire là œuvre d'archéologue

ou d'historien : D'abord parce que ce n'est point de ma compétence et aussi parce que j'estime que des notions purement artistiques sont plus utiles à la majorité des esprits cultivés.

Nous sommes tous appelés, en effet, à vivre au milieu d'œuvres d'art, à les juger, peut-être même à contribuer, directement ou non, à leur création.

Et j'entends par œuvre d'art non seulement le tableau, la statue ou le monument, mais encore le jardin que nous planterons, le bibelot que nous achèterons.

D'instinct, tout homme cherche à s'entourer d'objets choisis qui plaisent à ses yeux et le fassent penser ; et ce choix, dirigé par une faculté qu'on nomme le goût, bon ou mauvais, s'exerce aussi bien sur les petites choses que sur les grandes.

Il y a eu, à notre époque, une tendance qui, Dieu merci, commence à passer.

Depuis que les industries mécaniques ont pris l'énorme développement qu'elles ont encore, on s'est habitué à faire une distinction entre l'objet d'art et l'objet industriel, entre les beaux-arts et les autres, qui paraît-il, ne le sont pas. Et, de là, cette extraordinaire séparation des artisans et des artistes, des décorateurs et des peintres, des ingénieurs et des architectes. Comme s'il n'y avait pas autant d'art à exécuter un meuble qu'une statue, une tapisserie qu'un tableau ! Nous le constaterons sans cesse : l'art peut se trouver partout ; jamais l'usage banal d'un objet, ou sa matière première sans valeur, ne peut motiver ou même excuser sa laideur. Nous verrons qu'il n'en coûte pas plus de fabriquer une jolie chose qu'une laide, et souvent moins, car la simplicité est, d'ordinaire, une caractère de la beauté.

De tout cela résulte la nécessité, pour tout homme

instruit, de savoir distinguer la beauté, en d'autres termes, de se former le goût.

On a souvent trop de tendances à admettre que le bon goût est une sorte d'instinct : aux yeux de beaucoup de gens, on le possède ou on ne le possède pas, mais il est impossible de l'acquérir ou de le perfectionner. Et notre pays, qui se vante si haut d'être l'arbitre du bon goût, est peut-être celui où les études artistiques sont le moins répandues.

Aussi, voyez le résultat. Nos voisins, Anglais, Flamands et Allemands, et jusqu'aux Américains et aux Japonais, nous supplantent peu à peu, et, par un involontaire hommage, c'est à eux maintenant que vont nos propres commandes.

Ces peuples-là, au moins, pensent que de longues études sont nécessaires en art comme en toutes choses; leurs meilleurs artistes ne croient pas déroger en dessinant des meubles, des papiers de tenture ou des étoffes. Ces mêmes Anglais, dont nous raillons si volontiers le mauvais goût, ont, avec Ruskin, sondé, bien plus avant que nous, les idées de notre Viollet-le-Duc ; et ils sont maintenant nos fournisseurs obligés pour la décoration intérieure de nos appartements.

Mais nous sommes des aveugles volontaires ; et, les yeux obstinément fermés, nous nous laissons mener par le maître que nous nous sommes donné : par la mode. C'est même au nom du bon goût que nous vénérons la mode ; nous subissons, sans murmurer, les arrêts qu'elle rend ; nous nous tournons sans cesse vers les quelques *snobs* qui l'adoptent les premiers ; nous achetons des journaux spéciaux, où sont consignées ses lois. Sont-ce donc de grands artistes, des gens épris du beau que ceux qui la dirigent, monarques absolus du bon goût

officiel ? Que non pas : ce sont nos tapissiers, nos ébénistes qui nous parlent de bouquets Louis XV, de meubles de style, de confessionnaux romans, de chemins de croix gothiques, qui distinguent le Louis XVI par des rubans et le Louis XV par des fleurs. Eh ! ne voyez-vous pas que ces excellents négociants ne dirigent pas votre goût par dévouement ? S'ils font confondre à tant de gens le beau et le compliqué, c'est que le compliqué coûte plus cher.

La beauté, comme la vérité, est éternelle ; l'étude que nous ferons ensemble vous montrera qu'elle n'est le privilège d'aucune école, d'aucun style. Et il n'est rien de plus fatal aux arts que de suivre les engouements de chaque jour. C'est le devoir des gens de goût de réagir contre cette fâcheuse tendance, en se montrant réservés dans leurs appréciations, éclectiques dans leurs admirations.

Mais il est un autre danger dont il faut parler ici : car il est fort difficile, à notre époque, de l'éviter complètement.

L'étude détaillée de l'histoire et des styles anciens nous a très vite amenés à introduire dans la pratique ce qui devrait toujours rester de la théorie : à force d'admirer l'art des temps passés, on en est arrivé à essayer de le copier servilement. Nous commandons un meuble Louis XV ; nous bâtissons des églises du XIIIe siècle, sans réfléchir que les mœurs ont changé, que la civilisation n'est plus la même, que tous les usages se sont transformés. Les pendules de style grec, que l'on faisait sous le Premier Empire, sont-elles plus ridicules que les becs de gaz gothiques que l'on rencontre en tant d'églises ?

J'ai vu, chez un marchand d'antiquités, un bahut

Renaissance, sur les panneaux duquel était sculpté, en bas-relief, l'*Angelus* de Millet ! Etait-ce malice ou ignorance ? Et les bibliothèques en forme de temples antiques, ou les bandes blanches coupant en petits carrés les vitres des salons Louis XV sont-elles plus admissibles ?

Si encore nous pouvions espérer obtenir une ressemblance parfaite avec les œuvres des temps que nous prétendons imiter ! Mais c'est folie ; et la meilleure preuve, c'est que nous reconnaissons, à première vue, l'époque des restaurations les plus étudiées, depuis le romain de la Renaissance jusqu'au Pompéien Louis XVI et au gothique Louis-Philippe.

Et la chose est forcée, car, de bon gré ou de force, l'architecte a dû tenir compte des exigences de son temps et de son climat.

Voilà pourquoi je vous disais, en commençant, qu'il est souvent nuisible de trop s'appesantir sur les détails archéologiques.

Il est bien préférable de ne chercher dans une œuvre que la beauté et de n'étudier que les causes de cette beauté. On a toujours trop de tendances à tenir compte de l'ancienneté dans le jugement que l'on porte.

Ne craignons donc pas d'être modernes ; n'ayons pas une haine sans raison pour des conditions dont nous ne saurions nous passer. Les Assyriens haïssaient-ils la brique et l'émail ? Les Romains méprisaient-ils leur fameux ciment et les Gothiques les voûtes sur nervures ? Pourquoi réprouver le fer et et le ciment armé ? Pourquoi haïr, de parti pris, le costume moderne ? Vous pouvez bien être sûrs que si les Grecs ou les Gothiques, dont on prétend s'inspirer, revenaient sur terre, ils s'en serviraient, comme ils l'ont fait pour ceux de leur temps.

Comprenons, d'une manière plus large, les exemples que nous donnent les grands maîtres de tous les temps : comme eux, acceptons franchement les données de notre siècle, et utilisons-les en toute simplicité de cœur. Voilà la vraie façon de suivre l'esprit, et non la lettre, des enseignements de l'histoire de l'art.

Le meilleur moyen, pour les hommes de goût, de faire disparaître les tristes modes qui nous dirigent, est, non pas de revenir à celles du passé — c'est impossible — mais bien de transformer les modes actuelles, en prenant comme guide la raison, la simplicité, le sens pratique et le confortable. Ne dites pas que cela ne se peut. Les Anglais, dont on est malheureusement réduit à citer toujours l'exemple, n'ont-ils pas créé le goût des meubles simples et solides, des tapisseries claires et pouvant se laver, des carreaux de faïence, des maisons irrégulières à l'extérieur mais commodes au dedans ?

C'est là, d'ailleurs, un des grands enseignements que nous tirerons de l'étude de notre art local ; le soin constant des vieux maîtres a été de rester de leur temps et de leur pays ; ils ont lutté sans trêve contre les modes possagères et les engouements exagérés. Il n'est pas jusqu'aux artistes de la Renaissance qui n'aient, de tous leurs efforts, combattu pour les vieilles méthodes nationales, si bien adaptées à nos mœurs et à notre climat, contre l'envahissement des idées italiennes. Mais aussi, ils ont gardé sans cesse le souci de faire marcher l'art avec la civilisation contemporaine, d'utiliser les nouvelles découvertes scientifiques, d'aller de l'avant, sans regret pour le passé disparu.

Nous verrons les architectes romans dépouiller les constructions romaines des stucs et des plâtrages qui en cachaient la sévère beauté ; nous verrons les gothi-

ques, partis de la coupole ou de la voûte d'arête, arriver à ces admirables voûtes sur nervures qui devraient servir de modèles à nos constructeurs en fer.

Qui donc pense que la science et l'art sont deux choses distinctes et souvent opposées ? N'étaient-ils pas de vrais botanistes, les hommes qui sculptaient les chapiteaux de nos cathédrales, ou ceux qui enluminaient de toute la flore de nos champs les marges du Livre d'Heures de la reine Anne ?

L'anatomie humaine est nécessaire aux peintres ; celle des plantes et des animaux ne le leur est pas moins. Les bronzes et les porcelaines, que nous admirons le plus dans l'art japonais, n'ont pu être faits qu'après une minutieuse étude de la nature ; et les contreforts de nos églises sont le résultat de problèmes de mécanique souvent fort difficiles.

Que les gens qui veulent voir dans l'art uniquement le côté sentimental ne m'accusent pas d'être terre à terre. Le Beau n'est que la splendeur du vrai et de l'ordre : et, pour qu'une vérité resplendisse à nos yeux de tout l'éclat de la beauté, il suffit de la mettre en lumière. L'artiste est celui qui sait montrer à tous la part de beauté que Dieu a mise en toute chose. L'architecte souligne, par des nus savamment combinés, le squelette de sa construction : il ne fait en cela que faire comprendre à chacun le problème de stabilité qu'il a résolu ; et, de là seul, résulte une impression de solidité, de souplesse et de tranquillité. Il montre, dès l'extérieur, la disposition de son plan, la destination des pièces et de l'édifice tout entier ; et, plus tout cela est clairement indiqué, est souligné plus nettement, plus en résulte pour le spectateur l'impression lumineuse que donne toujours la vérité vue sans peine et sans efforts.

Nos grands artistes locaux nous donneront encore une autre leçon, la plus utile, peut-être, à notre époque de centralisation à outrance : il nous apprendront à rester nous-mêmes ; à ne pas imiter le marbre avec le tuffeau de Touraine ou le granit de Bretagne ; à préférer notre « ardoise fine » aux rouges tuiles d'Italie, et nos pierres du Poitou ou d'ailleurs aux briques du Nord ou aux marbres du Midi. Ils nous rappelleront sans cesse au respect des usages locaux, des vieux costumes et des vieilles mœurs dont tant de gens semblent honteux. Ils nous diront que les coiffes de nos paysannes sont aussi belles, dans un tableau ou sur une statue, que les draperies antiques. Ils nous rappelleront la pluie, qui fait briller l'ardoise ; le vent, qui nécessite tant de minutieuses précautions ; le froid, ami des larges cheminées hospitalières et ennemi des portiques et colonnades où l'on s'enrhume. Ils nous montreront que tous ces petits soins, observés de bonne grâce, et, pour ainsi dire, de bonne humeur, donnent à leurs œuvres de l'attrait et du charme. Ils nous diront aussi qu'une statue doit être faite pour sa niche, un tableau pour la salle qu'il doit occuper, un bâtiment pour le paysage qui l'entoure.

Nous qui sculptons dans les ateliers, peignons pour un Salon ou une Exposition quelconque, ou construisons sur du papier, nous avons oublié la vielle méthode. Nous ne comprenons plus d'où vient le charme des vieilles églises, vrais centres de la paroisse qu'elles couronnent sans l'écraser ; des vieilles fresques, en harmonie avec la pierre et le bois qui les entourent ; des vieilles statues, frères ou sœurs des hommes qui les coudoient. Nous verrons, à l'école des constructeurs de chapelles au fond des bois et de cathédrales au cœur

des villes, que le premier soin d'un artiste doit être de respecter et de continuer, s'il le peut, l'Œuvre de Celui qui a sculpté la terre et peint les prairies. Que de monuments, hélas ! beaux en eux-mêmes, sont d'énormes hors-d'œuvre et deviennent laids, à cause de la place où on les a mis ! Combien d'églises écrasent la colline où on les a posées et le village au milieu duquel on les a construites ! Que de musées empêchent de voir les tableaux qu'on y a déposés ! Et que de tableaux sont des notes fausses dans l'harmonie de la salle où ils sont placés !

Dans nos promenades à travers les campagnes bretonnes, nous verrons rarement les anciens artistes succomber à cette faute. Utilisant les défauts mêmes des matériaux dont est construit le paysage d'alentour, nous les verrons accentuer encore le caractère du tuffeau trop tendre et du granit trop dur. Leur palette sera faite des mêmes couleurs que le pays lui-même ; et leurs clochers, leurs croix de chemins, leurs châteaux nous sembleront des produits naturels du sol, frères des arbres de la forêt ou des rochers de la côte. — Nous verrons le temps couvrir tout cela de la même patine de lichens dorés et de mousses d'émeraude.

Cela nous apprendra à respecter nos vieilles pierres, car elles font partie de la petite patrie elle-même, et elles ont fait appeler *amour du clocher* l'amour de cette petite patrie.

Au point de vue artistique, la France est loin de présenter l'unité absolue qu'on semble se plaire à lui attribuer en toutes choses. De même que, le plus

souvent, chaque province a son histoire très distincte de celle de la capitale, chacune a eu aussi ses artistes et ses écoles.

Dans l'Italie de la Renaissance, la peinture des Vénitiens ne ressemblait pas à celle des Florentins ou des Romains. Il en fut de même chez nous, au moins jusqu'à l'époque où une seule ville, Paris, absorba pour elle seule les intelligences du pays entier.

Et même, à l'heure actuelle, à la faveur, peut-être, de cette heureuse réaction qui nous pousse à ne plus oublier notre province et souvent à y revenir, nous voyons se reformer quelques groupements régionaux : Jean-Paul Laurens, Benjamin Constant, Henri Martin, peignent les gloires de Toulouse, leur patrie ; Mucha reste Tchèque, et les Belges redeviennent Flamands. Ce mouvement, il est vrai, est très faible, et tout, hélas ! se coalise contre lui. L'organisation entière de la France tend à l'étouffer, mais il faut espérer en son avenir.

L'art ne peut longtemps fleurir dans une trop grande ville : il finit par s'étioler et mourir. C'est ce qui arriva pour la Rome impériale et pour la Byzance du moyen âge.

Trop loin de la Nature, les artistes commencent par copier presque uniquement les maîtres anciens : et c'est là l'écueil des écoles classiques. Puis, ils cherchent à suppléer au défaut des modèles matériels par l'abondance trop grande des idées, confondant ainsi le but des arts plastiques et celui de la littérature : ce reproche peut être adressé à plusieurs de nos peintres romantiques. Enfin, cherchant la perfection dans l'habileté à rendre certains effets, dans la richesse des tons, l'intensité ou l'étrangeté de l'impression qu'ils produisent sur les yeux, ils s'enferment dans des formules étroites,

dans des procédés laborieusement cherchés, que leurs élèves répètent indéfiniment. Je n'ai pas besoin, à ce propos, de rappeler les diverses écoles *impressionnistes, pointillistes* ou autres. Ces écoles ont souvent à leur tête un véritable maître, inventeur de la formule première ; mais elles deviennent promptement aussi byzantines que ces ateliers du mont Athos, où des moines orientaux copient, depuis des siècles, trait pour trait et coup de pinceau pour coup de pinceau, les modèles que leur ont légués les derniers représentants de l'Ecole grecque.

Le bon sens français, heureusement, est là pour voir à temps le danger ; et des réactions de plus en plus fortes se sont organisées, dans le courant du siècle, contre cette tendance qu'ont nos artistes à ne pas s'éloigner de Paris.

Nous assistons, à l'heure actuelle, comme je l'ai dit plus haut, à un léger mouvement de décentralisation artistique ; mais, dans le courant du siècle, il y a eu d'autres tentatives dans le même sens. Je ne rappellerai que la plus fameuse d'entre elles, d'où est née l'école de Barbizon. Chacun sait l'histoire de ces paysagistes, prisonniers volontaires dans la forêt de Fontainebleau (Merlin le barde l'est bien encore, dit la légende, dans les bois de Brocéliande) ; parmi eux brille Millet ; et l'on peut dire que de ce groupement est issue, presque en entier, notre école paysagiste moderne [1].

Mais des mouvements de ce genre, qui groupent dans une campagne reculée des artistes venus d'un peu partout, sont malheureusement artificiels : ils sont passagers, et ne peuvent durer qu'autant que les hommes

(1) Voir en particulier, sur ce sujet, Jules Breton, *Nos peintres du siècle*.

qui les ont provoqués. Tout autres étaient les écoles locales anciennes ; et c'est encore à elles qu'il faudrait revenir, si nous voulions obtenir la décentralisation nécessaire à la vie même de notre art.

Autrefois, chaque province naturelle avait son groupe d'artistes s'inspirant d'idées et de modèles communs, particuliers à leur terroir ; utilisant les matériaux, satisfaisant les besoins, respectant les coutumes du pays. Et si, pendant leur jeunesse, ces hommes voyageaient, faisaient leur tour de France, à la manière des ouvriers d'aujourd'hui, et visitaient même les pays voisins, ils revenaient vite chez eux, reprendre les traditions de leur race, et n'utilisaient plus que comme documents les chefs-d'œuvre qu'ils avaient admirés sous un autre ciel. Italiens à Rome, Bourguignons à Dijon, Flamands à Bruges, ils redevenaient Angevins, Bretons ou Poitevins, dès qu'ils étaient à l'abri de la maison paternelle. C'est l'histoire de Jean Foucquet qui, après avoir, à Rome, fait œuvre de peintre, redevient, surtout à Tours, miniaturiste comme ses devanciers (1). C'est l'histoire de Michel Colomb qui, après avoir séjourné en Italie, en Bourgogne et en Touraine, trouva encore, pour honorer la mémoire du souverain de son pays natal, le duc François II de Bretagne, l'inspiration toute bretonne des statues du tombeau des Carmes (2).

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de blâmer, comme l'a fait Palustre, le bon Roi René d'avoir appliqué cette théorie ; car il se pourrait fort bien qu'il l'ait fait à bon escient. A Angers, il favorisait le style gothique, et son

(1) PAUL MANTZ : *La Peinture française*, vol. I. Collection de l'enseignement des beaux-arts.

(2) Voir PALUSTRE : *La Renaissance en France*, vol. III ; Ouest : la Bretagne.

tombeau était plutôt dans le goût du XV[e] siècle français. Cependant il avait pu admirer la Renaissance en Provence et en Italie ; bien plus, en ces pays de tradition classique, il l'avait favorisée en la personne de Francesco Laurana, ce même artiste qu'il laissa inoccupé dans le nord, tandis que Charles d'Anjou l'entraînait au Mans (1). Il savait que, si ses provinces étaient diverses et éloignées, il fallait favoriser dans chacune d'elles l'école locale, adaptée au climat et aux hommes.

L'histoire artistique des pays qui ont formé la France a donc été aussi variée que leur histoire politique : l'une et l'autre sont d'ailleurs rattachées par les liens les plus étroits.

L'Aquitaine, ancien siège de la domination des Goths, devenue la voisine des Arabes d'Espagne, a vite possédé une cour fastueuse, une civilisation raffinée, une langue harmonieuse. Des marchands orientaux et vénitiens y ont fait longtemps le commerce des tapis, des ivoires et des bijoux. Aussi l'on y voit fleurir très vite des écoles aussi nombreuses que les dialectes qu'on y parlait : écoles de Toulouse, du Périgord, d'Auvergne, de Saintonge, du Poitou et bien d'autres encore.

Pendant ce temps, la Provence, devenue entièrement latine par la longue occupation des légions romaines, ne perdait point la trace que lui avaient imprimée ses anciens conquérants : elle céda la dernière à l'influence du Nord et se reforma bien vite, dans l'Avignon des Papes, un foyer d'art italien, attendant ainsi la Renaissance, qu'elle accueillit dès son début.

Le royaume de Bourgogne, en partie redevenu terre d'Empire, était disputé par trois influences : l'une, venue

(1) Lecoy de la Marche : *Le roi René*. — Palustre : *La Renaissance en France*, vol. III ; Ouest : Anjou et Maine.

du Sud, par la Provence; l'autre, venue de France; et la troisième, d'Allemagne. Mais, à la fin du moyen âge, réunie sous le même sceptre que les Flandres, cette province fut, sous la puissante impulsion de ses derniers ducs, un ardent foyer d'art où naquit la sculpture française de la Renaissance, tandis qu'au Nord commençait à paraître la peinture des Pays-Bas.

La Normandie, d'abord conquise, puis conquérante, étendit l'influence de son génie pratique, audacieux et divers, en Angleterre, en Italie et en Sicile. La Renaissance chassa définitivement l'art normand de ces deux derniers pays; mais, en revanche, nous voyons l'architecture anglaise, fille de l'école normande, envahir l'Amérique du Nord, tandis que l'art décoratif anglais cherche à se substituer, dans notre pays même, aux œuvres de nos compatriotes.

La Bretagne, noyau gaulois rajeuni par le sang des Celtes d'outre-Manche, isolée comme sa sœur l'Irlande et rêvant, comme elle, à sa grandeur passée, après avoir fourni artistes et inspirations à ceux qui ont repoussé ses tribus, Anglo-Saxons et Normands, reçut d'eux quelques modèles et, après avoir rempli l'Europe des histoires de ses héros, d'Arthur et de ses chevaliers, de Merlin et de ses bardes, de ses saints rois, évêques et ermites, se couvrit tout entière de la plus étonnante forêt de clochers, de la plus riche dentelle de granit qui soit au monde.

De l'autre côté de la Normandie, l'Ile de France, esclave du bon sens, de la science de construction, de la pureté des lignes, profitait de l'expérience de tous pour créer, dans toute sa saine et lumineuse beauté, ce gothique qu'elle répandait aussitôt dans l'Europe entière et dans l'Orient chrétien.

L'Anjou, enfin, choisissant entre le roman du Sud qui s'éteignait et le gothique du Nord qui commençait à paraître, arrondissait ses voûtes Plantagenèt, comme des tentes, dans les églises à absides carrées, chères aux Normands et aux Bretons, et créait ces monuments légers, sobres et d'une élégance si pure qui sont sa parure. Plus tard, ses artistes, mêlés à ceux de l'Ile de France, mettaient en œuvre les mêmes qualités pour couvrir de châteaux les bords de la Loire.

Toutes ces écoles se mêlèrent, certes, et leur influence varia autant que l'étendue et la puissance des provinces qui les avaient vues naître.

Les unes s'éteignirent vite, d'autres vécurent longtemps.

Nous étudierons dans les pages qui suivent la plus isolée, celle qui se mêla le moins à ses voisines et conserva le plus longtemps son originalité propre, l'*école bretonne*.

Nous diviserons notre sujet en trois parties :

I. Les influences subies par l'art breton. — II. L'histoire générale de son évolution, et, enfin — III. L'étude détaillée et raisonnée des principaux chefs-d'œuvre.

Sous le premier titre se placera l'étude de tout ce qui a pu exercer une action quelconque sur l'art en Bretagne : d'une part, les matériaux employés, le climat, le caractère de la race, les traditions, l'histoire et le paysage ; de l'autre, les influences étrangères venues des Gaules, de Rome, de Grande-Bretagne, de Normandie, d'Anjou, d'Ile de France, des Flandres, d'Italie ou d'Espagne.

Sous le second titre, nous rangerons l'histoire artistique, divisée, comme d'ordinaire, en : époques préhistorique et gauloise, romaine, latine (qui est ici une seconde

époque celtique), romane, gothique, de la Renaissance et des temps modernes.

Enfin, sous le troisième titre, se placera l'étude de chacun des arts : architecture, peinture, sculpture et arts décoratifs ; nous diviserons le premier, qui nous retiendra de beaucoup le plus longtemps, en architecture religieuse, monastique, militaire et civile ; et, au sujet de chacune de ces parties, nous étudierons séparément l'évolution des clochers, des calvaires, des ossuaires et de tous les membres d'architecture dont se compose un monument religieux ; nous ferons de même pour les monastères, les enceintes de villes, les châteaux et les simples maisons.

Puis, nous passerons en revue, avec une méthode semblable, la peinture, la sculpture et tous les autres arts qui nous ont laissé de si intéressants souvenirs.

Notre programme est vaste : nous serons obligés de faire un choix et de passer sous silence bien des œuvres charmantes.

Nous serons aidés dans notre tâche par les très intéressants dessins et les nombreux documents mis à la disposition de l'Université par M. Kerviler, de Saint-Nazaire, et par les superbes vues en projection mises également à notre disposition par M. le chanoine Abgrall, de Quimper. M. Abgrall a bien voulu, aussi, nous donner par lettres d'intéressants renseignements sur les monuments du Finistère, qu'il connaît si bien. Je dois dire, d'ailleurs, en commençant, combien j'ai été charmé de l'accueil que m'ont fait, pour l'Université, tous les archéologues bretons auxquels j'ai eu à m'adresser.

Je tiens à les remercier, ici, en notre nom à tous.





SOMMAIRE :

Ire PARTIE. — INFLUENCES SUBIES ET EXERCÉES PAR L'ART BRETON.

A. — Influences subies :

Influence de la géographie physique et du paysage ; de la géologie et des matériaux employés ; du climat et des habitudes qu'il entraine ; des races qui ont formé la population armoricaine et de leur génie artistique propre ; des principaux faits historiques intéressant la destinée de la Bretagne ; des religions païennes et en particulier, des religions des Gaulois et des Celtes ; de la religion chrétienne (apôtres celto-bretons et apôtres latins ; les caractères particuliers de l'église bretonne).

Influence des autres écoles artistiques :

Influence préhistorique et celtique : dans l'art gallo-romain d'Armorique ; dans l'art roman ; à la renaissance ; dans l'art populaire ; la destinée de l'art populaire et son rôle dans l'histoire de l'art.

Influence grecque sur l'art des temps préhistoriques et celtiques ; l'art grec dans la Gaule occidentale avant et pendant la conquête romaine.

Influence romaine : l'art classique en Amorique pendant l'occupation romaine ; l'art latin à partir du IV[e] et V[e] siècle : sa lutte contre l'art celtique d'Outre-Manche, l'art populaire et les autres arts barbares ; rôle de l'art classique et de l'art latin dans la formation du roman breton ; l'art latin dans le pays Nantais et en Anjou.

Seconde influence celtique : l'art des Celtes d'Outre-Manche ; sa parenté avec l'art gallo-celte, avec l'art saxon, l'art franc, l'art normand, etc.; l'art des entrelacs ; influence de l'art celtique rajeuni dans le royaume de Bretagne-Armorique, du V[e] au IX[e] siècle.

Influence anglo-normande et anglaise ; parenté de l'art roman, normand et anglais, d'une part, et de l'art roman breton, d'autre

part ; parenté de l'art gothique, anglais et breton (anglais à lancettes, anglais décoré et perpendiculaire) ; les plans, les absides carrées, les clochers, les charpentes, les meneaux de vitraux, etc.

Influences françaises diverses au Moyen-Age ; les Bénédictins français et la réforme des monastères bretons à l'époque romane ; les voûtes Plantagenêt en Bretagne ; les voûtes d'arête sur nervures ; les grandes roses, etc.

Influences italienne et française depuis la renaissance ; influence directe de l'Italie (Jean Danielo, Thomas Le Roy) ; influence indirecte par l'intermédiaire de la France (l'école de Tours ; Michel Columb ; Philibert Delorme) ; les styles français dans les grandes villes (Nantes, Rennes, etc.)

Influence flamande.

Influence espagnole.

B. — Influences exercées :

L'influence celtique en France, du VIe au IXe siècle, par l'intermédiaire des apôtres des deux Bretagnes ; la fuite des reliques bretonnes devant l'invasion normande.

La littérature celto-bretonne au Moyen-Age.

L'influence d'Anne de Bretagne en France.

Relations entre les Bretons et les Espagnols depuis la renaissance.

La mode moderne des meubles et bijoux bretons.

IIe Partie. — Histoire générale de l'Art.

1o Epoque préromaine (première époque celtique) :

L'art des temps mégalithiques en Bretagne ; la pierre polie, le bronze, la céramique ; l'art armoricain jusqu'à la conquête romaine ; le fer ; les monnaies ; différences entre l'art armoricain et celui de la Gaule du Nord et de l'Est ; parenté de l'art armoricain avec les autres arts du Nord ; avec l'art grec primitif ; l'art populaire moderne dans toute la France celtique et l'art celtique préromain.

2o Epoque romaine :

La colonisation romaine en Armorique ; étude de l'art romain des colonies froides ou tempérées ; la villa romaine ; les thermes ; les temples ; les travaux d'ingénieurs.

3° Epoque latine et deuxième époque celtique :

L'art latin des basiliques dans les comtés de Nantes et de Rennes et dans les marches de Bretagne (Anjou) : l'école ligérine ; la cathédrale de Saint-Félix et les premières églises de Nantes ; le monastère d'Aindre, etc.; Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

L'art celte importé d'Outre-Manche par les invasions bretonnes ; les entrelacs et leur parenté avec la décoration celtique préromaine ; les constructions de bois ; les monastères en ruches d'abeilles ; état des arts sous Nomenoë, Erispoë et saint Salomon ; la crypte de Lanmeur ; la première église de Guérande ; le plan basilical ; comparaison avec Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

4° Epoque romane :

Part de l'art latin et des arts barbares dans la formation de l'art roman breton ; Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et les plans romans du mont Saint-Michel et de Cerisy-la-Forêt ; la sculpture romane bretonne à Locguenolé, Landevennec, etc., et la sculpture irlandaise.

L'église ensablée de l'île de Batz, Locmaria de Quimper, etc.; Fouesnant, le cloître de Daoulas, Loctudy, Saint-Gildas-de-Rhuys, Redon, Dinan, la 2e cathédrale de Nantes, etc.; Pont-Croix, Languidou, Kerinec, etc.

Les églises rondes à Lanlieff, à Quimperlé.

Le XIe siècle en Bretagne, comparé avec l'école ligérine.

Le XIIe siècle en Bretagne, comparé avec l'Anjou-Poitou et avec la Normandie ; les dates des édifices romans en Bretagne.

Saint-Jacques de Nantes et le style Plantagenêt.

5° Epoque gothique :

La transition entre le roman et le gothique ; relations entre saint Jean de la Grille et saint Bernard ; la cathédrale de Saint-Malo ; Lehon ; Beauport.

Le gothique proprement dit de Pierre Mauclerc à la duchesse Anne (primaire, secondaire et flamboyant) ; ses relations avec le gothique anglais et le gothique français.

Les cathédrales gothiques et leurs dérivés : Dol comparé avec Laon, Salisbury, Exeter, etc.; Saint-Pol (la cathédrale et le Creisker), comparés avec les églises de Caen et de Bayeux ; Quimper et la 3e cathédrale de Nantes, comparés avec les cathédrales françaises ; Pont-Croix, les églises de Penmarc'h, Kerinec, le Folgoat,

Hennebont, Vitré, Guérande, etc., etc.; la persistance des traditions gothiques du XVe au XIXe siècle, et leur transformation.

6° La renaissance et les temps modernes :

La première renaissance à la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale de Vannes et à Péaule ; Michel Columb et son école ; le tombeau des Carmes ; le tombeau de Guillaume Gueguen ; la chapelle de Thomas Le Roy à la collégiale de Nantes, etc. Le rôle de la reine Anne, vis-à-vis de la première renaissance.

La deuxième renaissance ; l'influence de Philibert Delorme et de ses ouvrages ; le style Henri II ; la deuxième renaissance dans l'architecture civile et religieuse ; les églises (Saint-Thegonnec) et les châteaux (Kerjean) ; prolongation de ce style jusqu'au XVIIe et XVIIIe siècle ; ses transformations par les styles Louis XIII et Louis XIV (architecture civile, lucarnes) ; les meubles bretons.

Les styles français dans les villes ; la ville de Lorient (comparée avec les clochers contemporains environnants), le Croisic, le Palais de Justice de Rennes, les maisons de la Fosse et de l'île Feydeau, à Nantes.

IIIe Partie. — Étude spéciale de chaque Art.

I. Architecture :

1° Construction (technique). — Utilisation du granit, des pierres calcaires, du bois ; les voûtes ; les charpentes avec et sans entrait, comparées avec les charpentes anglaises et françaises, les escaliers, les cheminées, etc. — Principaux architectes.

2° Architecture religieuse et architecture funéraire :

Le sanctuaire dans son ensemble, les églises et chapelles de Pardons ; le culte à l'extérieur du temple et le rôle des accessoires, comparés avec l'architecture religieuse grecque et japonaise ;

L'église ; plan (plans anglais et français, les absides carrées), clochers comparés avec les clochers normands, anglais et angevins ; le Kreisker, Pont-Croix, Roscoff, les clochers à jour, les clochers d'ardoises ; contreforts et arcs-boutants, fenêtres et meneaux (le flamboyant breton et le flamboyant français), porches avant et après la renaissance, bénitiers extérieurs et intérieurs, fonds baptismaux, chaires, jubés de bois et de pierre, autels, etc.

Les accessoires : ossuaires, chapelles funéraires, tombeaux, arcs de triomphe, calvaires, fontaines, chaires extérieures, etc.

3° Architecture monastique :

Moines celtes et gallo-romains ;

La règle de saint Colomban et les monastères d'Iona et de Bangor ; ses influences en Bretagne ;

Les règles monastiques en France avant l'adoption de la règle de saint Benoit ;

La règle de saint Benoit ; l'influence de saint Bernard : Cluny et Cîteaux ;

Les Carmes, Dominicains, Augustins, Franciscains, etc., en Bretagne ;

Les monastères de femmes ;

Les grandes abbayes de Bretagne et leurs plans ; les cloitres.

4° Architecture militaire :

Les châteaux forts sous les rois de Bretagne ; les mottes féodales ; les châteaux forts de l'époque gothique et leurs tranformations ; les enceintes de villes.

5° Architecture civile :

Monuments publics ; les ports, les Hôtels de ville, le Palais de Justice de Rennes, la Cour des Comptes de Nantes, les rues et promenades publiques et leurs accessoires à Nantes, au XVIIIe siècle ;

Architecture privée : les châteaux, les manoirs, les hôtels, les maisons de bois et de pierre.

II. Sculpture :

Statuaire religieuse ; représentation de Dieu et des Saints (spécialement des Saints locaux) ; les attributs des Saints ;

Statuaire funéraire ;

Statuaire iconique ;

Bas-reliefs ;

Sculpture décorative (sur pierre, sur bois, etc.) ;

Principaux statuaires ; les importations étrangères et les artistes locaux.

III. Peinture :

Fresques, tableaux, décoration peinte, miniature, etc. ;

Principaux peintres bretons ; les peintres bretons au XIXe siècle et leurs caractères communs.

IV. Arts décoratifs :

Caractères généraux de la décoration en Bretagne ; l'art celte préromain, l'art des entrelacs, l'art roman, la décoration flamboyante en Bretagne, l'art populaire ; parenté de tous ces arts, comparaison avec ce qui est passé à l'époque barbare, en Irlande, en Angleterre et dans les pays scandinaves et avec l'art populaire actuel dans le reste de la France ;

La décoration géométrique chez les peuples rêveurs ; l'art breton comparé à l'art arabe ;

Arts du bois : charpenterie, menuiserie, hucherie et ébénisterie ; les meubles et mobiliers d'églises ;

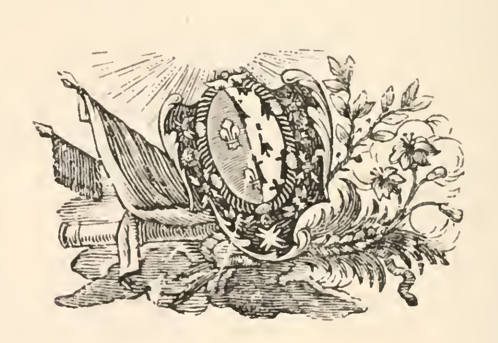
Arts du feu : le vitrail, la verrerie, l'émail, la faïence (Quimper, le Croisic, Rennes, Nantes), la céramique (carreaux, poterie, etc.), la céramique populaire ;

Arts du métal : ferronnerie et serrurerie, plomberie, armurerie ;

Orfèvrerie religieuse et civile ; les bijoux bretons ; les monnaies et médailles bretonnes ;

Arts du livre : calligraphie, impression, miniature, gravures lithographie, reliure ;

Arts des tissus : tapisserie, broderie, dentelles, costumes.



POÉSIES COMPLÈTES
DE PÉTRARQUE

TRADUCTION PAR M. HIPPOLYTE GODEFROY

M. H. Godefroy vient de faire hommage à la Société Académique d'une traduction fort consciencieuse des Poésies complètes de Pétrarque. Le célèbre poète italien est peu connu des lecteurs français : on lui préfère généralement son illustre devancier, Dante Alighieri, ou l'aimable chantre de la *Jérusalem délivrée*. La faute en est sans doute aux traducteurs, dont bien peu ont eu le courage de faire passer dans notre langue des *canzone* et des *rime tierze*, où les jeux de mots abondent, où la subtilité de la forme vient s'ajouter à la préciosité de la pensée. M. Godefroy ne s'est pas laissé rebuter par ces obstacles, et sa traduction, si elle ne témoigne pas toujours d'un vif souci du style, a tout au moins le rare mérite de rendre très exactement les intentions du poète. Elle est complète et ne se borne pas à nous présenter, comme on l'a fait quelquefois, un recueil de morceaux plus ou moins habilement choisis.

Le nom de Laure de Noves s'unit pour la postérité à

celui de Pétrarque. Laure est pour le grand poète ce que Béatrix fut pour Dante, ce que, plus tard, Elvire sera pour Lamartine ; c'est elle qui donne l'unité, l'harmonie à une vie singulièrement accidentée ; c'est d'elle que nous entretiennent ces vers tour à tour voluptueux ou mystiques, ces cantiques de joie auxquels succèdent les hymnes de douleur et de deuil, singulier mélange d'émotions vraies et de sentiments factices, œuvre de poète, s'il en fut — mais d'un poète qui, trop souvent, s'écoute chanter et trop souvent aussi sacrifie le cœur à l'imagination.

Il y a dans l'œuvre de Pétrarque beaucoup trop de rhétorique, de littérature et de mythologie. C'est que le poète vivait au XIV[e] siècle, à une époque de science confuse et mal digérée. L'antiquité grecque et latine, un peu dédaignée par les grands scolastiques du Moyen-Age, venait d'ouvrir un vaste champ à l'érudition contemporaine ; de toutes parts, des écoles se fondaient, et, pendant que Rome faisait appel aux savants et aux linguistes du monde entier, Avignon, où les papes avaient dû se réfugier, devenait comme la capitale intellectuelle du Midi, l'Académie où se réfugiaient les derniers troubadours, les maîtres de la gaie science, poètes besogneux ou grands seigneurs, servants de l'Eglise ou de leur dame, tous, d'ailleurs, mi-chrétiens, mi-païens. Les manuscrits anciens étaient déchiffrés avec une naïveté pédante, et Pétrarque lui-même entre deux *canzone* à Laure, ne dédaignait pas d'écrire une épopée sur les guerres puniques.

De là, une poésie faite de disparates et d'antithèses ; l'idée religieuse y domine ; mais, en mainte page, on se demande si c'est à la Vierge ou à Vénus que s'adressent les prières et les vœux. C'est le Vendredi-Saint que

Pétrarque rencontra Laure pour la première fois. Aussi, son amour est-il comme imprégné d'une piété mystique, ce qui ne l'empèche pas de comparer çà et là la bien-aimée à Hélène, à Lucrèce, à Polyxène, à toutes ces poétiques figures dont son esprit est obsédé et qu'aime à faire revivre son érudition un peu enfantine. La fontaine de Vaucluse, où il promène ses rêveries, évoque à ses yeux toutes les riantes peintures des *Bucoliques* et de *l'Enéide:* il veut paraître attendri, mais on sent trop l'effort et l'enthousiasme à froid. Ce Catulle chrétien hésite entre la licence inconsciente de la poésie latine et l'austère philosophie de la *Divine Comédie*. Il est avant tout un poète de transition, comme Ronsard le sera deux siècles après lui ; il rappelle les pieux moines du Moyen-Age qui s'efforçaient d'expliquer Virgile par l'Evangile et par la Bible.

Son amour pour Laure est, comme nous dirions aujourd'hui, un amour de tête, un amour littéraire. Laure l'encouragea-t-elle ? Il est permis d'en douter. L'histoire raconte que, mariée avec Hugues de Sade, elle en eut onze enfants, qu'elle lui resta scrupuleusement fidèle et qu'elle mourut, en 1348, de la peste noire. Quoi qu'il en soit, les vers que Pétrarque lui dédie sont d'une irréprochable pureté : nous n'y trouvons ni ces images grossières, ni ces expressions brutales qu'avaient mises à la mode non seulement les vieux conteurs, mais aussi les troubadours et les trouvères.

La plupart des pièces que l'on récitait alors dans les *cours d'amour* seraient, de nos jours, intraduisibles, et, parmi celles qu'ont recueillies M. Gaston Paris et M. Paul Meyer, il en est bien peu qui ne feraient scandale, même dans les salons les plus frivoles. Le

poète avait le droit de tout dire devant les femmes : n'était-ce pas au milieu d'un cénacle féminin que Boccace racontait, vers le même temps, les aventures les plus grivoises ? Chez Pétrarque, l'inspiration est chaste : c'est tout au plus si, de loin en loin, un vers, dont le plus souvent l'idée est empruntée à l'antiquité latine, évoque certaines images insuffisamment drapées. Le souvenir de Laure a bientôt fait de dissiper ces visions légères : les qualités morales font oublier la beauté physique, et le poète entonne un hymne sans fin, où la Bien-Aimée resplendit, immatérielle et pure, dans le ciel semé d'or de l'imagination et du rêve.

De là, il faut bien le dire, une très grande monotonie. Le volume de M. Godefroy comprend environ trois cents vingt sonnets et *canzone,* qui, tous, répètent la même note : les images varient, mais la pensée reste toujours la même. Nous voudrions quelques nuages dans cet horizon éternellement bleu.

Balzac, lui aussi, a écrit le poème de l'amour platonique ; mais avec quelle puissance l'auteur du *Lys dans la vallée* a su varier les intonations ! avec quel art il a placé entre Vendenesse et Henriette la figure cruellement égoïste de M. de Mortsauf ou la courtisane mondaine qu'est Arabelle Dudlay.

Néanmoins, nous prenons plaisir à feuilleter ces poésies. Elles sont bien de leur temps, en ce sens qu'elles marquent nettement la transition entre le Moyen-Age chrétien et la Renaissance païenne. Nous félicitons donc M. Godefroy de son savant travail : des œuvres comme la sienne sont dignes d'encouragement : elles font honneur au poète qui les a inspirées autant qu'à l'écrivain qui les a tentées.

J. GAHIER.

Les Débordements

DE LA GARONNE ET DE SES AFFLUENTS

Depuis les temps anciens jusqu'à nos jours

PAR

M. Jules SERRET, d'Agen

Compte rendu par M. FÉLIX LIBAUDIÈRE

M. Jules Serret, d'Agen, membre correspondant de la Société Académique, a fait hommage à la Société d'une brochure ayant pour titre : *Les débordements de la Garonne et de ses affluents depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.*

Notre honorable correspondant était qualifié comme personne pour mener à bien cette tâche.

En 1857, il obtenait le second prix dans un concours organisé par l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, sur la question des *débordements et les moyens d'y remédier*. Puis, ne négligeant pas le point de vue pratique, il organisait, en 1890, le *Syndicat professionnel des navigateurs de la Garonne et de ses affluents.*

La brochure qu'il nous a adressée a été écrite en 1900. Elle complète ses études antérieures publiées depuis 1874 dans la *Revue de l'Agenais* et embrasse tous les faits qui ont été constatés jusqu'à nos jours (juin 1900).

Un premier chapitre est consacré aux *Considérations générales sur le bassin de la Garonne.* Ce bassin est

étudié au point de vue du régime de ses eaux et des éléments qui influent sur sa variation. La Garonne est l'objet d'une description détaillée, largeur du lit, nature des berges, pente, tirant d'eau moyen, débit moyen, débit au moment des crues et des inondations. *La chronologie des débordements de la Garonne* commence au VIe siècle et s'arrête à l'année 1768. Quelques lignes sont consacrées aux crues qui, dans ce long espace de temps, ont jeté la désolation dans la région et dont des documents authentiques viennent faire connaître toute l'importance.

Lou gran aygat des Rameoux, 5, 6 et 7 avril 1770, est l'objet d'une description plus détaillée. Les dégâts occasionnés à Agen sont particulièrement consignés. D'après les renseignements officiels, le montant des dommages éprouvés par la généralité de Guyenne s'éleva à 20 millions de livres. La sénéchaussée d'Agenais y était comprise pour 5 millions et celle de Bordeaux pour 4 millions.

M. Serret, dans la période de 1772 à 1874, signale, en suivant l'ordre des dates, les grandes crues et inondations de la Garonne. Celle de 1827, 22 mai, est mentionnée tout spécialement : c'était le jour anniversaire de sa naissance. L'inondation de 1855 occasionna une perte de 24 millions ; celle de 1856, une nouvelle perte de 16 millions. A mesure que les années se rapprochent de nous, les documents abondent et les crues de 1866, 1868, 1872, 1873, 1874 comportent des renseignements nombreux et détaillés comme hauteur des eaux dans les diverses villes inondées.

Lou gran aygat dé sen Jean, du 24 juin 1875, est l'objet d'un long chapitre et constitue la pièce principale de la brochure. Ce fléau est encore présent à notre

mémoire et nous nous rappelons le mouvement de générosité qui s'éleva de tous les points du territoire pour venir en aide aux malheureux inondés.

Cette inondation fut occasionnée par des pluies incessantes tombées pendant 56 heures aux pieds du versant Nord des Pyrénées.

M. Serret suit l'inondation dans sa marche à travers le bassin et signale les dégâts qu'elle cause, avec les incidents principaux auxquels elle donne lieu. Il dresse la récapitulation officielle des pertes subies dans les divers départements.

Dans la Haute-Garonne, il y eut 70 communes envahies par le fléau, 330 personnes noyées, 2,600 maisons renversées, 5,000 têtes de bétail perdues, le faubourg Saint-Cyprien de Toulouse ruiné. Le total des dommages est évalué à 25 millions. Le Lot-et-Garonne subit un dommage presque égal estimé à 24 millions. Les pertes éprouvées par les autres départements s'élevèrent à 13,550,000 fr. pour le Tarn-et-Garonne ; — Gironde : 3,500,000 fr. ; — Gers : 3 millions ; — Hautes-Pyrénées : 1 million. — Landes : 2,900,000 fr. — Ariège : 7,729,000 francs. — Aude : 9,319,000 fr. — Total : 90,298,000 fr.

Les travaux de protection qui avaient été étudiés, comme ceux qui avaient été exécutés, sont également passés en revue par l'auteur et discutés par lui.

Un rapprochement est fait entre la crue de 1875 et celle de 1435 et il ressort des documents que la crue de 1875 fut encore inférieure de $0^{m},80$ à celle de 1435.

Les inondations de 1876 au 10 juin 1900 constituent un dernier chapitre. Ce n'est plus l'étude des inondations qui, dans ce chapitre, est entreprise, c'est bien plutôt l'étude de chaque année au point de vue des inondations ou même des crues. On comprend que

l'auteur ait, par son travail personnel, pu suivre, dans ses moindres détails, ces mouvements du fleuve que, pour les siècles antérieurs, il ne pouvait connaître que par la tradition ou les pièces laissées par les anciennes générations.

Voilà les conclusions auxquelles s'arrête M. Serret.

Depuis le VI[e] siècle jusqu'à nos jours, la Garonne et ses affluents ont présenté 213 débordements. 40 de ces inondations, celles de 1435, 1570, 1604, 1712, 1770, 1827, 1835 et surtout 1875 doivent être l'objet d'une mention spéciale par les ravages qu'elles ont produits.

Les chiffres des dommages constatés par les enquêtes officielles atteindraient 150 millions : en 1770, 20 millions ; — en 1835, 24 millions ; — en 1856, 16 millions ; — en 1875, 90 millions.

M. Serret, en terminant, constate combien il a toujours été difficile de les conjurer et combien le problème d'y porter remède restera longtemps encore à l'ordre du jour.

Le travail de notre laborieux correspondant est un de ceux qu'une région doit s'estimer heureuse de posséder. C'est une véritable page d'histoire, et une page qui constitue un précieux enseignement, et nous le remercions sincèrement de nous avoir donné communication de son ouvrage, car tout ce qui touche au sol français ne peut nous être indifférent.

Nous souhaitons que notre région de la Loire trouve un auteur aussi consciencieux, aussi fanatique de son sujet que M. Serret.

INTRODUCTION

I. — Lignes liminaires.

En ce temps de démolition, d'alignement et de nivellement à outrance, nous pensons qu'un ouvrage de la nature de celui-ci sera d'une utilité certaine pour l'histoire générale du pays. Il formera, avec le *Dictionnaire archéologique* de M. Pitre de Lisle du Dréneuc, et avec le *Dictionnaire des Terres du Comté nantais*, de M. E. de Cornulier, une trilogie dont chaque partie sera, selon nous, d'un puissant secours pour les travaux des historiens, généalogistes, héraldistes et archéologues futurs.

D'ailleurs, nous savons que, malgré l'énorme quantité de documents entassés aux Archives départementales et municipales, bien des titres utiles et précieux n'ont pas encore vu le jour. De nombreux parchemins dorment encore, inconnus pour la plupart, dans les coffres particuliers, et attendent que l'histoire curieuse les vienne tirer de l'oubli. C'est pour cela que l'auteur de cet « Inventaire » a cru devoir ne négliger aucun renseignement se rapportant soit à l'archéologie proprement dite, soit à l'héraldique, soit à l'iconographie.

Pour arriver à son but, il a parcouru le pays entier,

sans s'inquiéter des limites fictives, nombrant les mégalithes, visitant les manoirs et les gentilhommières, cherchant au fond des campagnes les chapelles isolées, relevant les inscriptions, notant les écussons des vitraux, des façades, des plaques de foyer, interrogeant les « anciens » ou les curieux sur les légendes, s'inquiétant de l'existence des vieux livres, des vieux meubles, des vieilles gravures, des vieux papiers de famille.

Que de trouvailles n'a-t-il pas faites ainsi, au hasard de la rencontre, qui lui faisaient oublier les déceptions dues à des indications erronées ou au passage des démolisseurs. La vie matérielle et intellectuelle, les mœurs, les habitudes, les croyances de tout un peuple, pendant l'une des plus belles périodes de l'histoire, se retrouvent dans ces châteaux, dans ces manoirs du Moyen-Age, éléments que le modernisme est en train de disperser au vent de l'insouciance ou de l'incrédulité.

II. — Les Mégalithes.

Le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle a dénombré presque tous les monuments mégalithiques du pays. Mais, depuis trente ans, les progrès de l'agriculture et l'ignorance des indigènes en ont fait disparaître une certaine partie ; quelques-uns seulement, par leur nature ou leur volume, ont pu résister à la mine. Il importait donc de tenir à jour l'*Inventaire* des monuments de la période préhistorique.

Nous ne partageons pas les opinions émises par le savant et aimable auteur du *Dictionnaire archéologique*, dans sa préface de l'arrondissement de Châteaubriant. M. de Lisle nous semble avoir été arrêté par les lignes

conventionnelles des divisions administratives. Nous comprenons qu'un auteur les admette pour dresser l'inventaire d'une région déterminée, mais pour élaborer les conclusions synthétiques de son travail, ce même auteur doit, selon nous, les faire disparaître de la carte. M. de Lisle ignore-t-il donc l'existence, sur les limites du Maine-et-Loire ou de l'Ille-et-Vilaine, de nombreux menhirs et peulvans ? Oublie-t-il que la fameuse Roche-aux-Fées n'est située qu'à 14 kilomètres du Semnon, qui forme la limite nord de l'arrondissement de Châteaubriant ? Il fait aussi abstraction, croyons-nous, de tous les mégalithes qui ont été détruits depuis deux mille ans. Les voyers de jadis ont commencé la tâche que ceux de nos jours continuent avec tant de persévérance.

Tous les mégalithes qui ont servi à l'édification des monuments de la région qui nous occupe sont de même nature lithique. Ce sont des blocs de grès plus ou moins ferrugineux ou quartzeux, des poudingues, des salards ou « pierres de renards », comme les appellent nos paysans, pour la plupart dressés sur le lieu de leur formation géologique. Leur composition s'oppose à toute transformation. Les menhirs fusiformes ou acuminés sont inconnus ; tels la nature les livre, tels on les érige sans prendre même la peine de les enfoncer en terre. Quelques-uns avaient un piédestal muraillé. Nous ne connaissons pas un seul menhir ou dolmen en schiste bleu ou vert ; les monuments en schiste pourpré ne se rencontrent qu'au delà du Semnon : la « Roche aux Fées » ou dolmen d'Essé, les « Pierres des Fées », en Janzé, les « Pierres de Rumfort » dans la forêt du Theil, sont des schistes pourprés, d'une couleur rouge-violet qui n'est pas sans charme.

Nous avons dû consacrer un article spécial à chacun

des mégalithes rencontrés, dressé ou détruit, en indiquant aussi précisément que possible sa position géographique ; nous exprimons aussi nos doutes, à l'occasion, sur quelques-uns d'entre eux ; par contre, nous pouvons affirmer que la « Pierre de la Bergère », en Lusanger, les monolithes du Château, en Sion, les alignements de Galot, de Violet, etc., sont bien des monuments mégalithiques. Nous avons aussi indiqué l'origine de ceux qui ont été transportés, la mode étant aujourd'hui aux calvaires formés de blocs entassés.

Dans vos visites, n'allez point demander aux paysans des menhirs, des dolmens, etc., ils ne vous comprendraient point et vous riraient au nez. Mais parlez-leur de « grées », de « perrons », de « grosses roches », de « rochers », de « quignons », de « pierres aux fées », ils vous conduiront volontiers sur les lieux mêmes et vous seront bien reconnaissants si vous voulez en débarrasser leur champ. La curiosité, d'ailleurs, les entraîne ; ils ne veulent pas admettre le but scientifique de votre visite. Ils sont persuadés que si vous recherchez ces pierres, c'est pour enlever le trésor qui est caché dessous. La croyance aux « veaux d'or », aux « tonnes d'argent », subsiste encore chez ces rustres, mais pas assez vive, toutefois, pour vaincre leur paresse. Cependant la chute d'un beau menhir, la « Pierre sonnante » ou la Grée de la Piette, est due à cette croyance. Nous pourrions en citer d'autres qui manqueraient aujourd'hui à l'appel de M. de Lisle.

III. — Les Matériaux.

Moins riche en monuments « construits » que les pays limitrophes, d'un côté la Bretagne proprement dite,

aux impérissables édifices de granit, de l'autre l'Anjou, d'où surgirent du sol calcaire les merveilles des grands siècles d'architecture, le pays de la Mée possède néanmoins quelques monuments de premier ordre : tels les châteaux de Châteaubriant et de la Motte-Glain, les ruines de Châteaubriant, de Derval et de Donnèche, l'église de Béré, l'abbatiale de Melleray, les chapelles de Saint-Aubin-des-Châteaux et de la Primaudière.

La nature du sol lithique se refuse aux constructions artistiques : les grands édifices que nous admirons encore aujourd'hui, le château de la Renaissance à Châteaubriant, et le château de la Motte-Glain (que ne pouvons-nous encore citer l'ancienne église de Saint-Julien-de-Vouvantes !) ont dû emprunter les matériaux destinés à leur décoration sculpturale au bas Anjou, mis en communication avec la Mée par la Loire et l'Erdre, la Mayenne et son affluent, l'Oudon.

Aux premiers siècles du Moyen-Age, les carrières de schiste, si nombreuses aujourd'hui dans le pays de la Mée, n'étaient pas encore ouvertes. Les bâtisseurs n'avaient à leur disposition, pour la construction proprement dite, — le massonnail, comme disaient nos ancêtres, — que le grès dit « armoricain ». Le grès ferrugineux et le grès dit « psammite » étaient employés pour la confection des ouvertures.

Le grès ferrugineux, malgré sa nature, était cependant susceptible de recevoir une décoration sculpturale : on en trouvera la preuve à Béré et à la Primaudière, où le sculpteur s'est montré aussi habile que s'il avait eu devant lui la pierre tendre des coteaux du Saumurois.

Le grès psammite reste plus longtemps en faveur que le grès ferrugineux : on l'emploie depuis le XIII[e] siècle jusqu'au XV[e] siècle. Les gisements de cette roche sont

rares : aussi la trouvons-nous peu répandue. Les sculpteurs en tiraient un assez bon parti : on peut s'en rendre compte en étudiant les fenêtres du grand logis, au château de Châteaubriant, ainsi que la chapelle dite « des Templiers », à Saint-Aubin-des-Châteaux.

Ce n'est qu'au commencement du XVe siècle que le schiste bleu ou vert apparaît comme pierre de taille dans la construction. Sa nature se prête aussi à toutes les fantaisies de la sculpture. Quelques monuments, aujourd'hui détruits, l'ancienne église paroissiale de Châteaubriant et la Chapelle-au-Duc, près de cette ville, étaient presque entièrement bâties en pierres de schiste taillées en grand appareil. Mais il prend une place prédominante surtout dans l'architecture civile pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles. On l'utilise dans la construction des cheminées, des escaliers, des portes, des fenêtres et des lucarnes ; on en fait des corniches, des écussons, des cadrans solaires, etc. Son emploi est exclusif dans la Mée : son domaine se limite au Nord par le Semnon, au-delà duquel il est remplacé par le schiste pourpré.

Les éclats de schiste, que l'on appelle « jauge » dans le pays, sont utilisés pour la construction des murailles dans les régions où manque le grès armoricain. Malgré l'introduction de la brique, ces matériaux sont restés en faveur pour la construction des tuyaux de cheminée.

C'est au XIIIe siècle que le tuffeau fait son apparition dans la région, pour l'édification des voûtes de l'abside de la chapelle de la Primaudière, et la réfection des fenêtres de la chapelle castrale de Châteaubriant. Mais son emploi ne se généralise pas ; il faut aller le chercher trop loin, les moyens de transport sont dispendieux, le pays étant dépourvu de cours d'eau navigables. Les

grands seigneurs et quelques paroisses, seuls, peuvent se payer ce luxe. Au XVe siècle, l'abbé de Melleray l'emploie pour les fenêtres des pignons de son abbatiale ; le général de Saint-Julien-de-Vouvantes est assez riche pour le faire entrer en quantité notoire dans la reconstruction de l'église paroissiale ; Pierre de Rohan l'utilise pour la décoration de son château de la Motte-Glain. Au XVIe siècle, l'architecte de Jean de Laval bâtit en tuffeau l'habitation seigneuriale du château de Châteaubriant. Mais il garde le schiste pour les constructions secondaires, et importe la brique, laquelle, mêlée au schiste, produit les plus heureux effets.

Au XVIIe siècle, ce sont des retables d'un nouveau style qu'on instaure ; des portiques en tuffeau et marbre remplissent les absides des églises. Mais l'architecture particulière, à part quelques cas isolés, est rebelle au tuffeau, et les maîtres maçons demeurent fidèles au schiste indigène, de taille aussi facile, et accessible à tous. Le nombre des châteaux ou maisons où l'on trouve le tuffeau est si restreint, qu'il ne peut rien contre les considérations synthétiques que nous émettons. Nous pouvons faire remarquer toutefois qu'il existe des édifices en partie bâtis en tuffeau dans le Sud de la Mée, mais la chose s'explique par le voisinage de deux rivières navigables, l'Erdre et l'Isac : ce qui vient confirmer nos dires.

IV. — Les grandes Constructions.

Nous n'avons pas à parler des ouvrages qu'a laissés dans le pays que nous étudions l'occupation romaine : les retranchements d'Abbaretz, le châtellier d'Erbray,

etc., ne sont guère intéressants pour qui s'occupe d'archéologie *plastique*. De cette époque à la grande ère artistique du Moyen-Age, nous ne connaissons guère que la tour ruinée de Soulvache et le châtellier de Donnèche qui vaillent la peine d'être mentionnés. Il est probable que la forteresse de Derval existait déjà à l'état de châtellier et que son origine est aussi ancienne que celle de Soulvache et de Donnèche : ce sont même mode de fortifications, même plan, même matériaux. Ce qui reste du château de Sion nous permet de le mettre au même rang que les précédents, ainsi que le châtellier d'Erbray, si l'on veut bien admettre que le bâtiment appelé « la Grange-Potier » ait été construit avec des matériaux laissés sur place. Les murailles de ces ouvrages militaires étaient faites de moëllons d'un grès à grain très fin, soigneusement choisis et équarris, et posés de manière à former des assises régulières. Ce que nous disons de Derval ne s'applique pas évidemment à la tour-donjon dont la ruine domine la vallée de la Chère.

Le pays de la Mée possède un édifice d'autant plus précieux qu'il est le seul qui nous soit parvenu dans son intégrité : l'église de Béré, unique spécimen du style roman dans la région. Elle n'est pas antérieure au XIIe siècle : les documents historiques d'ailleurs corroborent les indices architectoniques. Les chapelles de la Primaudière et de Saint-Aubin-des-Châteaux et la chapelle castrale de Châteaubriant sont du XIIIe siècle. Toutes les trois servent aujourd'hui d'écuries et de granges : elles méritent vraiment une plus noble destination.

Nous ne connaissons que le donjon de Derval qui puisse être revendiqué par le XIVe siècle. Du XVe,

datent la Motte-Glain, le Grand-Logis de Châteaubriant, la jolie fenêtre fleurdelysée du pignon de l'abbatiale de Melleray et quantité de manoirs épars dans les campagnes. Le XVIe siècle nous a légué le magnifique château de Châteaubriant, construit dans le style de la Renaissance, mais d'une Renaissance bien avancée pour le règne de François Ier. La plupart des manoirs ont été reconstruits dans ce même siècle.

Là s'arrête la nomenclature des grands édifices. Le XVIIe siècle nous montre ses retables, sur lesquels se reporte tout l'art de la sculpture : Béré possède l'un des chefs-d'œuvre du genre. Il reconstruit aussi quelques maisons de campagne sans intérêt artistique. Le XVIIIe rebâtit les principaux bâtiments de Melleray et de la Primaudière. Quant au XIXe, il a voulu imiter tous les styles d'architecture connus et il n'a réussi dans aucun : en revanche, il a détruit beaucoup de monuments dont on regrette déjà la disparition.

V. — Un Manoir au XVe Siècle.

Les grands châteaux ont eu leurs historiographes, mais non les manoirs des paysans gentilshommes perdus dans les terres, au fond des provinces. C'est là pourtant que le médiéviste retrouve les éléments qui lui permettent de reconstituer la vie intime de nos ancêtres. Nous connaissons plusieurs de ces vénérables logis, encore défendus de douves et de murailles comme au temps des guerres, et dont l'intérieur a conservé ses bahuts sculptés, ses tapisseries de haute lice, ses cheminées aux manteaux armoriés. Les fenêtres sont encore fermées

de châssis et de vitraux sertis de plomb, les lucarnes treillissées de bois ; les portraits des maîtres d'autrefois sont suspendus aux murailles enfumées, et, dans un réduit obscur, un coffre à clavure renferme les parchemins de la famille : contrats de mariage, actes de vente ou de cession, mynus, aveux, livres de comptes, etc.

Comme le donjon était le symbole de la suzeraineté féodale et le clocher celui de la puissance spirituelle, la tourelle du manoir, pointant sa girouette au-dessus des arbres de l'avenue, indiquait au passant la demeure du chef de la seigneurie.

L'emplacement de cette tourelle varie avec les époques. Au XVe siècle, le plan en équerre étant universellement adopté pour la construction des logis seigneuriaux, la tourelle s'élève à l'angle interne formé par les deux ailes. Elle contient l'escalier hélicoïdal, à noyau et degrés de schiste, qui dessert l'étage et les combles. Au bas de cet escalier s'ouvre la porte unique du château. Les fenêtres sont rares et ouvertes principalement vers la cour intérieure, pour rendre la défense plus facile, en cas de siège ; elles sont surmontées de lucarnes à frontons aigus, parfois décorés de crochets sur les rampants et d'un fleuron au sommet. Les grandes fenêtres sont divisées par des meneaux croisés ; celles de dimensions moindres par un meneau horizontal. Toutes les ouvertures inférieures sont munies de fortes grilles en fer forgé. Des châssis pleins ou à vitrages remplissent les vides des fenêtres, renforcés à l'intérieur de petits volets que l'on ferme au verrou. Dans l'ébrasement de leurs baies sont disposés des sièges de schiste. Au linteau de la porte, ou sur un bloc de schiste qu'on encastre au milieu de la façade, sont sculptées les armoiries de la Maison, armoiries qu'on retrouve en

relief sur la plaque de foyer de la cheminée de la grand' salle.

Les cheminées, aux énormes manteaux de schiste reposant sur des pilastres ou sur des corbeaux traversant l'épaisseur du parpaing, mesurent plusieurs mètres de largeur. Sur la table inférieure se grave parfois l'écu de l'extérieur, accompagné des monogrammes du Christ et de Marie. Des poutres aux arêtes moulurées ou filetées, peintes et rehaussées d'écussons et de chiffres, quelquefois engoûlées de monstres à leurs extrémités, divisent les plafonds du rez-de-chaussée et portent les solives de l'étage. La cuisine, la salle sont dallées de paulx de schiste, mais l'étage et les greniers sont carrelés. Parfois, dans l'un des murs de la cuisine, s'ouvre l'orifice du puits, et, dans le foyer même, la gueule du four familial.

Les tourelles d'escalier, bâties, selon la richesse du propriétaire, en pierres de moyen appareil ou en maçonnerie vulgaire, ont pour plan, au XV[e] siècle, le pentagone, l'hexagone et l'octogone. Elles sont rarement sur plan circulaire; leurs murailles sont ajourées de meurtrières fermées par des guichets. Dans quelques châteaux importants, l'étage terminal, chauffé d'une cheminée, est utilisé comme chambre de guette. Dans les manoirs, les parties hautes de la tourelle, ou même des façades, sont percées de plusieurs séries de logettes pour les pigeons. Les hautes toitures ont pour squelette des charpentes de chêne, lesquelles sont parfois de véritables chefs-d'œuvre.

Un des caractères architectoniques particuliers au XV[e] siècle sont les moulures, rondes ou prismatiques, qui ornent les chambranles des fenêtres et reposent sur des bases polygonales. Les linteaux monolithes sont

creusés d'accolades et l'appui est souligné d'une torsade ou d'un filet.

Autour de la cour s'alignent les bâtiments des communs et des servitudes. En face du logis ouvre le porche d'entrée, accosté de la porte piétonne et défendu parfois par des tourelles.

La plupart des manoirs sont situés sur le bord d'une rivière ou d'un étang dont on utilise les eaux pour inonder tout un système de canaux creusés pour la défense du château. Dans les îlots ainsi formés sont établis les jardins, où croissent toutes les plantes aux vertus médicinales, si prisées de nos pères : armoise, absinthe, tanaisie, hysope, sanguenitte, rue, sabine, lavande, menthe, camomille, etc. Dans le voisinage, entourée d'une chênaie ou d'une châtaigneraie, s'élève la motte, simple butte de terre de quelques mètres d'élévation. Du porche d'entrée, en dehors des douves et dans diverses directions partent des avenues plantées de chênes ou de hêtres, qui aboutissent aux chemins royaux. Les plus réputées sont celles de Chamballan et de la Motte-Glain : cette dernière, longue d'un kilomètre et large d'environ cent mètres, est bordée de chênes quatre fois séculaires, qui furent écimés après la trahison de Louis de Rohan, seigneur de la Motte-Glain.

Quelques localités de la contrée ont conservé dans leurs rues étroites des maisons des XVe et XVIe siècles, que l'alignement stupide n'a pas encore atteintes. Elles sont reconnaissables d'abord à leurs pignons aigus, dressés les uns après les autres, au bord des ruelles, d'où l'expression « avoir pignon sur rue », laquelle n'a plus, aujourd'hui que les maisons ont leur façade sur la rue, qu'une valeur métaphorique, puis à leurs avant-soliers moulurés et feuillagés, à leurs colombages aux

poutrelles apparentes, dont les interstices sont remplis de torchis. Elles font étrange figure au milieu des constructions modernes : avouons-le, aucune ne vaut assez pour être conservée. Les anciennes maisons de la ville de Châteaubriant ont été minutieusement nombrées et décrites dans notre ouvrage intitulé : *Châteaubriant avant la Révolution.*

VI. — La période moderne.

Au XVI[e] siècle, le plan en équerre est abandonné. Les architectes lui substituent le plan rectangulaire avec la tourelle d'escalier en avant-corps au milieu de l'une des façades. Cette tourelle, sans abandonner complètement ses formes antérieures, devient volontiers cylindrique ou carrée, avec toiture conique ou polygonale surmontée d'un épi ou d'un vase de plomb. On en rencontre aussi de cylindriques et de polyédriques dans la majeure partie de leur élévation, qui tout à coup passent au plan carré. D'autres, à quatre pans, sont disposées en vue d'une défense plus effective ; deux de leurs côtés sont perpendiculaires au mur de façade, les deux autres se rejoignent à angle droit, de manière à former un éperon.

Les baies des façades sont réparties avec plus de symétrie ; les lucarnes, moins élégantes qu'au siècle précédent, ont un fronton semi-circulaire qui remplace le haut pignon fleuronné. Les moulures des linteaux et des chambranles disparaissent complètement : on se contente d'un large chanfrein et d'une pointe d'accolade marquant le milieu du linteau. Les écussons se retrouvent, mais moins nombreux, à leur place habituelle.

Les toitures ont autant d'élévation, mais les parties

apparentes des chevrons sont dentées, innovation à signaler qui apparaît vers la fin du XVIe siècle pour régner pendant les deux siècles suivants.

La disposition des appartements change évidemment en raison du déplacement de la tourelle. La porte ouverte dans la façade opposée à celle-ci donne de plain-pied dans un large vestibule qui sépare les salles du rez-de-chaussée et conduit aux marches de l'escalier. Nous rencontrerons des maisons fortifiées dans lesquelles les murs de ce vestibule sont percés de meurtrières : ceci nous montre l'acharnement avec lequel on se traquait entre catholiques et protestants, entre ligueurs et royaux.

Le XVIIe siècle amène avec lui la décadence de l'architecture particulière. A quoi bon, en effet, avoir un logis somptueux et confortable quand, dans les immenses châteaux royaux, les courtisans ont le gîte et le couvert? Un pied-à-terre en province pour la saison des chasses, n'est-ce pas suffisant?

Mais tous les gentilshommes ne vivent pas à la cour. Les gens de robe sont contraints, d'ailleurs, par leur emploi, de demeurer dans leur province. De là tant de transformations, de restaurations et si peu de constructions nouvelles. De plus, les mœurs, les habitudes ont changé. Il faut des appartements clairs et aérés : toute l'ornementation va se réfugier à l'intérieur. A bas les meneaux, les châssis et les vitrages, à bas les lucarnes aux sculptures dispendieuses. La main-d'œuvre est chère, on ne peut plus guère, à moins que l'on ne soit intendant de province, se payer des fantaisies architecturales. Du reste, les architectes de la nouvelle école ont déclaré « barbares » les formes des siècles précédents. Le « bon goût » s'affirme : de par sa loi, plus d'art extérieur.

Le château nouveau style est placé au milieu d'une aire immense, carrée ou rectangulaire, entourée d'étroites douves. L'habitation elle-même affecte un plan moins compliqué qu'autrefois : un corps de logis central flanqué de deux pavillons quadrangulaires, formant de légers avant-corps ; les deux façades sont de la même ordonnance, avec leurs baies placées symétriquement, dont les ouvertures sont encadrées de blocs de schiste équarris, posés debout ou sur champ, au hasard de la bâtisse, et soutenant un linteau monolithe. Une corniche à modillons, en schiste ou en tuffeau, souligne la toiture abaissée. La décoration sculpturale est nulle, mais la mode est aux inscriptions, commémoratives et datées, gravées sur un linteau. Au bon endroit, est fixé un cadran solaire orné d'armoiries et d'inscriptions.

A l'intérieur, en face de la porte, commence l'escalier de bois, à rampes droites, paliers et balustrades. Dans le vide pend la lanterne, accrochée à une potence mobile. L'escalier conduit à un large corridor éclairé par toutes les fenêtres de la façade, corridor sur lequel ouvrent les portes des appartements, qui reçoivent le jour des fenêtres de la façade opposée. Sous les combles, sont les greniers, carrelés avec soin, éclairés par l'œil-de-bœuf des lucarnes. Les salles d'apparat ont leurs murailles ornées de peintures ; les poutres et les solives sont recouvertes d'un semis de rosaces et de monogrammes. Plus tard, vers la fin du siècle, apparaîtront les boiseries et les parquets à dessins géométriques.

Sur chacun des côtés du préau, devant la façade, s'élèvent la chapelle, les remises, écuries et pavillons de garde. Dans les angles du quadrilatère, les communs, les logements pour la valetaille, les granges, les hangars, la fuie, tour isolée, communément cylindrique, le « gre-

nouiller », etc. Le jardin, dessiné à la française, occupe tout l'espace intermédiaire.

Le XVIII[e] siècle change peu de chose à ces dispositions principales : les appartements sont tous parquetés et lambrissés, ornés même de portraits sur toile marouflée sur les boiseries ; on y construit des cheminées en tuffeau avec l'ornementation à la mode. Le jardin s'entoure de charmilles, s'agrémente de parterres de fleurs entourés de buis. On plante des ifs à l'entrée des cours, et des platanes, nouvellement importés, sur le bord des douves à moitié desséchées. On fait encore des cadrans solaires, plus ornés que jamais. Une tôle ajourée, placée sur la crête du toit des maisons, donne la date de leur fondation.

Le schiste, proscrit des constructions, n'encadre plus les fenêtres, qui sont de simples baies ménagées dans la maçonnerie, surtout dans les édifices de petites dimensions. Le bois remplace la pierre dans les modillons et les corniches. Les portes-fenêtres apparaissent avec des balcons de fer ouvragé. Plus de lucarnes à la base des combles, mais des petits pignons triangulaires en maçonnerie, absolument dépourvus d'utilité pratique et décorative.

La noblesse commence son exode vers les villes : elle y construit des hôtels somptueux en façade sur les rues ou au fond de cours fermées par de hautes portes cochères.

Voici venir l'aurore des temps nouveaux. Les grands territoires se divisent à l'infini, les manoirs des gentilshommes sont transformés en fermes, les chapelles d'yceux deviennent des granges ou des écuries et les salles où vécurent nos ancêtres sont aujourd'hui des étables.

VII. — L'Héraldique.

Dans cet *Inventaire,* nous avons noté attentivement tous les signes héraldiques que nous avons rencontrés, soit dans les vitraux ou sur les murs des édifices religieux, soit à l'intérieur ou à l'extérieur des habitations, soit sur les plaques de foyer. Dans les derniers siècles du moyen-âge et pendant la Renaissance, les armoiries étaient toujours peintes, gravées ou sculptées avec soin. A partir du XVIIe siècle, date de la décadence de la sculpture architecturale, elles deviennent de moins en moins précises. Nous en avons donné les émaux et couleurs lorsque ceux-ci étaient indiqués selon les conventions héraldiques ; quand ces indices ont manqué, nous avons énoncé l'écu en laissant en blanc les termes qui nous faisaient défaut. Par contre, lorsque nous avons rencontré des armoiries dont les émaux et couleurs n'étaient pas indiqués ou n'étaient pas visibles, mais qui étaient déjà connus de nous ou dont le possesseur était facile à connaître, nous avons placé entre parenthèses la désignation de l'émail ou de la couleur de ces armoiries. De plus, pour éviter des recherches souvent difficiles, nous avons, autant que possible, fait suivre l'énoncé de l'écu du nom de la famille à laquelle appartiennent les armoiries que nous rencontrions.

Les anciennes habitations ont toutes dans le foyer de leurs salles principales, toujours situées au rez-de-chaussée ou plain-pied, des « contrefeux » ou plaques de foyer armoriées aux armes du propriétaire ou du suzerain. Ces plaques de fonte étaient moulées et fondues dans les forges du pays : à la Forge-Neuve, en Moisdon ;

à la Hunaudière, en Sion ; à la Provôtière, en Riaillé ; à la Blisière, au Fourneau de la Prévière ; à Martigné-Ferchaud. Ces forges, encore très prospères au milieu du XIXe siècle, sont aujourd'hui toutes abandonnées. On trouve encore dans les magasins en ruine les modèles en bois qui servaient au moulage des contrefeux.

VIII. — Les Légendes.

Nous avons nombré et décrit les statues de saints personnages ou autres qui habitent les anciennes chapelles. Les saints qui nous ont semblé être le plus en vénération sont : saint Cloud, invoqué pour la guérison des « clous » et qui a toujours une poignée de clous rouillés aux pieds de son icone ; saint Eustache, *qui de tout mau détache,* invoqué contre certaines maladies ; saint Cry, inconnu dans le martyrologe, car c'est le nom d'une ancienne famille du pays, saint Cry, disons-nous, à qui l'on porte en *ex-voto* les bonnets des enfants qui troublent le repos nocturne de leur nourrice ; saint Côme et saint Damien, patrons des empiriques et des médecins, car ils guérirent les plaies du Christ ; sainte Barbe, invoquée contre le tonnerre ; sainte Emerance, priée par ceux qui ont des hémorrhagies, lesquels doivent orner sa statue d'un ruban rouge ; saint Fiacre, patron des jardiniers ; on trouve aussi quelques images de saint Maimbœuf, bien que ce saint soit plus connu en Anjou. Des vierges en faïence sont placées dans les arbres, dans le montant ou dans le piédestal des croix de carrefour, fort nombreuses dans la Mée ; quelques-unes de ces vierges, bien qu'elles aient l'attitude de la

Vierge-Mère, portent inscrit sur leur socle le nom de diverses autres saintes. Quant aux croix des chemins, elles sont plantées soit pour commémorer un accident, un événement tragique, soit pour demander les bénédictions du Ciel sur la personne et les biens terrestres de ceux qui les ont fait ériger, soit pour empêcher les apparitions d'esprits malfaisants. On en trouve toujours une dans le voisinage des monuments mégalithiques.

Les paysans occupent peu les appartements supérieurs des manoirs dans lesquels ils sont contraints d'habiter. Il n'y a guère d'anciennes gentilhommières où il ne « revient » pas. Ce sont, la nuit, des bruits de chaînes, des chants lointains, des voix étouffées, des roulements de boules et autres signes certains de la présence des esprits et des revenants. Il y aurait tout un volume à écrire avec ces histoires qui vous horripilent. Nous n'avons eu garde de laisser échapper les récits que le hasard nous a fournis. L'apparition la plus famée est certainement *la Bête de Béré,* qui a été souventes fois rencontrée jusque sur les confins de Joué et de Nozay. Nombre de gens ont lutté avec elle et ont toujours été vaincus. Le pays de la Mée est assez riche en légendes et en histoires pour qu'il ait un jour son *Folklore.*

J. Chapron.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

anc	ancien, ancienne.
auj................	aujourd'hui.
b	bourg.
c	commune.
chap	chapelle.
chât..............	château.
dr	droite.
env	environ.
E.-M.	carte de l'Etat-Major.
ext...............	extérieur.
f.................	ferme.
faç...............	façade.
fen...............	fenêtre.
g	gauche.
gr..	grand, gros.
insc..............	inscription.
int	intérieur.
m................	maison.
sch...............	schiste.
S. V..............	carte du Service vicinal.
V.................	voir.
V. Vill...........	village.
?.................	exprime le doute.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

De l'arrondissement de Châteaubriant

A

Abbaretz, c. canton de Nozay. — Eglise moderne, style ogival, nef unique, double transept et abside. Vitraux armoriés, modernes. — A l'ext. pignon N du transept, écu sculpté *parti Ier de Bretagne ; au 2e d'azur à la ruche de.... accompagnée de deux abeilles d'....* (ABBAYE DE MELLERAY). Pignon S. écu sc. *d'azur au vol abaissé et posé en fasce d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or, 2 en chef, 1 en pointe* (GUILLOTIN). Au S. de l'église, vieux logis appelé *la Vieille-Cure ;* XVe et XVIe siècles. Porche à grand cintre, claveaux de sch., chanfreins en creux, accosté à dr. d'une porte piétonne ogivale, sch. Au-dessus de l'arc du porche, écu sch. encastré dans la maçonnerie : *de.... au croissant montant de.... accompagné de 3 (houssettes ?) de.... 2 en chef, 1 en pointe.* — Bâtiments à baies chanfreinées en sch., ornées au linteau d'écussons illisibles. Sur un jambage, la date 1197 (peut-être 1597 ?) à l'int. cheminées à manteau droit (XVIe siècle) ; plaque de foyer à l'écu *de..... à 3 fleurs de lys de....;* supports : deux lions.

Dans le bourg quelques maisons anciennes, dont l'une dite *la Barre.* (V. ce mot.) Au N. du bourg, *Retranchements* dits d'Abbaretz. — V. *Dictionnaire archéologique* de M. P. de Lisle.

Abbaye (L'), appellation commune à de nombreuses fermes. — *Abbaye (L'),* f., c. de Héric, tourelle cylindrique vers N., laquelle a été abaissée de moitié.

André (St-), f. c. de Châteaubriant, anc. ermitage dont la chapelle est transformée en habitation. Statues anciennes en tuffeau de Saint-André et de saint.... ?

Anne (Ste), f. c. de Casson. — Une chap. y existait, qui contenait un tableau et un groupe de statuettes représentant sainte Anne et la Vierge ; auj., dans l'édifice nouveau construit, sous le même vocable, au b. de Casson.

Aubinaye (L'), f. anc. logis, c. de Châteaubriant, dans une charmante situation dominant la vallée de la Chère. Maison du XVIe siècle augmentée, transformée, modernisée. Trois fen. et une porte, encadrées de sch. bleu, accolade au linteau. Angle externe, vers N.-E. tour cylindrique remaniée. Avenue vers E.

Aubin-des-Châteaux (St-), c. canton de Châteaubriant. — Eglise moderne. — Place de l'Eglise, vers S., m. aux baies anc. — Dans les dépendances de la cure, existe une antique chap. appelée *Chapelle des Templiers*, bien qu'aucun document ne vienne confirmer les dires de la tradition. — Elle est construite au sommet du coteau qui vers S. domine le cours de la Chère et porte les caractères architectoniques du XIIIe siècle. - Plan rectangulaire, nef unique, longue auj. d'env. 20 mètres. Elle devait être encore une fois plus longue, car vers E. existent encore une muraille et un petit bâtiment avec porte ogivale accolé à la faç. méridionale. – Le pignon E. contient deux ogives bouchées, formées de pierre de sch., mais non moulurées, imitation grossière de l'ogival (XVIIe siècle). — Aucune ouverture sur les faç. latérales. - Le pignon O. est flanqué de deux contreforts encadrant une porte ogivale à double voussure, dont les moulures retombent sur des bases d'un mauvais style. – Au-dessus une niche vide avec dais en ogive bordé d'un tore. – De chaque côté, deux baies ogivales. Vers la pointe de l'ogive de la porte, deux pierres encastrées dans la muraille portent, grossièrement creusés, *un croissant montant traversé d'une épée en pal.* (?) A côté, deux écus ogivaux sans meubles ni cimier. – Les murailles et les contreforts sont en maçonnerie vulgaire, mais les baies sont formées d'un sch. gris cendré très dur. - L'œuvre entière annonce peu de talent, et semblerait justifier la tradition qui veut que cette chap. ait été bâtie par les Templiers, dont la devise était « *Rien de parfait* » et qui, dans leurs constructions, mettaient, sciemment, cette devise en pratique. — A l'int., dans la muraille N., un bel enfeu sous arc surbaissé de 2m,65 d'ouverture, est de meilleur style ; les moulures sont trois tores surmontés d'une ligne de dents de scie. La clef en saillie est un écu ogival sans timbre, portant *de.... à 3 fleurs de lys de.... posées 2 et 1*. La charpente est du XVe siècle ; des longrines courent sur les murailles ; reliées par quatre extraits à poinçon ; longrines et extraits moulurés. Maisons Roche et Trillard : plaques de foyer à l'écu *de.... à la licorne gaie et effarée de....; timbre, marquis ; supports, deux licornes.* Au bord de la Chère, dans la prairie du Bois-Vert, ruines d'un moulin à foulon. — V. *la Blandinais, Loris, le Plessis, Saint-Gilles, la Dariais, la Souchais.*

Auverné (Le Grand), vulgairement le Grand-Bourg. — Eglise moderne, ogivale, nef unique, transept, clocher avec flèche. — Vers S. place de l'Eglise, m. avec écu portant l'insc.: I H S, 1639, M. I H. -- Presbytère restauré : façade E. au rez-de-chaussée, linteau XVIe siècle ; au Ier baies XVIIe siècle ; angle S. E., tourelle carrée XVIIIe siècle. Au fond du jardin, quatre colonnes de marbre rose, à chapiteau de tuffeau, corinthiens, soutiennent un toit abritant une statue moderne posée sur une base de niche en tuffeau (XVIIe siècle). Ces débris proviennent du retable de l'ancienne église. Vers S.-O. du b. est le domaine dit de « la Grée » entouré de murs en éclats de sch. La maison est un logis du XVIe siècle ; baies chanfreinées, sch.; vers O. tourelle carrée, ajourée de meurtrières, contenant un escalier hélicoïdal en sch. Dans la cheminée, au rez-de-chaussée, plaque à deux écus en alliance : I *d'azur à deux lévriers rampants et affrontés ?* (VUILLEFROY ?) *de....:* II *d'azur au chevron d'.... accompagné en chef de deux croissants appointés de.... et en pointe d.... (fontaine ?) de....* — Vers S., à l'entrée du jardin, petit

pavillon. — Dans une maison voisine, rue saint Christophe, cheminée sch. avec, sur la tablette, écusson contenant l'insc. : IHS ICY ASSISE. SVI IE. PAR. M. RE IOVEFFRES. P. 1648. — Côté N. de la place de l'Eglise, jolie m. fin XVe ou commencement XVIe siècle ; baies sch. à triple accolade au linteau, moulures rondes aux chambranles, avec bases, cordelières sculptées sous l'appui. Cadran solaire. — Faç. N., tourelle contenant escalier hélicoïdal. — Près de la Grée, m. à lucarnes sch. XVIIe siècle. V. *le Val, la Petite-Haie, la Nantaie, Champeau*, etc.

B

Bagaye (La) ou *Baguais*, f., c. de Châteaubriant, paroisse de Béré. — Anc. manoir du XVe siècle, en partie détruit. Restent quelques murailles avec baies à meneaux, porte, cintre orné d'un tore ; le tout en sch. bleu. Les douves ont été comblées, l'étang transformé en prairie. Porche d'entrée à double cintre vers O. — Dans le jardin, gît une tablette de cheminée ornée en son centre d'un écu *écartelé aux 1 et 4 d'(azur) à 3 fleurs de lys d'(argent)* (QUÉBRIAC), *aux 2 et 3 de (gueules) fretté d'(hermines)* (COESMES). — Les corbeaux des cheminées servent de contrepoids aux barrières des champs. — Dans le bâtiment neuf de la ferme est une plaque de foyer à deux écus en alliance : I. *de.... à un (oiseau) de.... en cœur, accompagné de 3 étoiles à 5 rais de.... 2 en chef, 1 en pointe* : II. *de gueules à 3 buires ou pots d'.... 2 et 1*. — Propriétaire : M. de Villemorge.

Barre (La), m., b. d'Abbaretz. Manoir du XVIe siècle. — Plan rectangulaire, tourelle octogonale, centre de la faç.: N. Baies sch. avec accolades au linteau, meneaux enlevés. A l'int., cheminée sch. à manteau droit sur encorbellements, avec tablette angulaire. Plaque de foyer portant un écu *d' (argent) à trois bandes de (gueules) chargées chacune de 3 têtes de licorne d' (or) ; supports, 2 licornes ; timbre, comte* (HARROUIS). A la base du pignon E. se voient d'anc. tombeaux faits de paulx de pierres posés sur champ, en sch. ardoisier, enterrés à fleur de sol. — Les fermiers doivent au propriétaire de *la Barre* deux journées de travail par an, ou, à défaut, une redevance de deux francs par chacune de ces journées.

Barre (La), m., faubourg de la Barre, ville de Châteaubriant. — Bâtiment du XVe siècle en équerre, avec tourelle d'escalier à l'aisselle, vers E. barreaux de fer entrecroisés aux fenêtres. Modernisé après un incendie (décembre 1894). — Dans la cheminée du rez-de-chaussée, plaque à l'écu *de.... à 3 fleurs de lys de....*

Barre (La), m. anc., v., c. de Moisdon. — Baies sch. XVIe siècle.

Barret (Le), v. c. de Saint-Vincent, au calvaire, quartz aigu de 1 mètre de hauteur.

Baudrière (La), logis du XVIe siècle, dans le b. de Casson, plan rectangulaire avec tourelle cylindrique en pierres, toit conique, adossée à la faç. O., escalier en bois. – Fen. au premier en sch. bleu, à meneaux croisés.

Bé (Le), (prononciation *Beu*), v. c. de Nozay. Vers Sud, sont des buttes et des remparts de terre et un « château » de terre de forme circulaire entouré de douves peu profondes, mais larges de 7 mètres environ. La disposition de cette butte artificielle rappelle celle du vieux « château » de la Treffiache, en Saint-Vincent-des-Landes. (V. le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle.

Beaubressais (La), f. c. d'Issé, anc. maison seigneuriale transformée en 1843-45. Subsistent des baies sch. dont une porte, au linteau de laquelle est sculpté un écu portant l'insc.: 1571. IDI, et une fenêtre portant au chambranle de dr. un écu avec l'insc.: V. M. 1559. Cette fenêtre, à un meneau horizontal, est chanfreinée largement, et surmontée d'une accolade gravée sur le linteau. Meurtrières circulaires ouvertes dans un carré de sch. (XVIIe siècle).

Beauchêne, v., c. d'Erbray, sur une hauteur. — Sur la pente du coteau, auj. cultivé, étaient établis, avant le XIXe siècle, de nombreux fourneaux à minerai. Les chemins d'alentour sont remplis de scories. Insc. sans intérêt au puits du village.

Beauchêne, f., c. de Derval, rive g. de la Chère. — Pavillon du XVIIe siècle, baies sch. sans chanfrein. Au-dessus de la porte a été placé un fronton triangulaire mouluré dont le tympan est creusé de rayons. Tour cylindrique, vers N. reste de l'enceinte, dont les douves, auj. comblées, devaient être avivandées par les eaux de la Chère.

Beaulieu, f. c. de Nozay, sur une hauteur. Pavillon moderne. A l'Ouest de ce pavillon, était la chap., des débris de laquelle a été bâti le logis, on en garde la clochette, un bénitier de sch. (XVIe siècle) et deux chapiteaux de colonnes, en bois doré, avec volutes ioniques. — A quelques kilomètres vers Nord sont encore visibles les buttes couvertes de sapins et les douves des anc. retranchements dont il est question dans le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle. — Les blocs qu'on trouve dans les bois vers Sud me semblent naturels.

Beaumont, anc. manoir, c. de Casson. — Bâtiment du XVe siècle, augmenté et transformé au XVIIIe siècle. – Baie large en tuffeau, autrefois à meneaux croisés, chambranles et linteau à moulures prismatiques se croisant aux angles ; une autre à meneau horizontal. L'escalier hélicoïdal, en pierre, a été enveloppé dans les constructions modernes. Au premier, cheminée tuffeau, à pilastres, écusson peint au milieu du manteau, le tout badigeonné. – Propriétaire : Mme de la Pervanchère.

Beauvais, m. — V. Rougé.

Belestre, ou Belêtre, f. rue de ce nom, v. de Châteaubriant. — Anc. manoir des sieurs de ce nom. – Plan rectangulaire : vers N. pavillon angulaire découronné. Baies sch. chanfreinées, quelques-unes encore garnies de barreaux de fer. Faç. S. deux fen. sch.

(XVIe siècle), surmonté de pignons en maçonnerie (XVIIIe siècle). Int. cheminée au manteau monolithe sur pilastres engagés, le tout en sch. — Des substructions ont été découvertes à l'O. de la m. et vers S.-E. des fosses remplies d'ossements et de cendres. Une voie romaine passait au N. du manoir. — V. *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, par Ch. Goudé.

Béraudière (La), S. V. la Brehaudière, f., c. de Villepot. — Anc. m. fortifiée, entourée de douves, qui subsistent en partie vers N. — La faç. principale aspecte le S. — La m., détruite en partie, n'est plus qu'un pavillon restauré, formé d'une cave, d'un entresol, d'une chambre supérieure et d'un grenier. La porte actuelle est une fenêtre transformée, dont l'embrasure est formée de pierres de sch. dépareillées. Les meneaux supérieurs subsistent. Au-dessus on a encastré la partie supérieure d'un gâble de lucarne, avec crochets, surmonté d'une cordelière. La fen. de l'étage est du XVe siècle, bon style ; les meneaux et chambranles sont ornés de colonnettes à base ; le linteau monolithe porte deux écussons, sur lesquels on a inscrit la date de restauration : 1886. — Celui de la fen. inf. est orné de deux accolades. — A l'int. cheminée au manteau mouluré ; celle de l'étage a de curieux jambages. — Construction soignée. — Propriétaire : Mme Lesage de la Haie, à Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine).

Béré, b. c. de Châteaubriant. — Eglise Saint-Jean-de-Béré, paroissiale, autrefois chef-lieu de la paroisse Béré-Châteaubriant. Edifice roman à l'ornementation rudimentaire, édifié à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe siècle. — Plan en croix latine, avec chœur en *inclinato capite*. Carré du transept, armature du chœur, baies, contreforts, en grès ferrugineux ; la maçonnerie des murs et voûtes du transept et du chœur en grès armoricain. L'arc du fornice est plein-cintre, les trois autres en ogive. Celui qui ouvre sur la nef est à triple voussure. Colonnes géminées réunies sous un même chapiteau. Chapiteaux à feuillages, animaux ; l'un porte deux crosses affrontées. Abside circulaire entre deux absidioles sur la face E. du transept. — La nef ne présente aucune ornementation ; petites fenêtres primitives ; vers S. une large fenêtre Renaissance, une autre XVe siècle aux meneaux brisés. — Dans le chœur, superbe retable daté 1665, s'élevant jusqu'à la voûte : colonnes de marbre noir et gris ; pilastres de marbre rose ; guirlandes, niches, vases d'amortissement, etc. — L'autel de la Vierge a été construit en 1658 ; médaillons et contre-retable. — Autel Notre-Dame-de-la-Pitié, transept méridional : les statues isolées du groupe représentant *La Descente de croix* et deux petits bas-reliefs représentant *La Flagellation* et le *Couronnement d'épines*, datés 1842, sont du sculpteur nantais Grootaers. Des deux autels de la nef, l'un, celui de dr. est moderne ; l'autre, porte l'insc. suivante : DONNE PAR LES.COM FRERE DE.LA. COMFRA IRIE DE.S.T BIAISE 1693. — La chap. voisine fut ouverte au XVIIe siècle ; elle contenait un autel dont il ne reste que l'admirable figure du Père Eternel qui est appendue dans la nef. — Tableau du XVIIIe siècle représentant l'*Adoration des bergers*.

A l'extérieur, on remarque : le portail occidental, en grès ferrugineux, orné d'un cordon d'étoiles et surmonté d'une fenêtre transformée ; le porche ajouté au XVe siècle devant la porte du Midi ;

laquelle est surmontée d'une pierre de sch. portant cette inscription : DOMINE DECOREM DOMUS TUÆ ET LOCVM HABITATIONIS GLORIÆ TUÆ NE PERDAS CUM IMPIIS DEVS ANIMAM DILEXI MEAM PS 25. Une fenêtre Renaissance le domine, dont le meneau horizontal, soutenu par des têtes d'anges, porte l'insc. suivante, répétée sur un tuffeau encastré dans la muraille : BONTEMPS SIEVR DE LA FAYERE DONNA CESTE VITRE LAN M DXXXVIII. Deux jolies fenêtres romanes en grès ferrugineux, à archivoltes ornées d'un cordon d'étoiles, éclairent le transept. Le chœur était, avant le XVIIe siècle éclairé par des œils-de-bœuf et une fenêtre ouverte dans son axe, encore visibles à l'ext. — Près du porche est un petit édifice appelé *Le Bon Dieu de Pitié* ; des fragments de sculpture y ont été déposés ; l'un d'eux est une *Annonciation* dans la manière du XIIe siècle ; les deux autres semblent être du XVe siècles. — Le presbytère a été transformé au XVIIIe siècle. Dans le jardin, entouré de charmilles, beau cadran solaire universel avec cette inscription : *A solis ortu usque ad occasum laudabile nomen Domini.* DOCTO VIRO MARTINO MAVGARS CASTRO-BRIENTI DECANO *Nec non S. Iohannis a Bereio rectori aperiti ac digni Hore Judaïca.. Romanæ antiquæ quorum In recitando divino officio retenetur.* 1727. — Dans le cimetière, croix ancienne, et arche du XVe siècle. — V. *Histoire de Châteaubriant, baronnie, ville et paroisse, par Guillotin de Corson et Ch. Goudé* ; — *Nouvelle histoire de Châteaubriant*, par J. Chapron ; — Châteaubriant, *ses châteaux, la ville et les églises, du même auteur.*

Bergère (Pierre de la), Menhir situé au Nord-Est du nouveau bourg de Lusanger, dans la pointe de la forêt de Domnèche entre la route de Sion et le chemin de l'Ennerie. Repère : un bosquet de sapins. — Grès quartzeux de 2m,70 de hauteur, 2m,25 à la base, un des plus beaux menhirs de la région. — Blocs épars sous les cépées voisines. — Une douzaine de blocs de grès quartzeux ont été détruits à la poudre à la ferme de l'Ennerie.

Blandinais (La), f., c. de Saint-Aubin-des-Châteaux. — Manoir du XVIe siècle. Plan rectangulaire avec tourelle cylindrique, accolée à la faç. E. et englobée dans une construction adventice. La faç. principale aspecte l'O. — Porte entre deux fen. au rez-de-chaussée ; au dr. trois autres fen.; baies disposées symétriquement, à meneaux et jamb. de sch. bleu. — Au linteau de la porte, écusson effacé. — Escalier de bois à noyau dans la tourelle. — Cheminées manteau sch.

Blandinière (La), m. b., anc. manoir du XVIe siècle, vieux b. du Petit-Mars ; tourelle cylindrique vers N.; baies et lucarnes tuffeau XVIIIe siècle. Au pignon, pilastre en granit, octogonal sur base carrée.

Blisière (La), ou *le Fourneau*, m. et haut-fourneau, sur la chaussée de l'étang de la Blisière, forêt de Juigné, c. de Juigné. — A l'int., plaque de foyer à l'écu *d'[azur], au chevron d'[or], accompagné de 3 croix ancrées d'[or], 2 en chef, 1 en pointe.* Timbre, *marquis ; manteau herminisé.* (NEUFVILLE DE VILLEROI.)

Bohallard, f., c. de Puceul. — Anc. manoir. — Plan rectangulaire avec tourelle cylindrique vers N. contenant un escalier hélicoïdal en sch. — Sièges de sch. dans les fen. Cheminée sch., avec écusson sans meubles. — Baies sch., léger chanfrein, linteaux accoladés; meneaux horizontaux aux fen. de l'étage ; les meneaux croisés de celles du rez-de-chaussée ont été enlevés. — Propriétaire : M. Carrouge.

Bois-Allard (Le), hôtel, b. de Saffré. Faç. du XVIIIe siècle. Fronton avec balustrade en tuffeau. Faç. Nord, tour polyg. : à toit conique, cont. esc. pierre, hélicoïdal. A côté, vers Ouest, tourelle carrée, baies sch. XVIe siècle, sur la faç. Nord, d'un logis modernisé vers Sud.

Bois-Briant (Le), f., c. de Châteaubriant, paroisse de Saint-Jean-de-Béré. — Joli manoir du XVe siècle transformé au XVIe et au XVIIe siècle. Plan en équerre, avec tourelle d'escalier à l'angle interne. — La porte principale ouvre au pied de la tourelle, sous un arc surbaissé et chanfreiné orné d'une imposte dont la pierre centrale porte un écusson sans armoiries. Fen. à meneaux éclairant la grande salle. — Faç. méridionale : porte à accolade sans moulure, avec cartouche, portant un écu *de.... à la fasce de....(?)* Au dr., lucarne surmontée d'un gâble ruiné dans sa partie supérieure, orné de fleurons sur ses rampants. A la base du gâble, deux chiens sculptés en encorbellement. — La tourelle octogonale, exhaussée, contient l'escalier à vis, — noyau et degrés de sch.; les portes des appartements des deux ailes du logis ouvrent dans cet escalier. — Meurtrières et fenêtres du XVIIe siècle. — Chambres ayant conservé leurs cheminées à hotte, reposant sur des piliers. Fenêtres à meneaux croisés et sièges de pierre. — Une chapelle a été accolée, au XVIIIe siècle, à la faç. occidentale. — Dans la cuisine, plaque de foyer à l'écu de.... timbré d'un heaume et supporté par deux griffons ; collier d'ordre et devise : OCVLIS VIGILANTIBVS EXIT. L'entrée de la cour, vers S., au bout d'une longue avenue, était flanquée de deux pavillons rectangulaires (XVIIe siècle). — Douves comblées, alimentées jadis par la Chère voisine. — Propriétaire : M. de Villemorge. — V. *Histoires et légendes* (*op. cit.*) et *le Bois-Briant et la Malhorais*, par J. Chapron.

Bois-Foué (Le), f., lieu dit, c. du Petit-Auverné.

Bois-Péan (Le), c. de Fercé. — Joli manoir du XVe siècle, augmenté au XVIIe ou XVIIIe siècles. Plan rectangulaire avec tourelle pentag. engagée, contre laquelle butte l'aile en équerre adventice. Au plain-pied, porte en cintre, auj. bouchée à demi, surmontée d'un écu *écartelé aux 1 et 4 d'(argent) semé de fleurs-de-lys d'(azur) ; aux 2 et 3 d'(argent) fretté de (gueules)*. (BOISPÉAN.) Au-dessus, oculus ovale XVIIe siècle. Fen. sch., meneaux enlevés, moulures à bases. — Meurtrières dont l'embrasure est formée à l'int. d'un panneau mobile. — Un clocheton abritait une cloche portant l'inscription et les armes suivantes, chaque mot suivi d'une hermine et d'une fleur de lys. Insc.: *J. de la Porte et G. de Sérigné, sa femme, mount faict faire à servir à leur chappelle au noun de Dieu et de la Vierge Marie. 1601.* — Ecussons : *I. de (gueules) au crois-*

sant montant d'hermines (De la Porte); *II. écartelé de (sable) et d'(argent)* (Sévigné); *III. parti de la Porte et de Sévigné* — Dans les foyers sont des plaques armoriées : Rez-de-chaussée : *de.... à 3 fleurs de lys de....*; supports, deux lions. Premier étage : deux écus en alliance, lambrequins et timbre de marquis : I *d'(azur) à 3 merlettes d'(or) 2 et* (Colin); II *de (gueules) à 3 flèches empennées d'(argent) posées en pal, au chef d'(argent) chargé de 3 bandes de (sable)* (Saget). Une troisième enfin, autrefois dans la cuisine, écu *parti au premier de (gueules) à la herse d'(or)* (Apelvoisin), *au 2e de.... au lion rampant de....* — Les appartements ont été lambrissés (panneaux à moulures) et planchéiés (damiers, figures géométriques) au XVIIIe siècle. — Dans la tourelle, escalier hélicoïdal en bois. On conserve l'anc. croix du clocher de Fercé, en fer, aux quatre bras latéraux, fleur de lys au sommet. — V. *Fercé.* — Propriétaire : M. de Cambourg.

Bois-Souchard (Le), m. b., c. des Touches, au N. du Mont-Juillet. Curieux logis du XVIe siècle, augmenté au XVIIIe siècle, malheureusement modernisé. Faç. S.-O., deux fen., autrefois à meneaux, chambranles en grès schisteux de diverses couleurs, chanfreinés en creux. Baies sch. bleu. Pavillon quadrangulaire à un étage. Tourelle cylindrique à toit conique, contenant un escalier hélicoïdal sch., éclairé de meurtrières rondes en sch. Au sommet de l'escalier, sur un tuffeau, tête de mort grossièrement gravée avec la date de 1583. Dans une chambre de l'étage, cheminée sch. ornée de peintures et de fleurs en relief mêlées de figures d'un style grossier. Au milieu du manteau, écu peint : *de sable à la bande d'argent chargée de.... lionceaux de gueules, accompagnée de deux cotices d'argent chargées de.... de gueules.* (Petit) (Le). — Sur le pignon, tuffeau daté 1744.

Bon-Accueil, v. Derval.

Bonneval, v. c. de Ruffigné. Au Nord, anc. chap. Sainte-Catherine, auj. une écurie ; au pignon E. très belle fenêtre ogivale, arêtes chanfreinées, lobes sous l'ogive, en psammite (XIIIe siècle). Dans la nouvelle chap. (1893) deux statues anc.: en bois, de saint Fiacre et de S...? Miniature représentant sainte Catherine. — M., baies à chanfreins creux, linteaux accoladés.

Borderie (La), f. c. de Châteaubriant. Baies sch. XVIe siècle.

Bothelière (La), f., c. de Moisdon. — Anc. m. bourgeoise. — Construction en éclats de sch. Baies sch. chanfreinées, accoladées (XVIe siècle). Angle N.-O., tourelle cylindrique, contenant un escalier en maçonnerie. L'habitation a été transformée au XVIIe siècle. — Les meneaux sont employés comme linteaux. Une tablette de cheminée portant un écu *de.... au lion rampant ou (griffon) de....* sert de linteau à la porte d'une écurie. Cheminée en sch. — Propriétaire : M. de Pressac.

Bottinière (La), m. b. c. de Saffré, reconstruite au XVIIIe siècle. Baies sch. au rez-de-chaussée ; trois lucarnes, tuffeau, fronton surbaissé. Baies anc. sch., chanfreinées (XVIe siècle).

Bourg-Gérard, m. anc. près Châteaubriant (O.) — Dépendait

autrefois de la Maurivière et la Courpéan (V. ces mots), paroisse d'Erbray. Plan rectangulaire ; baies à meneaux de sch.

Boute-Anon (Croix de), « La croix de Boute-Anon, où jeune fille perdit son nom. » (V. *Histoires et légendes, op. cit.*) — Croix brisée, en sch., dont il ne reste (1899) que le socle et le montant. Angle de la route de Béré à Sion (entre la Mercerie et la Bruère) et d'un chemin qui se dirige vers N. à travers champs.

Bout-de-Bois, ff. et m., c. de Héric. — Au carrefour des routes nationales, m. dite *la Croix du Bout-de-Bois ;* lucarnes tuffeau, fronton triangulaire (XVIIIe siècle). En face, un calvaire. — R. de Nantes, f., bâtiment rectangulaire aux baies sch. à léger chanfrein (XVIe siècle) ; deux lucarnes sur chaque faç., en tuffeau, fronton triangulaire ; l'une datée (postérieurement) 1806. — Le bâtiment principal, en équerre de celui-ci, vers O., a été démoli en 1888.

Bout-de-Pavé, f., c. de Châteaubriant, paroisse de Béré. — Doit son nom à la voie romaine qui y passait, ou au « bout du pavé » de la route nationale d'Angers à Rennes (?) — M. du XVIe siècle, accolade au linteau de la fen.; aile ajoutée au XVIIe ou XVIIIe siècle ; meneaux.

Bouvenay, f., c. de Soudan, près de l'étang de la Blisière, vieux logis XVIe siècle, plan rectangulaire. — Baies sch., chanfreinées et grillées ; une vers S. à meneaux croisés.

Breil (Le), v. c. de Sion, m. aux baies sch. vert. porte cintre, claveaux sch. (XVIe siècle).

Breil (Le), f., c. de Petit-Mars. -- M. XVIe siècle, plan carré ; vers O. tourelle carrée, à demi démolie, contenant un escalier de bois. Tuyaux de cheminée en brique plate. Fen. sch. bleu à meneaux croisés, chanfreinée ; une autre en tuffeau avec accolade en linteaux et chanfreins ; sur une pierre la date : 1783. Restes de douves non muraillées vers O. et S.-E., entourant le jardin.

Breil (Le Petit-), f. c. de Sion. Du manoir anc. reste un pav. rect. accolé à la faç. Nord. Esc. à mur d'échiffre, rampes droites, degrés de bois (XVIIIe siècle). Des baies XVIe siècle sch. ont été utilisées comme ouvertures. Bahut avec un côté gothique (XVe siècle).

Bretaudière (La), logis, c. de Nort. — Logis du XVIIIe siècle, à demi démoli ; la faç., datée 1777, s'élevait entre deux pavillons, dont l'un, celui vers S., contient une cheminée en sch. bleu (XVIe siècle). Les lucarnes sont surmontées de frontons triangulaires. Le logis primitif existe encore vers S. Dans l'angle N.-O. de l'enclos bordé de murs, chap. sans intérêt.

Briais (La), f., c. de Fercé, lisière de la forêt de Javardan, au bord d'un étang à demi desséché. — Manoir du XVIe siècle, fen. carrées sch. bleu, chanfreinées ; gr. fen. à meneaux transformée en porte. Plan rectangulaire avec, au milieu de la faç. S., tour cylindrique en maçonnerie, contenant escalier de bois et servant de fuie. — Dépendait du Bois-Péan.

Briandais (La), f. c. de Saffré. Baies sch. accoladées au linteau. La chap. a été démolie vers 1880.

Bricaudière (La), v. c. de Nort. — Maison datée 1773; linteaux bois ; colombier au pignon N.

Brossays (Le), f., c. de Noyal-sur-Brutz, côté méridional de la vallée de la Brutz. — Manoir du XVe ou XVIe siècle, bâti en équerre, avec tourelle d'escalier à l'aisselle. Une fen. au plain-pied a conservé sa grille. Tourelle cylindrique en maçonnerie découronnée et défigurée. Baies de sch. vert. Escalier à noyau et marches de bois. Deux portes, au bas de l'escalier, faisant communiquer les appartements des deux ailes. Meurtrières dans le plein dés murs. — Avenue de chênes, vers S. — Propriétaire : M. P. Durand.

Brouaissais (Le), v. c. de Saint-Mars-du-Désert. Maison restaurée ; fen. : sch. XVIe siècle, léger chanfrein. Fac. O., tourelle cylindrique. — Entrée de l'enclos, vers Sud, XVIIe siècle.

Brousse (La), m., c. de Hérie. Fen. en sch. sans chanfrein (XVIIe siècle).

Bryais (La), chât., c. de Saint-Julien-de-Vouvantes, modernisé. — Vers N. pavillon XVIIIe siècle et tourelle cylindrique de l'anc. manoir. Baies sch. chanfreinées (XVIe siècle). Au linteau de la porte principale : écu *d'(or) au rameau* (sic) *de frêne de (sinople) au naturel* (FRESNAIS). Au rez-de-chaussée, plaques, l'une à l'écu *de.... à deux rameaux de.... accompagné en chef d'une étoile à 5 rais de.... soutenue en pointe d'un croissant montant de....; supports deux lions* ; l'autre, deux écus en alliance : I. *de gueules au lion rampant de.... couronné de....*; II. *de.... au chevron de.... soutenu d'un croissant montant de....* — Timbre, *marquis, supports, deux lions.* — Musée et collection de M. le Mis de Balby de Vernon, propriétaire.

Buron (Le) f. c. d'Issé, à proximité des ruines du château de ce nom, dont il reste les douves, quelques pans de murs, épais, en maçonnerie, affleurant le sol. Nord de la f. actuelle. Entre ce lieu et la ferme, bâtiment appelé « la Chapelle », transformé au XVIe siècle en habitation ; double pignon, dont l'un percé d'une charmante petite baie ogivale à lobes, étroite (XVe siècle) porte et fenêtre sch. XVIIe siècle. Dans le grenier, statue défigurée de sainte Catherine, avec sa roue dentée, et à ses pieds, une tête barbue ; cette statue est en tuffeau. — A un jet de pierre de la f. vers Ouest *motte* de 8 à 10 mètres de hauteur, sur 20 mètres de diamètre au sommet, 150 mètres de circuit, entourée de douves. — A la f. vieux galettier en bois orné de fleurs de lys découpées.

C

Caratel ou **(Val ou Vallée de)**, chât., c. de Louisfert. — Chât. rebâti au XVIIe siècle. Le manoir s'élève sur la face S. d'un

terre-plein jadis complètement entouré de douves. L'habitation comprend une façade entre deux pavillons rectangulaires. Baies symétriques aux larges ouvertures encadrées de sch. bleu, sans chanfrein, ni moulure. La tourelle cylindrique de la façade E. est un reste de l'ancien logis. A l'entrée de la cour, deux pavillons rectangulaires ; l'un vers E. est la chapelle. — Reste de douves, au bord desquelles deux pavillons, ruinés et couverts de lierre, défendaient autrefois le pont-levis, ayant en avant-corps une tour demi-cylindrique ; les murs sont percés de meurtrières. — Vers N. longue avenue (1 kilomètre).

Histoire. — Caratel est appelé « la Tour d'Amour », dans une nouvelle publiée dans la *Mosaïque de l'Ouest*, en mars 1845. Une jeune « pastoure » des environs fut aimée d'un gentilhomme français, qui l'épousa et l'emmena dans son pays ; mais, comme elle dépérissait loin de sa patrie, le gentilhomme, comprenant qu'il y allait de la vie de sa femme, la ramena à Caratel et bâtit pour elle la Tour d'Amour.

Carrefour (Le), m., b. de Vay. Porte accoladée (XVe siècle). Vers N., tourelle quadrangulaire avec. insc. : I A C : BISEVL, 1741.

Casson, chât., c. de Casson. — Beau chât. du XVIIIe siècle (1753 ?) Large faç. flanquée de deux pavillons quadrangulaires.

Chamballan, ch., c. de Rougé. — (*Champballon*, Blancs-Manteaux, document du XVe siècle). — Manoir des XVIe et XVIIIe siècles, restauré. — La faç. N. respectée montre une gr. tour cylindrique, reste, avec une autre tour cylindrique enclavée dans les constructions modernes, de l'anc. chât. Un pavillon carré et la chap. sont en avant-corps de cette faç. Celle du S. est surmontée de lucarnes de brique. La plupart des baies ont encore leurs meneaux croisés ; chambranles et meneaux sch. bleu ; cheminée droite du XVIe siècle. — Dans les foyers sont divers contrefeux armoriés : I. écus en alliance 1° *d'(azur) à trois sautoirs alesés d'(or)* (Boislève) *et 2° de.... au chevron abaissé de.... accompagné de trois roses de.... et en chef d'un croissant montant de....* — Timbre : comte ; supports, deux lévriers. — *II. 1° De.... à 3 croissants montants de.... 2° de.... à 2 flèches ou sagettes de.... posées en sautoir.* — *III. 1° d'(azur) à 3 merlettes d'(or), 2 et 1* (Colin) et 2° *de (gueules) à 3 flèches empressées d'(argent) posés en pal la pointe en haut ; au chef d'(argent) chargé de 3 bandes de (sable)* (Saget). (V. *La Jonchère*). Meubles anc., dont l'un, malgré son ornementation Renaissance, porte l'insc.: FAIT : PAR MOY : ALAIN : LE : BVLS : 1665. Une longue avenue de charmes et de hêtres, qui est une des curiosités naturelles du pays, par sa beauté, unit vers O. le château à la route nationale. — Vers N., une autre avenue, plantée de chênes, a été détruite récemment. — Propriétaire : M. Duraquet.

Champenielle, lande, c. du Petit-Auverné. — Le ruisseau de Vilan la limite vers S.; le chemin vicinal du Porche au Bois-Foué la coupe en deux parties. — Ce lieu devait être une station mégalithique importante. Dans cette lande et dans les champs voisins, récemment défrichés, sont, à fleur de terre ou partie enterrés, plusieurs *centaines* de blocs de grès ferrugineux, quelques-uns attei-

gnant 2m,50 à 3 mètres de longueur. Deux ou trois sont demeurés debout, l'un précisément dans le talus de la route. — Vers E., près de la route, est une table de 2m,50 de longueur. — Vers O., un menhir effilé, de 2 mètres de hauteur, renversé. La lande se prolonge vers E., on y rencontre des amoncellements de blocs de grès, ainsi que dans le taillis et les champs, vers N., jusqu'au Bois-Foué. Le menhir debout mesure 1m,70 hors de terre. Le pont sur le ruisseau est appelé Pont de *Nilette*.

Champière (La), f., c. de Soudan. — Deux pierres effilées, longues de plus de 2 mètres, sont couchées au bord d'une mare.

Chapelle-Glain (La), c., canton de Saint-Julien-de-Vouvantes. — Curieuses m. anc. (XVe et XVIe siècles), à l'angle formé par les routes nationales 163 et 178 bis. — Dans la rue du bourg, l'une (XVe siècle), avec baies à meneaux et chambranles, dont les moulures se croisent aux angles de la fen. — Large porche voûté, plein cintre, donnant accès dans la cour. A l'angle int. des bâtiments en équerre, tourelle à pans coupés, et, tout à côté, lucarne à ouverture sous accolade, surmontée d'un gâble plein, en sch. bleu, avec pomme d'amortissement. — *Le Prieuré*, situé entre le bourg et la Motte-Glain est un bâtiment construit en éclats de sch. (XVIIIe siècle). Vers N. pavillon carré, flanquant la faç. en son milieu, contenant un escalier de bois, éclairé de longues et étroites meurtrières s'évasant à l'int.

Charpenterie (La), vill., c. de Moisdon. — Une m. anc. (XVIe siècle), fen. sch. bleu, meneaux horizontaux, légers chanfreins.

Charraie (La), f., c. de Petit-Mars. — Tour cylindrique, sans doute l'anc. fuie du Ponthus.

Chasseloup, moulin et landes, c. de Lusanger, au N.-O. du *Vieux-Bourg*. Dans les landes qui couvrent les pentes entre ce moulin, la route de Mouais et un sous-affluent de la Chère, sont plusieurs groupes de mégalithes, dont plusieurs attaqués par les carriers. Ce sont des quartz blancs. Dans le pâtis, à l'O. du moulin, est un menhir de 1m,60 de hauteur. D'autres blocs épars, arrachés récemment, sont disséminés aux environs.

Châtaigneraie (La), f. c. de Sion ; clôtures de grès ferrugineux provenant du champ voisin, et éclatés à coups de mine.

Château (Le), f., c. de Rougé, dépendant du v. du Rocher. — Sur la faç. S., sch. fin encastré portant les armes de Boispéan (V. ce mot) et la date AOVST 1772. Les fleurs de lys ont été martelées.

Château (Le), f., c. de Sion, rive dr. de la Chère. Doit son nom au chât. des seigneurs de Sion, qui s'élevait en cet endroit et dont on voit encore les douves et les retranchements de pierrailles. — Les pierres des murailles ont servi à construire les bâtiments de la f. et ceux de la f. de Claray, même c. — Les baies sont faites de pierres de granit, chanfreinées ; quelques tuffeaux encastrés dans les murs de grès portent des insc. illisibles. Au-dessus de la porte de l'habitation, le monographe, en lettres gothiques, IHS (?) Au calvaire voisin ont été apportés et dressés deux beaux menhirs : l'un vers N. (hauteur : 2m,65), provenant du cromleck de *Pir-Han* (V. ce mot), l'autre (hauteur : 3 mètres), provenant de la *Grée à Midi* (V. ce mot),

— et d'autres blocs pris dans le bois du Claray. — V. *Histoires et Légendes*. op. cit., et le manuscrit inédit de l'*Histoire de Sion*, au presbytère de Sion.

Château (Le Vieux-), c. de Saint-Vincent-des-Landes. — V. *La Treffiache*.

Châteaubriant, ville, chef-lieu d'arrondissement sur la Chère, qui y forme plusieurs îles. — Chât. féodal, dont les constructions couvrent et entourent un plateau de 160 mètres de longueur (O. à E.), sur 120 mètres de largeur (N. au S.) Sur les substructions de l'enceinte, côté oriental, a été élevé, au XVIe siècle, un magnifique chât. de style Renaissance, l'un des plus beaux de la contrée de la Loire. — I. *Château-fort*. Forteresse du XIe siècle et non du XIVe, comme le dit M. de la Borderie (*Les monuments de l'architecture militaire du Moyen-Age en Bretagne*), bâti sur plan *triangulaire*, avec châtelet d'entrée, chap., logis et donjon à l'angle N.-E. — 1. *Châtelet :* Deux énormes tours cylindriques en maçonnerie, plus une troisième, défendent le pont-levis. Baies en tuffeau, mâchicoulis en maçonnerie. Porte en ogive, surmontée d'une ornementation Renaissance, avec panneaux martelés, en tuffeau. — Ces tours ont été pourfendues du haut en bas au XVIIe siècle. Une courtine à mâchicoulis les relie au donjon. — 2. *Chap.*, plan rectangulaire, pignon oriental percé d'une haute fen. ogivale (XIIIe siècle), en tuffeau ; faç. méridionale ajourée de deux fen. ogivales en tuffeau, avec colonnettes (XIIIe siècle), porte ogivale, contreforts ; le mur d'enceinte, sur lequel s'appuie la chap., est percé intérieurement d'un enfeu sous un grand arc ogival. — La charpente (XVe siècle), est supportée par des longrines et des entraits avec poinçons. — La partie O. montre des fen. sch. bleu (XVe siècle) une porte ogivale en tuffeau et des traces des fenêtres primitives, de style roman et en grès ferrugineux, de la chap. — 3. *Logis*. Bâtiment du XVe siècle, ouvertures en sch. bleu, avec meneaux, accolades au linteau et moulures. — Dans la partie ruinée, belle fen. du XVe siècle, avec imposte soutenue par deux animaux, bon style ; baies du bâtiment primitif bouchées. — Portes en ogive et plein-cintre, celles de l'angle ayant les mêmes jambages. — 4. *Donjon*. Le donjon est bâti en dehors de l'enceinte ; c'est une énorme tour, sur plan carré, construite sur un monticule rocheux. Les murs ont de 3 à 4 mètres d'épaisseur ; chaque face mesure environ 18 mètres de largeur à la base, puissamment assise par un *fruit* prononcé. Les mâchicoulis sont de maçonnerie vulgaire et supportent un promenoir établi à la base des derniers étages. Deux escaliers hélicoïdaux desservaient les appartements ; ils étaient voisins et communiquaient entre eux par des portes. L'un montait jusqu'au sommet de la tourelle du beffroi, située à l'angle S.-O. du donjon, entre celui-ci et le grand logis ; l'autre, de moindres dimensions, partait de la salle inférieure du donjon et desservait les appartements et les plate-formes. — Quatre salles superposées occupaient la hauteur du donjon. Une cheminée a été enlevée ; une autre subsiste, suspendue à la muraille, avec ses pilastres, sa tablette et son manteau ajouré d'un arc plein-cintre. — Sur les trois faces ext. du donjon, des baies à meneaux, avec moulures prismatiques à bases, ont été ouvertes après le siège que le chât. subit en avril 1488. Ce sont ces travaux de

restauration qui trompent les archéologues et leur font assigner au chât. fort une date plus récente que la date véritable. Il est pourtant facile de se rendre compte, par l'inspection de la maçonnerie, de la réfection totale du grand logis et de la restauration partielle du donjon. On remarquera la solution de continuité visible dans la muraille de la courtine ; enfin les baies voisines et celle même de la base du beffroi sont du XVe siècle, tandis que les supérieures sont de simples ouvertures sous des arcs de décharge. Les matériaux employés sont le grès armoricain pour les murailles ; le grès ferrugineux pour l'encadrement des baies ouvertes à la construction de l'œuvre, avec le grès psammite pour la plupart des larges ouvertures, anciennes et nouvelles ; le sch. bleu ou vert, pour les baies ouvertes à la restauration, fin du XVe siècle. Le grand logis contient quelques cheminées intéressantes, à pilastres et manteaux de sch.

II. *Chât. de la Renaissance*, construit au commencement du XVIe siècle, sur la faç. E. de la forteresse ; il se compose de cinq parties principales : le bâtiment seigneurial, le pavillon et l'aile N., l'aile S., la galerie et le donjon d'entrée appelé Pavillon-des-Champs. — 1. *Le logis seigneurial* est une somptueuse habitation de la première Renaissance, construit en maçonnerie et tuffeau. Il s'encadre entre deux hauts pavillons rectangulaires dont l'un contient un magnifique escalier à mur d'échiffre, rampes dr., paliers à caissons, voûtes en tuffeau et balcon ext. sur colonnes ioniques en sch. — Deux belles lignes de fen. à meneaux croisés et moulurés ajourent les faç. qui portent, en outre, au droit des fen., de hautes lucarnes à meneaux surmontées de frontons ornementés. — Des pilastres à chapiteaux ioniques et corinthiens divisent la faç. int. en panneaux contenant des niches circulaires en sch. Un escalier hélicoïdal conduit aux appartements historiques, dont l'un contient une splendide cheminée à cariatides, en bois sculpté. — Au tympan des lucarnes sont encore visibles des traces de médaillons laurés ou d'armoiries. Ce corps de logis s'adosse à deux tours cylindriques de l'anc. enceinte, l'une remaniée dans sa partie supérieure et ornée d'une lucarne monumentale. — 2. *Le corps de logis du N.* est le plus anc. de tous ceux qui constituent avec lui le chât. de la Renaissance. C'est un gr. bâtiment terminé par un haut pavillon quadrangulaire couronné d'une lucarne détruite et accosté, vers E., d'une tour cylindrique remaniée, celle qui marquait l'angle N.-E. de la forteresse. Les faç. sont ajourées de belles fen., celles de l'O. remarquables par leur ornementation de la toute première Renaissance. Les lucarnes qui les surmontaient ont été détruites. A l'int. existe une immense cheminée. — 3. *La colonnade*. La colonnade, surmontée d'une galerie qui relie l'habitation principale au *Pavillon-des-Champs*, forme le côté méridional de la cour d'honneur. Elle se termine par un élégant pavillon à jour, bâti sur plan carré, à deux étages, et contenant un escalier à rampes dr. — De la partie occidentale de la colonnade, qui bornait la cour de ce côté, il ne reste que quelques arcades. La colonnade compte 21 arcades plein-cintre, reposant sur des colonnes monolithes dont les bases s'appuient sur un stylobate de maçonnerie. La galerie de l'étage, en brique rouge, est éclairée par sept fen. à encadrement de sch. surmontées de frontons triangulaires. — 4. *L'aile méridionale* n'est pas construite dans l'axe du corps de logis central. La faç. ext. présente des fen. à

meneaux en sch. au rez-de-chaussée, en tuffeau au premier étage. Des lucarnes se dressent à la base des combles. Sur un linteau est écrit : PIERRE DVDLE (?). — 5. *Le Pavillon-des-Champs* est l'anc. donjon d'entrée du chât.-fort ; on voit encore les puissantes ogives en tuffeau qui s'appuient sur les murailles du porche. — C'est une tour carrée d'une superbe prestance, couronnée d'une ligne de mâchicoulis en sch. bleu. Elle est flanquée, vers l'int., d'une tour carrée, découronnée, laquelle contient l'escalier à vis qui dessert les quatre étages. — Les douves existent vers E. et en partie vers S.-O. Près de la tour S.-O. est l'hôtel de la sous-préfecture portant une insc. datée du 23 juillet 1822.

III. *Tours, murailles d'enceinte, rues, maisons anc., etc.* — Les murailles de l'anc. ville close subsistent vers le S., transformées sur la place de la Motte, intactes sur le boulevard des Terrasses. Dans le périmètre de la ville, on rencontre vers S. la tour dite de la Poterne, cylindrique, à toit conique ; la Porte-Neuve, ouvrant par un double porche plein-cintre à claveaux de sch ; la base du bastion-tour du Four, à l'angle S.-O.; la tour du moulin de Couëré, octogonale, à l'angle N.-O. — Dans les bâtiments de l'hôpital, une pierre d'évier porte l'inscription : ... GST LE ◊ COR... DE PIERRE..... QUI DECEDA LE..... — Un appui de fen. porte cette autre : ... DEFVNTE I-I-I FEMME MAGVRITE .... SARD DEN SON VIVANT FEM... La première est de sch. vert ; la seconde, de sch. bleu. — Une pierre appuyée à l'un des contreforts de la chapelle porte cette inscription : *LAN 1819 Le 9 octobre. Louis 18 Roi. a été posée la première pierre de cet édifice en présence de MrMr Barré souspréfet Connesson maire Mr delsart curé. Gautron et Guibourd adjoints Besnier trésorier de l'hospice et Mde Guesnier-Villeneau de l'ordre de Saint-thomas supérieure M. Lafond architecte.* — Dans la chap. a été placée l'insc. sur marbre noir qui était sur la faç. du bâtiment primitif : INFANTI IESU PAUPERUM PARENTI SACRUM 1686. — Dans les anc. rues de la ville, existent des m. des XVe, XVIe et XVIIe siècles, plus quelques hôtels du XVIIIe ; Grande-Rue, m. à pignons ; la m. dite du *District*, XVIe avec tourelle cylindrique vers N. du XVe ; l'hôtel *de la Houssaye* avec cette insc. sur une pierre du soubassement : IHS VICTOIR MADELAINE HOCHEDÉ 1769 ; en face, une m. avec tourelle et fen. portant insc.: Me MArin DE LA GUERIVAIE. 1631 XXVe 7bre ME FEIST BATIR ; à l'angle de la rue du Pélican, m. XVe à poutres moulurées, puis deux autres m. à pignons, l'une d'elles contenant une plaque de foyer à l'écu *d'(argent) à 3 bandes (gueules) chargées chacune de 3 têtes de licorne d'(or)* (HARROUIS) supports, deux licornes, timbre de comte. — L'hôtel de la Houssaye, auj. de Villemorge, possède dans ses foyers des contrefeux armoriés : I. DE BOURBON-CONDÉ : *d'(azur) à 3 fleurs de lys d'(or), brisé en cœur d'un bâton de (gueules) péri en bande ; timbre : couronne royale.* — II. En alliance : A dextre, *d'(azur) à 3 croissants montants de.... 2 & 1 ;* à senestre, *d'(azur) à 2 épées en sautoir de...., la pointe en haut ; timbre : marquis.* — III. En alliance : à dextre, *d'(azur) à 3 merlettes d'(or), 2 & 1* (COLIN) ; à senestre, *de (gueules) à 3 flèches empennées d'(argent) posées en pal, au chef d'(argent) chargé de 3 bandes de (sable)* (SAGET) *timbre : marquis.* — IV. En alliance

à dextre, *d'(argent) à la bande de (sable) chargée de 3 molettes d'(or)*; à senestre, *d'.... à une chaîne de 3 anneaux de.... posée en barre*; le premier peut être Collobel. — Rue de Couëré, m. à pignons; hôtel de Foulgerays, tourelle polygonale sur la faç. N.; hôtel du Bois du Liers (XVIe) avec deux tourelles en encorbellement; deux m. à pignons, séparées par des venelles sur lesquelles surplombent des latrines; l'une garde une plaque de foyer à l'écu *de (sable) à trois fasces d'(or) denchées par le bas*, 1619 (Cossé-Brissac); l'autre une plaque à l'écu *d'(argent) au chêne arraché de (sinople)* (Gesril ?) timbre de comte, supports deux lions. — Dans la cour, belles ouvertures du XVe siècle et puits mitoyen très curieux. — Au tournant de la rue est une des plus curieuses m. de la ville; longrines sculptées, pierre d'étal, baies sch., angelot tenant un écusson. — A l'int., plaques de foyer: 1° aux armes des Condé: *de France brisé en cœur d'un bâton de (gueules) péri en bande*, écu très commun dans le pays; 2° deux écus en alliance: Ie *écartelé aux 1 & 4 d'(argent) à 3 fleurs de lys d'(azur), aux 2 & 3 d'(argent) fretté de (gueules)* (Boispéan); IIe *de (gueules) à la fasce d'(argent) accompagné de 2 étoiles d'(or) en chef et d'un chêne d'(argent) englanté de (sinople) en pointe* (Chotard). Supports: deux lions; timbre de marquis; date 1721. Au pont Saint-Jean subsistent les côtés de l'anc. porte de Couëré, avec une curieuse statue de saint Jean. — Dans la rue du Pélican est un gr. hôtel à large faç., aux gr. fen., daté sur le porche: 1758. — Une m. en face garde une plaque de foyer à l'écu *d'(azur) à 6 billettes d'(argent) posées 3, 2, 1 au chef cousu de gueules chargé de 3 annelets d'(or)*; timbre, marquis; supports, deux léopards (Ferron, *Arm. d'Anjou*). L'hôtel Picot de Plédran (XVIe siècle), restauré, a gardé sa décoration int. de style Louis XV. Plaque de foyer aux armes de Boispéan-Chotard (V. ci-dessus). — Une m. de la place Saint-Nicolas possède dans son vestibule divers débris intéressants, entre autres des pierres sculptées provenant des retables en tuffeau de l'église démolie; un écu timbré d'une couronne de comte chargé de trois écussons de *(sinople)* reliés par un collier d'ordre; un cadran solaire en sch. très ornementé et portant l'inscription: IHS|M: GE: MA|ZVRE SR CHANPO|LIN: PERR|INNE: BOV|R DON S: COMP: |16-53. — V. *Béré, la Barre, Belestre, le Bourg-Gérard, la Torche, Saint-Michel, etc.* Bibliog.: *Histoire de la Baronnie de Châteaubriant, par MM. Guillotin de Corson et Goudé; Histoires et légendes du pays de Châteaubriant, par C. Goudé; Châteaubriant et ses Eglises, par J. Chapron; Châteaubriant avant la Révolution, par J. Chapron; Châteaubriant, les châteaux, la ville et les églises, par J. Chapron. — Réfutation d'une opinion de M. A. de la Borderie sur le vieux château de Châteaubriant, par J. Chapron.*

Château-Gaillard (Le). — V. la Nantaie.

Châtellier (Le), f, c. d'Erbray, sur la pente d'un coteau dévalant au ruisseau de la Forge-Neuve ou ruisseau Changeant. La ferme doit son nom à un antique châtellier, dont les remparts de terre et de pierrailles, longés de douves, existent encore en partie. La route d'Erbray au Petit-Auverné le traverse dans sa longueur. Les remparts forment un rectangle de 120 mètres env. sur 100 mètres de large. Des ouvrages en maçonnerie qui existaient au

centre du châtellier ont été détruits. Le côté oriental a été aplani dans sa partie N. pour l'établissement d'une aire. A l'angle N.-E., le fermier creusant la terre pour construire un hangar rencontra le vide : on croit qu'un souterrain existe à cet endroit. En abattant le talus, les fermiers mirent à jour des *chambres* formées de paulx de sch. (palis) fichés verticalement, dont une contenait un squelette debout. Un crâne, trouvé dans une autre partie du châtellier, mis dans une boîte, a été placé dans une étable, au creux d'une niche. Ce crâne opère des guérisons miraculeuses : un mendiant, qui marchait avec des aniles, ayant couché plusieurs nuits dans l'étable, se trouva subitement ingambe. Un portail de fer donnait entrée dans la place du côté du N. Des mètres cubes de briques ont été enlevés d'un jardin ou verger situé dans la partie basse du châtellier qui, jadis, se composait de deux enceintes. Des boulets de fer attestent un siège récent ; cette trouvaille confirmerait les dires des *anciens* qui prétendent qu'une huguenoterie existait au châtellier. Une baie, dans le mur de la ferme, est encadrée de sch. chanfreinés. De l'autre côté du chemin qui contourne le Châtellier, vers E. est un bâtiment rectangulaire appelé la *Grange-Potier*. On dit que c'est une anc. chap. huguenote ; la chose est probal le, car, dans le champ où se trouve cette grange, on trouve de nombreux ossements. L'œuvre est solidement construite ; ses murailles sont faites de grès choisis, angulaires, en assises régulières séparées par des cordons d'éclats de sch.; mais aucune baie, ni la charpente ne peuvent faire assigner une date certaine à cette construction. (*V. Histoires et Légendes de Ch. Goudé. et le Dictionnaire archéologique de M. Pître de Lisle.*)

Chaussée (La), f., c. de Moisdon-la-Rivière ; manoir des XVIe et XVIIe siècles, au bord du Don, sur la route nationale de Caen aux Sables, laquelle est obstruée quelque peu par sa faç. O. Bâtiment en équerre du XVe ou XVIe siècle, avec tourelle cylindrique dans œuvre à l'angle interne. Baies à double accolade au linteau, sans meneaux. Portes aux angles arrondis, chanfreinées. Un écusson sans meubles sur celle de la faç S.; deux autres au linteau d'une porte de la faç. E. Le bâtiment O. fut augmenté au XVIIe siècle d'un grand pavillon carré, flanqué à l'angle N.-O. d'une tour cylindrique en encorbellement, mais fort basse, contenant un escalier de bois desservant les étages du pavillon. A ce pavillon, deux grandes fen. aveuglées vers O. Aux bâtiments voisins, faç. O., fen. grillées. Plaque de foyer aux armes des Condé. Dans le voisinage, maison du XVIe siècle, dont le pignon E. borde la route. Baies sch. bleu et fen. à meneaux croisés. — Propriétaire : M. Bridel, au bourg.

Chaussée (La), f., c. de Noyal-sur-Brutz, près du bourg. Anc. maison du XVIe siècle ; une baie chanfreinée seule indique cette époque. L'autre, à angles vifs, est du XVIIe siècle ; plan rectangulaire avec tour cylindrique en éclats de sch. vers N., milieu de la faç., sans ouverture. — Propriétaire : M. François, vicomte de Cambourg, à Châteaubriant.

Chénardals (La), f., c. de Sion. — Linteaux et chambranles moulurés en sch. bleu, utilisés dans les nouvelles constructions. Manteau de cheminée portant en son milieu une figure informe de femme sculptée dans un médaillon ; cette pierre encastrée comme

allège. Petites baies sch. avec chanfrein (XVIe siècle). Le chât. fut démoli vers 1830. (V. *Mémoires du curé Moisan.*)

Cineraye (La), chât., c. de Vay. — Manoir du XVIe siècle, augmenté aux XVIIe et XVIIIe siècles. Corps de logis principal, fac. S. : au rez-de-chaussée, baies sch. à linteaux accoladés et meneaux horizontaux. Le 1er étage et le pavillon E. ont été ajoutés au XVIIIe siècle. Sur la crête du toit, tôle ajourée : 1755. En avant-corps, tourelle quadrangulaire en éperon, contenant l'escalier : hélicoïdal en sch. — L'étage supérieur, en encorbellement léger, est bâti sur une corniche de sch. Le toit, quadrangulaire, est surmonté d'une fleur de lys comme epi de faîtière. A l'angle N.-O. de cette tourelle, est suspendue une tourette cylindrique, en encorbellement, s'appuyant sur le pavillon O., surmonté de deux étages au XVIIe siècle. Les fen. du rez-de-chaussée de ce pavillon sont en sch. avec chanfrein ; les meneaux en ont été enlevés ; les fen. du 1er étage sont également en sch., mais sans meneau ni chanfrein ; à la base de la toiture, s'élèvent des lucarnes en tuffeau, avec fronton circulaire. Le long du mur, gît un manteau de cheminée en sch. portant en son milieu un cartouche fleuronné (XVe siècle) avec un écu *d'(argent) au chef de (gueules) chargé au canton dextre d'une mâcle d'(or)*. (AVAUGOUR). Dans la cour, puits circulaire à margelle en pierre sch. de gr. appareil. La cave, souterraine, est un long corridor voûté en maçonnerie. Appartements sans intérêt. — Propriétaire : M. de la Bourdonnais.

Clair (Saint-), chap. (ou Saint-Denis), au village de Saint-Clair, près du chât. de Derval. Oratoire moderne, de quelques pieds carrés, construit en 189., sur l'emplacement de la chap. castrale. — Il contient les statues en bois, peinturlurées récemment, de Saint-Clair et de Saint-Denis, plus un missel de 1677 et une niche de bois qui a son histoire. Dans la muraille a été encastrée une précieuse dalle tumulaire en grès, de 2 mètres env. de hauteur portant *piquée* au marteau, en son centre, une informe figure d'homme. — Au bord de la pierre court l'inscription suivante en belles lettres romanes : *Cy gist Bonabes de Derval, fils de monsour Bonabes jadis seignour de Derval, qui trespassa le quart jour d'aoust, l'an de grace MCCCXXV priez pour lasme de li que Diex bonne merci li face.* — L'anc. chap. écroulée vers 1866, a été complètement rasée ; dans les pierres entassées aux env., je ne trouve qu'un cintre de sch. bleu. Un cimetière l'entourait ; les ossements découverts ont été enfouis dans le sol du nouvel oratoire. Un jour d'automne 1866, le fermier Provost était occupé, avec sa fille Marie, à ramasser des pommes dans les champs voisins, lorsque la chap. s'écroula. Provost crut que ses bêtes étaient écrasées ; mais aucune n'avait de mal, les pierres et les débris s'étant amoncelés entre les animaux. Les planchers des greniers, qui renfermaient le froment de la récolte, restèrent suspendus avec leur chargement, comme par enchantement. Le fermier attribua ce miracle à la protection de saint Clair. — Nous ne voyons pas quel intérêt pouvait avoir saint Clair à l'effondrement de sa chap. — Vers 1840, un ouvrier charpentier était occupé à réparer le lambris de la chap.; le soir venu, n'y voyant plus à son travail, cet homme s'écria : « Saint Clair, je n'y vois plus, éclaire-moi donc, toi ». Aussitôt, cet ouvrier perdit la vue et demeura quelques jours

en cet état. Mais s'étant repenti et ayant promis à saint Clair de lui faire une belle niche pour sa statue, il recouvra la vue. C'est cette niche qu'on voit dans l'oratoire. (Dict de la femme Chailleux, fille Marie Provost, qui me jure que ces faits sont véridiques.) La chap. détruite avait 10 à 12 mètres de longueur et pouvait contenir cent cinquante personnes. — Aucune maison anc. dans le village, que des buttes de terre muraillées relient au chât. voisin de Derval. (V. ce mot.)

Coëtreux, m. bourgeoise, c. d'Issé ; aux environs, nombreux mégalithes en grès ferrugineux, utilisés comme clôtures.

Cohardières (Les), f., c. de Châteaubriant, au milieu du bois du Parc, anc. parc du chât. Anc. rendez-vous de chasse des seigneurs. Bâtiment ayant encore des baies et des cheminées en sch. bleu (XVI[e] siècle). A 1 hectomètre Est, dans le taillis, fontaine surmontée d'un saint Jean en terre cuite, sur un socle formé d'une base de colonne, provenant sans doute du chât. de Châteaubriant. — Aux environs, est encore visible, partie debout, partie écroulée, le mur de clôture du parc. — Vers S. il longe la route actuelle de Juigné ; vers O. traverse les champs du Jarrier-aux-Moines (V. ce mot) et borde le bois de la Mitauderie ; vers N. passe près de la maison de ce nom, et traverse les prairies où coule la Chère.

Coquerie (La) de Ville ; maison dans la ville de Châteaubriant, haut pavillon flanqué d'une tourelle quad.; vers O. — La *Coquerie des Champs*, anc. manoir et f., c. de Saint-Aubin-des-Châteaux ; plan en équerre (XV[e] siècle), tourelle à l'aisselle, à baies en sch., lucarne en tuffeau style Renaissance.

Chap. Sainte-Anne (XVII[e] siècle), abside à trois pans, épi de faîtière en plomb. Statue anc. de Sainte-Anne. — Vasques. — Lieu de pèlerinage.

Coudray (Le), f. c. de Nozay. Anc. manoir du XVI[e] siècle reconstruit au commencement du XIX[e] siècle, vers 1830. Vers Est subsiste la muraille primitive avec fenêtre de sch.; et la tourelle cylindrique (XVI[e] siècle) contenant l'escalier hélicoïdal en sch., terminé par un colombier. Lucarne sur le toit. Dans l'anc. cuisine, accolée au pignon Nord existe, à l'angle Nord-Est, une tourelle découronnée contenant un second escalier hélicoïdal en sch.; cheminée sch. Débris de sch. sculptés ; imposte d'une fenêtre à lobes (XVI[e] siècle). L'aire de la cour est pavée de paulx de sch. sur champ. — Dans la lande dépendant de la f. vers Nord-Ouest sur un monticule de sch., dont les crêtes émergent du sol, est un beau menhir de quartz blanc, mesurant 2[m],80 de hauteur ; une excavation a été pratiquée autour de la base. Un autre, tombé, gît non loin. (V. *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle).

Couëbrac (E. M.) ou **Coisbrac** (S. V.), vill. c. de Nozay. Dans les murs des m., linteaux et meneaux moulurés, sch. provenant du chât. voisin du Coudray, démoli vers 1830. — Menhir dit de Couëbrac, V. Coudray (Le).

Couères (Les), f. c. de Derval, sur un monticule N.-E. du b. — Manoir du XVI[e] siècle (Henri II) baies sch.; lucarne fronton monolithe triangulaire. — Au bord du ruisseau, à l'E.; monolithe couché.

Conëtoux, v. c. de Lusanger. Y existait un monastère de femmes, au lieu dit *l'Abbaye de Conëtoux*. Du couvent, nul vestige. La chap. détruite il y a 30 ou 40 ans, me dit un vieillard indigène, mesurait 20 à 25 de longueur sur 7 mètres de largeur ; une abside semicirculalaire terminait vers E.; on garde deux statues de bois, en provenant, appelées saint Jacques et saint Philippe. — La plus grande (saint Jacques) mesure 1m,42 de hauteur ; c'est un personnage coiffé d'un turban et tenant dans la main g. un livre ; dans la d. il avait jadis crosse ou bâton. L'autre mesure 93 centimètres ; c'est une figure d'abbé mitré qu'on invoque contre les clous ; c'est en effet un saint Cloud, ainsi que l'indique le costume. — Vers E. à 1 hectomètre est une cime de grès, de forme pyramidale triangulaire ; mesurant 2 mètres de hauteur ; une face mesure 3 mètres à la base. Elle est signalée comme menhir dans le *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle. — Une autre menhir gît à terre à quelques pas parmi de nombreux blocs. — Dans une mare lavoir, au bord du ruisseau, existe un tronc d'arbre creusé et fiché perpendiculairement pour capter l'eau d'une source ; il y avait là un marais.

Bibl. — Voir *Les Vieux Châtelliers*, par l'abbé J. Cotteux.

Courgeon, v. c. de Soudan. (V. le Margat.)

Couronne-Blanche, nom donné par M. de Lisle, dans son *Dictionnaire archéologique* au cromleck (?) de la Piette (v. ce mot) qui entourait un dolmen fouillé par M. de Lisle.

Cour-Péan (La), f. c. d'Erbray. Appartenait au XVIe siècle au Kerboudel, sgrs de la Cour Péan et de la Maurivière (v. ce mot). Le château a été démoli en 1882 ; il était entouré de douves (dont il subsiste un côté, vers N. servant de mare), lesquelles étaient bordées d'un haut talus muraillé. Une fen. (sch.; cintre), de la chap., a été encastrée dans le mur d'une étable, vers E. Vers N.-O. est une petite chênaie avec une butte, peut-être l'anc. motte. Dans la f. act. sont deux plaques de foyer aux armes de Condé. On trouve des bilobites aux environs. — Un de la Cour-Péan était appelé de la « Cour-Péan Court-Jarret » parce qu'il avait eu, dans un duel avec le seigneur de Joué (?) ou dans un autre combat, la *corde* du jarret coupée. — Le même, ou un autre, qui était d'un caractère batailleur, se vit défendre par le roi le port de l'épée : « Eh bien ! sire, répondit-il, je la traînerai ». — Un jour qu'une procession passait non loin du château, les chevaux belliqueux du seigneur, prenant les bannières religieuses pour des gonfanons de guerre, s'emportèrent tout-à-coup comme pour une charge à fond. « Couchez-vous », cria le seigneur aux processionnaires ; ce qu'ils firent. « Ils sont tous morts ! » cria avec joie le seigneur ; les chevaux se calmèrent aussitôt à ces paroles, jugeant fini le combat qu'ils avaient imaginé. (*Dict du fermier. Si non è vero, bene trovato*). — Propriétaire : Comte de Beaumont, 1899.

Cour (La) de Monais, f. c. de Monais, près du b.; ancien manoir bâti en équerre, avec dépendances, cour et moulin sur la Chère. Le logis ne garde d'intéressant qu'une haute tour octogone du XVe siècle avec toit conique et cheminée. L'étage de la m. a été abattu. A l'int., une porte ogivale sch. ouvre au pied de la tourelle. — Panneau de meuble de la Renaissance (Henri II).

Court-au-Rey (La), v. Rougé.

Coutancière (La), v. c. du Grand-Auverné. F. avec baies accoladées au linteau, sch. — Aux environs du moulin à vent, des blocs de quartz blanc abondent à la surface du sol, hors de terre, alors que le sch. (causse) affleure la terre. Une cime de sch., à pic, semble de loin la paroi latérale d'un dolmen.

Creneux, f. c. de Saint-Vincent-des-Landes. — Au Nord-Ouest vaste rectangle entouré de murs en éclats de sch., en partie ruinés ; de 120 mètres de longueur environ, sur 30 mètres de largeur. — Vers Nord, porte entre deux piliers tuffeau, ruinés, d'une ouverture de 7 mètres, — à l'angle Nord-Ouest tour cylindrique de 5 mètres de diamètre int. appelée *Chap. de Creneux*, voûtée en dôme lambrissé, avec toiture conique ruinée. — Baies plein cintre sch. bleu (XVIIe siècle) : une porte, deux fenêtres opposées. Epaisseur des murs : 75 centimètres. — Cette tour avoisine la route de Jans. A l'angle Nord-Est, base d'une tour semblable. — Les servitudes de la f. ont des baies sch. (XVIIe siècle) ; m. d'habitation XIXe siècle.

Créviac, f., c. de Nozay. — Anc. manoir ; plan rectangulaire, fen. sch. sans chanfrein ; vers Nord, tourelle quadrangulaire contenant un escalier droit en pierre (XVIIIe siècle). Avenues vers Nord et vers Est.

Croquemais ou **Croquemois**, v. c. de Derval. — *Le Logis*, curieux petit manoir de la seconde moitié du XVIe siècle sur plan rectangulaire, avec tourelle quadrangulaire, sur la faç. Ouest, contenant un escalier de pierre. Jolie porte de sch. ornée de pilastres à chapiteaux et d'un linteau sculpté d'une frise d'ornements circulaires d'un bon style. Fen. dépourvues de leurs meneaux, surmontées de deux lucarnes en sch. avec fronton circulaire, dont l'une portant un écusson, chevrons dentés. A l'int. cheminée sch. avec contrefeu armorié de deux écussons en alliance sous un heaume de face : à dextre, *de........ à l'aigle impériale de ... ...*, à senestre, *de........ à la croix de........ cantonnée aux 1 et 2 d'une étoile de... .... à 5 rais ; aux 3 et 4 d'un croissant montant de........* — Hallebarde en bronze du XVIe siècle ajourée et ornée de figures. — Propriétaire : M. Desgrés.

Cure (La), m. au bourg. de Fercé. — E. M. et S. V. *la Cure* ; on l'appelle aussi la *Cour-Journée*. — Logis sur plan rectangulaire Ouest-Est. Faç. N. deux lucarnes à fronton triangulaire XVIIe siècle ; au linteau de l'une des fen. insc.: LA COVR LEVE.... LE 22 SEPT. 16... — Deux insc. au-dessus d'une ouverture carrée, f. Nord : 1649....... E.GIRE RECTEVR DE FERCE FECIT D.... Troisième insc. au linteau d'une fen. sous un pignon triangulaire en maçonnerie ; XVIIIe siècle : ...OVR REBASTIR... AR RENE GIRE DE LA CHAPESRIE RECTEVR DE FERCE ; en côté LE 6... 164 .. — Quatrième insc. au linteau accoladé, en grès psammite, d'une fen. du bâtiment Est : FD. MR. DE MASSAR CE 1.MAY.1745. — Les pierres portant les trois premières insc. doivent provenir de l'anc.

Cure, qui existait à 50 mètres de là, vers Ouest. — Les matériaux ont servi à bâtir la f. de la Garenne, sur la route de Soulvache.

Cure (La), m. c. de Sion ; baies sch. au linteau accoladé (XVIe siècle).

D

Daviais (La), m. b. et f., c. de Saint-Aubin-des-Châteaux. — Anc. manoir du XVIe siècle ; baies sch., tourelle quadrangulaire sans ouverture, à l'angle Est. Dans l'avenue, croix anc. en sch.

Denis (Saint-). V. Saint-Clair.

Derval, b., chef-lieu de canton, sur un banc de sch. Place de l'Église, vers Nord-Est, anc. manoir de *Bon-Accueil*, restauré et agrandi. Vers Nord-Est, tourelle cylindrique avec toiture pyramidale. — Attenant au logis vers Sud-Est, pavillon d'entrée percé d'un haut cintre à claveaux de sch. et d'une porte piétonne plein cintre, les deux ouvrant sur un porche dans lequel reste un escalier hélicoïdal à degrés de sch. — La faç. Ouest de la m. a quelques baies ornées d'une double accolade (XVIe siècle). Autre vieux logis (XVIIe siècle) vers Ouest de l'église, avec tourelle cylindrique. Un troisième au bas de la route de Fougeray ; tourelle cylindrique, maçonnerie, faç. Nord. — *Château* (chât. Saint-Clair ou de Derval), ruine sur la route de Derval à Mouais. Le chât., proprement dit, avait la forme d'un rectangle de 40 50 mètres de longueur, fortifié à chacun de ses angles d'une tour dont il reste la principale, qui était le donjon. Cette tour est fendue verticalement de la base au faîte. Cette jolie ruine mesure 30 mètres de hauteur. La tour était cylindrique à l'ext., polyédrique à l'int. Du premier étage partait une cage cylindrique d'escalier ménagée dans la base de la tour, qui était en outre flanquée de murailles abattues, mais dont il reste quelques pans. Les cheminées montrent encore leurs tuyaux rectangulaires montant jusqu'au sommet. Cette tour est à l'angle Sud-Ouest du chât.; des pans de murs la relient encore à l'angle Sud-Est. La muraille est percée de baies rectangulaires de granit (?) bordées de tores reposant sur des bases et surmontées d'arcs de décharge. Une seule subsiste intacte, aspectant l'orient. Les sièges de pierres sont visibles dans l'ébrasement, plafonnés de dalles (XIVe siècle). L'ensemble de la construction est fort soigné ; les parements sont faits de morceaux de grès choisis, les plus petits noyés dans un mortier fort dur et formant blocage. — Le fort disparait sous les arbres et les broussailles. Un pan de mur est visible vers Nord. Une douve profonde, mais cependant au niveau des champs environnants, entoure le chât.; elle le séparait d'un talus fort élevé, encore intact, muraillé en quelques endroits. Vers Est, une avancée protégeait le pont-levis, dont on a retrouvé en 1898 le pilotis fait de poutres énormes. D'autres

travaux, cachés sous des buttes et coupés par la route, s'étendent entre le chât. et la v. de Saint-Clair, où était la chap. castrale. (V. Saint-Clair.) Les fouilles (1898) ont mis à jour des pièces d'or, des armes blanches, un casque, diverses pierres sculptées, un collier. — Les pierres de la ruine seront employées à bâtir des maisons aux environs ; un maçon a obtenu l'autorisation pour cinq ans, de « feuger dans le tas ».

Domnèche, forêt, c. de Lusanger et de St-Aubin-des-Châteaux, dans laquelle se trouvent les ruines d'un châtellier ou petit chât.-fort construit par un seigneur de Sion, au IXe ou Xe siècle. — La carte d'E. M., qui écrit *Domnaiche*, indique à peu près l'emplacement des ruines. Elles sont situées au Sud d'une prairie enclavée dans la forêt ; cette prairie est sur l'emplacement de l'étang qui précédait le chât. vers Nord et alimentait les douves. Vers Sud de la prairie un talus indique le voisinage des ruines qui en sont séparées par plusieurs douves ou canaux. Celles-ci subsistent, larges et relativement profondes ; mais les murailles ne sont visibles que sur la faç. Sud. Aux deux angles sont deux bastions formant ressaut sur les murailles qui les relient aux tourelles intermédiaires. Ces tourelles semi-cylindriques, bâties en moëllons de grès soigneusement choisis, comme tout l'ouvrage d'ailleurs, ont encore 6 7 mètres de hauteur au-dessus du fond de la douve. Les murs mesurent 1m,25 d'épaisseur et la corde qui sous-tend l'arc formant l'int. de la tourelle, une brasse seulement. Les murs sont percés d'ouvertures ménagées dans la maçonnerie (comme à Soulvache, v. ce mot). Il y avait deux tourelles semblables sur chaque face ; celles du Sud seulement sont debout et les deux bastions angulaires voisins. Vers Sud et Ouest, les douves sont bordées d'un remblai de terre sans maçonnerie, à peu près aussi élevé que le sommet des tourelles. Ces buttes sont aujourd'hui couvertes de bouquets de coudriers. Aucun monticule, aucun éboulis de muraille n'annonce l'emplacement d'une construction méritant le nom de *tour*. La longueur de l'ouvrage, construit sur plan rectangulaire, était de 40 mètres environ. [V. la description qu'en fait dans ses mémoires le curé Moisan, de Sion, dans le manuscrit resté au presbytère de Sion (v. ce mot)]. Dans la pointe Ouest de la forêt, qui avoisine le nouveau Lusanger, existe un menhir, appelé *Pierre de la Bergère* (v. ce mot), incontestablement l'un des plus beaux de la région.

Dougilard (Le), v. avec chap., c. de Soudan. — M. à baies de sch. (XVIIe siècle). Chap., plan rectangulaire avec abside circulaire reconstruite au XVIIe siècle. Oculus du XVe siècle (sch.) provenant sans doute de la chap. primitive. — Bibliog. *Le Dougilard et son pèlerinage*, par M. X. de Bellevue. — *Les vieux Châtelliers*, par l'abbé J. Cotteux.

Dreneuf, f., c. de Héric. — Anc. manoir du XVIe siècle, au bord du Boisdon (rive g.), affluent de l'Isac, qui y formait un étang et en avivandait les douves, dont quelques parties subsistent vers Nord. Bâtiment sur plan rectangulaire ; les chaînes angulaires, les embrasures des baies, le bandeau sont en granit du pays dans les parties inférieures, et en tuffeau dans les parties supérieures, ainsi

que la corniche. Les baies rectangulaires, sans ornementation, ont été aveuglées vers Ouest. — Faç. principale vers Est. Belle porte en granit ornée de pilastres et d'un fronton brisé, dont le motif central a été enlevé. Cette porte ouvre au bas de l'escalier à mur d'échiffre, degrés et palier en dalles de granit, celui-ci supporté sur un arc de tuffeau. Pas de lucarnes. Curieuse disposition de deux échauguettes carrées, en tuffeau, sur base de granit en encorbellement, aux murs percés de meurtrières, toiture en impériale ; l'une est à l'angle Nord-Est du bâtiment, l'autre à l'angle Sud-Ouest ; cheminées en tuffeau à fond de briques, sans ornementation. — Propriétaire : M. de la Cadinière, Hérie.

Drouetterie (La), (S. V.) ; Drouiterie (la), (E. M.). — V. *Pierre qui tourne (la).*

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1900

PAR M. TYRION

Président de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

ALEXANDRE DUMAS FILS ET SON ŒUVRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsque Alexandre Dumas fils vint au monde, une de ces lois qu'au cours de sa carrière littéraire il s'est tant plu à combattre « le guettait, à côté de son berceau, » pour peser sur lui » (1). En effet, le futur homme de lettres, qui devait un jour forcer par son talent les portes de l'Académie française, avait été déclaré à la mairie du deuxième arrondissement de Paris, le 29 juillet 1824, sous le nom de sa mère, Mlle Marie-Catherine Lebay, née à Bruxelles. Il ne fut reconnu par son père, Alexandre Dumas, Davy de la Pailleterie, que lorsque l'auteur des *Trois Mousquetaires*, après quelques succès littéraires incontestés, put enfin compter sur l'avenir.

(1) Lettre à M. Cuvillier-Fleury (Dumas).

On le mit à la pension Goubeau, mais là, il souffrit, de la part de ses condisciples, un supplice de tous les jours, qu'il peignit plus tard, dans l'*Affaire Clémenceau*.

Il s'étiolait et ne faisait aucun progrès. On le fit entrer au collège Bourbon, et ses nouveaux compagnons d'études se montrant un peu moins méchants à son endroit, il se développa bientôt physiquement et intellectuellement.

Quelque temps après sa sortie du collège, apercevant, sur le boulevard, l'un de ceux de ses camarades de la pension Goubeau qui l'avaient le plus torturé autrefois, venir à sa rencontre, la main tendue et le sourire sur les lèvres, il lui dit : « Mon excellent ami, j'ai maintenant la tête de plus que toi ; si tu m'adresses jamais la parole, je te casse les reins. » Cet énergique avis évoque le souvenir de son grand père le Général, le premier de la dynastie des trois Dumas, qui, au Mont-Cenis, à l'attaque d'un retranchement, prenant chacun de ses soldats par le collet de l'habit et le fond du pantalon, le jetait par dessus la palissade (1).

A 17 ans, Alexandre Dumas fils fit paraître son premier livre : *Péchés de jeunesse*, un recueil de vers qui passa, pour ainsi dire, inaperçu. Puis, il fit éditer *Les Aventures de quatre Femmes et d'un Perroquet*.

Il devint bientôt le compagnon de son père, cet homme infatigable, ce travailleur acharné, qui se reposait de trois ou quatre nuits passées au bal, en courant à des parties de chasse durant souvent une semaine entière et qui, confiant dans sa robuste nature, abusait du travail comme des plaisirs. Alexandre fit ainsi, sous l'égide paternelle, ses débuts dans le monde, principalement

(1) Lettre à M. Cuvillier-Fleury (Dumas).

dans celui où l'on s'amuse. Il s'y divertit tant et si bien qu'à 21 ans, il avait contracté 50,000 fr. de dettes. Mais notre auteur, doué d'une intelligence supérieure et d'un rare esprit d'observation, avait su, pendant les quelques années qu'avait duré cette vie folle, étudier les gens chez lesquels il fréquentait ; il avait noté bien des confidences et il avait appris à réfléchir et à penser. *La Dame aux Camélias* paya ses créanciers, et, libre enfin de sa dette et du monde, il osa regarder la vie en face.

Balzac a dit quelque part, dans sa *Comédie humaine* (1) : « Les jeunes gens ont presque tous un compas avec » lequel ils se plaisent à mesurer l'avenir ; quand leur » volonté s'accorde avec la hardiesse de l'angle qu'ils » ouvrent, le monde est à eux. »

Dumas traça un angle immense et il le remplit par les œuvres qu'enfantèrent la force de sa volonté et la puissance de son génie.

Après quelques succès obtenus dans le roman, il se décida à aborder le théâtre et tira une pièce de *La Dame aux Camélias ;* mais un ministre, Léon Faucher, arrêta longtemps la représentation de cette œuvre qu'il trouvait être la peinture et l'apologie du vice. Ce fut M. de Morny qui fit lever l'interdiction prononcée par la censure. La première, donnée au Théâtre du Vaudeville, le 2 février 1852, fut un véritable triomphe, et Dumas supplanta du premier coup Scribe, encombrant, à cette époque, toutes les scènes parisiennes de ses marionnettes. Mme Eugénie Doche interpréta, tant à Paris qu'en province, le rôle de Marguerite Gautier 617 fois.

Diane de Lys, arrêtée huit mois par la censure, suivit *La Dame aux Camélias ;* puis, en 1855, avec *Le*

(1) Un drame au bord de la mer.

Demi-Monde, Alexandre Dumas aborda la comédie de mœurs.

Dans *La Question d'Argent*, représentée en 1857, l'auteur nous montre le banquier Jean Giraud, le fils enrichi d'un jardinier qui rêve de se faire ouvrir, par le prestige de son immense fortune, les portes des salons de la noblesse et du grand monde et qui échoue piteusement, au moment de réaliser ses projets ambitieux.

La Question d'Argent eut quelque succès à la représentation, mais elle provoqua les réclamations d'un financier en renom qui avait cru se reconnaître dans le personnage de Jean Giraud.

Sur la scène du Gymnase, Dumas fit ensuite jouer *Le Fils naturel*, en 1858 ; *Un Père prodigue*, en 1859, et *L'Ami des Femmes*, en 1864.

Toutes ces œuvres accrurent sa réputation et furent favorablement accueillies par le public, sauf, toutefois, la dernière, *L'Ami des Femmes*, qui fut sévèrement appréciée.

C'était la première de ces pièces à thèse dans lesquelles Dumas a dépensé tant de talent allié à une franchise parfois brutale, mais atténuée, en partie, par une verve étincelante et une dialectique serrée. Au surplus, les revendications de la conscience individuelle pour lesquelles il combattit contre les lois sociales, n'étaient, en faisant abstraction de toute idée préconçue, que justes pour la plupart. Il eut, le premier, la crânerie de poser au public des problèmes sociaux, toujours difficiles à résoudre, et d'en donner la solution par la seule morale du cœur. Dans presque toutes ses pièces à thèse, il fit preuve d'une rare connaissance de la scène et mit souvent en jeu, pour le succès de ses comédies, les règles tracées, pour la tragédie, par Aristote.

Tout, dans les œuvres de Dumas, concourt au dénouement, lequel, par la force des événements qui se précipitent, ne peut pas être autre que celui donné par l'auteur. En cela, surtout, réside leur grande intensité dramatique. Le spectateur est intéressé à un si haut point à l'action se déroulant devant lui, les faits s'enchaînent d'une façon telle qu'il n'a pas le temps de raisonner et qu'il ne se reprend qu'après avoir applaudi.

Dans ses études psychologiques, Dumas plaça la femme au premier rang. Il l'aurait désirée sans défauts, pour l'élever sur un trône d'ivoire. « Une femme honnête, » fait-il dire à de Ryons, c'est le plus beau spectacle » qu'il soit donné à l'homme de contempler ». Il se plut à combattre ses travers ; mais s'il ne craignit pas de lui dire en face les plus dures vérités, il lui pardonna toujours ses défaillances les plus graves, lorsqu'elles n'avaient été que le résultat de sa faiblesse, de son inexpérience, de son éducation, ou la conséquence des lois et des conventions sociales.

En 1867, Dumas fit encore représenter sur la scène du Gymnase *Les Idées de Me Aubray*, puis *Un Voyage de Noces*, *La Princesse Georges*. *La Femme de Claude* et *Monsieur Alphonse* suivirent. Ces deux dernières pièces virent le feu de la rampe en 1873.

La Femme de Claude souleva d'ardentes critiques. C'est peut-être dans cette œuvre que l'auteur a affirmé avec le plus de force et de hardiesse ses théories indépendantes. Il m'a semblé qu'il était nécessaire d'en donner une analyse complète.

Claude Ruper est un honnête homme d'inventeur qui a épousé, non pas une femme, mais un monstre. Trompé, avant comme après son mariage, il porte sa chaîne sans se plaindre, et trouve, dans son amour pour la science,

l'oubli de ses chagrins domestiques. Il rêve le relèvement de la Patrie et il a inventé un canon qui doit rendre maîtresse des champs de bataille la nation qui le possédera. Son invention va peut-être, en raison de sa puissance destructive, imposer, par la crainte de la guerre, la paix au monde. Césarine, c'est le nom de la femme de Claude, s'était enfuie avec un certain Richard de Montcabré, l'agent d'une vaste association organisée dans le but de surprendre, d'acheter, par tous les moyens possibles, les secrets intéressant la défense nationale et de se les approprier.

Au moment où le rideau se lève, Césarine, qui a quitté le Montcabré, après lui avoir, au préalable, soustrait les 200,000 fr. qui devaient payer l'invention de Claude, revient au domicile conjugal. Elle a épuisé toutes les émotions que l'adultère a pu lui procurer et elle rêve de se faire aimer de son mari. Elle sait que sa tâche sera difficile, mais qu'importe, elle mettra tout en œuvre pour réussir et lorsqu'Edmée, la bonne de la maison, lui dit : « Comment ! vous voilà amoureuse de » votre mari, maintenant ? » Césarine lui répond : « C'est pour cela que je reviens. »

EDMÉE.

« Et vous allez le lui dire ? »

CÉSARINE.

« Oui ! »

EDMÉE.

« C'est lui qui va être étonné ! Il ne vous croira » pas ! »

CÉSARINE.

« On me croit quand je veux qu'on me croie, et puis, » tant mieux, l'impossible me tente ! »

Mais Césarine poursuit encore un autre but. Le canon inventé par Claude va donner la fortune à son mari. Elle en veut sa part, et lorsqu'Edmée, qui la connaît bien, lui dit : « C'est son canon qui vous a rendu amou-» reuse de lui, dans l'état d'esprit où vous étiez ? » Césarine répond : « Oui ! »

EDMÉE.

« Cela ne s'enchaîne pas du tout cependant. Mais » enfin, tout chemin mène à l'amour. Et qu'est-ce que » ça rapporte le canon ? »

CÉSARINE.

« La gloire, d'abord ! Puis l'Etat va faire à Claude » des commandes énormes, évidemment, le rapport de » la Commission ayant été des plus favorables. »

Ainsi, après avoir menti à son mari, après l'avoir trompé, après avoir fait souffrir à Claude toutes les tortures morales qu'un homme peut endurer, Césarine vient reprendre la place que la loi lui garde au foyer commun. Elle sait que son mari a l'âme grande et le cœur généreux et elle ne désespère pas, en jouant la comédie du repentir, d'arriver au but qu'elle s'est proposé. Mais la fatalité, dans la personne de Cantenac, fait échouer ses projets.

Claude, ruiné par son invention, en attendant qu'elle lui procure la fortune, a mis en vente l'hôtel qu'il habite. Le faux marseillais Cantenac se présente pour l'acheter, au nom d'une société anonyme disposant de plusieurs milliards. Il pleure avec Claude, en évoquant les souvenirs de la dernière guerre, mais, lorsqu'il se trouve seul avec Césarine, il lui dit : « Combien voulez-» vous d'argent pour me vendre secrètement l'invention » que votre mari vient de faire ? »

Césarine essaie de se révolter, mais Cantenac lui met sous les yeux tout son passé, toutes ses infamies, toutes ses hontes, car il est bien renseigné et il la menace de dévoiler ses derniers agissements à son mari. Celui-ci a remis à Antonin, son fils adoptif et son élève, inventeur lui-même d'un fusil de guerre, un mémoire chiffré sur son canon. Ce mémoire a été enfermé dans un coffre dont Antonin garde la clé. Cantenac le sait, et c'est sur l'amour d'Antonin pour Césarine qu'il compte pour arriver à ses fins. « Maintenant que je vous tiens, dit-il » à Mme Ruper, vous ne m'échapperez pas. Il faut que » ce que je vous ait dit soit. Sur ce, je vais informer » mon conseil d'administration que nous sommes d'accord » en principe. Quant au prix qui vous sera alloué en » échange du service que vous allez nous rendre, nous » le discuterons et le réglerons quand vous serez un » peu remise de votre émotion.

Demeurée seule, Césarine s'écrie : « Voilà l'abîme ! » Pourquoi suis-je revenue ici ? Il faut que Claude me » sauve ou que je le perde ! »

« S'il voulait s'y prêter un peu, comme nous le » mettrions dedans, ce faux marseillais ! La partie est » terrible, mais belle à gagner et digne de moi, après » tout ; et puis Antonin n'est-il pas là. »

Sans plus tarder, elle prend ses précautions, elle explique à l'élève de son mari qu'elle ne veut pas que Claude vende sa propriété. Elle a fait un héritage de 200,000 fr.; cette somme servira à désintéresser les créanciers de Ruper. Cependant, comme les idées d'une femme sont changeantes, elle supplie Antonin de serrer quelque part cette fortune afin qu'elle ne puisse l'entamer s'il lui en venait la fantaisie. Elle ne la reprendra

que lorsque Claude aura bien voulu accepter le service qu'elle veut lui rendre. Césarine décide Antonin, par dévouement pour son maître, à se charger de cet argent, lequel est enfermé dans le coffre où sont déjà placés les papiers concernant l'invention de Claude.

Césarine se tourne alors vers son mari : « Si je vous » disais que je vous aime, que me répondriez-vous ? »

Et Claude : « Rien. Je me demanderais seulement quel » mal nouveau vous comptez me faire? Pure curiosité, » vous ne pouvez plus me faire de mal ! »

Après une scène pathétique au cours de laquelle Césarine met tout en jeu pour reconquérir l'amour de Ruper, elle lui demande comme une faveur, puisqu'ils ne peuvent pas briser la chaîne que la loi leur impose, de la laisser vivre à côté de lui, de l'associer à ses travaux, à ses inventions, à son œuvre ; mais son mari lui répond : « Vous la vendriez ! »

Repoussée par Claude, elle se voit perdue, oublie toute mesure et toute prudence et essaie de porter la terreur dans son âme. Mais il lui crie : « Allons donc, créature » d'enfer, je savais bien que tu te trahirais à la fin. Tu » jettes ton masque. J'aime mieux te voir dans la » menace que dans la prière. Malheureuse qui te sauvais » d'ici, il y a trois mois, avec un amant, et qui reviens » seule aujourd'hui, parlant d'héritage, de repentir et » d'amour.

» Ecoute, pauvre damnée, fais de ton corps, de ton » être tout ce que tu voudras, peu m'importe. Mais » puisque tu menaces d'autres que moi, rappelle-toi » ceci : si tu portes ta main sacrilège et maudite soit » sur Antonin qui t'aime, il me l'a dit, le malheureux, » sur Antonin qui est mon enfant d'adoption, soit sur

» mon travail qui est ma solidarité avec mon pays, ma » communion avec l'humanité tout entière, si tu entraî- » nes dans la mort ou dans le mal un seul être innocent, » si tu me fais obstacle dans ce que Dieu me commande, » aussi vrai que ce Dieu existe, je te tue ! »

Césarine n'a plus, dès lors, à compter, pour satisfaire les exigences de Cantenac, que sur l'amour d'Antonin. A la suite d'une scène de désespoir et de larmes à laquelle il n'a pu résister, l'élève de Claude va partir avec Césarine. Mais si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi indispensable en amour, et Mme Ruper demande à Antonin la restitution de la somme qu'elle lui a confiée et qui est serrée dans le coffret contenant le mémoire chiffré de Claude sur son canon. Le coffre ouvert, elle a réussi à distraire Antonin et va s'emparer des précieux documents pour les jeter à Cantenac, placé à l'affût dans le jardin. Une lutte s'engage entre Antonin et Mme Ruper. Tout-à-coup, Claude paraît ; saisissant le fusil inventé par son fils adoptif et oublié dans un angle de la chambre, il appelle d'une voix vibrante : « Césarine ! » Inconsciemment, celle-ci se retourne ; Ruper fait feu et sa femme tombe morte.

« Et maintenant, viens travailler, » dit-il à son élève.

La femme de Claude provoqua donc d'ardentes critiques et fit couler des flots d'encre.

Un membre de l'Académie Française, M. Cuvillier-Fleury, dans un long article paru dans *Les Débats*, au lendemain de la première représentation, prit l'auteur à partie et lui *défendit* de faire tuer Césarine par son mari.

Alexandre Dumas, en répondant à cette critique, réédita les théories qu'il avait déjà exposées dans sa brochure de l'*Homme-Femme* ; mais, malgré toute la

logique et toute la sincérité dont fut empreinte sa réponse, il ne put faire accepter par le public que Claude se mît à la place de la loi et du bourreau.

Ruper n'est pas, en effet, un mari trompé qui se venge, et le meurtre qu'il accomplit ne peut avoir la passion pour excuse. S'il supprime Césarine du nombre des vivants, c'est parce qu'elle va devenir un danger public. C'est un justicier qui prononce froidement une sentence de mort et qui l'exécute.

Notre pays était trop vieux, l'habitude d'obéir aux lois et de leur confier notre défense était trop passée dans nos mœurs pour que la pièce de Dumas eût quelque chance de succès. Cependant, les articles virulents, pour ou contre l'auteur, qui parurent, à cette époque, dans la presse ne firent que mettre de plus en plus son nom en vedette et, un an après la représentation de *La Femme de Claude*, le 30 janvier 1874, il était admis à faire partie de l'Académie Française, où il occupa le fauteuil de Pierre Lebrun. Victor Hugo contribua puissamment à faire triompher la candidature de Dumas, qui fut élu à une majorité de vingt-deux voix. Le comte d'Haussonville fut chargé de répondre au discours de réception que le récipiendaire prononça le 11 février 1875.

Le nouvel académicien donna, l'année suivante, sous le pseudonyme de Pierre Newski, *Les Danichef*, dont le succès n'est pas encore épuisé ; puis, peu après, il fit représenter aux Français : *La Princesse de Bagdad*, *Denise* et enfin *Francillon*.

Entre temps, Dumas publiait des ouvrages philosophiques dans lesquels il réclamait tour à tour la recherche de la paternité, le rétablissement du divorce et le châtiment de l'adultère par l'époux outragé.

Dans une brochure parue en 1869, il demanda le relèvement et la réhabilitation, par le repentir, le remords et la souffrance, par l'expiation, enfin, de la femme déchue.

Il essaya aussi de la politique dans ses fameuses lettres éditées en 1871 sur les choses du jour. Mais ce fut surtout dans les préfaces de ses comédies qu'il se montra écrivain incomparable. Certaines de ces pages, pleines de souvenirs biographiques intimes, de philosophie hardie ou de haute critique littéraire sont, à bon droit, considérées comme des chefs-d'œuvre.

Il collabora à plusieurs ouvrages, notamment au *Marquis de Villemer*, de George Sand, au *Supplice d'une Femme*, interprétation d'une piécette d'Emile de Girardin, et à *Héloïse Paranquet*, primitivement conçue par M. Durantin. Cependant, les démêlés qui suivirent la publication de ces deux dernières œuvres l'éloignèrent pour toujours de la collaboration ; s'il prêta son concours le plus dévoué à l'élaboration de plusieurs autres productions littéraires, il ne les signa point de son nom, mais du pseudonyme bien connu de Gustave de Jalin.

A ce propos, peut-être ne serait-il pas sans intérêt de rappeler que, plus d'une fois, l'on prétendit qu'Alexandre Dumas fils avait recours au génie inventif de son père, pour la mise à la scène des personnages de ses comédies. Au lendemain de je ne sais plus quelle pièce d'Alexandre, on poussait le grand romancier à confesser sa collaboration à l'œuvre nouvelle : « Allons-donc, lui » disait-on, vous ne me ferez pas croire que vous n'y » êtes pas pour quelque chose.

» Parfaitement, dit Dumas.

» Ah, vous avouez !

» Je vous crois que j'y suis pour quelque chose, » répondit Dumas, puisque j'ai fait l'auteur ! »

C'était, en effet, le plus bel ouvrage que son père ait produit.

On est heureux de constater que, malgré les tentatives de certains esprits malveillants, aucune rivalité ne surgit jamais entre le père et le fils, célèbres tous les deux, à propos de leurs succès littéraires. L'amour filial de Dumas était légendaire. Il aimait, dans l'intimité, à parler de ce père chéri, et, pour définir sa nature, toute d'abandon, de simplicité et d'enthousiasme, il se plaisait à dire : « Mon père, c'est comme un » grand enfant que j'aurais eu quand j'étais tout petit. »

Dans sa préface du *Fils naturel* se retrouve ce sentiment de tendresse émue : « Tu as pu, dit Dumas, » entendre parfois cette phrase : Décidément, son fils » a plus de talent que lui. Comme tu as dû rire ! Eh ! » bien non, tu as été heureux, semblable au premier » père venu ; tu as cru peut-être ce qu'on disait. Cher » grand homme naïf et bon ! qui m'aurais donné la » gloire comme tu me donnais ton argent, quand j'étais » jeune et paresseux, je suis bien heureux d'avoir enfin » l'occasion de m'incliner devant toi, et de te rendre » hommage en plein soleil, et t'embrasser comme je » t'aime en face de l'avenir. »

Dumas fils était né bon. Ecrivant à l'un de ses intimes, il disait : « Ce n'est pas l'esprit qui vous » manque. Ne vous en servez, quand vous voudrez » plaisanter, que pour les choses, jamais les gens. » Nous ne sommes pas assez longtemps sur la terre » pour faire de la peine à quelqu'un, sous prétexte de » rire un peu. Mais soyez sans pitié pour les orgueilleux » et les ingrats, vous aurez de quoi vous rattraper. »

Un jour, une artiste, à bout de ressources, et poursuivie par la meute hurlante de ses créanciers, vint supplier Dumas de la secourir. Notre auteur paya les dettes de cette infortunée et prit en mains la gestion de l'hôtel que la pauvre femme était obligée de quitter pour aller jouer sur quelque scène de province.

L'un de nos plus célèbres hommes de lettre, passant avenue de Madrid, vit la maison. Elle lui plut et il alla trouver Dumas pour la louer. Surtout, pas de retard dans le payement, lui dit ce dernier. J'exige 500 fr. d'avance, je veux les envoyer à mon artiste. Ainsi, non seulement l'éminent écrivain ne songeait pas à se rembourser, mais encore il continuait, avec générosité, à venir en aide à sa protégée.

François Coppée a raconté qu'au moment où fut jouée *La Princesse de Bagdad*, il avait eu le malheur de faire paraître une critique dont le ton général avait offensé Dumas. Les rapports de ce dernier avec l'auteur du *Passant* s'en étaient ressentis et étaient demeurés assez froids. Cependant, la censure ayant, à la veille de sa représentation au Théâtre Français, interdit *Le Pater*, un acte de Coppée, celui-ci crut devoir publier son petit drame, afin de mettre sous les yeux du public les pièces du procès. Le lendemain, Coppée recevait une cordiale et noble lettre dans laquelle Dumas le plaignait, l'approuvait et lui tendait fraternellement la main.

A soixante-douze ans, Dumas, dans toute la plénitude de son talent, travaillait à l'achèvement d'une comédie, *La route de Thèbes*, qui devait être la consécration de sa magnifique carrière et, comme le couronnement et l'apothéose de son œuvre, lorsque la mort le surprit, le 27 novembre 1895, dans sa propriété de Marly-le-Roi.

La disparition de ce mâle et vaillant écrivain, de ce robuste lutteur, causa en France, principalement dans le monde des lettres, une sincère tristesse. Dumas, en effet, a été mieux et plus qu'un auteur dramatique ; en philosophe et en législateur, il a enrichi le théâtre d'un art nouveau. En mettant à la scène des personnages vivant d'une vie intense, en les faisant agir, penser, souffrir comme des hommes, et, en les dotant d'un idéalisme militant, il a renouvelé le dialogue scénique. Il faut être surtout reconnaissant au grand penseur qu'était Dumas d'avoir osé montrer à nu certaines plaies morales ou sociales et de les avoir fait toucher du doigt par le public, en lui indiquant souvent le remède à y appliquer pour les guérir. En résumé, Alexandre Dumas fils a accompli au théâtre une œuvre semblable à celle de Balzac et de Flaubert dans le roman, d'Augustin Thierry dans l'histoire, et de Taine dans la critique. Il a cherché par les moyens dont il disposait à rendre l'homme plus parfait et à améliorer ses conditions d'existence. Il a essayé d'amener la réforme de certaines lois qui nous enserraient dans des liens trop étroits et il a parfois réussi. Il a été, enfin, l'un des promoteurs d'un superbe élan vers cette solidarité humaine dont le siècle qui finit a vu poindre l'aurore.

7 décembre 1900.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1900

PAR LE Dr A. CHEVALLIER,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

C'est le privilège de votre Secrétaire général de résumer devant vous, en cette solennité, les travaux de notre Académie, de dire ce qu'a été sa vie pendant l'année qui s'achève.

Fidèle à la tradition, j'évoquerai d'abord le souvenir de la séance qui, le 10 décembre 1899, nous réunissait au théâtre Graslin.

Le discours prononcé par notre président, M. le Dr Hervouet, fut une éloquente réponse à cette question : *Faut-il croire aux phénomènes surnormaux ?*

Soit néophobie, soit scepticisme, ils sont relativement peu nombreux, les véritables savants qui ont osé aborder l'étude des problèmes soulevés par les phénomènes

psychiques. Les privilégiés en possession de la vraie méthode scientifique ne devraient cependant pas s'en désintéresser. S'ils ne semblent pas, en effet, comporter d'application pratique immédiate, ces faits nouveaux n'en demeurent pas moins extrêmement importants ; c'est eux qui jetteront peut-être un jour la lumière sur le mystère de l'intelligence humaine. Et puis, le grand public est là, qui a le droit d'être informé ; il entend parler de clairvoyance, de spiritisme, de magnétisme, de télépathie; il faut qu'une voix d'homme de science puisse s'élever pour lui apprendre s'il y a quelque vérité dans toutes les affirmations qu'on lui apporte, pour lui dire s'il y a quelque réalité dans tous les récits invraisemblables, troublants ou terrifiants qu'on lui fait.

Messieurs, cette voix de savant, nous avons eu la bonne fortune de l'entendre! Ce qu'elle a démontré, je n'entreprendrai pas de le redire, car il n'est pas de compte rendu qui puisse, de cette conférence, donner une idée fidèle.

Notre Président s'est occupé surtout des *hallucinations télépathiques* et il nous a fait voir que, si l'étude du *surnormal* est enfin entrée dans une voie scientifique, l'honneur de ce progrès doit être, pour la plus grande part, attribué aux médecins. M. Hervouet a d'ailleurs une haute idée de leur mentalité ; vous n'avez pas oublié la saisissante description qu'il en a donnée :

« Le médecin, nous a-t-il dit, n'a pas de parti pris,
» ou, du moins, pour ne rien exagérer, il est moins
» guidé par l'idée préconçue que le philosophe ou l'ob-
» servateur libre. . . . . Une fréquentation quotidienne
» avec l'imprévu, l'incertain, l'inattendu, lui donne l'ha-
» bitude des choses difficiles à expliquer ; il s'étonne
» moins de ce qui est étonnant ; il est sceptique dans le

» vrai sens du mot, mais ce n'est pas un négateur. Il
» observe, il se réserve, il attend. Il s'est habitué à la
» patience philosophique. . . . ., il a l'intellect façonné
» de manière toute particulière. . . . .; ce n'est pas un
» rêveur, ce n'est pas non plus un pontife : il n'a pas la
» prétention de connaître d'emblée la vérité, toutes les
» vérités. . . . . »

Vous devez croire, Messieurs, que j'obéis à une suggestion de l'orgueil en vous rappelant ce signalement intellectuel. S'il était fidèle, les médecins auraient certes le droit d'en être très fiers! il implique, en effet, la réunion de toutes les qualités qui constituent essentiellement la grande et véritable intelligence scientifique. Mais ces qualités, ai-je besoin de le dire, n'appartiennent qu'à une élite. Nous sommes nombreux, hélas! nous qui ne pouvons que les admirer chez les Maîtres. M. Hervouet les attribue libéralement à tous, parce que lui les possède au plus haut degré. Voulant dévoiler la mentalité du médecin en général, il s'est peint lui-même à son insu, et c'est des mérites de son propre esprit qu'il a paré tous ses confrères.

Que vous dirai-je du rapport de votre Secrétaire général? Il me suffira de rappeler que l'auteur en était M. Alexandre Vincent et aussitôt se réveillera dans votre mémoire le souvenir des applaudissements unanimes recueillis par l'élégant écrivain qui le rédigea, le merveilleux diseur qui le lut.

Je faillirais à mon devoir, Messieurs, si je ne remerciais en votre nom Mme Robet, Mlle Vélasque et M. Rodolphe Hermann, qui avaient bien voulu nous prêter leur gracieux concours pour la partie musicale de la séance ; ils ont puissamment contribué à relever l'éclat de notre fête.

Au lendemain de cette journée, vous vous réunissiez, selon l'usage, pour élire votre nouveau bureau. Vos suffrages unanimes portaient à la présidence M. Tyrion, le poète délicat, le critique érudit; reconnaissants de leurs services, par acclamation, vous mainteniez dans leurs fonctions votre Trésorier, votre Bibliothécaire et votre Secrétaire perpétuel; vous me faisiez l'honneur de me nommer secrétaire général; enfin, par un choix particulièrement heureux, vous appeliez M. François Joüon au poste de secrétaire adjoint.

Messieurs, notre Société constitue une grande famille et si nombreuse qu'il est bien rare, hélas! que quelques mois se passent sans qu'un deuil ne vienne nous affliger. Cette année, non seulement la mort a frappé dans nos rangs; mais nous avons dû pleurer aussi la disparition d'un de nos anciens présidents. Si son grand âge avait contraint M. le Dr Malherbe père à s'éloigner de nous, pas un instant nous n'avions pu considérer comme n'étant plus des nôtres celui qui, deux fois, dirigea les travaux de la Société Académique et qui restera l'un des hommes qui l'ont le plus honorée. M. le professeur Hervouet, qui occupe aujourd'hui, à l'Ecole de Médecine de Nantes, la chaire illustrée par M. Malherbe, a célébré comme elle méritait de l'être la grande mémoire de son prédécesseur; il m'est bien doux cependant de pouvoir la rappeler encore ce soir et d'adresser ainsi au maître éminent, dont je serai fier toujours d'avoir été l'élève, un dernier hommage de respectueuse affection et de profonde reconnaissance.

Je viens de vous dire nos tristesses, je me hâte d'ajouter que nous avons connu aussi des joies. Elle a été grande, celle que nous avons eue d'applaudir à la distinc-

tion si méritée accordée à un collègue aimé entre tous, M. Guillemet, promu Officier de l'Instruction publique. Nous n'avons pas été moins heureux de voir M. Pérochaud nommé Officier d'Académie.

Une des ambitions de la Société Académique serait de compter parmi ses membres tous ceux de nos concitoyens qui ont l'amour des choses de l'esprit, tous ceux qui, à bon droit, se passionnent pour les lettres, les sciences et les arts : aussi notre joie est-elle très vive quand des hommes qui appartiennent à l'élite intellectuelle de notre cité et que, depuis longtemps, nous admirons, veulent bien enfin être des nôtres. Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir reçu, cette année, comme membres résidents, M. le Marquis de Surgères, M. Morel, juge honoraire au Tribunal civil, et M. le Baron Gaëtan de Wismes, que nous avons plus tardé à les posséder. Et ce ne sont pas nos seules recrues ; nous avons eu aussi la satisfaction d'admettre dans la Société M. Ménétrier, professeur au Lycée, M. Georges Ferronnière, M. le Docteur Hugé et M. Filliat.

Plusieurs de nos nouveaux confrères ont tenu à nous prouver de suite qu'ils ne voulaient pas s'en tenir, parmi nous, au rôle d'adhérents platoniques. M. de Wismes a fait un remarquable rapport sur la candidature de M. Augustin Hamon au titre de membre correspondant, et, dans notre séance de ce mois, nous avons entendu la lecture de savants travaux de M. de Granges de Surgères et de M. G. Ferronnière. Je ne peux aujourd'hui que vous les signaler : votre rapporteur vous en parlera, l'année prochaine, avec le développement que mérite leur importance.

Dans le magnifique discours qu'il prononçait au jour

de la fête du Centenaire de notre Compagnie, M. Linyer disait : « Imaginez, dans une ville comme la nôtre, un » centre où puissent se rencontrer, se connaître et » s'apprécier ceux qui, dédaignant les agitations stériles » de la politique, rêvent l'union de tous les Français au » service de la Patrie : l'influence de ce groupement » serait presque sans limites. »

Messieurs, le 28 juin dernier, au théâtre Graslin, notre collègue M. Maurice Schwob faisait, sous les auspices de la Municipalité et de la Chambre de Commerce, une conférence inspirée par la courageuse pensée de réaliser ce groupement, par le noble désir de créer à Nantes *« un centre de pensée et d'action commune. »*

Avec l'éloquence si spéciale que seules savent donner les fortes convictions, M. Schwob nous a montré combien grande pourrait être la puissance d'une Association qui, véritable *« cerveau de Nantes »*, s'occuperait avec ardeur des intérêts *matériels* et serait pleine de sollicitude aussi pour les intérêts *moraux* de la cité.

Verrons-nous se fonder cette bienfaisante Association ?

Messieurs, plutôt que d'en douter, je préfère rappeler, après le généreux promoteur de l'œuvre, que le bon et le bien, même s'ils peuvent paraître d'abord d'exécution difficile, sont réalisables chez nous plus facilement que partout ailleurs, « parce que nous sommes en pays » français, le pays par excellence de la générosité et de » la bonté, — en pays breton, le pays du dévouement » et de la persévérance. »

Je dois maintenant, Messieurs, vous présenter l'exposé des travaux intérieurs de notre Société.

M. Andouard a bien voulu nous donner une étude intitulée : *Levûres et Fermentation.*

Les travaux du savant directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure ne manquent jamais d'un vif intérêt spéculatif; mais ils ont aussi ce caractère de présenter toujours une importance pratique très grande. En décrivant les *levûres*, ces êtres vivants à nous révélés par le génie de Pasteur, en étudiant leurs propriétés, et spécialement cette faculté qu'elles ont de dédoubler certaines substances, en produisant des *fermentations*, l'élément chimiste s'efforce de mettre surtout en lumière ce qui peut intéresser déjà la vinification et la pomologie, puis il indique dans quelle direction doivent être poursuivies les recherches capables de donner des résultats utiles à la pratique industrielle ou agricole.

Comme les années précédentes, M. Andouard nous a aussi tenu au courant de *la Situation du Vignoble de la Loire-Inférieure*.

Je regrette de n'avoir pas la compétence nécessaire pour vous parler, comme il le faudrait, de l'important et très savant travail de M. Orieux : *Les Légendes en histoire*.

« On rencontre quelquefois en histoire, nous dit-il, le » récit d'un fait impossible sous le rapport des lieux, » du temps ou de l'action, ou encore en contradiction » avec les anciens historiens. . . . . De pareils récits » sont toujours des légendes. » Comme notre vénéré collègue est un passionné de la vérité, courageusement il nous en signale plusieurs que, de toutes ses forces, il s'attache à détruire. Je ne veux pas prétendre qu'il y réussisse toujours, mais je dois reconnaître qu'il n'affirme rien qui ne repose sur de plausibles et solides raisons.

Son étude touche à quelques-uns des problèmes de notre vieille histoire locale, dont les diverses solutions

ont donné naissance aux plus ardentes controverses. Pour certains esprits superficiels, il peut sembler fort indifférent que la guerre de César contre les Venètes ait eu pour théâtre le pays de Vannes, au nord de la Vilaine, ou celui de Nantes, entre la Vilaine et la Loire ; cependant la question passionne beaucoup de savants et je n'ai pas besoin d'ajouter, Messieurs, que c'est à juste titre. Aussi, devons-nous accueillir avec reconnaissance toute recherche historique ou archéologique nouvelle ; il n'y a pas de petites découvertes, toutes peuvent avoir leur valeur et l'histoire n'en dédaigne aucune ; on a dit, vous vous en souvenez, qu'elle est comme la petite sœur des pauvres, qui ne laisse rien traîner et qui tire parti des moindres reliques.

M. Libaudière est aussi un amoureux des études historiques, mais lui ne fouille pas dans un lointain passé. Il pense que l'exposé des événements dont notre ville fut hier le théâtre peut suffire à présenter un vif intérêt. Depuis quelques années, vos secrétaires généraux n'ont pas manqué de vous signaler, dans leurs rapports, les études poursuivies par notre laborieux collègue sur *l'Histoire de Nantes pendant le règne de Louis-Philippe ;* aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir le féliciter de l'achèvement de son œuvre. Je veux aussi le remercier, car, à l'une de nos séances, il nous a lu un intéressant compte rendu de l'ouvrage d'un de nos membres correspondants, M. Jules Serret, sur *les Débordements de la Garonne depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.*

Messieurs, en 1830, la Société Académique décernait à l'un de nos jeunes compatriotes une médaille d'or pour une ode sur *la Chûte des Empires.* Le lauréat était le

fils d'un homme dont notre Bretagne peut à bon droit s'enorgueillir, d'un homme qu'un de nos historiens proclame « véritablement antique par la science, par le courage et par la vertu. » *Evariste Boulay-Paty* devait encore ajouter à l'éclat du nom qu'il portait. Poète de talent, il mérita, en 1837, le premier prix de l'Académie française pour son ode à *l'Arc de Triomphe de l'Etoile*. Il fut surtout le plus fécond des *sonnettistes*. Notre Société a eu, cette année, l'extrême bonne fortune d'entendre la lecture de quelques pages inédites, *Journal intime* de celui que jadis elle avait couronné. M. Dominique Caillé qui, à bon droit, est fier d'être le parent de Boulay-Paty, a retrouvé ce journal, écrit du 12 décembre 1829 au 29 mai 1830 ; il nous l'a communiqué en l'accompagnant d'une préface, où, très habilement, il met en lumière les plus importants documents qui y sont contenus.

Je suis assuré d'être votre interprète, Messieurs, en remerciant notre collègue d'avoir bien voulu nous donner pour nos Annales les pages si curieuses où Evariste Boulay-Paty, sans souci du style et sans apprêt, mais souvent avec une juvénile vanité, fixe le souvenir de ses entrevues avec les hommes célèbres d'alors, le duc d'Orléans, Lamartine et le général Lafayette.

M. Dominique Caillé a d'autres titres encore à notre reconnaissance. Il nous a démontré en termes éloquents que, si Nantes est une ville essentiellement adonnée au commerce et à l'industrie, elle n'en demeure pas pour cela indifférente, comme le prétendent certains esprits malveillants, aux lettres, aux arts et aux sciences. Elle est longue, la liste des romanciers, poètes, critiques d'art, musiciens, savants ou orateurs nantais que M. Caillé nous a énumérés à l'appui de sa thèse, et cependant elle

est demeurée incomplète. Parmi nos poètes, il a négligé de nommer l'un des premiers, il s'est oublié lui-même. Mais aisément, Messieurs, nous avons pu le placer à son rang, il nous a suffi d'évoquer le souvenir des beaux vers qu'il nous a lus. Plutôt que de m'exposer à les louer d'une façon indigne de leur mérite, je préfère les citer, vous donnant ainsi le plaisir de les entendre à nouveau.

LES VENDANGES

Les vendangeurs se sont levés au point du jour
Et, des paniers au bras, sont partis du village ;
Ils mettent les raisins couleur d'ambre au pillage
Sous les pampres jaunis des coteaux d'alentour.

Afin de se donner plus d'ardeur à l'ouvrage,
Ils boivent du vin vieux et chantent tour à tour ;
Puis, aux fraîches beautés ils font un brin de cour,
Après avoir dîné, vers midi, sous l'ombrage.

Ils travaillent joyeux, et, lorsque vient le soir,
Les filles, les garçons dansent près du pressoir
Où gémissent la poutre et la vis que l'on serre,

Où dans la cuve à flots s'échappe la liqueur
Qui met au riche un peu de gaieté dans le cœur
Et fait aux malheureux oublier leur misère !

Vous venez d'admirer un pittoresque tableau, écoutez maintenant ces accents émus, touchant hommage du poète à une mémoire bien chère.

TRISTESSE AU PRINTEMPS

Vainement le printemps sourit à la nature
Et le ciel d'azur clair annonce les beaux jours,
Vainement le soleil dore les alentours,
Et vainement, dans l'air, glisse une brise pure ;

Vainement le ruisseau sous le gazon murmure
Et semble s'attarder en sinueux détours,
Vainement les oiseaux gazouillent leurs amours
Et vainement les bois reprennent leur parure,

Au temps du renouveau, je me sens le cœur las,
Je pleure d'autant plus que c'est en vain, hélas !
Le guide le plus sûr et l'ami le plus tendre,

Et me dis : A quoi bon rechercher désormais
Des applaudissements qu'il ne doit pas entendre
Et composer des vers qu'il ne lira jamais !

Je ne quitterai pas le domaine de la poésie, sans vous rappeler que M. Hippolyte Godefroy a adressé à notre Société une *traduction des sonnets de Pétrarque.* M. Gahier, qui a bien voulu nous rendre compte de cet ouvrage, en a profité pour donner, en même temps que son appréciation sur le travail de M. Godefroy, une courte mais fine et savante étude sur la poésie au XIVe siècle.

Le théâtre est, de tous les genres littéraires, celui qui exerce l'action la plus puissante, la plus universelle. Devant des milliers d'auditeurs, il fait vivre et agir toutes les passions de l'homme, ses aspirations généreuses comme ses mauvais instincts. Il saisit l'âme de la foule par des moyens presque irrésistibles ; il peut, tant est grande son influence, troubler les cœurs et bouleverser les intelligences. L'étude des ouvrages dramatiques ne doit donc pas intéresser les seuls curieux de littérature. La connaissance du théâtre d'un peuple éclaire et les actes de sa vie privée et les évènements de sa vie publique ; elle est indispensable au *moraliste* et au *psychologue* qui veulent apprécier l'esprit et les mœurs ; elle peut expliquer à l'*historien* bien des faits politiques.

Messieurs, vous suivez avec trop d'attention les travaux de notre Société pour que j'aie besoin de vous rappeler à quel point, toujours, chez nous, l'étude des productions littéraires écrites pour la scène a été en honneur. Les théâtres d'Alexandre Dumas fils et d'Emile Augier, les comédies de Labiche et de Henry Becque, celles de M. Jules Lemaitre et de M. François de Curel ont été l'objet d'analyses et de critiques que vous n'avez pas oubliées.

Cette année, désireux de conserver nos bonnes et anciennes traditions, M. Maileailloz a étudié l'*œuvre dramatique de M. Henri Lavedan* et, dans cette œuvre, il comprend non seulement les pièces destinées à être représentées, mais aussi ces innombrables scènes, écrites sous forme de dialogue, qui constituent de véritables petites comédies aux cent actes divers.

Notre littérature contemporaine compte, ce dont je ne la félicite pas, un certain nombre d'auteurs mondains qui, parfois, sous prétexte de morale, mais le plus souvent sans prétexte aucun, nous offrent de très surprenants tableaux de mauvaises mœurs, dites élégantes. Parmi eux, M. Lavedan se fait remarquer par un ardent désir de frapper plus fort que les autres et de peindre plus cru. Mais entre lui et tous ces conteurs ou dialoguistes qui semblent prendre plaisir à ne rien respecter, apparaît une différence notable. D'abord, il sait quelquefois être complètement vertueux, il l'a prouvé en écrivant *Catherine*; et puis, chez lui, même dans ses ouvrages les plus osés, à côté du passage cynique ou licencieux, arrive presque toujours et inévitablement la note émue et sentimentale : cela forme, vous le pensez, un contraste piquant ! Ne faut-il voir là qu'un artifice d'artiste qui cherche à varier ses effets? Un critique malveillant ne

manquerait pas de le penser. M. Maileailloz estime que ce serait là un jugement erroné. Fort habilement, il défend M. Lavedan. Il nous montre qu'en lui, cohabitent deux âmes : si l'une est celle d'un peintre effronté du vice contemporain, l'autre est pure et possède un solide fond traditionnel d'éducation religieuse et morale. « La » lutte entre l'homme qui est resté sentimental et croyant » et, d'autre part, l'écrivain et le boulevardier cuirassé » en apparence seulement par une couche assez super- » ficielle de scepticisme et d'indifférence, voilà, nous dit » notre collègue, toute la raison des diverses parties de » l'œuvre de M. Lavedan. » Il soutient cette thèse avec des arguments ingénieux et spirituels ; je ne peux que les recommander aux méditations de ces esprits chagrins qui s'obstinent à ne pas reconnaître en l'auteur du *Nouveau jeu* un moraliste bien digne d'être *académicien !*

Messieurs, j'ai parlé d'histoire, d'archéologie, de poésie, de théâtre, toutes choses dont je suis malheureusement ignorant : j'aurais voulu, avant de terminer ce rapport, pouvoir vous entretenir de sciences, à moi moins étrangères : nos collègues de la Section de Médecine ne m'en ont pas fourni le moyen. Peut-être ne sont-ils pas demeurés inactifs cette année ; mais, s'ils ont tenu quelques séances, elles ont été enveloppées d'un tel mystère que je n'en ai recueilli nul écho. Ils se montreront, je l'espère, à l'avenir, moins discrets, et puisqu'un *médecin* a dû disserter aujourd'hui devant vous *d'art et de littérature*, ils voudront faire parler *médecine* au *jurisconsulte* qui sera l'an prochain votre secrétaire général.

Nantes, le 14 décembre 1900.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES PRIX

SUR

LE CONCOURS DE L'ANNÉE 1900

Par M. François JOÜON, secrétaire adjoint

Messieurs,

Lorsque le Secrétaire d'une Société est appelé, par ses fonctions mêmes, à remplir un jour une mission difficile, on a coutume de le pressentir avant le jour de l'élection.

Toute différente a été la marche suivie par vous, Messieurs, l'année dernière. Sans me laisser le temps de la réflexion, une lettre de votre dévoué Secrétaire perpétuel m'annonçait un matin que la majorité des suffrages s'était égarée sur mon nom, pour me confier les fonctions de Secrétaire adjoint.

Aussitôt m'apparut comme un spectre ce rapport de la Commission des prix, travail soumis à des esprits d'élite et dans lequel il faut tâcher de contenter un peu tout le monde, les membres de la Commission des prix de notre séance générale, les nombreux auditeurs, sans

doute, mais aussi les auteurs des manuscrits soumis au concours.

Mon premier mouvement fut de reculer à la vue de ce spectre ; mais le souvenir de votre sympathique et bienveillante indulgence me donna du courage et j'acceptai.

Si j'ai eu tort, Messieurs, vous me pardonnerez en pensant que vous avez vous-mêmes une large part de responsabilité.

Nous avons reçu pour le concours treize manuscrits : un peu plus que l'année dernière, un peu moins qu'en 1898.

Parmi ces manuscrits, un seul est écrit exclusivement en prose, neuf sont en vers et trois en prose et en vers. Pourquoi cette disette de prose ? On dirait que les écrivains contemporains sont tous nés poètes ; ils écrivent les vers à peu près comme M. Jourdain faisait de la prose, c'est-à-dire presque sans s'en douter. Aussi, les fautes, les incorrections n'y sont pas rares. L'inspiration fait presque toujours défaut. Bref, ces vers français ressemblent beaucoup à ces vers latins que nous faisions naguère au collège : assemblage de rimes, soit, mais poésie, jamais.

Ces remarques faites, la Société Académique est heureuse de remercier publiquement tous les auteurs qui ont bien voulu concourir.

Nos remercîments s'adressent sans distinction à tous lauréats ou non, car tous ont fait preuve de bonne volonté et donné l'exemple du travail.

Le poète, auteur du manuscrit portant le nº 1, présentait trois poésies : *La Légende de l'Echo*, *Timide Amour* et *les Alcyons*.

Le vers est assez bien tourné, la prosodie respectée, mais le souffle manque, et le poète, à l'encontre de ses

concurrents, trop prolixes pour la plupart, s'est montré un peu trop avare envers la Société Académique.

L'ensemble des trois poésies ne contient qu'une soixantaine de vers.

Votre Commission a pensé qu'elle pouvait encourager cet auteur en lui décernant une Mention honorable.

Devise : *Beati Mites.*

Sous le titre : *Rimes d'à présent et d'autrefois*, un auteur nous a présenté un choix nombreux de poésies.

Le poète tourne le vers très facilement, presque trop facilement, car il laisse passer certaines incorrections ; ainsi, le mot brune ne doit pas rimer avec brune.

Certains morceaux sont empreints d'un véritable parfum poétique et dénotent chez l'auteur une profonde observation de la nature, en même temps qu'un réel talent dans le genre descriptif.

Citons surtout deux poésies : *Il grêle* et *Crépuscule poitevin.*

IL GRÊLE

Quand la grêle cristalline,
Sur les vitres, tambourine
Une marche à coups pressés ;
Mon cœur s'épanouit d'aise.
Assis sur ma vieille chaise,
Volets clos, rideaux baissés,

Un livre ouvert sous la lampe,
Montrant quelque vieille estampe,
Pieds étendus vers le feu,
Que m'importe pluie ou grêle
Si je rêve, quand il gèle,
D'un féerique Pays bleu ?

Narguons les hivers moroses !
Pour moi fleurissent les roses,
Même au milieu de janvier.

XXXII

Aux riches banquiers, aux princes,
Malgré mes pardessus minces,
Je ne puis rien envier.

Car j'ai la gaîté légère,
J'ai la chanson printanière
Du merle vif et moqueur,
Et si le soleil se voile,
Il me reste une autre étoile,
Celle qui luit dans mon cœur !

ESQUISSE PROVINCIALE

CRÉPUSCULE POITEVIN

Le ciel est noir, la terre est noire,
La brume assombrit les vallons ;
L'eau terne dans sa froide moire
Réfléchit les peupliers longs.

Dans une attitude inquiète,
Un cheval à col de chameau
Profile, sombre silhouette,
Sa maigreur au haut du coteau.

Sans chanter, le laboureur triste
Suit les bœufs au pas nonchalant
Déjà passent à l'improviste
Des oiseaux de nuit au vol lent.

Ils effarouchent les mésanges}
Dans leurs nids si peu défendus ;
Des soupirs et des bruits étranges
Montent des vieux saules tordus.

Le duc répond à la fresaie
Et tous les êtres malfaisants
Des troncs creux, du bois, de la haie
Sortent, rôdeurs aux yeux luisants.

Dans l'ombre rampe la belette
Vers les poulaillers endormis ;
Le renard sort de sa cachette,
Glissant sous les rayons blêmis.

Le bouvier a fini sa ronde,
Les femmes quittent le lavoir.
L'obscurité vient, plus profonde,
Eteignant tout de son doigt noir.

L'essaim des spectres du vieil âge,
Goules, feux-follets, loups-garous,
Va sortir, terreur du village,
Des murs croulants, du fond des trous.

Toutes les puissances mauvaises
Ont déchaîné leur vol troublant,
Et les vieux paysans se taisent
Et se signent d'un doigt tremblant,

Lorsqu'on entend dans la nuit brune,
Réveil des fantômes anciens,
Monter, sinistres, vers la lune
Les abois lugubres des chiens.

Votre Commission vous propose de décerner une Médaille d'argent à l'auteur de : *Rimes d'à présent et d'autrefois.*

Le manuscrit portant la grave devise : *Quid est corpus sine animâ ?* contient une étude en prose intitulée : *Les trois consultations du docteur Lesage* et neuf sonnets.

Je ne sais si l'auteur est médecin ; mais, certes, s'il l'est, je ne voudrais pas être son client : j'aime à voir dans le médecin un ami, parfois un conseiller, mais jamais un sermonneur. Le docteur Lesage serait bien mieux en chaire que dans un fauteuil de médecin.

Ajoutons que le style de cette étude est tout à fait terne, et digne à peine d'un élève de seconde

L'auteur écrit mieux en vers qu'en prose.

Dans sa gerbe de sonnets, disposée avec art, le poète chante surtout l'hiver avec ses divers éléments :

la neige, le givre, le vent, les nuages et la grêle. La description de la grêle surtout dénote un réel talent dans le genre d'harmonie imitative.

Ecoutez ce bruit strident de la grêle :

LA GRÊLE

A ma fenêtre flic ! flac ! flac !
Ma porte grince ! Quel tapage !
C'est des grêlons tout l'équipage
Frappant *et ab hoc et ab hac !*

Verglas, grésil s'en mêlent ! Crac !
Ma vitre éclate ! Dans sa rage
Cet infernal aréopage
Va t'il donc mettre tout à sac !

Non ! je le sais, le bon Dieu veille !
Dans l'azur, le printemps s'éveille
Une primevère à son front !

Dame grêle, rage à ton aise !
Je ris de ton air fanfaron
Et rêve avril, ne t'en déplaise !

Votre rapporteur de la Commission des prix, l'année dernière, proposait une Médaille d'argent pour l'auteur de six sonnets.

Cette année nous en avons neuf, et la Commission des prix n'aurait pas hésité à donner une haute récompense à l'auteur de la *La grêle* si elle n'était pas obligée de tenir compte des mauvaises consultations du docteur Lesage.

En effet, quand une même devise abrite, dans un seul manuscrit, de la prose et de la poésie, nous sommes obligés, pour apprécier la valeur du travail, de tenir compte et des vers et de la prose.

Une page de mauvaise prose, fût-elle seule à côté de jolis vers, nous oblige à diminuer d'un degré la récompense que nous eussions accordée à cette même poésie contenue dans un manuscrit à part.

A l'avenir les concurrents agiront avec prudence en nous envoyant deux manuscrits distincts avec deux devises.

L'auteur de *La Grêle* ne sera donc pas surpris de recevoir seulement une Mention honorable.

Quid est corpus sine animâ ?

Rien n'est triste comme un poète triste : telle est l'impression qui se dégage des poésies groupées sous le joli titre : *Arc-en-ciel.*

C'est pourtant signe de beau temps, dès lors signe de joie, cette grande bande diaprée qui sillonne un ciel chargé de nuages. Le poète ne l'a pas compris ainsi ; son âme, toujours triste et sombre, ne reçoit pas le plus petit rayon de soleil.

Le ver est assez facile, mais rien d'original dans la pensée, rien de varié, rien qui rappelle, même de loin, la riche variété des couleurs de l'arc-en-ciel.

Le poète voudra bien accepter une Mention honorable.

Sa devise est : *Fortiter et suaviter.*

C'est encore une Mention honorable que votre Commission vous propose d'accorder à l'auteur d'une ode intitulée : *Le Sacre.*

Pour le poète, le vrai sacre c'est le champ de bataille. Il y a dans quelques strophes un certain souffle de patriotisme qui fait honneur à l'auteur et mérite bien une récompense.

Non, tu ne diras pas à l'étranger : Saccage,
Arrache et détruis tout et fais ce que tu veux,
Fauche les fleurs des prés, mets les oiseaux en cage ;
Mais, lui montrant du doigt la terre des aïeux,

Tu lui diras : Soyez, si vous pouvez, le nombre,
Sonnez de l'épouvante au tocsin de l'effroi,
Soyez la force aveugle et l'immense flot sombre,
Avant d'aller plus loin vous passerez sur moi.

Peut-être le poète pensait-il à ce vaillant petit peuple qui lutte depuis quinze mois avec tant de courage pour défendre le sol de sa patrie et qui montre à l'Europe, étonnée mais impuissante, quelle somme d'énergie et de bravoure une nation peut déployer lorsqu'elle met sa pleine confiance dans une cause pleinement juste.

La devise est : *Le sol de la Patrie, la terre des aïeux*.

Une ode, intitulée : *Le Mérite*, ne nous a pas semblé en avoir assez pour obtenir même une Mention.

Devise : *Le savoir mène au but*.

Un volumineux recueil poétique, dont la devise est : *N'oubliez pas*, débute par une préface en prose, dans laquelle l'auteur expose toute une théorie sur la poésie en général.

La poésie est un cri de l'âme qui vibre et palpite devant l'harmonie du génie, l'âme chante ce cri. Donc dans la poésie il ne peut pas y avoir de travail.

Si la poésie est un cri, il faut que rien ne puisse l'enrayer, pas même la forme, pas même l'obéissance aux vieilles lois poétiques.

Ce nouveau réformateur a d'ailleurs le mérite d'agir conformément à ses principes. Il ne recule ni devant les hiatus, ni devant les vers de quinze pieds.

Ajoutons que les règles de la morale ne gênent pas

plus notre auteur que les règles de la prosodie. Une poésie, intitulée *Passion*, présente un aspect tellement décolleté, pour ne pas dire lascif, qu'elle a fait rougir le visage pourtant séculaire de la Société Académique.

C'est encore dans ce manuscrit qu'on trouve un morceau dithyrambique en l'honneur de l'Exposition.

> Et je tombe à genoux, splendide Exposition.
> O peuples, dans l'extase et dans l'adoration,
> Divin rayonnement! brûlant soleil d'ivresse,
> Vous ferez fulgurer le fond des sombres cœurs.
> Hélas! si, dans l'élan de vos charmes vainqueurs,
> Venait rire soudain la mort, lâche maîtresse !

Malgré la devise du manuscrit : *N'oubliez pas,* votre Commission, restant insensible à l'appel suppliant de l'auteur, a décidé de ne lui accorder aucune récompense.

Nous avons reçu deux manuscrits sous la même devise : *Toujours de bonne humeur* : *Speranza* et *Pages fin de siècle.*

Speranza, nouvelle en prose, ne nous a pas paru devoir mériter une récompense.

Rien d'original dans la conception de ce roman et rien à noter dans le style.

L'auteur a montré plus de talent dans *Pages fin de siècle,* poésies variées précédées d'une préface en prose.

Citons surtout *La mort de l'églantine* et les *Désirs malsains.* Dans cette dernière poésie, l'auteur blâme avec assez de verve la désertion des campagnes au profit des grandes villes.

> N'allez pas vers la grande ville,
> Jeunes filles, fragiles fleurs.
> Jeunes hommes, restez dans le hameau tranquille,
> Du calme et vrai bonheur, c'est là le seul asile.
> Là-bas, si vous saviez, là-bas tout est douleurs.

Dans la préface en prose, l'auteur critique avec esprit, mais avec un peu trop de sévérité, l'usage de la bicyclette parmi les femmes et surtout le costume adopté par les ferventes de la pédale.

Cette critique se termine par trois strophes intitulées: *Le pneu crevé.*

LE PNEU CREVÉ.

Le pneu de cette bicyclette
Par un caillou fut éraflé;
Le recordman à l'aveuglette
Avait ce jour-là pédalé.

Et la légère meurtrissure.
Dans le fragile caoutchouc,
D'une marche invisible et sûre
A creusé lentement un trou....

Son air comprimé sur la route
Petit à petit s'est sauvé!
Le pneu n'ira plus loin sans doute....
N'y touchez pas! Il est crevé!!

Le poète n'a pas pratiqué beaucoup la bicyclette. L'air comprimé ne s'échappe pas petit à petit, mais tout d'un coup, quand une crevasse vient à se produire dans le pneumatique.

Sully Prudhomme connaissait mieux la nature lorsqu'il décrivait l'effet d'une légère meurtrissure faite dans un vase de cristal.

La légère meurtrissure,
Mordant le cristal, chaque jour,
D'une marche invisible et sûre,
En a fait lentement le tour.
Son eau fraiche a fui goutte à goutte.

L'auteur du *Pneu crevé* avait pris comme devise: *Toujours de bonne humeur.* Il ne nous gardera pas

rancune si nous ne lui accordons qu'une Mention honorable.

Il ne se fâchera pas non plus si nous le prions de ne plus nous présenter à l'avenir la poésie adressée à la fiancée de Benjamin Reynier. Voilà trois fois que cette poésie est soumise au concours ; la Société Académique a plus de cent ans, soit, mais il lui reste encore un peu de mémoire.

L'auteur d'un ouvrage en préparation, intitulé : *Amours et Haines*, nous a envoyé quelques extraits de son ouvrage.

Parmi les nombreuses poésies contenues dans ce manuscrit, une pièce satirique, ayant pour titre : *Poétereaux du siècle*, a particulièrement attiré l'attention de votre Commission.

L'auteur raille à plaisir les nombreux écrivains de notre époque qui se croient poètes et inondent la littérature de leurs mauvaises strophes.

Esprit mordant, verve railleuse, comparaisons originales, très neuves et très pittoresques : telles sont les qualités qui mettent ce travail en très bon rang et permettent à son auteur de rivaliser avec l'auteur de *Crépuscule poitevin*.

Le poète a voulu imiter Boileau et son imitation est certainement marquée au coin du talent.

> Vous poètes ? Vraiment c'est par trop de délire.
> Quand vous n'êtes rien moins que d'affreux rimailleurs,
> De papier à chandelle horribles barbouilleurs.
>
> . . . .
>
> Mais expliquez-moi donc par quel maudit travers,
> Quand vous êtes si nuls, vouloir écrire en vers ?
> Ne savez-vous donc pas, dans votre humeur morose,
> Qu'il vous faudrait d'abord savoir écrire en prose,
> Et qu'encore il faudrait, pour viser au succès,
> Avoir de la grammaire et savoir le français.

XL

Ne savez-vous donc pas ce qu'est la poésie ?
Chose tout idéale et divine et choisie,
Perle qui n'était pas pour tomber en vos mains.
Ignorez-vous aussi, gribouilleurs inhumains,
Que, pour être poète, il faut avoir à l'âme
L'étincelle d'En Haut qui fait jaillir la flamme ;
Qu'il faut porter au front, pour ne le perdre plus,
Le signe rayonnant qui marque les élus ?

Mais votre esprit pesant, qui tenaille et massacre,
Quand donc a-t-il reçu le signe qui consacre ?

Et l'on veut qu'avec vous mon dégoût se maîtrise !
Non, non, et je dirai combien je vous méprise,
Goujats de l'encrier, sinistres galvaudeurs.
Vous n'avez rien en tête et rien dans vos écrits.
Vos hémistiches creux, vrais squelettes sans gaze,
Ont l'air aussi fourbus que votre vieux Pégase.
Et vos vers efflanqués, au hasard galopant,
Sur leurs pieds mal bâtis, s'en vont clopin-clopant.
Parmi les rythmes durs, la cadence est boiteuse,
La césure godiche et la rime piteuse,
Et l'on sent, à la voir, qu'à perpétuité
Elle a, pour ses péchés, fait vœu de pauvreté.

Le galimatias que votre œuvre amoncelle
De votre épais cerveau coule en eau de vaisselle.
C'est en vain qu'on voudrait, en ce néant profond,
Pêcher une pensée ou trouver quelque fond.
Le ridicule seul y barbote à son aise
Et le style s'y trouve aussi plat que punaise.
On dirait qu'il est fier d'avoir tous les défauts.
La comparaison cloche et les termes sont faux.
Dans la prolixité fade et nauséabonde
L'amphigouri foisonne et la cheville abonde,
La phrase se tiraille en cahots désastreux,
L'hiatus y gémit, les mots jurent entre eux.
Et, dans ses attentats, l'épithète forcée
Fait hurler le bon sens et pleurer la pensée

. . . .

On sent râler chez vous la verve poétique
Comme l'effort poussif d'un soufflet asthmatique.

Ecoutez encore ces vers pleins d'harmonie imitative :

Quels torrents d'harmonie et quel concert charmant
Lorsque, remémorant la ferraille en furie
Et la scie aux sons secs et l'aigre gond qui crie,
Vous chantez en crécelle et rimez aussi doux,
Qu'un cantonnier qui va concassant ses cailloux.

Je ne puis dire enfin combien je vous en veux,
Mais si le Ciel entend le plus cher de mes vœux,
Ah ! qu'il daigne en vos mains, messieurs et demoiselles,
Briser la plume d'oie arrachée à vos ailes,
Et qu'un jour brille enfin, qui puisse, avec vos vers,
De la peste et de vous délivrer l'univers.

Nous conseillons au poète de ne pas sortir du genre satirique, car, dans les autres genres, sa muse devient aussitôt moins bien inspirée. Au lieu de rester poète, l'auteur descend lui-même au rang de poétereau.

Votre Commission vous propose une Médaille d'argent pour l'auteur d'*Amours et Haines*.

La devise est : *Per bellum ad pacem*.

Dans un poème en trois chants, intitulé *la Fille de Bathuel,* l'auteur a paraphrasé l'histoire d'Isaac.

Au point de vue de la vérité historique, il y a des critiques à formuler. Berruria, la maîtresse d'Isaac, n'a jamais existé ailleurs que dans l'imagination du poète.

Cette réserve faite, nous pouvons lui adresser des éloges très sincères. Un parfum biblique délicieux, beaucoup de couleur locale, une vive fraîcheur dans le style : voilà ce qu'on remarque dans cette poésie, qui devrait être chantée plutôt que lue.

Ecoutez ce dialogue entre Isaac et Berruria :

Isaac.

J'ai couronné ton front de lis et de verveines,
J'ai fait des rêves purs sous les rayons des cieux.

Et j'ai senti mon sang fermenter dans mes veines,
Et j'ai dit des paroles vaines,
Mes yeux dans tes yeux.

BERRURIA.

J'ai pris sur la hauteur quelques grappes vermeilles,
J'ai plongé mes pieds nus dans le cristal des eaux,
Je t'ai dit de beaux vers, des contes, des merveilles,
Et j'ai ravi tes deux oreilles
De chansons d'oiseaux.

ISAAC.

As-tu vu, Berruria, sur les eaux transparentes,
Descendre, en flots pressés, des nuages blafards ?
J'ai vu, dans un décor de feuilles odorantes,
Fuir les libellules mourantes
Des blancs nénuphars.

BERRURIA.

J'ai vu passer le vol des condors et des aigles,
J'ai senti sur mon front souffler un vent de mort,
Un vent très courroucé, qui ravagea les seigles,
Glaça mes caresses espiègles
D'un peu de remords.

ISAAC.

O Berru ! chante encor une strophe joyeuse,
D'un doigt pétri de lys pince ta lyre d'or,
L'aube va réveiller les oiseaux dans l'yeuse.
Est-ce ton cœur, belle rieuse,
Qu'emporte un condor ?

BERRURIA.

Non, je le sens toujours gonflé de chansons folles,
Quittons ces tristes lieux, où règne le sommeil.
Allons dans les roseaux, dans les fleurs, sous les saules,
Je veux sentir sur mes épaules
Des rais de soleil.

Ecoutez cet autre dialogue entre Rebecca et Eléazar :

Bois, vieillard, bois de cette eau fraîche,
Et viens ensuite à la maison.
Tes bêtes auront une crèche,
Du trèfle odorant et du son.

Bois, vieillard, bois de cette eau fraiche,
Et viens ensuite à la maison.

ELÉAZAR.

Tes yeux m'ont pénétré de leurs puissants éclats,
Et je comprends déjà que c'est toi la promise.
Ton eau m'a rafraichi comme une agreste brise.
Je venais de si loin, femme ! et j'étais si las !

Oh ! que la pureté de ta prunelle vague
Fait du bien à mon cœur par les ans endurci !
Donne ton front lilial que j'y mette une bague,
Et tu sauras bientôt ce qui m'amène ici.
Troublé par le bonheur, je crois que je divague,
Et tout s'est dissipé, lassitude et souci.

Viens sur la terre, plus de bruit.
A son nid rentre la colombe,
Et je vois dans la nuit qui tombe
Un croissant de lune qui luit.

Votre Commission vous propose de décerner à l'auteur une Médaille de bronze.

Devise : *Et la jeune fille était belle.*

Le dernier recueil de poésies, intitulé : *Baisers roses*, ne nous a paru mériter aucune récompense.

La série des travaux présentés au Concours va se terminer par l'étude d'un manuscrit tout en prose, ayant pour titre : *le Pays ancenien.*

Ancenis, Oudon, Champtoceaux, la Turmelière, Vair, Saint-Florent, la Marillais, la Mauvoisinière, la Bourgonnière, telles sont les villes et châteaux où l'écrivain promène tour à tour le lecteur, en décrivant les principales curiosités, un peu comme le ferait un Baedeker, mais avec moins de sécheresse et beaucoup plus d'art.

Délicieuses promenades ces excursions au milieu de ce pays, riche des beautés de la nature, comme il est riche aussi des souvenirs de l'histoire. Tout est pur, tout est calme, tout est riant dans cette large vallée de la

Loire, si magistralement peinte, il y a deux ans, par M. Hanotaux.

Toutes ces merveilles, l'auteur du *Pays ancenien* les a décrites dans un style sobre, mais varié, très clair et très facile à lire. Peut-être l'écrivain a-t-il trop négligé certains documents historiques, grâce auxquels son ouvrage se fût trouvé plus digne du monde scientifique.

Votre Commission est heureuse de pouvoir décerner à ce manuscrit une Médaille d'argent.

Devise : *Folium ejus non defluet.*

Remercions l'auteur d'avoir choisi comme sujet l'une des questions proposées spécialement pour le Concours par la Société Académique.

Remercions-le plus encore d'avoir choisi parmi les sujets proposés celui qui nous a permis de revoir le beau pays d'Ancenis, avec toutes ses merveilles : des coteaux riants, semés de petits villages aux toits rouges, couronnés ici de ruines féodales, là de magnifiques châteaux modernes ; au fond de la vallée, tranchant sur les grèves d'or, une large bande d'acier, la Loire, qui semble dormir et rêver au souffle bereeur des peupliers.

Gardons ce souvenir comme impression finale ; nous ne pouvions pas en trouver de plus locale. J'ajoute que nous ne pouvions pas en trouver de plus douce.

CONCOURS DE 1900

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX LAURÉATS
PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

PROSE

Médaille d'argent.

Le Pays Ancenien, par M. Joseph Chapron, de Châteaubriant.

POÉSIE

Médailles d'argent.

1° *Rimes d'à présent et d'autrefois*, par Mlle Jeanne Portron, de Niort (Deux-Sèvres).

2° *Amours et Haines*, par M. Raoul de Fleurière, de Picauville (Manche).

Médaille de bronze.

La Fille de Bathuel, par M. Henri Fromont, de Bordeaux.

Mentions honorables.

1° *Trois poèmes*, par M. X..., de Bourges (Cher).

2° *Gerbe de sonnets*, par M. le Dr Gaston, de Vairé, près Olonne (Vendée).

3° *Arc-en-ciel*, par Mlle Marie Le Mère, de Pont-l'Abbé-Picauville (Manche).

4° *Le Sacre*, par M. Emile Langlade, de Samois (Seine-et-Oise).

5° *Rimes éparses*, par Mlle Marie Thomazeau, de Bouin (Vendée).

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1901

1re Question. — Étude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

3e Question. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question — Etude historique sur les anciens monuments de Nantes.

5e Question. — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

6e Question. — Monographie d'un canton ou d'une commune de la Loire-Inférieure.

7e Question. — Etude sur l'application de la loi de 1893 relative à l'assistance médicale.

8e Question. — Du contrat d'association.

La Société Académique, ne voulant pas limiter son Concours à des questions purement spéciales, décernera des récompenses aux meilleurs ouvrages :

De morale,
De poésie,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De science,
D'agriculture.

Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis au Concours. Ils devront être adressés, avant le 20 août 1901, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1.

Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur. Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, de vermeil et d'or. Ils seront décernés dans la séance publique de décembre 1901.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie sur leur demande.

Nantes, le 7 décembre 1900.

Le Secrétaire général, Dr CHEVALLIER.

Le Président, J. TYRION.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES

POUR L'ANNÉE 1900

Séance du 10 janvier 1900.

Installation du Bureau.

Allocution de M. le Dr Hervouët, président sortant.

Allocution de M. Tyrion, président entrant.

Admission, au titre de membre résidant, de M. Morel, (M. Julien Merland, rapporteur).

Admission, au titre de membre résidant, de M. le Bon Gaëtan de Wismes (M. Dominique Caillé, rapporteur).

Admission, au titre de membre résidant, de M. le Dr Hugé (M. F. Libaudière, rapporteur).

Admission, au titre de membre résidant, de M. Filliat (M. Mailcailloz, rapporteur).

Admission, au titre de membre résidant, de M. Georges Ferronnière (M. Glotin, rapporteur).

Les Journées de février 1848, à Nantes, par M. Libaudière.

D

Séance du 14 mars 1900.

Admission, au titre de membre résidant, de M. Félix Ménétrier, professeur au Lycée de Nantes (M. le Dr Simoneau, rapporteur).

L'Œuvre dramatique de Lavedan, par M. Mailcailloz.

Séance du 25 avril 1900.

Compte rendu de M. Gahier sur *Une traduction de Pétrarque de M. Hippolyte Godefroy.*

Lecture par M. Caillé d'un journal intime (*inédit*) du poète Evariste Boulay-Paty (1829-1830).

Séance du 7 novembre 1900.

Admission, au titre de membre correspondant, de M. Hamon (M. le Bon de Wismes, rapporteur).

Rapport de M. Libaudière sur une brochure intitulée : *Les débordements de la Garonne et de ses affluents depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, par M. Jules Serret.

Lecture par M. Mailcailloz de la 2e partie du travail de M. Orieux : *les Légendes de l'histoire.*

Nantes littéraire et artistique à la fin du XIXe siècle, par M. Dominique Caillé.

Séance du 5 décembre 1900.

Orfèvrerie bretonne, poinçons des maîtres orfèvres et de leurs jurandes : poinçons de touchaud, de charge et de décharge insculpés sur les tables des anciennes

Monnaies de Nantes et de Rennes, par M. le Mis de Granges de Surgères.

Introduction à l'histoire de l'Art breton, par M. Georges Ferronnière.

Deux sonnets, par M. Dominique Caillé.

Séance du 20 décembre 1900.

ÉLECTION DU BUREAU

Sont élus :

Président. . . . . M. Francis Merlant.
Vice-président. . . . . M. le Dr Guillou.
Secrétaire général . . . . M. F. Joüon.
Secrétaire adjoint. . . . . M. le Dr Hugé.
Trésorier . . . . M. Delteil.
Bibliothécaire. . . . . M. Viard.
Bibliothécaire adjoint. . . . M. Finck.

COMITÉ CENTRAL

MM. Tyrion ; Andouard, Julien Merland, F. Libaudière ; Chachereau, Guillemet, Chevallier ; Alex. Vincent, Mis de Surgères, Bon de Wismes ; Dr Gourraud, Renault-Thubé, G. Ferronnière.

TABLE DES MATIÈRES

Imp. C. Mellinet, pl. du Pilori, 5. — Biroché et Dautais, succrs.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à MM. Biroché et Dautais, éditeurs et imprimeurs des *Annales,* place du Pilori, 5.